

Estuaire de
la Charente
et Arsenal
de Rochefort **Grand Site**

Candidature au label Grand Site de France septembre 2019



Déclaration d'engagement de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan

La Charente à la Pointe sans fin © Yannick Chosse

L'estuaire de la Charente n'est pas un endroit comme les autres, il n'est pas neutre ; ni pour ceux qui y vivent, ni pour le voyageur de passage. Il possède une épaisseur, une densité propre, où les représentations de la nature sont venues germer et s'enchevêtrer, avec leurs signatures toujours lisibles, comme griffées sur les murs des édifices, aux côtés des sédiments accumulés par le temps. L'estuaire de la Charente est le territoire de l'arsenal. Pas une parcelle du site sans que, partout à la ronde, une digue, une écluse, un monument de pierre, à l'agencement parfois splendide, ne contrôle les eaux, ne fortifie les alentours, ne pétrifie les paysages, tentant de tenir l'ennemi sous son joug et la nature en respect.*

A quelques mois d'intervalle, en 2013 et 2014, le site de l'Estuaire de la Charente (17 000 ha) était classé au titre de la loi de 1930 et l'Opération Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort (34 500 ha) approuvée par le Ministre de l'environnement. Cette concomitance illustre la démarche partenariale étroite, jamais démentie depuis, entre l'État et la collectivité gestionnaire du Grand Site, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO).

Ces reconnaissances consacrent la réappropriation engagée depuis cinquante ans par les habitants du pays rochefortais autour de leur patrimoine naturel, historique, industriel et paysager. L'Estuaire de la Charente est en effet un territoire vivant et habité à la fois rural et urbain, naturel et littoral. C'est lui qui inspire et anime la politique menée par notre Agglomération.

L'Opération Grand Site, conduite depuis 2014, a permis de mener efficacement de nombreuses opérations pour l'accueil des publics et la maîtrise des hautes fréquentations. Dans le même temps, respectueux du caractère apaisé des lieux, nous avons développé les modes de déplacement doux et adapté notre politique de « slow tourisme ». De grands chantiers comme celui de la rénovation du Pont transbordeur de Rochefort Echillais sont en phase d'achèvement. D'autres comme le réaménagement de la Pointe de la fumée à Fouras sont programmés à moyen terme. Tous sont engagés, ils bénéficient d'un portage politique solide renforcé par des phases de concertation régulières entre les services de l'État et de la collectivité. Les soutiens financiers de l'État, du Département de la Charente-Maritime et de la Région Nouvelle-Aquitaine sont sécurisés. On trouvera dans le dossier de candidature l'état d'avancement précis de six de ces chantiers. La prochaine période de projet du Grand Site sera donc largement consacrée à l'aboutissement ou à l'avancement des aménagements en cours avec le même souci de coopération entre l'État, les collectivités et l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche.

Dans cette optique, la CARO s'est dotée de compétences permanentes sur le paysage, l'urbanisme, la gestion des milieux naturels et aquatiques. Ces compétences a permis d'instaurer une vision commune pour un aménagement attentif des paysages. A présent, les dossiers portés par les collectivités et les projets privés le sont en lien avec l'Inspection des sites, l'Architecte des Bâtiments de France et le conseil du CAUE afin de dégager des solutions qui bénéficient à l'activité économique et sociale. Ce dispositif s'avère garant de l'harmonie des paysages, et ce, aussi bien en site classé que sur l'ensemble du Grand Site. Le dossier de candidature explique la méthode et comment l'étendre, au-delà de l'urbanisme, du tourisme et des transports, à d'autres domaines d'intervention de la CARO.

En effet, les défis qui nous attendent, faire face au changement climatique, garantir la biodiversité et prendre en compte la transition énergétique, sont majeurs.

Ainsi,

- la définition de zones d'implantation de production d'énergies renouvelables,
- l'organisation spatiale entre l'habitat, les lieux de travail et les axes de circulation,
- l'évolution du trait de côte et la lutte contre les submersions marines,
- la préservation des continuités écologiques et paysagères nécessitent une volonté politique forte, partagée par tous les acteurs du territoire.

Si ces mesures ne sont pas mises en œuvre, nos paysages peuvent être bouleversés et la vie des habitants profondément modifiée. Forts de ce constat nous allons moderniser nos protocoles de décision pour gagner en souplesse, en transparence et en innovation. Pour ce faire, nous réunirons, à l'amont de tous projets d'ampleur, des groupes de travail interdisciplinaires composés d'élus et de techniciens.

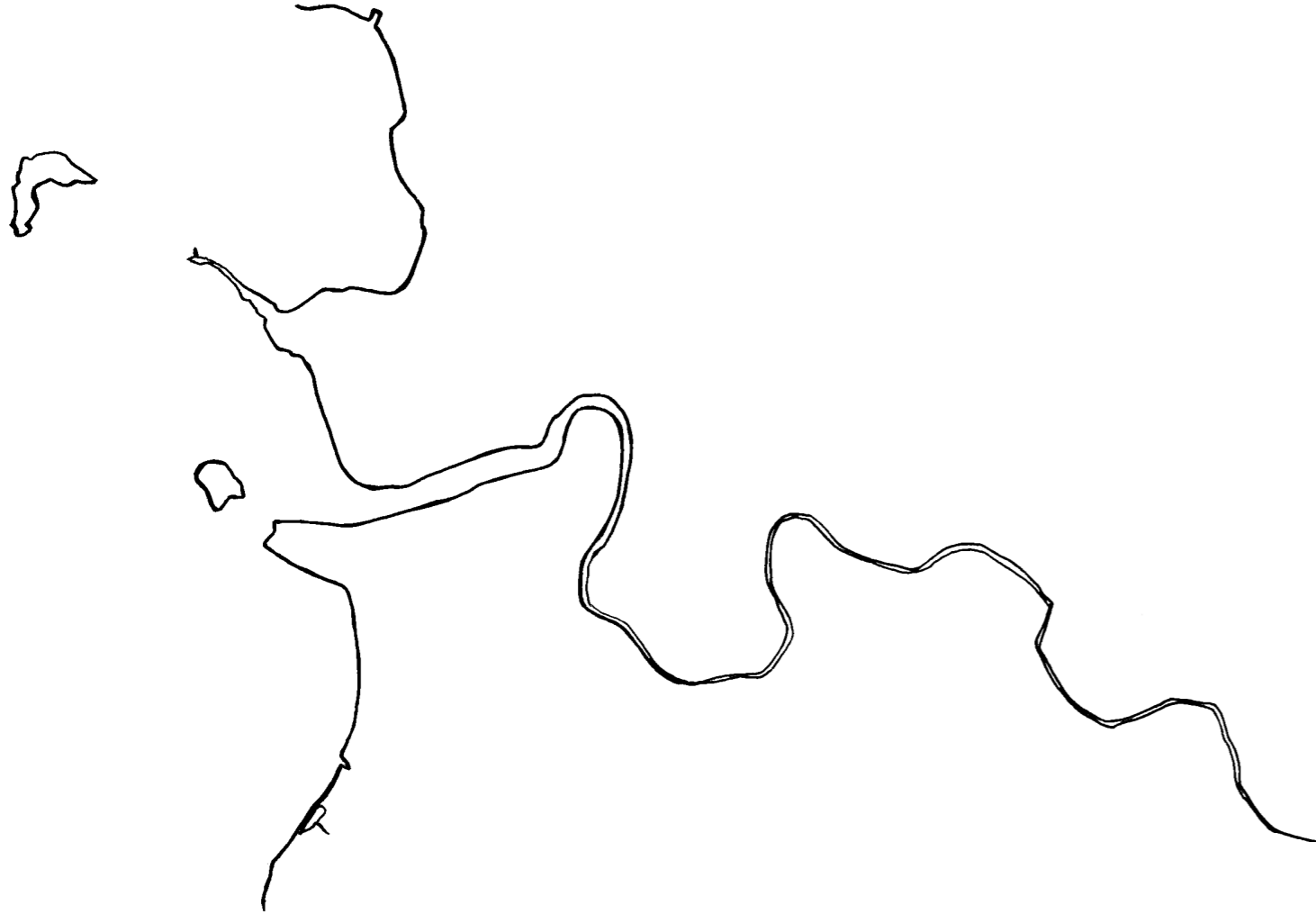
Le Grand Site de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort, est un site vivant. Sa population s'investit dans l'accueil des visiteurs et met un soin tout particulier à l'animer dans le respect de l'Esprit des Lieux.

Le Grand Site constitue aujourd'hui un fil conducteur pour le territoire de Rochefort Océan. Forts d'une gouvernance solide, développée et active, nous avons construit un projet pour ce paysage exceptionnel. Le label Grand Site de France sera assurément une belle reconnaissance ainsi qu'un encouragement évident à poursuivre notre politique des paysages.

Hervé Blanché

Président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan

15 juillet 2019



1^{ère} PARTIE – PRESENTATION DU SITE ET DU GRAND SITE

7

1. Caractéristiques du Grand Site, valeur patrimoniale et esprit des lieux

8

1.1 Les traits saillants du Grand Site 12

1.2 La dynamique de la relation homme-nature et l'évolution des paysages 13

1.3 Vivre dans un monde commun 13

1.4 L'esprit des lieux, en quelques mots 14

2. Des protections et classements multiples

16

2.1 Classement du site 16

2.2 Le Grand Site : un ensemble d'exception reconnu par de nombreuses protections 16

3. Un grand paysage, un projet de territoire

19

3.1 Le périmètre de l'Opération Grand Site 2014-2019 19

3.2 La gouvernance 24

3.3 Carte d'identité du Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort 26

4. Les enjeux initiaux et les orientations de l'Opération Grand Site 2014-2019

28

4.1 Structurer, requalifier, mettre en valeur les sites les plus exposés 28

4.2 Préserver la qualité de vie des habitants afin qu'ils en fassent bénéficier les visiteurs, les associer à la vie du site 28

4.3 Concilier la gestion entre les espaces préservés et les espaces de développement 29

4.4 Faire exister le Grand Site et faire émerger son identité pour tous les publics 29

2^{ème} PARTIE - LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION GRAND SITE

31

1. Les attentes de l'État

32

2. Le bilan de l'opération Grand Site

32

2.1 Les actions réalisées au regard des actions prévues 32

2.2 Zoom sur la dynamique des opérations des sites emblématiques 44

La Pointe de la fumée à Fouras 46

L'Île d'Aix 52

La Pointe de Port-des-Barques et l'Île Madame 58

Le Pont transbordeur 64

L'Arsenal à Rochefort 70

Les quais de Tonnay-Charente 78

2.3 Zoom sur les processus mis en place 82

La gestion de la fréquentation 82

La gestion du site classé 90

La gestion paysagère du territoire 93

3. L'évaluation de l'Opération Grand Site

100

3^{ème} PARTIE – LE PROJET A SIX ANS 2020-2026

105

L'esprit des lieux au cœur du projet Grand Site

106

Ambition 1 : Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs 108

Ambition 2 : Un archipel aux paysages préservés : échapper à la banalisation et participer à la transition écologique et énergétique 116

Ambition 3 : L'archipel du Grand Site, un lieu de vie, pour ses habitants 124

4^{ème} PARTIE – GOUVERNANCE ET EVALUATION

131

Gouvernance 132

Évaluation 133

ANNEXES 135

PRÉSENTATION DU SITE ET DU GRAND SITE

Introduction

Le dossier de candidature au label Grand Site de France présente notamment le bilan de l'Opération Grand Site 2014-2019, les avancées déterminantes pour l'obtention du label Grand Site de France ainsi que le projet d'opérations pour la période 2020-2026.

Un autre volume dédié à La caractérisation paysagère, naturelle et culturelle des lieux, intitulé *Grand Site de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort : à la rencontre de l'esprit des lieux*, est associé au dossier.



1. Caractéristiques du Grand Site, valeur patrimoniale et esprit des lieux

Lorsque l'on cherche à caractériser les lieux du Grand Site, sur le plan historique, biogéographique ou encore paysager, on s'aperçoit qu'ils représentent à travers leur passé, leur vie présente et peut-être même leur devenir, une dynamique caractéristique de l'histoire des idées portant sur la nature, sur la place de l'homme et sur les rapports qu'il entretient avec elle. Aussi, une approche *philosophique*, complémentaire de l'approche paysagère, permet de révéler le fil conducteur du Grand Site. Il s'agit de révéler ce qui fait sens dans ce pays, dans cette communauté de vie, où les lieux sont empreints d'une certaine forme de spiritualité et de rapports bien spécifiques à l'idée de nature, qui nous interpellent.

1.1 Les traits saillants du Grand Site

- Lorsque l'on se trouve face à l'estran, dans la baie d'Yves, ou bien à l'embouchure de l'estuaire, les paysages sont tout simplement sublimes ; sublime ce terme est habituellement réservé à des espaces géographiques comme les montagnes, souvent alors associé à quelque chose de grandiose, d'impressionnant. Ici, le mot revêt un sens très différent, il s'agit du sublime envisagé au travers des limites qui se dérobent, qui passent les unes derrière les autres, les unes sous les autres (sub-lime), et qui, pourtant, sont bien là, devant nous, juste sous nos yeux. La vase, l'océan, les horizons, les eaux mêlées de l'estuaire, ou bien la Charente peuplée, bouillon de vie et de nutriment qui vient nourrir les naissains de la rade, et dont les ostréiculteurs savent évoquer la particularité. Face à l'estran, on perçoit également une grande chaleur, celle de la biomasse, invisible, on sent les odeurs, fortes, on ressent qu'il y a quelque chose d'important qui se joue juste là-dessous. Tout ceci est véritablement sublime, difficilement saisissable et pourtant omniprésent, en-deçà, au-delà de toute limite. De là, émerge un sentiment intime du sublime.

- Associé à ce sentiment intime du sublime, le pouls de l'estuaire engendre, au gré des marées, un rythme paysager tout à fait singulier et confère aux horizons un caractère à la fois tranquille et monotone, bien que fluctuant, mouvant et sans cesse changeant. Les nappes d'eau hurlent les paysages et les horizons, et viennent se confondre avec le ciel, puis elles se retirent pour laisser place à l'estran, immense, à la vase des rosières ou à quelque chemin vers les contrées insulaires. Les lumières de l'estuaire, l'ouverture à l'embouchure ou bien les resserrements intérieurs des méandres et des canaux répondent aux césures formées par les marais, par les coteaux, par les façades urbaines et leurs rideaux.

- Un autre élément marquant du Grand Site est celui de la rencontre du féminin et du masculin, celle de la Charente et de l'Océan, avec une première forme d'alliance entre les éléments, bien figurée par la fontaine de la place Colbert ; cette fontaine met en scène le dieu Neptune (Océan dans la mythologie grecque) et la Nymphe Charente se tenant par la main. Ils se regardent sans se quitter des yeux. Il y a également l'Île Madame et la passe aux Filles, Louise Michel

et Jeanne Baret, les Demoiselles de Rochefort, pêle-mêle avec des figures plus masculines comme l'arsenal militaire, ses forts, le Roi-soleil ; il y a aussi Pierre Loti...

- L'archipel et son évolution à travers le temps est un autre élément structurant du Grand Site. L'archipel des îles actuelles, Aix et Madame, est en effet prolongé sur le territoire par l'archipel des anciennes îles – aujourd'hui exondées, archipel né des mouvements de transgression et de régression marines. L'archipel, envisagé au complet, apparaît alors comme la troisième dimension du Grand Site, les deux premières étant celles du fleuve et de l'océan. Il donne tout leur relief aux paysages. Un relief à l'origine d'une micro-topographie, souvent imprimée par les marées et le ruissellement des eaux, qui conditionne toute la vie dans l'estuaire : la flore, la faune, les habitats, ainsi que les activités humaines. En complément de cet archipel géographique, d'autres formes d'archipel (culturel, urbain, sociétal...) peuvent être mises en évidence.

- Les rêves inspirés des lieux nourrissent par ailleurs l'imaginaire du Grand site, avec une approche mythologique possible autour de l'archipel, sorte d'Atlantide inversée – un archipel non pas *recouvert* mais *découvert* par les eaux. En complément, il y a le caractère sacré des lieux, les dolmens de Saint-Laurent-de-la-Prée. Au cœur du Grand Site, on trouve aussi la ville de Rochefort, rêvée par les grands maîtres architectes qui se sont succédé.

- Enfin, il y a la présence de l'homme. Une installation humaine qui a eu lieu progressivement dans tout l'estuaire, avec pour attrait principal l'exploitation des ressources halieutiques, ostréicoles et surtout celle du sel. L'estuaire est progressivement devenu une zone d'intérêt humain, à façonner, à défendre, à protéger, un territoire *habitable*. Cette présence de l'homme a eu deux répercussions majeures sur le territoire : la première, qui s'est déployée dans le temps, même si elle a connu des phases d'accélération, est l'assèchement des marais ; la seconde, aussi soudaine que spectaculaire, à partir de 1666, est l'inscription architecturale de l'arsenal militaire dans tout l'estuaire.



Extrait de *Terraquae* © Daniel Nouraud

Les rêves inspirés des lieux et la présence des hommes fondent les prémisses de ce qui deviendra l'aire géostratégique de l'arsenal. La rencontre du féminin et du masculin ainsi que la configuration en archipel peuvent de leur côté être associés à trois clés de lecture paysagère : océanique, *fluviale* et *archipélique*. Ces clés de lecture permettent de saisir toute la diversité des paysages, dans leurs contrastes et leurs continuités. La lecture océanique s'entend selon un gradient ouest-est et entre en adéquation avec les mouvements de transgression et de régression qu'a imprimés l'océan sur le continent. La lecture *fluviale* suit un gradient inverse est-ouest avec une légère déclinaison sud-est marquée par le synclinal de la Charente. Cette seconde clé de lecture correspond au fleuve Charente qui vient se jeter dans l'océan. Ces deux premières clés de lecture, océanique et fluviale, permettent d'identifier la rencontre des eaux, l'écotone mouvant qui en résulte, ainsi que les deux grandes ambiances paysagères du site, à savoir le paysage extérieur, ouvert sur l'océan, et le paysage à l'intérieur des terres. La lecture *archipélique* se comprend quant à elle selon un plan orthogonal aux deux premières clés de lecture et suit un gradient d'altitude (ou isoplèthe). Avec elle, le vide créé par les marais permet, par contraste, de lire l'archipel dans le golfe.



L'alliance des eaux © Emilie Gayet

Cartes des clés paysagères

LECTURE FLUVIALE



LECTURE OCÉANIQUE



LECTURE ARCHIPÉLIQUE



1.2 La dynamique de la relation homme-nature et l'évolution des paysages

La dynamique de la relation homme-nature dans l'estuaire de la Charente repose sur trois grands mouvements. Le premier, amorcé dès les premiers colons, est celui de la nature apprivoisée. L'homme est connecté à la nature de façon spirituelle et conceptuelle, quasi sacrée, puis il entame une relation de domestication, comme une première forme de coopération, avec le travail du sel notamment. Pendant plusieurs siècles les paysages se transforment, passant d'anciens marécages à des marais cultivés, à des lieux que la culture imprègne progressivement.

À partir du 17^{ème} et 18^{ème} siècle, un changement de paradigme s'opère. L'homme des Lumières aspire à l'universel, il projette de maîtriser l'environnement dans lequel il évolue, voire l'univers tout entier, en accédant à la connaissance des grandes lois qui régissent la nature. Il va alors se positionner comme « maître et possesseur de la nature » selon la formule consacrée (Descartes). Ici, l'approche est moins spirituelle que rationnelle, on part des idées, des lois de la nature, du caractère universel des sciences, et on cherche à agir sur le réel, à le façonner. Construire un établissement qui soit « le plus grand et le plus beau qu'il y ait dans le monde », tel est le dessein royal, émis par Louis XIV et Colbert son conseil. Cela se traduit dans l'estuaire par un grand bouleversement, celui de la construction « décrétée » de l'arsenal militaire, *ex nihilo, ex machina*, issu de l'expression d'une volonté hors norme, celle d'un roi dit de droit divin. Cette volonté, combinée au génie créatif humain, fait irruption dans l'estuaire, dans le cours de la nature, et génère une forme de rupture culturelle, dont seule la vase, avec le temps, saura combler les interstices. On peut toujours détailler, nuancer et contextualiser, avec notamment les grands travaux d'assèchement préalables des marais conduits par Henri IV et Bradley, la présence des premières châtellenies, les guerres de religion, il n'empêche que ce sceau royal a surgi de façon brusque et soudaine, pour venir marquer le territoire en profondeur, durablement, tant dans ses pierres que dans sa chair.

Ce second mouvement va ensuite prendre un tournant à l'aune des grandes expéditions scientifiques conduites au départ de Rochefort, les *circumnavigations*. Au-delà des nombreuses espèces et objets rapportés, une certaine philosophie du retour va alors emplir les lieux, avec un goût prononcé pour l'exotisme toujours perceptible aujourd'hui – le Potager du Roy en témoigne encore admirablement. Le rapport de l'homme à son environnement va alors progressivement passer d'une nature extériorisée, objet de maîtrise, à une nature plus intériorisée, comme ramenée « au bercail », celle que Pierre Loti implante dans le jardin de sa maison afin de recréer les ambiances des ailleurs et qui devient

source d'inspiration autant pour les sciences, en général, que pour l'écrivain, en particulier.

Cette nature rendue immanente à l'homme, à sa demeure, permet de redécouvrir quelque chose de plus diffus, de plus épars : la complexité de la nature, du territoire aussi, de notre rapport à ces lieux. L'homme découvre qu'il est partie prenante des paysages et que, même simple observateur, simple spectateur, il est acteur de leur modification constante. Les usages concurrents se multiplient : la présence militaire face à celle du civil et au tourisme ; les chasseurs face aux associations de protection ; les conchyliculteurs face aux agriculteurs avec leurs contraintes de production de gestion du littoral, de l'eau, du patrimoine naturel et des marais ; l'urbanisation galopante et l'artificialisation des sols face aux continuités écologiques à préserver... Dans cette nouvelle prise de conscience de la complexité, les excès, toujours sur fond de volonté de maîtrise, vont également s'accélérer – songeons, par exemple, à l'agriculture intensive qui a connu des pics dans les années 1980.

Ce que l'on peut retenir, c'est qu'il devient aujourd'hui nécessaire de passer d'une logique de conflit, d'usages notamment, à une logique de projets, qui prenne en considération l'existence même de cette complexité.

Passer à une logique de projets, c'est une chose que les habitants du Grand Site ont su faire de façon exemplaire avec la réhabilitation du patrimoine de la Corderie royale et la création du Jardin des Retours coordonnée par le paysagiste Bernard Lassus. Cette reconnaissance de la valeur du patrimoine invite à concevoir les patrimoines naturels et culturels du Grand Site comme des biens communs, que nous appelons aujourd'hui à dépasser par l'idée de « monde commun », qui trouve du sens à travers une conception intégrative de l'homme et de la nature, et de la pluralité des valeurs qu'il lui accorde. Il en va de même avec le changement climatique, qui impacte fortement le territoire : il s'agit moins de combattre la nature, que de *coopérer* et *d'agir avec* elle. Le Pont transbordeur, nouvellement restauré, est comme le symbole de cette coopération, de cette continuité, comme l'arche d'une « nouvelle alliance », non plus entre le fleuve et l'océan, mais entre la science et la nature, entre la culture et la nature, entre la nature et l'homme.



Mosquée, Maison de Pierre Loti © Vincent Lagardère - Alienor.org, Conseil des musées

1.3 Vivre dans un monde commun

Un monde commun, c'est un monde dont on s'accorde à reconnaître les limites et la finitude des ressources. C'est aussi un horizon collectif, ouvert, empreint d'imaginaire et de projets à réaliser, à l'instar du chantier de la reconstruction de l'Hermione ou des temps collectifs comme Cigogne en Fête et la Route des Carrelets. L'esprit des lieux esquisse des formes, des couleurs – les écrivains évoquent dans leurs textes le brun, le rouge, le bleu, le vert, l'esprit des lieux balise des repères, identifie une orientation commune; Il a aussi vocation à évoluer, tout comme le territoire et ses paysages. L'important c'est qu'il fédère, qu'il rassemble autour de valeurs partagées, autour d'un projet qu'il s'agit de développer, qui a du sens pour ses habitants et les élus qui les accompagnent. Cet esprit des lieux est amené à être transmis, à travers un accueil et un tourisme adaptés, aux voyageurs de passage. Dans la démarche de reconnaissance du Grand Site, il y a un véritable échange, entre des acteurs locaux, qui travaillent au quotidien sur le territoire et le connaissent bien, à leur manière, et ces voyageurs de passage.

Les paysages du Grand Site sont une formidable occasion de s'ouvrir aux autres, et parfois aussi, de mieux se connaître soi-même.

Cargo à la hauteur de la fontaine royale © Yannick Chosse



1.4 L'esprit des lieux, en quelques mots

Extrait de l'ouvrage : *Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort, à la rencontre de l'esprit des lieux.*



Extrait de Terraquae © Daniel Nouraud

« L'estuaire de la Charente n'est pas un endroit comme les autres, il n'est pas neutre ; ni pour ceux qui y vivent, ni pour le voyageur de passage. Il possède une épaisseur, une densité propre, où les représentations de la nature sont venues germer et s'enchevêtrer, avec leurs signatures toujours lisibles, comme griffées sur les murs des édifices, aux côtés des sédiments accumulés par le temps. L'estuaire de la Charente est le territoire de l'arsenal. Pas une parcelle du site sans que, partout à la ronde, une digue, une écluse, un monument de pierre, à l'agencement parfois splendide, ne contrôle les eaux, ne fortifie les alentours, ne pétrifie les paysages, tentant de tenir l'ennemi sous son joug et la nature en respect.

Il n'y a pourtant ici rien de conquis, rien d'immuable.

L'effort de prise se fait sentir tous azimuts : le cri des hommes qui halent les navires, bourdon sonore d'où se détache un chant royal, la voix des Lumières qui a imprégné places et ruelles de son appétit d'universel, et le long labeur, plus archaïque, en quête du sel, murmure presque inaudible tant il s'étire au fil des âges et sans lequel les marais de Rochefort n'auraient pu sortir des anciens marécages. Des premiers hommes apprivoisant l'effroi suscité par des lieux déjà « habités », au génie créatif qui maîtrise les sols détrempés, en passant par les paysans domestiquant religieusement terre et mer, sans oublier les habitants, gardiens des ponts et des lisières aux cœurs ardents et bienveillants : les regards changent, les perspectives aussi, comme autant de points de vue sur ce vaste archipel qui en incarnent l'esprit.

L'ennemi, mais quel ennemi ? Les anglais d'hier, les tempêtes d'aujourd'hui et les transgressions marines, à moins que cela

ne soit l'ennui, ou plutôt l'oubli, celui de sa propre identité. Il suffit pourtant d'une simple émotion, fugace, souvent involontaire, toujours très intime, face à l'estran strié, odorant, mettant ses veines à nu, qui se déploie immense dans la baie d'Yves, près de l'embouchure de l'estuaire où, boussole en main, l'on cherche mille repères, ou bien dans un repli discret de la rivière, tout près d'une fleur rare abritée du vent, à l'affût d'un oiseau ou d'un étrange bateau ; et les paysages sont là, sublimes, saisissants, captivants, prolifiques, monotones ou polychromes, pour nous rappeler de quelles eaux sont faites les terres mouillées, de quels corps mêlés elles sont nées.

Nous rappeler que l'estuaire est plus que le plateau d'un échiquier massif et défensif, qu'il est avant tout le fruit d'une rencontre, celle de l'Océan et de la Charente, cet entre-deux où l'on vient puiser toutes sortes de nutriments et d'aliments, panier au bras, coquille ouverte ou plumes au vent. Tout un monde ; à propos duquel Madame et Aix s'entretiennent longuement. Elles en ont vu passer des rejets dans le pertuis, petits naissains ou grands écrivains, visiteurs envasés ou marins au teint brûlé, d'autres peu bavards, comme Énet et Boyard, s'y sont même installés. Elles en voient toujours défilé, nombreux, très divers, sans doute encore pour longtemps. Complices, elles se tiennent parfois presque la main, solitaires autrement, lorsque la mer, telle une chaperonne, s'installe entre elles pour un temps. Elles cultivent alors leur jardin, sobres bouquets de spartine ou luxuriants terrains.

Ce rituel ancestral se laisse encore admirer. Mais pour peu qu'on veuille bien attentivement l'observer, décimètre pointé vers le ciel, on découvre que ces deux îles n'échangent pas seules, il y a non loin leurs consœurs qu'on entend chuchoter dans les terres, accompagnées des riverains qui s'y sont perchés. Parmi elles, Lupin et Breuil-Magné, Rochefort ou encore Saint-Laurent-de-la-Prée.

Des îles sans eau de mer, au-dessus des terres encore gorgées de la marée d'hier. Ce monde est complexe et il cultive de nombreux paradoxes. Après les grandes œuvres des éléments, océaniques et tectoniques, c'est son exploitation humaine, utilitaire et pragmatique, qui en a esquissé de nombreux traits. Est-elle débridée pour autant ? Disons qu'il y a ici presque toujours eu un dessein, des perspectives projetées, souvent multiples. Cette ambition collective fait appel à de nombreux talents, humains et non humains formant ensemble un même essaim. Au fur et à mesure qu'il se réinvente, qu'il investit les lieux d'un souffle nouveau, ce rêve partagé cultive les paysages d'un monde ouvert à l'horizon fini, ceux d'une communauté de vie.

De quoi le Grand Site sera-t-il fait demain ? Imaginons un peu le Fleuve-archipel où coule paisiblement la Charente au fond de laquelle, enfoui dans la vase, siège le trésor d'une antique

alliance, avec ses roselières que l'on perçoit depuis les vitres ouvertes et inspirées d'un hypercentre aérospatial devenu familier. Le crayon aux lèvres, distrait par les reflets scintillants des jardins aquatiques, un ingénieur vient de recevoir un appel du Centre d'innovation et de transfert de technologies au sujet d'un projet de structure en alliage végétal, il se demande quel nom proposer pour la navette sur laquelle il est en train de plancher ; sa collègue lui propose *Océanos*, mais lui préfère déjà *La Nouvelle Hermione*...

Dans un ancien fort militaire devenu bastion, non plus du vison qui peuple désormais tout l'estuaire, mais contre les excès qui séparent nature et société, qui fragmentent l'espace et la vie en de minuscules portions, le Parlement du Grand Site Évolutif de France s'est réuni au sujet du déplacement du trait de côte, des nouveaux paysages et des actions à entreprendre ; un vieil ostréiculteur évoque des liens avec le Portugal et le Japon.

Près du marais *salé-mouillé*, une classe a décidé de dévaler le coteau pour un cours de « monde commun ». En tirant la barque à l'eau, leur instituteur leur apprend qu'autrefois on pratiquait la leçon de choses en sciences naturelles. Certains élèves imitent en riant le géant d'acier qu'ils aperçoivent au loin. Ils doivent aujourd'hui dessiner la nébuleuse des Cités. Une jeune fille prend la parole pour rappeler à quel point il est important de dialoguer, de penser et d'agir avec la nature. Rêveuse, le regard porté vers les ailleurs, elle sait aussi que les Cités de l'Archipel entretiennent depuis toujours le goût de l'aventure. »

GP.



© Simon David

2. Des protections et classements multiples

D'une manière générale, la protection de l'estuaire de la Charente s'est engagée dans les années 1970, avec la reconnaissance des édifices des patrimoines militaires et industriels de l'arsenal et du Pont transbordeur. Aujourd'hui, la protection touche largement les patrimoines naturels, culturels, monumentaux et paysagers. En complément, 14 des 15 communes du Grand Site sont soumises aux dispositions de la Loi littoral.

2.1 Classement du site

Début 2010, suite à la mobilisation des collectivités locales en faveur d'une candidature de l'arsenal maritime de Rochefort au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO) s'est engagée dans la démarche Grand Site de France et a sollicité l'État pour un classement du site de l'estuaire de la Charente au titre de la Loi de 1930.

Deux sites classés d'importance préexistaient au classement de l'estuaire de la Charente : l'Île d'Aix depuis 1980 et l'Île Madame depuis 1998. Les études, enquêtes administratives, inspections et examens en commissions départementale et supérieure ont abouti, par décret du 22 août 2013, au classement du site de l'Estuaire de la Charente.

Le classement de l'Estuaire de la Charente reconnaît la valeur d'un ensemble paysager singulier et remarquable au titre des critères pittoresque et historique. En lui-même, le site classé (7500 ha terrestres et 9800 ha en mer) est majestueux, particulièrement naturel et peu urbanisé – l'un des derniers grands fleuves libres d'Europe Atlantique. Mais la reconnaissance nationale est surtout due au caractère historique majeur de l'Arsenal de Rochefort et de ses fortifications. Le site classé concerne 14 communes qui bordent la Charente depuis Cabarot jusqu'à son embouchure avec les îles d'Aix et Madame.

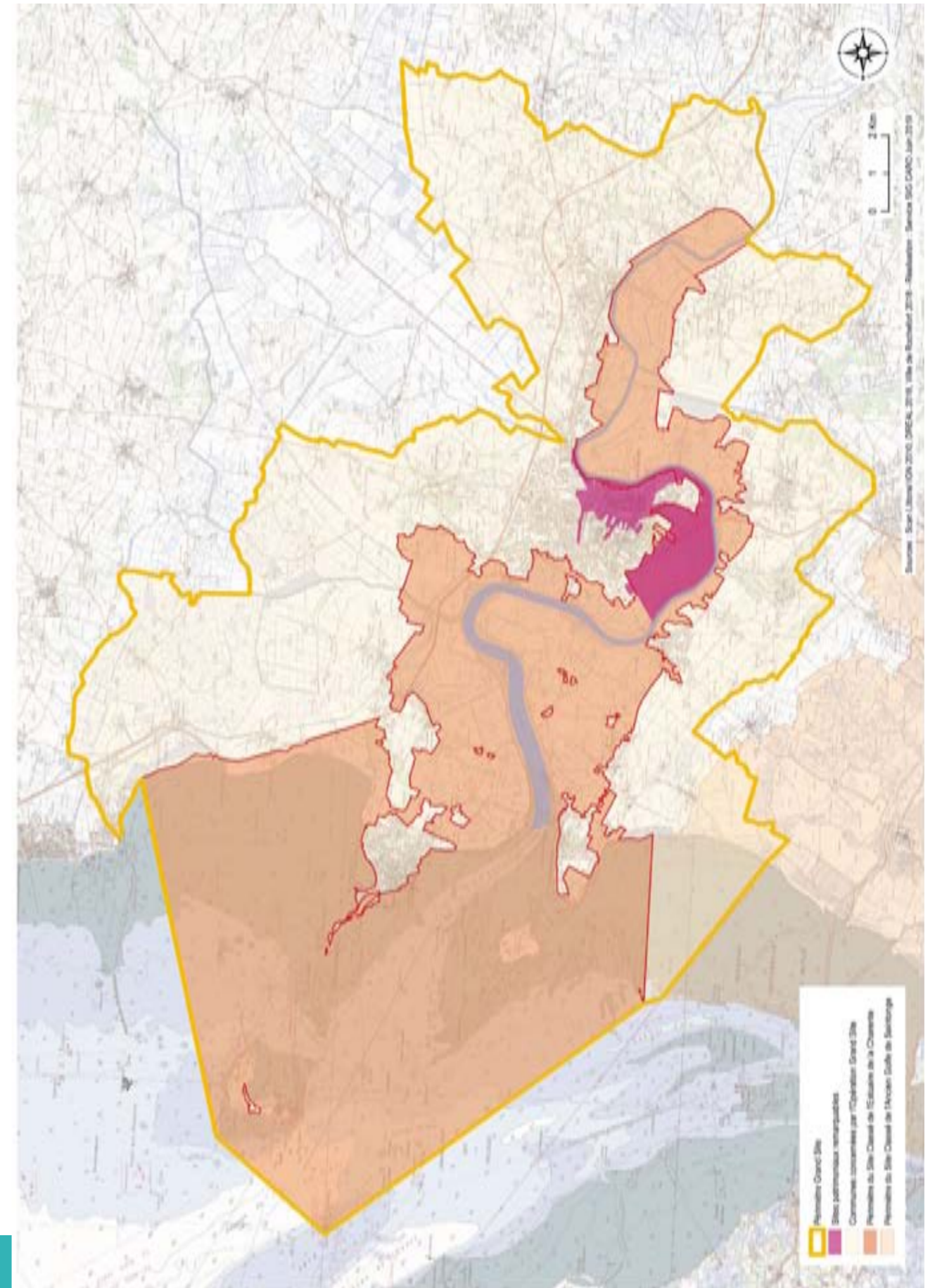
La concomitance entre le classement du site et le lancement de l'Opération Grand Site a permis dès l'origine d'installer l'idée que la protection du patrimoine était pour le territoire un atout déterminant pour son développement et son attractivité : la reconnaissance inhérente à ces protections a été considérée comme une force pour la préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers, l'accueil des visiteurs, l'économie et l'animation du territoire pour les habitants.

2.2 Le Grand Site : un ensemble d'exception reconnu par de nombreuses protections

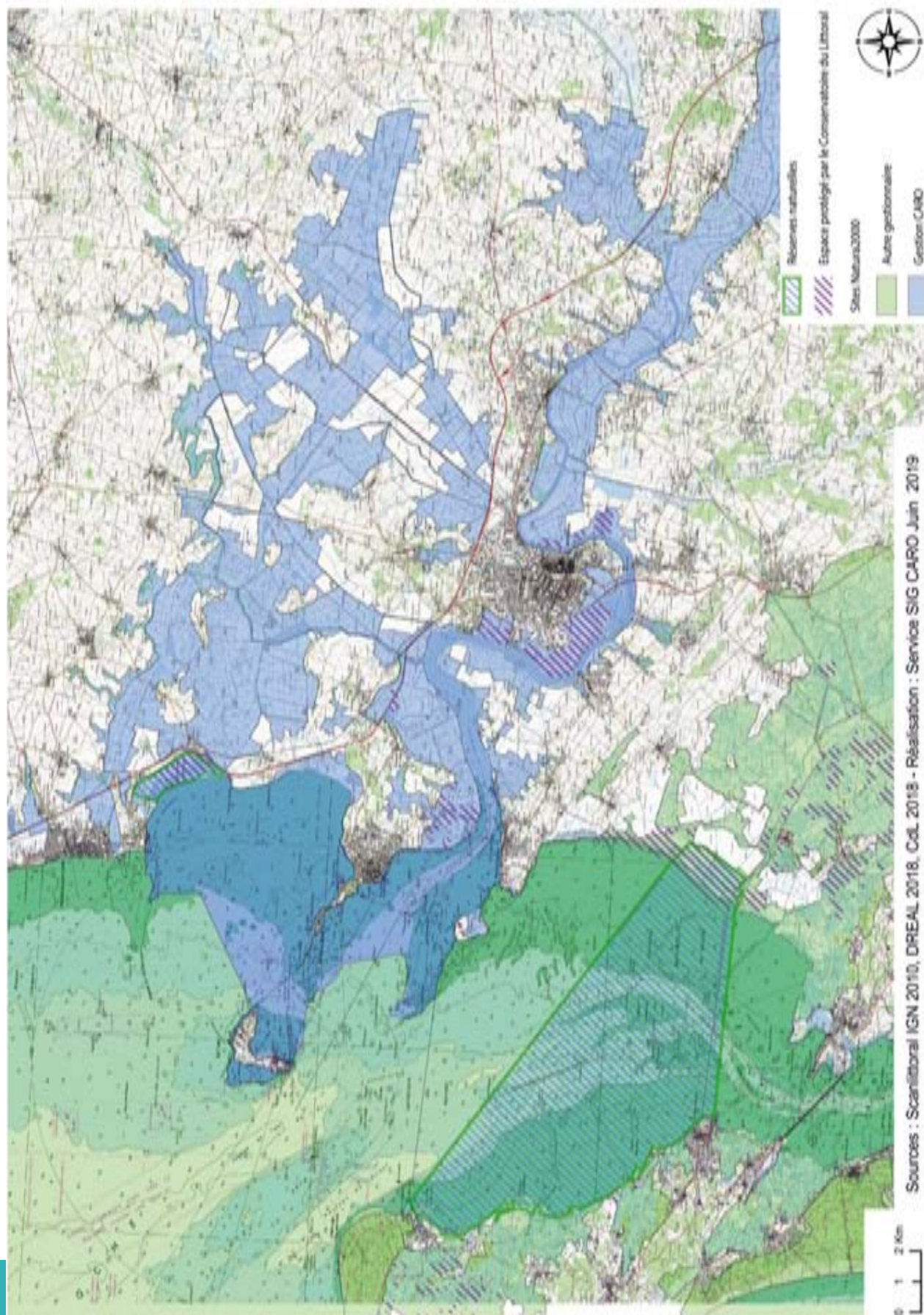
Aujourd'hui, outre le site classé, le Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort comprend un ensemble de protections et de classements pour ses patrimoines naturel, culturel, historique et paysager, qui s'avère hors du commun.

La cartographie des protections met en évidence la complémentarité du site classé avec la protection de la biodiversité : Natura 2000, la Réserve naturelle d'Yves et les espaces protégés par la maîtrise foncière (Conservatoire du littoral, Espaces naturels sensibles du Département). Cette protection des espaces naturels se combine avec les protections des espaces bâtis du Site Patrimonial remarquable de la Ville de Rochefort et les périmètres de protections des Monuments historiques classés ou inscrits (Fouras, Soubise, Echillais, Tonnay-Charente, l'Île d'Aix, Port-des-Barques).

Depuis 2015, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, a été créé pour gérer les milieux et les usages marins. Il inclut l'ensemble des Pertuis (les espaces marins entre les îles de Ré et d'Oléron et le continent) ainsi que les estuaires de la Charente, du Payré, du Lay, de la Sèvre Niortaise, de la Seudre et de la Gironde.



Les espaces naturels protégés



3. Un grand paysage, un projet de territoire

Les élus de la CARO ont décidé de faire de cette richesse paysagère et patrimoniale un moteur de leur projet de développement, en lien avec les enjeux sociaux et environnementaux, et en tenant compte des aspirations des habitants et des attentes touristiques.

Ainsi, l'Opération Grand Site, portée par la CARO, a été conçue comme un projet de territoire rassemblant un grand nombre d'actions relevant de différentes politiques publiques locales.

L'Opération Grand Site, approuvée par le Ministère de l'Écologie et du développement durable suite à l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission supérieure des Sites, paysages et perspectives, le 19 décembre 2013, a été engagée dès 2014.

3.1 Le périmètre de l'Opération Grand Site 2014-2019

Le périmètre de l'Opération Grand Site s'inscrit quasiment en totalité dans celui de la CARO – seule la commune d'Yves n'est pas incluse dans le périmètre communautaire – et permet ainsi la mise en œuvre d'un projet de territoire ambieux.

Un périmètre justifié par le site classé et le projet de gestion

Le périmètre approuvé pour l'Opération Grand Site, justifié par des facteurs biogéographiques et humains, présente une cohérence sur le plan du site et du territoire.

Sur le plan biogéographique et paysager

La délimitation repose d'une part sur les entités paysagères des marais et des terres hautes de l'Estuaire de la Charente (clé de lecture *archipélique*), qui correspondent aux anciennes îles du golfe, qui émergeaient avant la constitution de l'estuaire lui-même et d'autre part sur l'estuaire, qui s'étend des îles d'Aix et Madame, classées antérieurement avec le Fort Boyard, jusqu'à la hauteur du premier affluent de la Charente, la Boutonne.

Sur le plan de la géographie humaine

Le dossier de l'Opération Grand Site présenté en 2013 mettait l'accent sur la dispersion des enjeux sur tout le territoire et pas seulement autour d'un site surfréquenté, comme c'est le cas dans de nombreux Grands Sites. En termes de fréquentation, de répartition des richesses patrimoniales, naturelles, historiques, culturelles, paysagères et d'implantation des zones urbaines, le Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort est un territoire multiforme. Il constitue un bassin de vie, avec comme tissu un maillage très structuré, tant dans l'espace rural que dans l'espace urbain. Ainsi, les communes qui composent le Grand Site au sein de la CARO partagent

une dynamique de préservation des patrimoines, d'accueil des visiteurs et de cohérence urbaine. C'est le sens de la politique conduite par la collectivité en charge de la gestion du Grand Site en lien avec les attentes de l'État.

Aussi, le **périmètre de projet** (le périmètre de l'Opération Grand Site) a été calqué sur les entités paysagères de l'estuaire de la Charente :

- avec des limites maritimes établies sur les contours du site classé de l'estuaire ;
- avec des limites terrestres établies sur les limites administratives de 15 communes du fleuve, 14 d'entre elles faisant partie de la CARO.

La 15^{ème} commune, la commune d'Yves, est membre du Comité de pilotage et une convention d'association à la CARO au titre de l'Opération Grand Site sera établie avec la commune après l'attribution du label. Si l'Opération Grand Site des marais de Brouage devait être relancée, la commune de Saint-Froult serait alors retirée du périmètre du Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort.

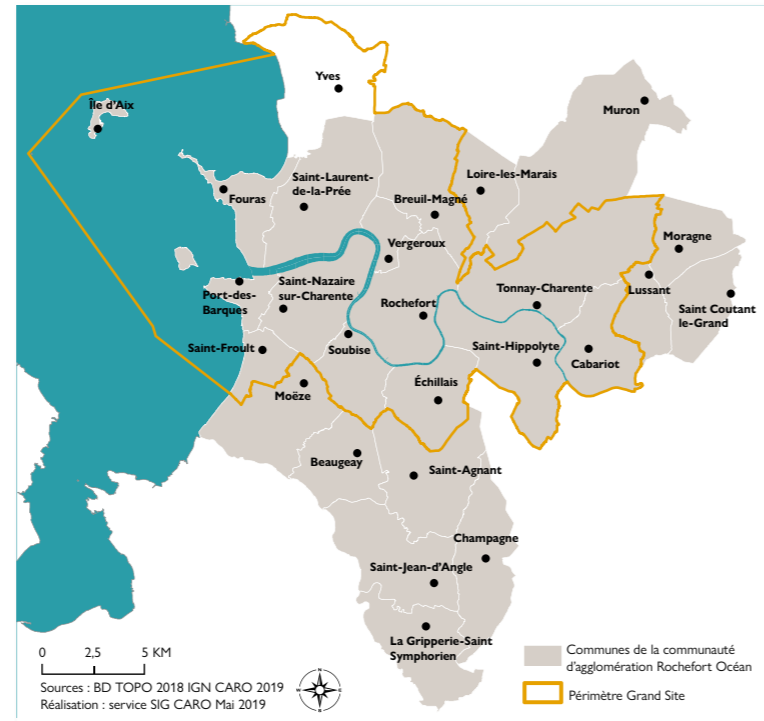
À l'intérieur du périmètre de projet, aux abords des accès qui rendent le site lisible pour les visiteurs, il est prévu que soit implantée une signalétique « d'entrée dans le Grand Site de France » lors de l'attribution du label. Cet ensemble constituera le « périmètre affiché » du Grand Site.

Cohérence des périmètres

Au niveau national, le Grand Site illustre pleinement l'intérêt d'une politique publique territoriale dédiée au paysage. Présenté lors du colloque ICOMOS « Entre repli et ouverture, quelles limites pour les espaces patrimoniaux ? » (novembre 2013), l'exemple du Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort soulignait l'engagement de l'intercommunalité en sollicitant un classement du site. Il montre que la part significative de son périmètre en site classé (50 %), associée à une protection assumée et partagée par la collectivité aux côtés de l'État, qui en est le garant, constitue un modèle Grand Site de préservation et un levier fort pour le développement économique et social.

En France, peu de dispositifs de protection et gestion des espaces patrimoniaux permettent un tel équilibre. Sur le territoire, cet équilibre est en bonne partie lié :

- au rapport équilibré entre le cœur protégé et l'aire de projet qui l'entoure ;
- à la bonne répartition des responsabilités en matière de protection et de développement entre l'État et la collectivité, avec une étroite concertation entre les services de l'État et ceux de la collectivité ;
- à l'étendue des compétences exercées sur le territoire par la collectivité : l'urbanisme, le transport, le tourisme (avec la structuration d'un Office du tourisme communautaire), la culture ; autant de compétences indispensables à la mise en œuvre du projet Grand Site.

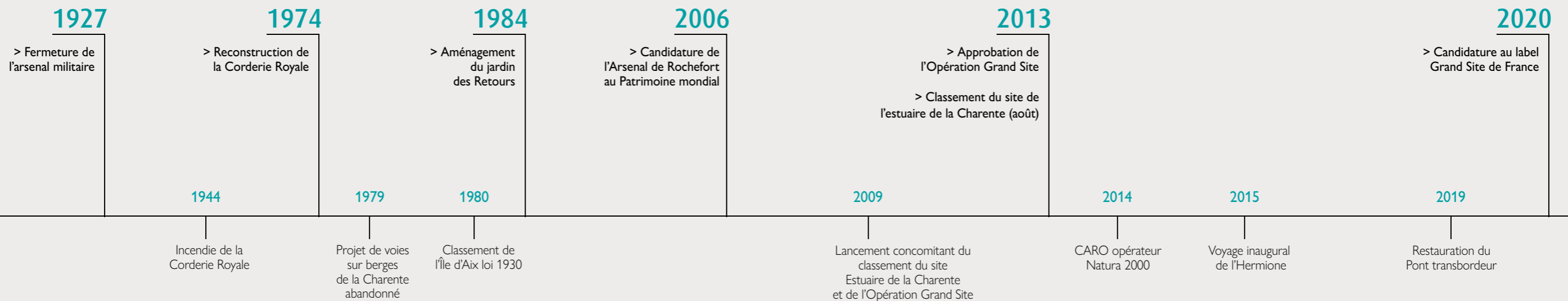


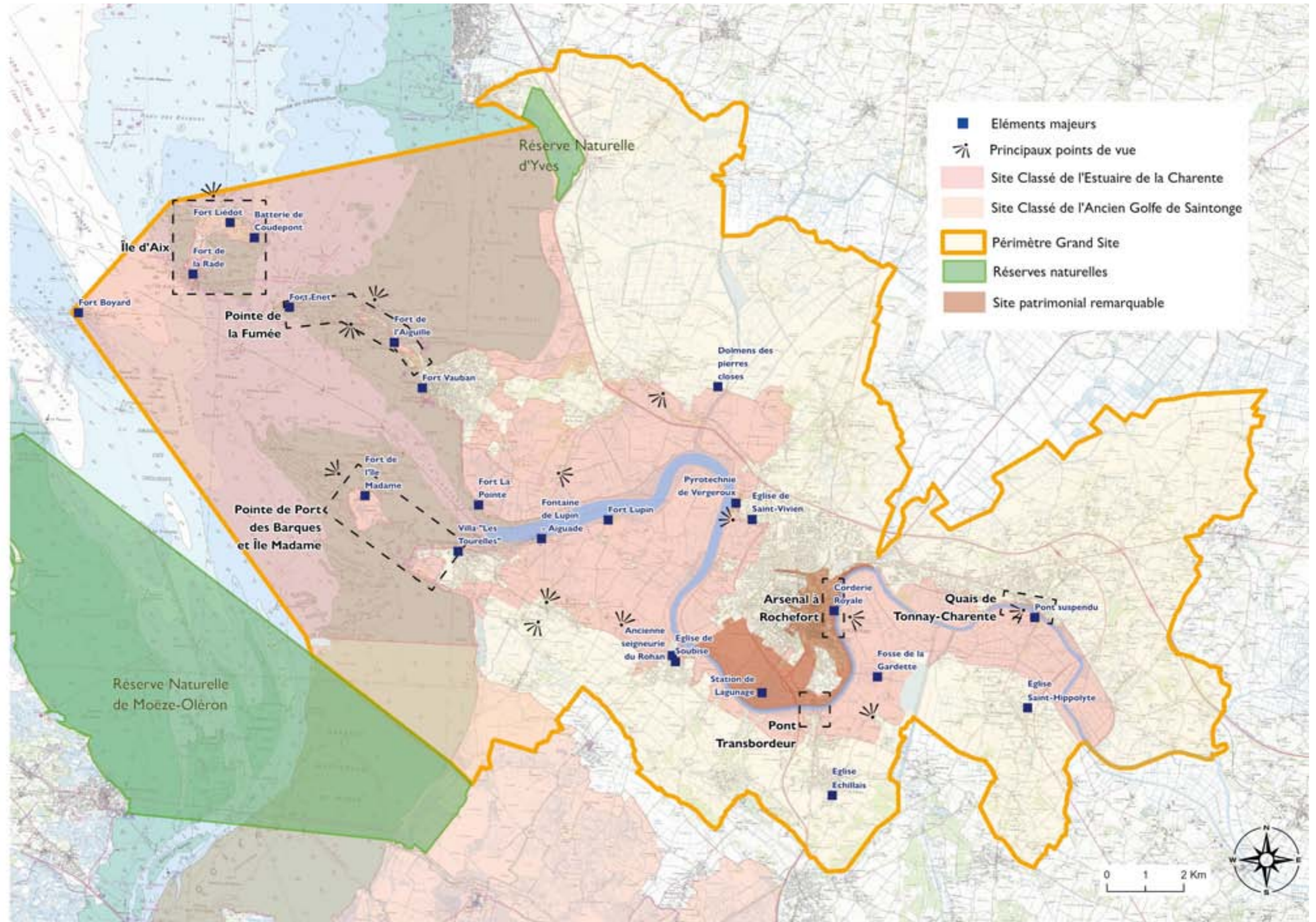
Périmètres du Grand Site et de la CARO



La Corderie royale avant sa restauration © Service Historique de la Défense

Un long parcours patrimonial





3.2 La gouvernance

La CARO est porteuse et responsable de l'Opération Grand Site. La gouvernance proposée en 2013 a été complétée afin de conduire la stratégie de manière transversale, en lien avec les différentes politiques publiques concernées. Cette gouvernance, organisée autour de la CARO, est composée de plusieurs instances chargées des fonctions listées ci-après (schéma p 132).

La conduite et le pilotage

- Le Comité de pilotage, co-présidé par le Sous-préfet de Rochefort et le Président de la CARO, réunit les maires, les représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Charente-Maritime, les organismes consulaires, le Conservatoire du littoral et le Parc naturel marin.

- Le Comité de suivi réunit les Vice-présidents de la CARO concernés et maires des communes du Grand Site sur les questions d'aménagement du territoire, de gestion de l'eau - avec la Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) - de déplacements, de tourisme et de culture ;

- Une revue de projets, présidée par le Sous-préfet de Rochefort, et composée des Services de l'État et de la CARO, permet également d'assurer :

- un suivi des trois opérations emblématiques : la Pointe de la fumée, l'Arsenal à Rochefort, le Pont transbordeur ;

- un échange technique sur l'avancement des projets, les points de blocage éventuels, les priorités, les résultats enregistrés ;

- la coordination réglementaire (urbanisme, loi littoral, loi sur l'eau...).

La concertation

Le Parlement du Grand Site, réunissant 60 personnes et présidé par le Président de la CARO, est une instance de concertation et d'étude. Il regroupe l'ensemble des acteurs locaux concernés par le Grand Site, maires des communes concernées, services de l'État, élus, socio-professionnels, associations. Depuis 2013, il se rassemble chaque année dans une des communes du grand Site. Ses travaux portent sur différents thèmes et comportent des visites de terrain : la Pointe de la fumée en 2013 à Fouras, les mobilités douces en 2014 à Tonny-Charente, l'aménagement des extensions urbaines en 2016 à Cabariot, la communication du Grand Site en 2017 à Port-des-Barques et « l'esprit des lieux » du Grand Site et l'évaluation de l'OGS à Rochefort en 2018.

Le partenariat financier et de moyens

L'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, le Conservatoire du littoral et la CARO, liés par une convention d'objectifs et de partenariat depuis 2015 (annexe 4), se sont déjà réunis en conférence des financeurs en 2014 et 2017. Les partenaires distinguent les projets d'envergure locale, dont le financement peut être assuré par les dispositifs de droit commun, et les projets de valorisation des sites majeurs, tels la Pointe de la fumée, le

Pont transbordeur ou le site de l'Arsenal à Rochefort, ces projets, par leur importance et l'ampleur de leur coûts, dépassent les capacités financières des communes et de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan. La plupart des financements dédiés à certaines de ces opérations sont d'ores et déjà arrêtés.

Une convention de partenariat entre le Conservatoire du littoral et la CARO (2017) a précisé des engagements réciproques : la CARO s'engage notamment, aux côtés des communes, à assurer la gestion de l'accueil et de l'ouverture au public des propriétés du Conservatoire (annexe 5).

La mise en œuvre

La CARO a installé en interne un Groupe projet rassemblant les différents agents de ses services concernés par l'Opération Grand Site. Le Groupe projet se réunit une à deux fois par an dans le but d'établir des liens avec les autres politiques de la collectivité.

Les services de l'État - l'Inspection des sites de la DREAL et l'Unité territoriale de l'architecture et du patrimoine – ont apporté un concours quotidien à la mise en œuvre des opérations.

Des partenariats techniques ont également été établis : en matière d'architecture et de paysage, avec le CAUE de la Charente-Maritime, ou encore en terme de gestion de la fréquentation sur les littoraux, avec le Groupement d'intérêt général du littoral Aquitain, dans le but d'accompagner les projets de développement durable et de mise en valeur des espaces côtiers.

En complément, les communes, souvent très impliquées dans la conduite des actions de gestion et de valorisation des sites, associent les acteurs locaux (socio-professionnels, associatifs...).

Toutes ces composantes de la gouvernance sont vivantes et fonctionnent en permanence, elles participent à créer une dynamique privilégiée d'acteurs au sein du Grand Site.

© Simon David

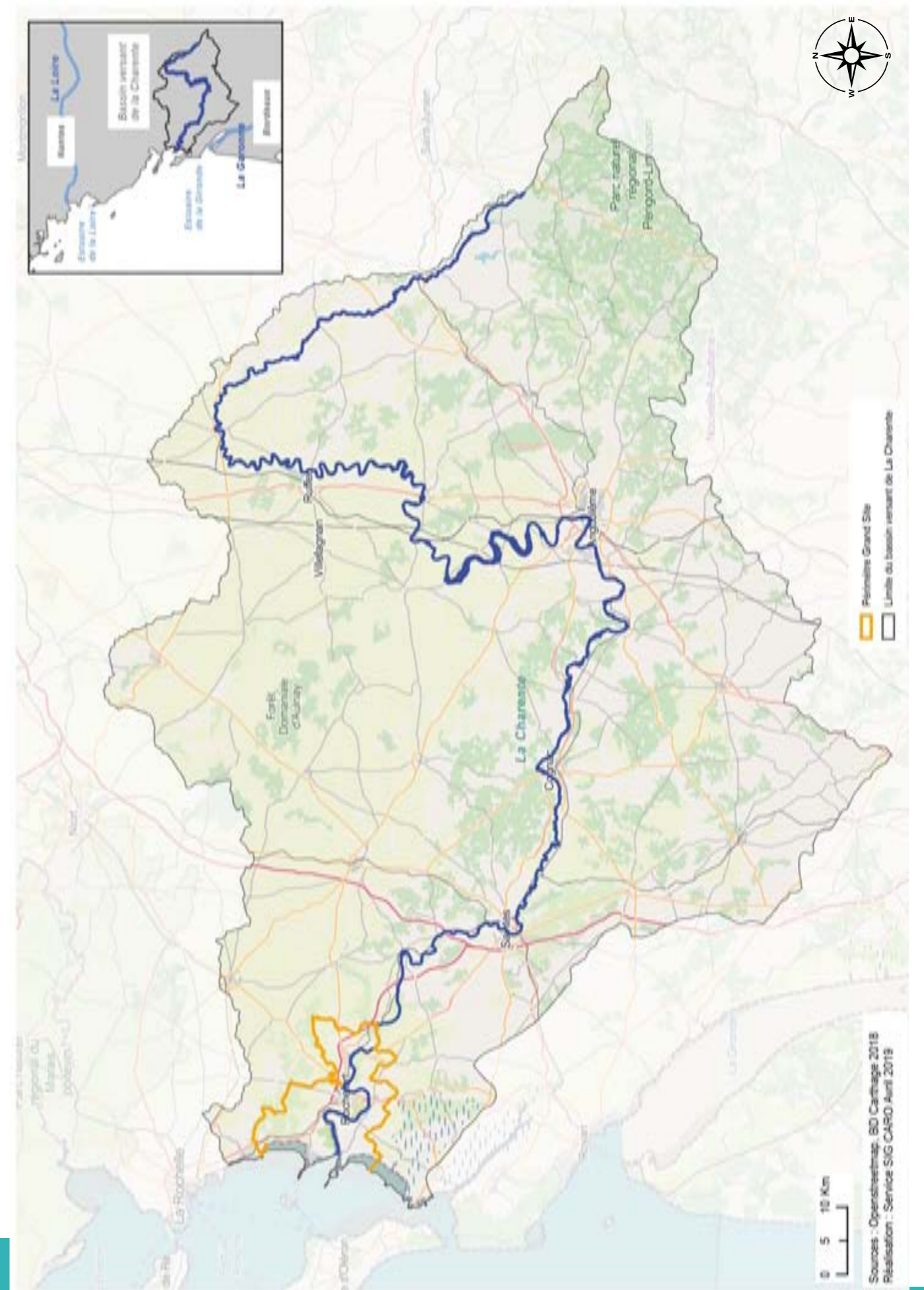


Fonctionnement des instances depuis 2014

Instances	Composition	Rôle	Instances tenues
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Les Maires du Grand Site et les socio-professionnels • Le Conservatoire du littoral et le Parc naturel Marin • Les Services de l'État Co-présidé par le Sous-préfet de Rochefort et le Président de la CARO	Orientations du programme	Comité de pilotage en 2014 à Tonny-Charente Comité de pilotage en 2016 à Rochefort Comité de pilotage, 11 juin 2019 à Rochefort
Comité de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • 5 Vice-présidents de la CARO concernés par l'Opération Grand Site - 2 Maires représentants des communes Présidé par le Président de la CARO	Suivi du programme Et Articulation des opérations	Installation décembre 2015 Etude de l'avancement des opérations et communication du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Étude de la communication • Étude du projet de partenariat avec le Conservatoire du littoral : juin 2016 • Évaluation de l'Opération Grand Site : mars 2018
Parlement	<ul style="list-style-type: none"> • Les représentants communaux, socio-professionnels et associatifs (80 représentants) Présidé par le Président de la CARO	Information / Concertation et études	<ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2014, à Tonny-Charente : le projet Grand Site dans l'amont de l'estuaire : étude des quais de Tonny-Charente • Mars 2016, à Port-des-Barques : la communication du projet Grand Site • Avril 2017, à Cabariot : lancement de la candidature au label. Identification des leviers pour une candidature Grand Site • Juillet 2018, à Rochefort : évaluation du projet et échanges concernant l'esprit des lieux
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> • Les Services de la CARO impliqués dans le pilotage des opérations (17 agents) • L'Inspection des sites Piloté par le Directeur et le Chef de projet de l'Opération Grand Site	Coordination et mise en œuvre des actions.	Deux Réunions plénières par an depuis 2014 Réunions régulières en configuration resserrée selon les actions
La revue de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Services de l'Etat : Inspection des sites, UDAP et DDTM • Services de la CARO Présidé par le Sous-préfet de Rochefort	Identification des attentes de l'Etat dans l'exécution des opérations et du programme	Mars 2018 : installation avec présentation des opérations majeures Septembre 2018 : Analyse des possibilités financières et des contextes réglementaires
Conférence des financeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Préfet de la Charente-Maritime, • Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, • Président du Département de la Charente-Maritime, • Directrice du Conservatoire du littoral Présidé par le Président de la CARO	Financement du programme	Juillet 2014 : Installation de l'instance et signature de la Convention de partenariat en 2015 Juin 2017 : bilan et identification des actions d'envergure : Pointe de la fumée, Pont transbordeur et Arsenal à Rochefort

3.3 Carte d'identité du Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort

Région	Nouvelle-Aquitaine
Département	Charente-Maritime
Nom du Gestionnaire	Communauté d'agglomération Rochefort Océan
Surface du Grand Site	34 500 ha (24 500 ha terrestre, 10 000 ha en mer)
Surface site classée loi de 1930	17 000 ha (7 000 ha terrestre, 10 000 ha en mer)
Communes dans le périmètre Grand Site	15 communes : Breuil-Magné, Cabariot, Echillais, Fouras, l'Île d'Aix, Port-des-Barques, Rochefort, Saint-Froult, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnay-Charente, Vergeroux et Yves
Population	54 884 habitants dont 24 045 habitants à Rochefort
Estimation nombre de visiteurs	1 million de nuitées / an 1,6 millions de visiteurs
Date d'entrée en Opération Grand Site	2014
Membre du réseau des Grands Sites de France	2011
Autres protections	2 Sites NATURA 2000 Site Patrimonial remarquable à Rochefort, Monuments historiques, loi Littoral, 1000 ha de propriétés publiques (Conservatoire du littoral et Département 17 au titre des Espaces naturels sensibles), deux Réserves naturelles nationales
Gouvernance territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de Pilotage • Revue de projets avec l'État • Conseil communautaire, Comité de suivi des élus CARO • Parlement du Grand Site • Groupe projet des services • Conférence des financeurs
Particularités principales	<ul style="list-style-type: none"> • Grande diversité de sites naturels, culturels, historiques et paysagers : littoraux, ruraux et urbains • Lancement du classement du site et de l'OGS concomitants à partir de 2009.



4. Les enjeux initiaux et les orientations de l'Opération Grand Site 2014-2019

Au printemps 2012, les élus et acteurs du territoire ont formulé au cours d'une trentaine d'entretiens leur vision de l'avenir du Grand Site et la façon dont ils souhaitaient voir conduire le projet. Le séminaire de L'Île d'Aix, les 6 et 7 septembre 2012, qui a réuni plus de 80 acteurs du futur Grand Site de France, a permis d'approfondir les enjeux du territoire et valider quatre orientations stratégiques et sept objectifs opérationnels. C'est à partir des orientations stratégiques qu'a été conduit le bilan (voir 2^{ème} partie, Chapitre 2.1).

4.1 Structurer, requalifier, mettre en valeur les sites les plus exposés

Contexte

- Des pressions ponctuelles dans un département très touristique
- Un tourisme fondé sur l'excursion plus que sur le séjour, à l'exception du thermalisme
- Des situations contrastées entre le front de mer et le fond de l'estuaire
- Une notoriété peu affirmée (étude de fréquentation 2013)

Enjeux

Si les sites et édifices de l'estuaire et de l'arsenal sont très nombreux et majestueux, qu'il s'agisse des paysages de l'estuaire et littoraux ou des édifices et monuments, aucun n'a cependant acquis une notoriété et une lisibilité suffisamment forte pour primer sur les autres.

Le grand site a donc décidé d'opter pour une stratégie de conservation, de gestion et de valorisation des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles, en lien avec l'État et les partenaires associés. Cette stratégie prend en compte l'ensemble du Grand Site afin d'offrir aux visiteurs les richesses naturelles et culturelles qui sont disséminées sur tout le territoire.

Plusieurs sites à haute fréquentation ont été identifiés. La fréquentation du public est particulièrement élevée sur les cinq sites suivants : la Pointe de la fumée, l'île d'Aix, l'Arsenal à Rochefort, le Pont transbordeur et la Pointe de Port-des-Barques et l'Île Madame. Différents types de solutions ont été engagés dans le cadre de l'Opération Grand Site :

- aménager les sites les plus exposés ;
- traiter la gestion des flux touristiques ;
- organiser une meilleure accessibilité.

Une approche différenciée, basée sur l'acquisition de meilleures connaissances devait permettre d'appréhender la diversité des situations.

4.2 Préserver la qualité de vie des habitants afin qu'ils en fassent bénéficier les visiteurs, les associer à la vie du site

Contexte

Des milieux naturels étendus avec près de 50 % du domaine terrestre occupé par des prairies de marais, des vasières immenses ;

- Des activités agricoles et ostréicoles contraintes ;
- Un tourisme balnéaire et insulaire important en front de mer ; un patrimoine bâti disséminé ; une fréquentation des sites par les habitants ;
- Une très forte imbrication des espaces urbains et leurs activités économiques et industrielles, avec les espaces ruraux.



Enjeux

La CARO comprend 63 000 habitants. Sans être pour autant isolé, ce territoire est exempt du tumulte permanent que connaissent certaines agglomérations et bénéficie d'une qualité de vie exceptionnelle.

La réussite du Grand Site passe par la préservation du cadre et de la qualité de vie de ses habitants. On retrouve cette qualité de vie dans la mise en valeur mesurée et équilibrée

des ressources naturelles et culturelles, dans le respect de la charte architecturale des aménagements des centres bourgs et dans la promotion des mobilités douces qui bénéficient tout autant aux visiteurs qu'aux habitants. Ainsi, le réemploi des patrimoines de l'arsenal pour des usages quotidiens a été particulièrement mis en œuvre sur la ville : la Corderie royale en est l'illustration centrale avec l'installation de la médiathèque, du siège du Conservatoire du littoral et des Rivages Lacustres ou encore du Centre International de la Mer. Cette orientation a permis l'appropriation par la population de biens et d'espaces restés longtemps inaccessibles en raison des usages militaires. Cette approche a été étendue à d'autres sites de l'estuaire.

La qualité de vie se retrouve aussi dans le dynamisme économique et au travers de la spécificité de certains métiers : l'ostréiculture et l'agriculture, la charpenterie de marine, la ferronnerie ou encore la voilerie sur le chantier de l'Hermione. Ces spécificités sont un atout précieux et un gage de qualité pour l'accueil du visiteur.

Enfin, la qualité de vie de cet ensemble est constituée tout autant d'urbanité que de ruralité. Son caractère paisible est une force du Grand Site de l'Estuaire et l'Arsenal. C'est pourquoi, les actions retenues au titre du Grand Site devaient s'attacher au dialogue visant la construction d'un projet partagé « entre la ville et la campagne ».

4.3 Concilier la gestion entre les espaces préservés et les espaces de développement

Contexte

- La population a crû sensiblement entre 1999 et 2009 avec un rythme annuel de 480 habitants supplémentaires par année ; depuis 2014, elle gagne 120 habitants supplémentaires par an, à savoir un rythme sensiblement inférieur à celui des agglomérations de La Rochelle ou de Royan.
- Le changement climatique, avec le risque de submersion, modifie la façon « d'habiter » le territoire.

Enjeux

Du fait de leurs caractéristiques naturelles et des protections réglementaires, les marais, qui recouvrent près de la moitié du territoire rochefortais, sont préservés de l'artificialisation. La pression urbaine, liée à la proximité des villes de La Rochelle et de Rochefort ou bien à l'attrait du littoral, s'est traduite par une consommation foncière sensible dans l'espace rural.

Le Grand Site est un espace de vie, économique, social et culturel qui offre des opportunités pour son développement : activités agricoles, ostréicoles, touristiques et culturelles.

Les acteurs sont sensibles à la préservation des paysages et à une recherche de cohérence dans les aménagements, en



particulier au maintien d'un équilibre réfléchi entre, d'une part, les espaces préservés comme les sites classés, Natura 2000, le Parc naturel marin, les réserves naturelles et, d'autre part, les espaces adjacents.

Compte tenu de la très faible amplitude d'altitude, le paysage est très sensible aux coupures visuelles, qu'elles soient dues aux constructions ou à des rideaux végétaux. Une multiplication désordonnée de ces aménagements brouilleraient la lecture de ces paysages ouverts.

Ainsi, la maîtrise de l'extension urbaine – logements et lotissements, zones économiques et commerciales – et une approche paysagère qualitative était un enjeu majeur de l'Opération Grand Site 2014-2019. La gouvernance du Grand Site devait donc s'attacher à identifier la contribution de chaque collectivité à l'équilibre recherché, faire émerger les enjeux collectifs et définir des modalités de prise de décision.

4.4 Faire exister le Grand Site et faire émerger son identité pour tous les publics

Contexte

- Au niveau touristique, la notoriété du Grand Site la plus ancienne est le tourisme balnéaire à Fouras au début du XX^{ème} siècle ;
- Cette notoriété a ensuite été acquise à l'Île d'Aix, puis a gagné le renouvellement urbain de Rochefort avec la restauration de la Corderie royale dans les années 1980, l'accroissement continu du thermalisme (7 000 curistes en 1990 / 19 000 curistes en 2018), pour s'associer à la reconstitution de la frégate Hermione à partir de 1997, sans oublier le Fort Boyard, popularisé par l'émission télévisée qui en porte le nom.
- L'opération Grand Site 2014-2019 a ensuite cherché à faire émerger un tourisme culturel patrimonial basé sur l'esprit des lieux, partagé avec les habitants.



La proue de l'Hermione © Simon David

Enjeux

Le caractère emblématique du Grand Site – l'esprit des lieux – tient largement aux différentes représentations de la nature qui ont prévalu à travers les siècles. Il y a là un balancement singulier entre la nature, l'histoire et le paysage.

La Charente, peu visible et peu accessible, le patrimoine lié à l'héritage militaire encore peu ouvert au public, contribuent à la faible lisibilité du site pourtant indispensable pour que cette destination touristique soit plus attractive, mieux connue pour elle-même et mieux appréciée.

La désignation « d'un phare » permettant d'identifier le Grand Site sur l'estuaire n'est pas simple tant les centres d'intérêt et les espaces patrimoniaux sont nombreux. Pourtant, l'Arsenal à Rochefort apparaît comme un possible candidat pour l'ensemble du Grand Site à condition de mettre en réseau tous ses éléments.

Une action d'envergure est à conduire pour faire « exister » le Grand Site, par la mise en place d'actions concrètes pour la découverte du territoire dans sa globalité et sur une large variété de thématiques.

Le Grand Site s'est également donné pour ambition de permettre aux acteurs et aux habitants d'être partie prenante d'un site exceptionnel. Les actions de promotion et de communication visant à renforcer la notoriété étaient donc à mettre en lien avec les principes fondamentaux des Grands Sites. Toutes ces actions devaient à la fois intéresser les visiteurs et bénéficier aux habitants, garants de la qualité de l'accueil. Le territoire du Grand Site peut s'appuyer sur une organisation touristique désormais établie depuis 2006 autour d'un Office de Tourisme communautaire disposant de moyens et de ressources importants en terme d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation.

LA MISE EN OEUVRE DE L'OPÉRATION GRAND SITE 2014-2019

Le projet de territoire, déployé entre 2014 et 2019, est une démarche dynamique avec les actions évoquées en 2013, dont la plupart beaucoup ont été engagées. D'autres ont émergé depuis.

Aussi, pour rendre compte des réponses apportées aux enjeux initiaux et orientations initiales de l'Opération Grand Site, cette partie est structurée autour d'un bilan des actions et d'une évaluation.



Le fleuve au pont de la Cèpe © Yannick Chosse

1. Les attentes de l'État

Pour la préparation du dossier de candidature, la CARO s'est appuyée particulièrement d'une part sur le dossier Opération Grand Site et l'avis correspondant de la Commission en date du 19 décembre 2013 (annexe 6) et d'autre part sur le rapport de visite ministérielle des 9 et 10 novembre 2017 (annexe 7) qui se conclut de la façon suivante :

Les services de l'État indiquent les recommandations suivantes pour guider l'action de la CARO dans la perspective de la candidature au label. Ces recommandations constitueront la feuille de route du comité technique organisé par le sous-préfet pour accompagner la communauté d'agglomération dans l'élaboration de sa candidature :

- réaliser un bilan critique des actions au regard des engagements pris en matière de maintien et d'amélioration des qualités paysagères des sites,
- engager des actions concrètes attestant de la mise en œuvre des principes de la politique des Grands Sites à tous les stades de réalisation (et non seulement en phase amont),
- approfondir les réflexions sur la capacité d'accueil des sites et la stratégie d'intervention à mener en conséquence dans une approche quantitative et qualitative,
- apporter la garantie de la capacité du gestionnaire à assurer la conduite d'opération, en termes d'organisation du suivi des projets et de mobilisation des moyens humains,
- améliorer la visibilité, l'identité du Grand Site au sein du territoire plus large de la CARO, en se fondant sur l'esprit des lieux. Il conviendra notamment de préserver l'équilibre entre maintien d'espaces d'intimité, et aménagements pour l'accueil du public.

2. Le bilan de l'Opération Grand Site

Le bilan de la mise en œuvre du programme de l'OGS est construit à partir des actions réalisées au regard des opérations prévues entre 2014 – 2019 et du bilan au regard des prévisions, de zooms sur la dynamique des opérations des sites emblématiques et sur les processus mis en place en matière d'accueil et de gestion de la fréquentation, de gestion du site classé et de la gestion paysagère.

2.1 Les actions réalisées au regard des actions prévues

Les objectifs opérationnels initiaux

Sur la base des orientations stratégiques et politiques présentées précédemment, le programme d'actions de l'Opération Grand Site 2014-2019 a été construit autour de sept objectifs opérationnels.

1. Connaître les flux de visiteurs des sites les plus fréquentés

Les sites de l'estuaire ne font pas l'objet d'une fréquentation forte aujourd'hui. Le projet vise à conduire une veille des évolutions de leur fréquentation, aidant ainsi la définition des aménagements à réaliser sur les sites majeurs comme la Pointe de la fumée à Fouras, l'Île d'Aix, l'Île Madame, le Pont transbordeur et l'Arsenal à Rochefort.

2. Développer l'accès vers les sites par différents modes

A l'échelle de la Communauté d'agglomération, dans le cadre de ses compétences « transport et déplacement » d'une part et « tourisme » d'autre part, le projet prévoit le développement des liaisons fluviales, maritimes et cyclables dans le cadre de la « Charente à vélo » et des intermodalités.

3. Structurer l'interprétation et adapter la destination touristique

La compréhension du site dans son ensemble requiert une structuration de l'offre d'interprétation. Elle suppose une coordination de l'action des acteurs de la médiation dans la perspective d'une labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ». Une harmonisation de la signalétique est également promue.

Le projet vise également à inscrire le Grand Site dans la destination touristique « Rochefort Océan ».

4. Conforter les activités économiques liées au Grand Site

Les entreprises agricoles et conchylicoles concernées doivent faire l'objet d'un accompagnement des aménagements projetés. Par ailleurs, la valorisation des métiers et des produits est soutenue.

L'accompagnement des entreprises touristiques en matière de certification des produits est renforcé.

5. Préserver et valoriser les éléments emblématiques

Les sites de la Pointe de la fumée, l'Île d'Aix, la pointe de Port-des-Barques et de l'Île Madame, la fontaine Lupin, l'ancien bourg de Soubise, le Pont transbordeur, l'Arsenal à Rochefort et les quais de Tonnay-Charente constituent les points d'entrée du Grand Site. Il s'agit d'actions de valorisation paysagère et, le plus souvent, de requalification des espaces publics.

Des actions de conservation, de valorisation, d'interprétation sont envisagées sur les édifices de l'Arsenal – fort La Pointe, fort Liédot, la redoute de l'Aiguille, les fosses aux mâts de la Gardette, la plage de Saint-Froult -, ainsi que sur les Pôles Nature et les abords de la réserve naturelle d'Yves.

6. Aménager le territoire dans une perspective Grand Site

Dans le territoire du Grand Site, il convient de valoriser le paysage de manière pragmatique. Au sein des espaces protégés – Loi littoral, site classé, Natura 2000 ... – des réponses qualitatives devront être recherchées avec l'appui des collectivités en évitant de sanctuariser le site. Sur les espaces soumis aux pressions littorales et urbaines, la dimension paysagère et naturelle sera prise en compte.

7. Assurer la gestion du programme

Le tableau des réalisations qui suit présente l'ensemble des actions conduites au regard des actions prévues.

Objectifs initiaux	Enjeux	Les actions	Prévu et réalisé	Non prévu et réalisé	Non réalisé *
1 Connaître les flux de visiteurs dans les sites les plus fréquentés					
Appréhender la fréquentation des sites les plus fréquentés	Établir des politiques d'accueil intégrant les problématiques de fréquentation.	Enquêtes et études de fréquentation			
		État initial établi pour chacun des sites les plus exposés (2013).	x		
		Reconduction de l'étude (2018).	x		
	Acquérir des connaissances liées à la fréquentation à l'échelle du Grand Site et des sites les plus exposés : Pointe de la fumée, Île d'Aix, Pointe de Port-des-Barques et l'Île Madame, Pont transbordeur, Arsenal à Rochefort.	Observatoire de la fréquentation			
		Rassemblement des données touristiques et de transport	x		
		Études spécifiques visant à qualifier les programmes sur la Pointe de Port-des-Barques et l'Île Madame (études des usages) et la Pointe de la fumée (stationnement, circulation)	x		
		Installation d'un groupe de travail dédié au sein de la CARO et identification de la stratégie		x	

* SO : sans objet A : Abandonné D : Différé

Objectifs initiaux	Enjeux	Les actions	Prévu et réalisé	Non prévu et réalisé	Non réalisé *
2 Développer l'accès multimodal vers les sites					
Organiser l'accès multimodal vers les sites	Combiner les modes de déplacement (bus, vélo, piéton et nautique)	Intégration des enjeux du Grand Site dans un Plan global de déplacements			
		Adaptation d'une offre de transports spécifiques au profil saisonnier : une des orientations en cours de définition du Plan d'aménagement et de développement du SCOT et du Plan Global de Déplacements (2019).	x		
	Organiser l'accès multimodal vers les sites	Etude d'opportunité et de faisabilité pour les services fluviaux réguliers			D
		Développement d'actions multimodales			
Organiser les modes de déplacement doux	Développer des services pour la découverte sur le fleuve.	Programme d'actions pour la découverte fluviale et maritime			
		Aménagement et installation de pontons au Pont transbordeur (côté Echillais 2013 et côté Rochefort (2016), à la Corderie royale à Rochefort, sur les quais de Tonny-Charente	x		
	Permettre d'appréhender le site et le milieu par les usages des sports et des loisirs nautiques.	Mise en place de services saisonniers de franchissements de la Charente : entre Soubise et Rochefort permettant notamment le bouclage d'un circuit cyclable : 5 000 passages / an (2013-2019) et entre Rochefort et Echillais, au Pont transbordeur, durant les travaux de restauration du pont (2016-2019) : 9 000 passages	x		
		Sensibilisation à la valeur du site par les pratiques sportives et de loisirs nautiques dans le cadre du label « Station Nautique »	x		
	Développer un réseau cyclable sur les rives de l'estuaire, appuyé sur les grands itinéraires.	Définition et mise en œuvre d'un Plan vélo	x		
		Définition de la stratégie d'itinéraires : programme de travaux dans le cadre d'un plan qui s'appuie sur les grands itinéraires vélos routes/ voies vertes Vélodyssée et Flow vélo / Aménagements de tronçons.	x		
		Participation et lancement de l'itinéraire Flow vélo : voie verte des bords de Charente de l'Île d'Aix à la Dordogne (2018).	x		
		Etude bateau passeur sur le canal de Charraux : Itinéraire bis Vélodyssée	x		
		Déploiement d'actions pour un territoire « vélo » (depuis 2014) : signalétique d'information et de services, charte des aménagements cyclables, promotion du label «Accueil vélo», promotion de la destination touristique en matière de vélo (cartes, guides, proposition de découverte «sans voiture»...)	x		
		Organisation du pilotage de la stratégie du plan vélo (gouvernance)			
Répartition des rôles entre le Département de la Charente-Maritime, la CARO et les communes (2018).			x		
Transfert de la compétence relative à l'aménagement et à l'entretien des pistes cyclables Vélodyssée et Flow vélo à la CARO (2018).		x			

SO : sans objet
A : Abandonné
D : Différé

Objectifs initiaux	Enjeux	Les actions	Prévu et réalisé	Non prévu et réalisé	Non réalisé *
3 Structurer l'interprétation et construire l'image du Grand Site					
Structurer une interprétation cohérente sur l'ensemble du territoire	Proposer des interprétations du paysage en renforçant les coopérations entre les acteurs de la médiation culturelle et ceux de l'éducation à l'environnement.	Elaboration d'un schéma d'interprétation			D
		> Le schéma d'interprétation sera inclus dans la candidature au label «Pays d'Art et d'Histoire»			
	Mise en évidence de l'esprit des lieux et de valeurs du GS.	Coordination entre le label Ville d'Art et d'Histoire et le Grand Site			
		> La candidature à l'extension du label «Pays d'Art et d'Histoire» est reportée dans le projet 2020-2026 (Cf 3ème partie)			D
	Mise en réseau des offres de manière cohérente et complémentaire à l'échelle du Grand Site.	Expositions permanentes : reconfiguration du Centre d'interprétation de la Ville de Rochefort dans le cadre du label « Ville d'art et d'histoire » (2019), exposition « L'aventure de Fort Boyard » au fort Liédot sur l'Île d'Aix (2015), exposition au fort de l'Île Madame (2015)	x		
		Expositions temporaires et tenues de conférence : Exposition « Tour d'horizon d'estuaire » (2015), présentation de travaux d'étudiants, écoles du paysage (2016, 2017).	x		
		Fêtes du patrimoine : 2014-2019.	x		
		Formation des guides / médiateurs et déploiement d'outils d'interprétation : lancement d'un groupe de travail relatif aux fortifications (2018-2019), édition d'un document d'interprétation de l'arsenal à l'échelle de l'estuaire (2019), réalisation de panneaux d'interprétation sur les principaux sites de l'arsenal et dans les bourgs des communes du Grand Site (2017-2019), formation des médiateurs culturels et éducateurs à l'environnement.		x	
		Développement de l'éducation à l'environnement			D
		Fêtes de la nature 2014-2019.	x		
Soutien de la mission de sensibilisation de l'écomusée de Port-des-Barques (2018, 2019).			x		
Interventions artistiques au service de l'interprétation du paysage			x		
Commande photographique Alain Cécarrow (2014).					
Résidence d'artistes : Gilles Clément, Paul Wamo (Nouvelle Calédonie)...					
Parcours artistique et d'interprétation au Pont transbordeur.					
Mise en place d'une signalétique patrimoniale	x				
Implantation sur les quais de Tonny-Charente, aux abords des fortifications, au cœur des bourgs					

SO : sans objet
A : Abandonné
D : Différé

Objectifs initiaux	Enjeux	Les actions	Prévu et réalisé	Non prévu et réalisé	Non réalisé *
3 Structurer l'interprétation et construire l'image du Grand Site					
Adapter la destination touristique aux valeurs du Grand Site	Construire la destination avec les valeurs du Grand Site.	Charte Grand Site à l'attention des prestataires touristiques			SO
		Organisation des « passeurs » du Grand Site			SO
		> La multiplication des actions de sensibilisations et de formations a été privilégiée (Cf ci-dessous)			
		Formation des professionnels du tourisme		x	
		Formations et sensibilisation annuelles des opérateurs et prestataires : sept " Rendez-vous Grand Site » à l'attention des prestataires touristiques (2016-2019), formation des services de l'Office du tourisme (2015), accompagnement des démarches de labellisation environnementales (NF Environnement, Clef verte, Ecolabel...).			
		Programmation d'animations et d'évènements valorisant le Grand Site	x		
		Poursuite de la manifestation de pays (Cigogne en fête) valorisant le patrimoine des bourgs et la création artistique	x		
		Installation de la nuit des carrelets (2016 à 2019)		x	
		Promotion touristique	x		
		Application des valeurs du Grand Site à la documentation de promotion touristique (depuis 2015)			
Contribution à l'élaboration du document cadre sur le tourisme du Réseau des Grands Sites			x		
4 Conforter les activités économiques liées au Grand Site					
Accompagner les projets agricoles et conchyliques en site classé	Développer les activités en prenant en compte les impératifs du site classé.	Réalisation d'un cahier de prescriptions en site classé à l'usage des professionnels			SO
		> L'approche au cas par cas est privilégiée (Cf ci-dessous)			
		Accompagnement des porteurs de projets de construction de bâtiments et d'aménagements en Site classé et dans les communes soumises à la loi littoral (2015-2019)		x	
Valoriser les productions locales en circuits courts qui confortent le paysage	Maintien de modes de production en relation avec le lieu, et apportant une vitrine reconnue des paysages du Grand Site	Mise au point de la méthode d'accompagnement en amont des projets, pilotée par la « mission Paysage » de la CARO qui associe l'Inspection des sites, la DDTM, les professionnels et le CAUE (2015).			
		Accompagnement au cas par cas, in situ, des projets de construction de bâtiments (2015-2019).			
		Soutien à la valorisation des produits agricoles et conchyliques et de l'accueil			
		Le soutien aux initiatives des producteurs en matière de transformation, commercialisation, communication, organisation de circuits courts retenus dans les programmes LEADER et FEAMP	x		
		Structuration de l'approvisionnement en circuit court de restauration collective scolaire (4 700 repas / jour)		x	
Associer les démarches de tourisme de qualité au Grand Site	Qualifier l'offre des prestations en lien avec les valeurs du Grand Site	Création d'une maison des métiers de la mer à la Pointe de la fumée			A
		> Le foncier pressenti (Acquisition de l'Etat, suite à Xynthya) ne peut être affecté à un tel usage			
		Intégration des valeurs et de la promesses «Grand Site» dans les labellisations touristiques	x		
		accompagnement des démarches de labellisation environnementales (NF Environnement, Clef verte, Ecolabel...).			

Objectifs initiaux	Enjeux	Les actions	Prévu et réalisé	Non prévu et réalisé	Non réalisé *	
5 Préserver et valoriser les sites clés						
Pointe de la fumée	Valoriser un site remarquable, dégradé et fréquenté, pour répondre aux besoins des usagers de la Pointe de la fumée et aux attentes des visiteurs.	Requalification des espaces publics				
		Installation d'un portage conjoint entre la Ville de Fouras, la CARO et le Département 17 d'une gouvernance associant les services de l'État (2015).	x			
		Programmation arrêtée et mobilisation des financeurs État et Région (2016-2017).	x			
		Lancement du concours de maîtrise d'œuvre « paysage » : sélection de l'équipe (juin 2019).	x			
		Première tranche de travaux : décalage à 2021 : études, financement			D	
		Opérations associées.				
		Installation en cours du Bureau d'information touristique dans un bâtiment existant à l'entrée du site : demande d'autorisation (2e semestre 2019), livraison (avril 2020).		x		
		Identification de l'opportunité de relocaliser la billetterie existante et de requalifier l'embarcadère avec la création d'une gare maritime dans une ancienne casemate, acquisition foncière par la Ville de Fouras (2017) : programmation à établir.		x		
Île d'Aix	Être en capacité d'accueillir une fréquentation très saisonnière	Requalification des espaces publics				
		> Les travaux de requalification des espaces publics du bourg se sont limités aux espaces de la rue Montalembert			D	
		Equipements d'accueil et traitement paysager				
		Déconstruction de l'ancienne écurie dégradée	x			
		Programmation et expérimentation d'une gestion des pics de fréquentation sur la jetée		x		
		Installation de deux containers à ordures enterrés supplémentaires				
		Création d'un centre de conférence et d'activités socio-culturels	x			
		> Travaux : septembre 2019, lié au délai du montage financier				
		Création d'un lieu laboratoire pour les activités économiques		x		
		Programme arrêté entre l'Etat et la commune				
Île Madame	Préserver le caractère exceptionnel de cette petite île en y maintenant les activités.	Réaménagement de l'entrée de la passe aux bœufs			A	
		> Projet redimensionné à l'ensemble "Pointe de Port-des-Barques - Île Madame" dans le cadre de la politique des Espaces Naturels du Département (Cf ci-dessous)				
		Réorganisation des flux et du stationnement et mise en valeur paysagère à l'échelle du site				
			Organisation de la maîtrise d'ouvrage entre le Département 17, la commune de Porte-des-Barques et la CARO (2017).		x	
			Définition du programme d'aménagement et de gestion sur la base d'une analyse des usages en saison : lancement des études (2019).		x	
	Permettre un accroissement de la part des visiteurs piétons.	Opérations associées				
Accueil d'une activité de calèche (depuis 2016).			x			
Mise en place d'une signalisation d'information locale (2018).			x			
Expérimentation lors de la « Journée sans voiture » (septembre 2018).			x			
		Sensibilisation à la fragilité de l'île par l'écomusée (pêche à pied, prévention, fréquentation...)		x		
		Action conduite depuis 2015 par l'écomusée qui assure la visite du fort de l'île Madame				

Objectifs initiaux	Enjeux	Les actions	Prévu et réalisé	Non prévu et réalisé	Non réalisé *
5.1 Préserver et valoriser les sites clés					
Le Pont transbordeur	Valoriser l'ouvrage, Monument Historique, exceptionnel en France et dans le monde, pour la notoriété du Grand Site	Restauration et mise en sécurité de l'ouvrage par le Ministère de la culture		x	
		Participation de la CARO dans le Comité de pilotage en qualité de gestionnaire du site.		x	
		Mise en place d'un franchissement par bateau durant la période de fermeture (2016-2019).		x	
		Valorisation des abords et du site pour l'accueil des visiteurs et des habitants			
		Aménagement d'un belvédère et d'un accostage sur la pile de l'ancien pont à travée levante (2016).	x		
	Améliorer les conditions pour la découverte et la plaisance d'un site en lisière de la ville.	Réalisation d'un programme détaillé et arrêt du programme (2015-2018).	x		
		Etudes de maîtrise d'œuvre : aménagements paysagers et architecturaux. Lancement octobre 2019.	x		
		Inscription en série du Pont transbordeur au titre du Patrimoine mondial		x	
		Rapprochement avec les gestionnaires des huit ponts transbordeurs et premières définitions de la Valeur Universelle Exceptionnelle. VUE.			
Arsenal à Rochefort	Combiner les projets d'aménagements (touristiques et autres), les valeurs du site constituées d'un ancien ensemble industriel et du Jardin des retours.	Création d'un centre d'interprétation de l'arsenal et de l'estuaire			A
		L'opération, abandonnée en tant que telle, est reprise dans le projet de l'ensemble du site de l'Arsenal à Rochefort, impliquant tous les acteurs et opérateurs culturels			
		Renouvellement de l'offre de visite touristique par la création d'un parc de visite ouvert dans l'espace public : l'Arsenal des mers			
	Donner aux visiteurs des repères sur le Grand Site.	Installation d'une gouvernance entre la Région, le Département 17, la CARO et la Ville de Rochefort (2016).		x	
		Programmation, organisation des acteurs : Hermione, Centre international de la mer, Musée de la Marine... (2018).		x	
		Réorganisation des installations provisoires et du barriérage aux abords des formes de radoub.		x	
	Permettre une lecture du site aux abords des formes de radoub.	Création d'une instance de suivi de l'aménagement et de la gestion du site associant l'Etat, les services techniques de la Ville et de la CARO et la CAUE		x	
		Etablissement d'un plan guide et d'un plan de gestion (2018-2019).			
Quais de Tonnay-Charente	Dynamiser des activités génératrices de flux sur les quais en relation avec le bourg.	Installation d'un musée du cognac et d'une activité de restauration			A
		> L'opération a été jugée comme ne répondant pas aux enjeux de redynamisation des quais (Cf ci-dessous)			
		Définition d'un programme d'ensemble : plan guide du projet		x	
		Définition du projet en association avec les habitants de la commune (2017).			
		Opérations engagées			
		Parcours d'interprétation (2016).		x	
	Localisation et aménagement d'une aire de camping-car sur un ancien camping (2019).		x		

* SO : sans objet A : Abandonné D : Différé

Objectifs initiaux	Enjeux	Les actions	Prévu et réalisé	Non prévu et réalisé	Non réalisé *
5.1 Préserver et valoriser les sites clés					
Site de la Fontaine Lupin	Organiser l'ensemble portuaire avec les usages professionnels	Etudes de maîtrise d'œuvre pour le traitement des espaces publics			D
		> Programme modifié pour intégrer les fonctions portuaires et nautiques			
		Organisation de la maîtrise d'ouvrage entre les communes de Saint-Nazaire, Port-des-Barques et la CARO (2018, 2019)		x	
Le bourg et le port de Soubise	Valoriser le port	Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un programme en cours			
		Requalification des rues et ruelles	x		
		Travaux réalisés au sein du bourg			
		Chemin d'interprétation du chemin de ronde du passeur et équipements liés au passeur			D
		> Action à reconsidérer			

Objectifs initiaux	Enjeux	Les actions	Prévu et réalisé	Non prévu et réalisé	Non réalisé *
5.2 Préserver et valoriser les édifices de l'arsenal					
Fort La Pointe	Ouverture au public	Etudes pour l'ouverture du fort La Pointe			D
		> Acquisition par le Conservatoire du littoral non réalisée			
Fort l'Aiguille à Fouras	Ouverture au public et intégration dans la requalification de la Pointe de la fumée	Réalisation de Chantiers internationaux de jeunes pour le confortement des remparts (2016 -2018).	x		
		> L'accès au fort reste limité pour des raisons de sécurité			
Fort de l'Île Madame Port-des-Barques	Intégrer l'interprétation du fort dans le projet de valorisation de l'ensemble Île Madame / Pointe de Port-des-Barques.	Valorisation, interprétation et visite du fort (CEL)			
		Accueil et visites par l'écomusée depuis (2013).	x		
		Interprétation et scénographie dans les casemates (2016).	x		
		Définition d'un parcours de visite élargi dans le fort (2018).	x		
Fosses aux mâts d'Echillais et Saint Hippolyte	Ouverture au public	Ouverture au public des fosses aux mâts (CEL)			D
		> L'accès aux fosses est différé : d'autres sites du Conservatoire du littoral sont privilégiés			
Édifices de l'île d'Aix, Fort Liédot propriétés du Conservatoire du littoral	Inscrire les édifices et les espaces dans la gestion des flux et l'offre de découverte.	Installation accueil saisonnier du public au Fort Liédot (CEL)	x		
		Scénographie d'une exposition "L'aventure de Fort Boyard" (2016)			
		Extension du chemin littoral aux abords des batteries de Saint Eulard (CEL) au nord de l'île (2019)		x	
		> Élargissement du partenariat avec le Conservatoire du littoral pour la gestion et l'entretien à la CARO (cf. Convention cadre CARO - Conservatoire du littoral).			
		Un à deux Chantiers internationaux de jeunes (2014-2019)	x		
		Actions installées depuis de nombreuses années.			
Ensemble pyrotechnique du Vergeroux	Reconversion et renaturation d'un site industriel protégé	Etude de valorisation du site de la pyrorechie et sauvegarde d'une poudrière			D
		> En l'absence de projet identifié, la Défense n'a pas engagé la rétrocession au Conservatoire du littoral			

* SO : sans objet A : Abandonné D : Différé

Objectifs initiaux	Enjeux	Les actions	Prévu et réalisé	Non prévu et réalisé	Non réalisé *
5.3 Valoriser les espaces naturels					
La gestion des espaces naturels	Établir une gestion cohérente des espaces naturels pour leur qualité au titre de la biodiversité et du paysage.	Coordination entre la démarche Natura 2000 et le Grand Site : Pilotage et animation	x		
		> Création d'un poste pour l'animation sur les deux sites concernés par le Grand Site, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI par la CARO (depuis 2016)			
		Sensibilisation à une pratique responsable de la pêche à pied (Île Madame, Pointe de la fumée, Île d'Aix).	x		
		Opération portée par le Parc marin et confiée à l'Écomusée de Port-des-Barques (2016-2018)			
		Gestion et entretien des équipements liés à l'ouverture du public des propriétés du Conservatoire du littoral par la CARO.		x	
		Convention cadre signée en 2017			
		Identification de la CARO comme coordonnateur de la gestion des Espaces naturels sensibles par le Département 17 (2018).		x	
		Marais Ouest de Rochefort, Pointe de Port-des-Barques et Île Madame.			
		Suivi du plan de gestion des marais de Charras			D
		> Différé dans le cadre de l'aménagement du projet de golf			
Les sites d'accueil labellisés «Pôle Nature» par le Département de la Charente-Maritime	Contribuer à l'ouverture au public des espaces naturels.	Création d'un centre d'accueil à la Réserve naturelle d'Yves (CEL) et marquer l'entrée du Grand Site	x		
		Définition de la maîtrise d'ouvrage confiée au Département.			
		Étude de programmation (2018).			
		Entretien du site d'accueil à la Réserve naturelle de Moëze	x		
		Actions d'entretien sur le site de Plaisance (bâtiments, accueil plage)			
		Accueil sur les marais péri-urbains de Rochefort			D
		> Travaux d'entretien à l'étude			
Accueil à la cabane de Moins à Breuil Magné			D		
		> Equipements à préciser			
Les Marais Ouest de Rochefort et ancien Centre de l'aéronavale	Intégrer de manière équilibrée différentes fonctions urbaines dans ce vaste espace naturel aux franges de la ville.	Restauration d'un cheminement médiéval effacé par l'occupation militaire (CEL)		x	
		Suite à l'affectation de 200 ha par la Défense au Conservatoire du littoral en 2015, définition d'un pré-programme			
		Restauration du pastoralisme (2017)			

* SO : sans objet A : Abandonné D : Différé

Objectifs initiaux	Enjeux	Les actions	Prévu et réalisé	Non prévu et réalisé	Non réalisé *
6 Aménager le territoire					
Renforcer l'approche paysagère dans les documents de planification	Renforcer l'approche paysagère dans tous les documents d'urbanisme.	Observatoire des évolutions paysagères et spatiales	x		
		Installation d'un observatoire photographique (2014).			
		Analyse de la consommation foncière (2014), adoption d'un référentiel régional			
		Renforcement de la prise en compte du paysage dans le SCoT et les PLU			
Renforcer la démarche de qualité des projets opérationnels	Prendre en compte le paysage dans un nombre croissant d'opérations d'aménagements.	Constitution d'une équipe pluridisciplinaire d'accompagnement des communes et de conduite du SCoT : urbanisme, paysage (création d'un poste en 2014), instruction du droit des sols	x		
		Travaux de prospectives dans le cadre des Ateliers pédagogiques des écoles du paysage : Trame verte et bleue (2018), Paysage et Climat (2019)		x	
		Installation d'une mission technique "paysage"	x		
		Recrutement d'un(e) paysagiste			
		Mission d'appui renforcée du CAUE (depuis 2017).			
		Accompagnement des porteurs de projets agricoles et conchyliques en site classé	x		
		> Cf processus mis en place			
		Guide technique de recommandations architecturales et paysagères et actions ciblées sur les franges urbaines			D
		> report dans le projet 2020-2026			
		Accompagnement des projets des sites valorisés dans le cadre de l'Opération Grand Site	x		
> Cf zoom sur la dynamique des sites emblématiques					
Sensibilisation des communes et services en matière de signalétique: charte 2015	x				
Réalisation d'un guide de la signalétique					
Étude de définition du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé du centre historique de Rochefort			x		
7 Assurer la gestion du programme					
		Coordination d'ensemble	x		
		1 ETP consacré exclusivement à l'opération			
		Programmation financière	x		
		0,3 ETP consacré à l'opération			
		Évaluation du programme	x		
		Réalisation d'une évaluation en 2018			
		Communication	x		
Réflexion des instances (Parlement et Comité de suivi) et mise en œuvre (outils, angles de communication).					

* SO : sans objet A : Abandonné D : Différé

Bilan synthétique des réalisations par rapport aux prévisions

Ce bilan présente le point de vue des services de la CARO réunis en Groupe Projet qui a tenu le tableau de bord des actions.

Parmi les 75 actions prévues, 65 ont fait l'objet d'une réalisation et plus de 40 actions ont été engagées alors qu'elles n'étaient pas prévues initialement.

Points marquants sur la base des dépenses engagées

Le niveau de réalisation par rapport aux prévisions est significatif : 58 % (7 millions d'euros affectés sur 12 millions d'euros prévus). Une partie significative des dépenses consacrées aux opérations sont des dépenses d'investissement (61 %). Certains travaux prévus sont encore en phase d'étude ; ces reports observés, notamment dans les actions de requalification des sites, sont à mettre en relation avec les exigences de qualité, de complexité et d'envergure.

Plus de la moitié (57%) des dépenses réalisées portent sur la préservation et la valorisation du paysage et du patrimoine, 14% sur le développement de l'accès multimodal et 22% sur la structuration de l'interprétation (90% des dépenses réalisées sur cette orientation sont pour l'organisation de manifestations). Les nombreuses manifestations culturelles liées à la mise en valeur et à l'interprétation du site, ont été rattachées aux activités du Grand Site : l'Opération Grand Site est un projet fédérateur qui agrège et rassemble de nombreuses actions culturelles par le sens et la visibilité qu'il leur donne.

L'examen détaillé des réalisations montre :

- l'avancement significatif des actions en matière de mobilités douces (itinéraires cyclables, liaisons fluviales) ;
- les actions en matière d'interprétation et d'adaptation de la destination touristique aux valeurs patrimoniales du Grand Site ont atteint 50 % des dépenses prévues ;
- la mise en œuvre des actions de préservation et la valorisation des sites emblématiques est en deçà des prévisions ;
- en matière d'aménagement du territoire et de politique des paysages, le poste de paysagiste au sein de la CARO, créé dès 2014, a permis d'accompagner des démarches d'aménagements communaux et des projets de construction ou d'aménagement d'agriculteurs et conchyliculteurs en site classé ;

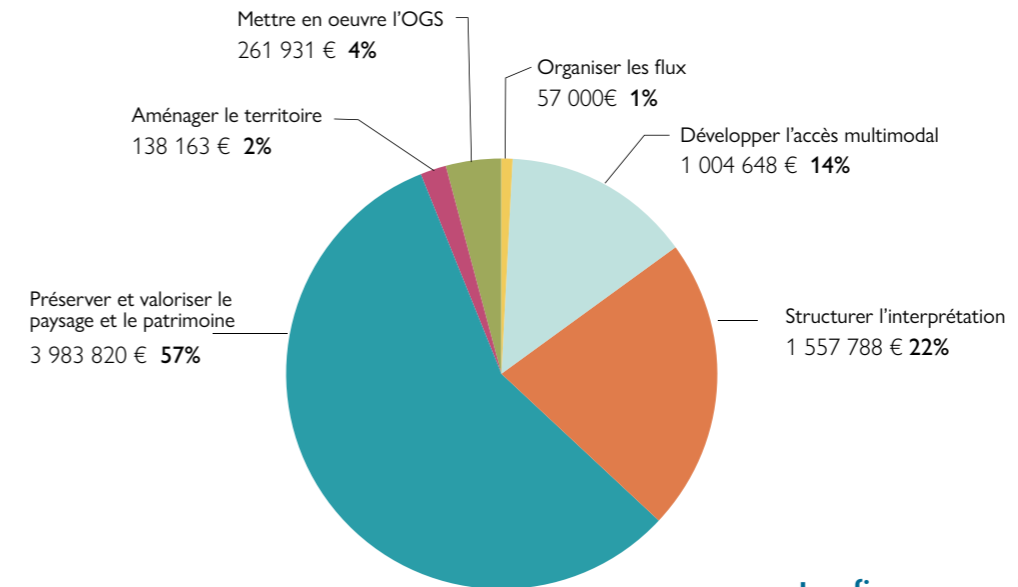
Les opérations relatives aux sites de la Pointe de la fumée, du Pont transbordeur et de l'Arsenal à Rochefort constituent 25 % des dépenses. Cette dépense est composée à 30 % par des études de définition des projets de requalification et de valorisation.

Durant cette période, il faut souligner la mise en place du service urbanisme / paysage qui a permis de fluidifier l'instruction des dossiers avec l'Etat au titre du site classé notamment.

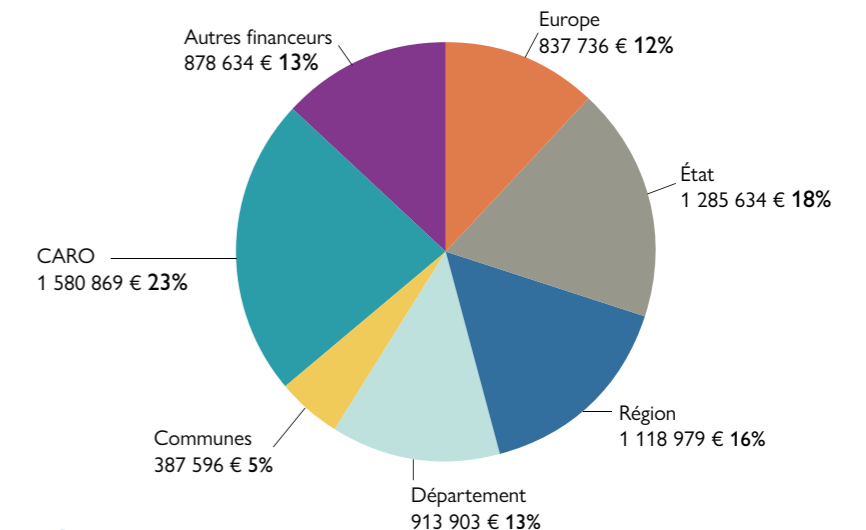
Globalement, les différents services de la CARO ont orienté leurs activités au profit du Grand Site avec l'affectation d'un total de 5 équivalents temps plein (ETP) sur le projet.

À ce stade, l'action n'a pas été limitée par les moyens financiers : L'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, l'Europe (LEADER) sont présents aux côtés de la CARO et des communes.

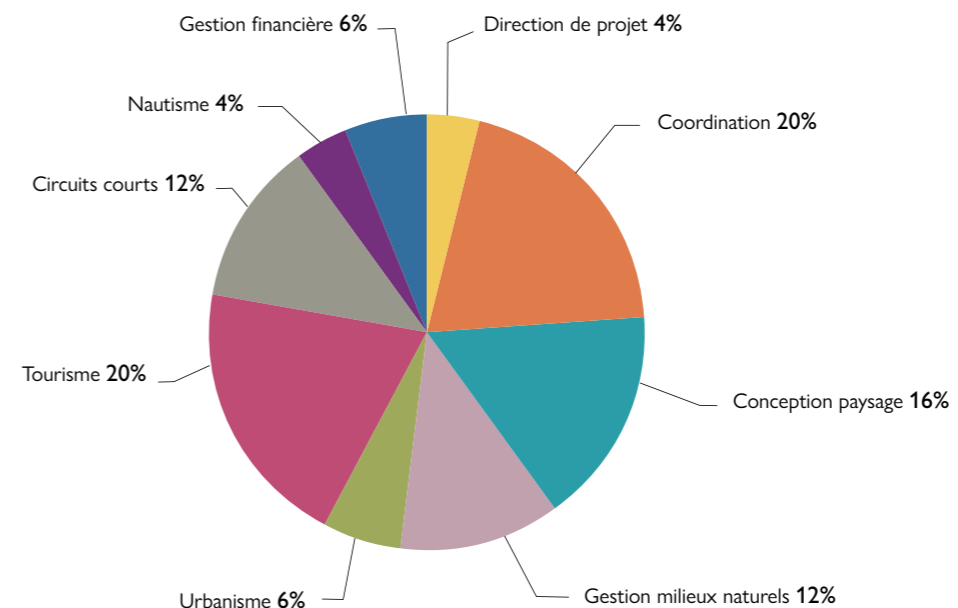
Montant de dépenses réalisées par objectif



Les financeurs de l'Opération Grand Site



Répartition des équivalents temps plein consacrés à l'Opération Grand Site



2.2 Zoom sur la dynamique des opérations des sites emblématiques

Dans son courrier à la CARO du 23 février 2018 (annexe 8), le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement indiquait qu'une attention particulière devait être apportée dans le dossier de candidature à l'analyse des opérations d'ampleur en cours sur les sites emblématiques, en particulier la Pointe de la fumée à Fouras et le Pont transbordeur à Rochefort.

Cette partie rend compte de l'avancement de six sites considérés comme emblématiques majeurs dans le Grand Site. Majeurs, par la richesse patrimoniale qu'ils recèlent, par les enjeux qu'ils représentent en termes de protection mais également quant à l'ampleur des aménagements qui sont en cours. Il s'agit non seulement de la Pointe de la fumée et du Pont transbordeur mais aussi de l'Île d'Aix, de l'Île Madame à Port-des-Barques, des Quais de Tonnay-Charente et enfin de l'Arsenal à Rochefort.

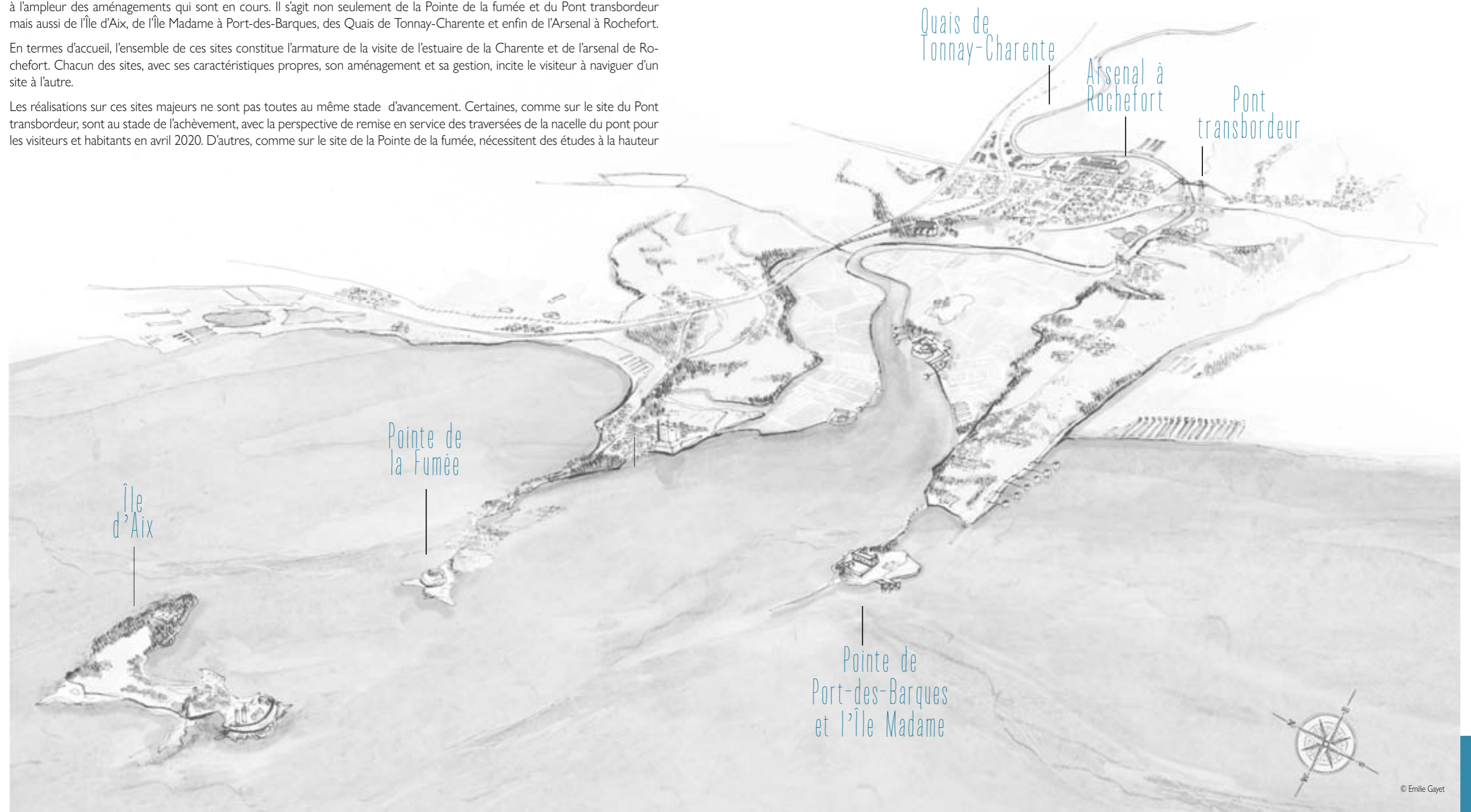
En termes d'accueil, l'ensemble de ces sites constitue l'armature de la visite de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort. Chacun des sites, avec ses caractéristiques propres, son aménagement et sa gestion, incite le visiteur à naviguer d'un site à l'autre.

Les réalisations sur ces sites majeurs ne sont pas toutes au même stade d'avancement. Certaines, comme sur le site du Pont transbordeur, sont au stade de l'achèvement, avec la perspective de remise en service des traversées de la nacelle du pont pour les visiteurs et habitants en avril 2020. D'autres, comme sur le site de la Pointe de la fumée, nécessitent des études à la hauteur

des enjeux par le biais de concours d'architectes, des investissements lourds, des financements multiples et l'intervention de nombreux corps de métiers. Le soin apporté à chaque étape de réalisation ainsi qu'à la validation à chaque phase nécessite du temps.

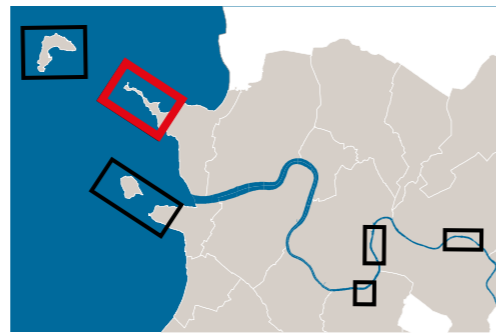
Le principe retenu est de présenter pour la candidature au label GSF les projets arrivés à un stade dit « de maturité et d'irréversibilité » pour lesquels les acteurs du Grand Site, l'Etat et les collectivités se sont assurés ensemble que la conduite des opérations répondra à l'exigence de protection du patrimoine et de qualité environnementale des aménagements et des services.

Ce stade d'avancement est précisé pour chaque site. Il fait l'objet de mises à jour constantes afin que la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages puisse prendre connaissance des dernières étapes franchies.



La Pointe de la fumée à Fouras

La lecture océanique proposée pour décrire le paysage du Grand Site prend ici toute sa signification avec l'ouverture large et le panorama exceptionnel qu'offre cette portion du littoral à l'entrée de l'estuaire de la Charente. La Pointe de la fumée, presqu'île de Fouras, est une incursion terrestre en mer, avec au Nord la Baie d'Yves et, au Sud, l'embouchure de la Charente : cette ville – station classée de tourisme – accrochée à l'océan, baignée dans l'ambiance marine et la Pointe de la fumée, annonce l'Île d'Aix située à 2 miles (env. 4 km).



À son extrémité, la presqu'île s'effile, elle est submergée à chaque marée : l'îlot sur lequel est juché le fort Énet apparaît comme le pendant de l'Île Madame, située sur l'autre rive de l'embouchure.

Avec le fort de l'Aiguille, le fort Énet, le fort Vauban, le fort de l'Île Madame, le fort de la rade de l'Île d'Aix et le fort Boyard, la rade de l'arsenal se dessine et l'on peut s'imaginer les escadres de la Marine.

Avec l'avènement du tourisme, la Pointe de la fumée est anthropisée en moins d'un siècle. Au début du XX^{ème} siècle, la presqu'île se confond avec le pertuis, sans arbre, avec les rares constructions que sont le fort de l'Aiguille et la casemate à l'extrémité. L'urbanisation des années 60-70, la fréquentation estivale de l'Île d'Aix et la poldérisation qui s'en est suivie ont transformé sensiblement le paysage : les résidences ont couvert le linéaire du rivage faisant ainsi disparaître les claires ostréicoles, les perspectives sur la mer se sont raréfiées ; la route d'accès et les stationnements ont artificialisé le reste des espaces (3,5 ha sur les 20 ha de superficie de la Pointe de la fumée). Enfin, le trait de côte a été largement domestiqué. Avec les endiguements, la rive s'est lissée.

Les protections des espaces sont de quatre natures :

- le site classé au niveau du belvédère
- le périmètre modifié de fort Vauban, classé Monument Historique
- le périmètre inscrit de fort l'Aiguille
- l'espace boisé classé du Bois Vert



La presqu'île de Fouras © Thierry Degen - DREAL

Une prise de conscience suite à Xynthia

La tempête Xynthia (2010) a mis un point d'arrêt définitif à cette expansion et fait naître une prise de conscience collective de la nécessité de « repenser » la Pointe de la fumée autrement, en recomposant un paysage et en organisant les usages.

Outre les interdictions de nouvelles habitations dans le document d'urbanisme, l'État, dans le cadre du fonds Barnier, a acquis et déconstruit 44 maisons en 2015, les plus exposées aux risques de la submersion. Cette action a dans le même temps ouvert des perspectives paysagères sur l'embouchure de la Charente, et dans une moindre mesure sur la baie d'Yves.

L'espace obtenu, par l'addition des surfaces libérées par les déconstructions (plus de 1 ha) avec les espaces du domaine public communal et départemental, est alors apparu comme un levier pour une recomposition du paysage et des usages.

Une première mission d'expertise des zones de solidarité en Charente-Maritime s'est tenue de septembre 2010 à janvier 2011 avec pour objet la recherche de solutions équilibrées. Ainsi, la proposition d'un enrochement implanté à 200 mètres du rivage, capable de briser les vagues, n'a pas été retenue compte-tenu des coûts et de l'impact visuel et environnemental. La prise en compte des enjeux du site classé qui est apparue lors de l'élaboration des projets du territoire

a conduit à la tenue d'une mission d'expertise conjointe du Conseil Général de l'Ecologie et du Développement Durable (patrimoine et risques) en mai 2015. Elle a permis de préciser certaines recommandations auprès du maître d'ouvrage et d'alimenter le guide méthodologique « Dignes du littoral et paysage » édité par le Ministère de l'écologie.

L'embarquement vers l'Île d'Aix est le principal motif de la visite de la Pointe de la fumée. L'accès par véhicule automobile est devenu presque exclusif à l'extrémité de la pointe (92 % des visites du 14 juillet au 19 août 2018), compte tenu de l'inconfort des cheminements piétons et cyclables qui ne représentent respectivement que 5 et 3 % des usages.

Le nombre de visiteurs a été estimé à 231 000 entre le 14 juillet et le 19 août 2018, avec une moyenne journalière qui atteint 6 250 visiteurs avec trois pics en été d'environ 8 500 visiteurs par jour. Le nombre moyen de véhicules par jour atteint 2 200.

Le stationnement sur l'ensemble de la pointe comprend 1000 places publiques et se trouve concentré à près de 50 % à l'extrémité de la pointe. Il est saturé lors des pics de fréquentation. L'absence d'information donnée au visiteur quant au remplissage à l'extrémité de la pointe génère des dysfonctionnements de circulation lors des pics de fréquentation.

Embarcadère © Simon David - CARO

Un projet de requalification de longue haleine

Depuis 50 ans, le milieu naturel a été sensiblement modifié, les dysfonctionnements des flux des usagers lors des pics estivaux s'accroissent et le risque pour les personnes et les biens devient prégnant. Aussi, l'aménagement futur doit donner à la péninsule une identité paysagère dans laquelle le site sera plus résilient face aux changements climatiques en alliant robustesse (protections littorales) et rusticité des aménagements. Les modes de déplacements doux y tiendront une place prépondérante et l'usage de l'automobile y sera raisonné.

L'ensemble du fort de l'Aiguille et de la prairie annonce l'entrée sur la Pointe de la fumée. La séquence suivante : isthme, rivage de la vierge et quartier conchylicole, devraient révéler toute la splendeur offerte par le belvédère. En effet, aujourd'hui, l'absence de végétation littorale, la prépondérance des surfaces imperméabilisées et l'accumulation d'éléments hétérogènes en effacent toutes les nuances.

Bien qu'elle offre un panorama exceptionnel sur la rade de l'île d'Aix, face au Fort Boyard, la péninsule ne constitue actuellement pas un but clairement établi pour la déambulation. « L'exil à Aix » ne commence pas sur la pointe... L'espace est avant tout fonctionnel, avec le stationnement déterminé par les obligations de la « continuité territoriale » avec l'île d'Aix. Il est également marqué par quelques friches et par un accès difficile pour les modes de déplacement doux. Enfin, les usages économiques, conchylicoles et commerciaux (restaurants, coopérative maritime) nécessitent d'être confortés dans le projet d'ensemble.

Dans le cadre des études de programmation, une stratégie équilibrée entre la valorisation paysagère et la capacité d'accueil en période estivale est affichée. Le programme comporte deux volets :

- la requalification des espaces (espaces publics et espaces déconstruits) ;
- l'amélioration des services aux usagers.

Vers une renaturation des espaces

Le projet repose sur la volonté de renaturer le site, écriin d'un paysage majestueux, et de redonner vie à ses différentes identités. La requalification des espaces publics dans une approche par séquences paysagères va ainsi permettre de retrouver les visages successifs de la pointe dans le temps et les saisons : identité maritime, ostréicole, portuaire, balnéaire ou encore belvédère sur le large.

L'invitation aux modes de déplacements doux sur la pointe nécessite des aménagements et des services. Il s'agit de faciliter l'accès au belvédère et à l'île d'Aix par la création d'une promenade piétonne depuis le front de mer de Fouras, d'une part, et la création d'une piste cyclable (départ de la Flow-vélo), d'autre part. Par ailleurs, la mise en place de services de prêt de « cycles partagés » à l'entrée de



la pointe et au belvédère devrait permettre de réduire la fréquentation des véhicules.

Le projet a pour ambition de faire de la Pointe de la fumée une presqu'île naturelle 320 jours (10 mois) par an, en dehors de la saison touristique. Les besoins en stationnement sont faibles, les espaces de stationnements seront réduits aux usages permanents, tandis que les stationnements réservés aux usages saisonniers seront végétalisés. La capacité de stationnement en saison sera légèrement réduite (passage de 1000 à 850 places) et les surfaces dédiées au stationnement au niveau du belvédère seront quant à elles réduites d'un tiers. Ce retrait de places de stationnement est compensé par une plus grande accessibilité en modes de déplacement doux.

Les espaces déconstruits (1 ha environ), végétalisés avec des espèces littorales, auront pour fonction d'animer le paysage et de restaurer les continuités écologiques. Certains d'entre eux ont vocation à devenir des stationnements saisonniers avec un traitement au sol végétalisé.

En juin 2018, la Ville de Fouras, chef de file des études, a lancé un concours de maîtrise d'œuvre, avec notamment des compétences en matière de paysage et de mobilité. Trois candidats ont été sélectionnés en 2018 pour concourir. La sélection du groupement d'étude est prévue dans l'été 2019 avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Le permis d'aménager sera déposé en 2020, avec de premières interventions en 2021, excepté pour la relocalisation de l'Office de tourisme (ouverture en avril 2020).

Le montant du programme des travaux de requalification des espaces est évalué à 11 100 000 € HT.



Une amélioration des services aux usagers

Une amélioration des conditions d'accueil du visiteur requiert deux interventions majeures à chaque extrémité du site :

- La création d'un point d'entrée avec la relocalisation du Bureau d'information touristique (actuellement trop éloigné des flux, situé avenue du Bois Vert). Situé à l'intersection de la Pointe de la fumée et de la station balnéaire de Fouras, il a vocation à informer les usagers et à proposer des services liés au site (information, billetterie du bac, location de vélos, boutique...). La CARO s'est engagée dans la réhabilitation d'un bâti existant « ancien restaurant » de 200 m² pour l'aménager. Le permis de construire a été déposé en avril 2019, l'ouverture au public est prévue en avril 2020.

- La relocalisation des billetteries existantes est prévue dans une ancienne casemate. Il s'agit d'établir une gare maritime pour répondre à différents besoins : hall du visiteur et espace logistique (gestion du froid), billetteries de la liaison maritime et des croisiéristes et boutique. Ainsi, l'embarcadère sera requalifié en déconstruisant l'actuelle billetterie et en supprimant les guichets saisonniers des croisiéristes : les perspectives seront dégagées.

En 2017, la commune a acquis une parcelle où est implantée une casemate dans la perspective d'y implanter la gare maritime. Ce projet nécessitera un élargissement du partenariat à la région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière de transport maritime, afin d'établir le programme de construction et d'aménagement.

Articulation avec le site classé

L'accompagnement du projet par les services de l'État a eu pour principe de dépasser l'approche strictement limitée aux périmètres de protection réglementaires : le site classé concerne l'ensemble de la Pointe de la fumée et son Domaine public Maritime à l'exception des espaces urbanisés.

Une vision globale, intégrant un niveau d'exigence élevé, a donc prévalu. À différents stades d'avancement, ce projet a fait l'objet d'échanges avec les membres de la CDNPS afin de valider les principes du programme.

→ février 2014 : présentation de l'étude du site après déconstruction ;

→ juillet 2016 : présentation de l'étude de programmation et visite du site ;

→ Lors de l'examen du dossier de demande de labellisation, possibilité de présentation des esquisses du lauréat issues du concours de maîtrise d'œuvre selon son avancement

Avant



Office de tourisme (avant) © Samuel Courtois - CARO

Après



Office de tourisme (après) © Laurent Guillon

La dynamique de l'opération de la Pointe de la fumée

L'ampleur, la complexité et la durée de l'opération nécessitent une robustesse des phases préalables aux réalisations. Ainsi, une vigilance a été apportée à la construction de la gouvernance, depuis les premières études réalisées dans le cadre des Ateliers littoraux DREAL en 2013, jusqu'à la sélection du maître d'œuvre et au choix des esquisses de la requalification dans l'été 2019, en passant par la définition du programme étudiée en 2016. **La première tranche de travaux de requalification des espaces est prévue, en basse saison, à la fin de l'année 2021 et le rythme d'une tranche de travaux par an est retenue sur une durée de sept années minimum.**

	Description des avancées	Avancement
Gouvernance	<p>Étude d'aménagement environnemental des espaces affectés par Xynthia, pilotée par l'État dans le cadre des ateliers littoral : extension aux espaces publics et intégration des enjeux de la sur-fréquentation (2013).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion du Parlement du Grand Site à la Pointe de la fumée (2013). - Association étroite des services de l'État – mission Aménagement du littoral et Inspection des sites de la DREAL – et du CAUE au Comité de pilotage installé par la commune de Fouras (2014). <p>Organisation de la maîtrise d'ouvrage</p> <p>Une maîtrise d'ouvrage partagée pour la requalification des espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Fouras – espaces publics, stationnements –, le Département 17 – voie départementale, zone portuaire – et la CARO – transport, tourisme (2014-2015). <p>Des maîtrises d'ouvrage séparées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Études relatives à la protection contre la mer confiée au Département 17 (2013). - Relocalisation du Bureau d'information touristique par la CARO (2017). <p>Une maîtrise d'ouvrage de la gare maritime à organiser en lien avec la compétence « transport » de la Région.</p> <p>Partenariats financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien financier de l'État dans le cadre du Contrat de plan État-Région, au titre de « l'Aménagement durable et la préservation du patrimoine littoral » : signature d'une convention cadre (2017). - Soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de la politique touristique (2018). 	✓
Programmation	<p>Requalification des espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt du programme par les trois co-maîtres d'ouvrage ; programme élaboré par une équipe associant des compétences « paysage » et « mobilité » (1^{er} trimestre 2017). - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification paysagère (2018). <p>Bureau d'information touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du programme et sélection du maître d'œuvre pour la réhabilitation du bâti dédié au Bureau d'information touristique (2018). 	✓
Études, Maîtrise d'œuvre	<p>Requalification des espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre sur la base d'une esquisse (fin du 1^{er} semestre 2019). - L'obtention du permis d'aménager (prévue pour le début de l'année 2021). <p>Bureau d'information touristique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du permis de construire (début du 2^e trimestre 2019). 	✓
Travaux et valorisations	<p>Gare maritime</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition par la commune de Fouras d'une parcelle en vue de l'implantation de la gare maritime sur le belvédère (2017). <p>Fort de l'Aiguille, seuil de la Pointe de la fumée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage des remparts dans le cadre de chantiers internationaux de jeunes (2016-2018). <p>Bureau d'information touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage des travaux (septembre 2019). 	✓

Appréciation du niveau d'avancement de l'opération

✓ Réalisé
 ✓ En cours
 ✓ Partiel

L'île d'Aix

Bien qu'elle incarne un univers insulaire, l'île d'Aix n'est pas perdue dans l'océan : elle reste bien connectée au littoral charentais toute l'année grâce à un service public de liaison maritime régulière. Bien que l'océan annonce l'infini au-delà des îles d'Aix et Madame, il est toujours accompagné d'une terre émergée qui barre l'horizon avec les îles d'Oléron et de Ré. Avec la traversée vers l'île, aussi courte soit elle, c'est un voyage qui commence et un dessin paysager qui se profile : parcs à huîtres et bouchots, forts, remparts derrière lesquels s'aplatissent le bourg et son espace boisé avec, entre les deux, ses marais et sa dune... Trois kilomètres séparent l'île d'Aix du continent, pour une traversée de 20 minutes depuis la Pointe de la fumée à Fouras.

Entre bagages et carrioles, au milieu des passagers en attente de départ et des îliens venus accueillir leurs proches, la descente à quai amplifie l'impression de voyage : accéder à l'île est une expédition, et la traversée un rite nécessaire.

La place limitée qu'y occupe la voiture et la petite taille de l'île, invitent à la promenade à pied ou à vélo ; une balade au rythme doux pour saisir l'ambiance tour à tour insouciant du bourg, massive des fortifications et bucolique de la côte, boisée, rocheuse et sablonneuse. Le charme insulaire de cette terre militaire attire les amateurs de quiétude, d'histoire, et les enfants rêvant d'aventure.



Phares de l'île d'Aix © Simon David - CARO

Au XI^{ème} siècle, les moines bénédictins de Cluny ont fondé un prieuré, qui a connu un grand rayonnement jusqu'au XIV^{ème} siècle. Avec la création de l'arsenal de Rochefort, l'île a acquis un rôle militaire de premier plan et s'est vue couverte de fortifications avec, au large, le Fort Boyard. La mémoire de Napoléon I^{er} est rappelée par les musées créés dans les années 1930. Ces musées vont initier la notoriété touristique de l'île d'Aix, notoriété qui a pris une place prépondérante aujourd'hui au sein du Grand Site.

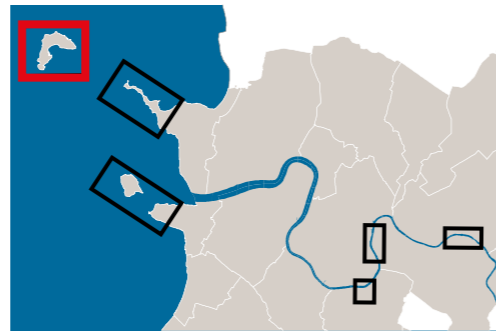
L'île se compose de deux ensembles géographiques avec, au nord, des boisements et, au sud, une partie rendue plus claire par le calcaire du bourg et des fortifications. Entre les deux, les maisons sont masquées par un double alignement de beaux cyprès de Lambert le long de l'anse du Saillant, qui laissent apparaître à marée basse les lignes noires des parcs. La partie Nord, entre la pointe de Coudepont et la pointe Saint-Eulard, présente une ambiance méditerranéenne, les falaises plongent dans la mer et les criques lovent les petites plages des Sables-d'Or et de Baby-Plage, aux toponymes évocateurs.

Une résidence d'artistes

Depuis mars 2018, des résidences d'artistes ont lieu sur les îles d'Aix et Madame avec des rencontres entre les artistes et les habitants. Le Jardinier-paysagiste, écrivain, Gilles Clément et l'artiste Patrick Beaulieu, Chercheur de vents, sont actuellement accueillis en résidence de création. Ce chantier mêle art, écologie et poétique du vivant.



© Laurent Dumas - CARO



Entre désertification et fréquentation saisonnière

Vivre sur l'île d'Aix

L'île d'Aix compte 250 habitants permanents (recensement 2014), auxquels s'ajoutent 2 000 résidents secondaires en période estivale. L'isolement, le nombre limité d'activités permanentes et le choix, exigeant, de s'y établir, expliquent la difficulté à maintenir une population de résidents permanents. Par ailleurs, la forte pression foncière sur l'hébergement touristique (marchand et non marchand) – moins d'un hébergement sur trois est un logement principal – limite l'installation de nouveaux ménages et pose un problème pour le logement des travailleurs saisonniers.

Aujourd'hui, le vieillissement de la population permanente se fait sentir – 50% de plus de 60 ans et 18% de plus de 78 ans – alors que le maintien d'une population permanente de jeunes ménages est indispensable au maintien des services à la population publics et privés : liaison maritime toute l'année, services communaux, école maternelle et primaire et médecin.

Gérer le flux des visiteurs en saison

L'activité touristique est essentiellement rythmée par les excursions à la journée. Les nuitées touristiques sur l'île d'Aix ne représentent que 4 % des nuitées à l'échelle de l'intercommunalité. Entre le 1^{er} avril et le 30 octobre 2017, 282 000 passagers fréquentent la liaison publique Fouras-Aix et les bateaux de croisière en provenance de La Rochelle, Oléron, Rochefort et Saint-Nazaire-sur-Charente.

Suite au développement du jeu télévisé « Fort Boyard », le nombre de passagers provenant des activités de croisiéristes s'est accru sensiblement.

La fréquentation, particulièrement forte dans la période du 15 juillet au 20 août, connaît un accroissement sensible depuis 2013 sur cette même période. En 2018, l'afflux sur la jetée, associé au ré-embarquement pour le continent en fin de journée, atteint jusqu'à 1 200 personnes à l'heure de pointe.

Une étude visant l'élargissement et la sécurisation de la jetée avait été envisagée. Pour mieux gérer ces pics ponctuels de fréquentation, le projet de création d'aménagements spécifiques a été abandonné au profit de l'organisation d'un accompagnement des visiteurs à leur arrivée et à leur retour. Ainsi, des personnes rassurent, guident, conseillent et permettent d'atténuer le sentiment de pression (peur de rester bloqué sur l'île) ; cet accompagnement répond à la problématique en permettant d'éviter le redimensionnement de la jetée.

La concentration de la fréquentation et la fragilité de l'île requièrent donc une gestion continue de la pression touristique et des flux. Comme sur la plupart des îles, une bonne maîtrise tient à la gestion des conditions d'accès à l'île (cogérée par la commune et le Département), à la préservation de l'expérience du visiteur (accueil, propreté, coût à la journée, services et qualité des prestations) ainsi qu'au bien-être de la population locale.

L'objectif prioritaire de la commune, pour ce territoire insulaire classé dans sa quasi-totalité, au titre de la loi de 1930, est le maintien d'une population résidente minimale et la préservation patrimoniale et paysagère.



La jetée de l'île d'Aix © Simon David - CARO



Vue aérienne depuis le Sud de l'île d'Aix © AMP

Une action installée de longue date

L'optimisation de l'économie des flux touristiques et des valeurs territoriales

Le Département de la Charente-Maritime est fortement engagé depuis de nombreuses années, directement, avec l'achat et la valorisation du fort Boyard ou la réhabilitation du fort de la Rade en centre de vacances, camping, centre nautique ou, indirectement, dans le cadre des actions du Syndicat mixte pour l'animation et la valorisation de l'île d'Aix, dont il est membre.

La gestion des espaces naturels adaptée à la fréquentation

La commune a mobilisé différents acteurs institutionnels et les effets des flux touristiques sont majoritairement gérés. L'accroissement des flux de visiteurs durant la période estivale appelle toutefois à une attention particulière.

Les fréquentations piétonne et cyclable, significatives, nécessitent des aménagements et une gestion régulière des cheminements en vue de canaliser les flux dans les espaces naturels de la partie Nord de l'île, utilisés par plus de 80 % des visiteurs à la journée. Pour cela, trois acteurs interviennent en lien étroit : le Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre de la politique des Espaces naturels sensibles, le Conservatoire du littoral et la commune.

Par ailleurs, la maîtrise foncière publique permet de traiter des points noirs sur le plan paysager, comme la déconstruction d'un bâtiment en site classé (2015), ou encore d'accompagner le maintien et le développement de certaines activités agricoles compatibles avec la préservation des espaces (installation d'un permaculteur en 2019).

L'entretien des pistes et sentiers ainsi que l'aménagement des commodités (toilettes, poubelles) pour accueillir les pics de fréquentation en juillet-août ont fait l'objet d'investissements conséquents de la part du Syndicat mixte pour la valorisation de l'île d'Aix et sont associés à une gestion quotidienne de la commune.

La valorisation du patrimoine culturel et paysager

Les fortifications, forts et casemates, ont fait l'objet d'une valorisation particulière. Le Conservatoire du littoral est propriétaire du fort Liédot et des batteries Saint Eulard au Nord de l'île d'Aix. Le fort Liédot fait l'objet d'un entretien régulier dans le cadre de chantiers internationaux de jeunes. Des résidences d'artistes, expositions, spectacles et visites y sont organisés.

Le Syndicat mixte pour la valorisation de l'île d'Aix a réalisé un équipement d'interprétation dans la batterie de Jamblet qui évoque de façon sonore et interactive la fonction des casemates.

La mémoire de Napoléon Ier est rappelée en plusieurs lieux

de l'île, avec notamment le patrimoine du Baron Gourgaud, géré par l'association des amis de l'île d'Aix (remparts, place d'armes, anciens casernements...) et le musée Napoléonien, géré par les Musées nationaux, qui présente des collections d'intérêt national.

Des actions ont à ce titre été conduites depuis 2014, telles que :

- la conservation et la valorisation du Fort Liédot avec une découverte scénarisée du fort Boyard gérée par l'Office de tourisme communautaire ;
- la relocalisation des écuries du caléchier qui a permis la renaturation d'un bâtiment en site classé ;
- la transformation d'une ancienne allée du casernement, en rue (rue Montalembert).

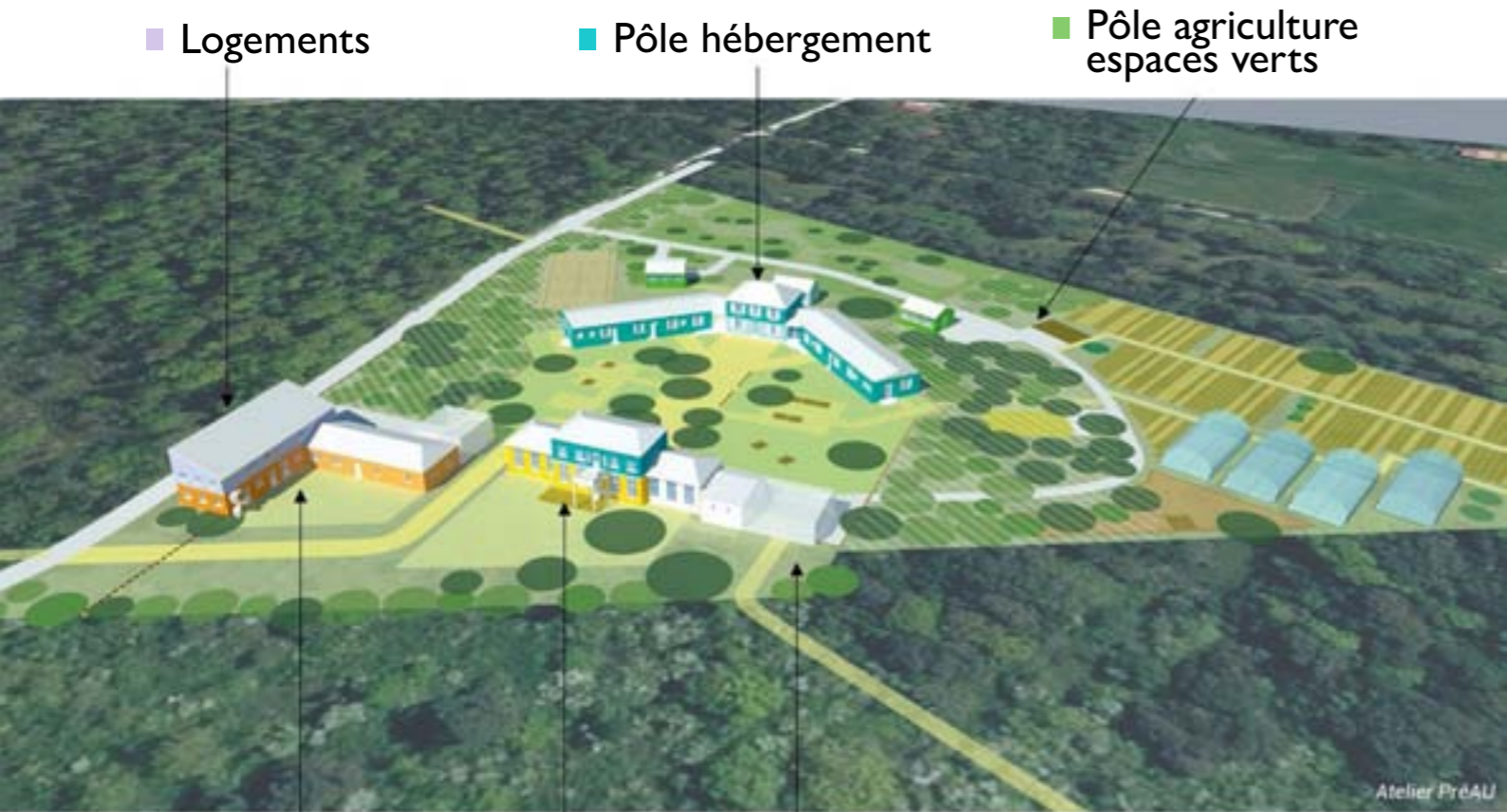
L'île d'Aix, une commune « laboratoire d'idées » du Grand Site

En juin 2018, une démarche prospective et participative intégrant les enjeux socio-économiques a permis d'arrêter un programme sur le site Armand Fallières, ancienne colonie de vacances à réhabiliter. L'idée « d'une île laboratoire » s'est imposée avec la création d'un « pôle de développement économique, lieu de formation pratique et centre d'hébergement ». Quatre axes de développement sont retenus :

- un pôle **agriculture-alimentation** développé dans le cadre d'un appel à projet en matière de permaculture ;
- un pôle **hébergement** permettant le logement des saisonniers et de groupes de stagiaires ;
- un pôle **artisanat-crédation** favorisant l'installation de petites entreprises ;
- un pôle des savoirs autour du développement de stages de formation, d'éducation à l'environnement, en lien avec la présence des acteurs de la protection et de la gestion de l'environnement dans le pertuis charentais.

D'autres actions en cours ou réalisées concourent à l'amélioration de la qualité des services liés à l'activité touristique, parmi elles :

- la rénovation d'une partie de la maison familiale, « l'ancien hôpital » de l'île d'Aix, gérée par une association du tourisme social dans le cadre d'une délégation de services publics ;
- la rénovation du pôle du Sémaphore, centre socio-culturel et de conférence pour le tourisme d'affaires ;
- la rénovation par la CARO du Bureau d'information touristique mutualisé avec une agence postale ;
- l'accueil régulier de résidences d'artistes.



Programme du pôle de développement économique, lieu de formation et centre d'hébergement © Atelier PréAU

- Logements
- Pôle hébergement
- Pôle agriculture espaces verts
- Pôle artisanat création
- Pôle des savoirs
- «Espaces capables»

Articulation avec le site classé

Des protections anciennes qui ont assuré la préservation de ce joyau de l'Estuaire

Les remparts et le massif de sapins (entre le fort de Coudepont et le fort Liédot), sont classés au titre des sites depuis 1935. En 1970, la totalité de l'île est inscrite, puis classée en 1980 (exceptées des parcelles au centre de l'île). Le site classé de l'Estuaire de la Charente intègre et élargit le périmètre préexistant de l'Île d'Aix.

L'Île d'Aix est un site de référence pour la bonne gestion du site classé. La commune de l'Île d'Aix est la commune du Grand Site qui génère le plus d'autorisations en site classé, notamment du fait du classement du bourg.

En 2016, la CDNPS a salué la qualité du projet de protection contre les submersions. Le suivi du chantier est en cours par les services de l'État, poursuivant ainsi l'accompagnement de l'État à toutes les étapes du projet.

La dynamique de l'opération de l'Île d'Aix

	Description des avancées	Avancement
Gouvernance	<p>La commune de l'Île d'Aix, outre sa compétence, exerce un rôle d'ensemblier entre les interventions multiples et pilote le processus général.</p> <p>Le Département intervient de manière constante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au sein du Syndicat mixte pour la valorisation de l'Île d'Aix ; - au titre des Espaces naturels sensibles, par l'acquisition foncière et les interventions paysagères ; - au titre des ports départementaux ; - en qualité de propriétaire du Fort Boyard et du Fort de la Rade. <p>La Région, titulaire de la compétence transport, intervient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au titre de la liaison publique Fouras - Aix ; - au titre du projet de la future gare maritime à l'embarcadère de la Pointe de la fumée. <p>Le Conservatoire du littoral est propriétaire de 25 ha d'espaces naturels et de fortifications.</p> <p>La Communauté d'agglomération Rochefort Océan (compétence touristique) intervient dans les domaines de l'accueil et de l'information, financièrement, sur certaines opérations communales et, plus récemment, dans la gestion des biens du Conservatoire du littoral et dans la gestion des pistes cyclables (départ de la Flow vélo).</p>	✓
Programmation	Étude de programmation et d'opportunité pour la gestion des pics de fréquentation sur la jetée (2016).	✓
Études de faisabilité	<p>Étude des cheminements et de la mise en valeur du rivage nord de l'île, Conservatoire du littoral (2017).</p> <p>Étude d'opportunité du site Armand Fallières (2017).</p>	✓
Travaux et valorisations	<p>Réhabilitation de l'écurie du caléchier dans des anciennes casemates et renaturation de la parcelle occupée initialement en site classé (2015).</p> <p>Ouverture de l'accueil au Fort Liédot pour la visite et l'exposition « Fort Boyard » (saison 2016).</p> <p>Réalisation des travaux de restauration de la maison familiale, centre d'hébergement du secteur du tourisme social (mai 2017).</p> <p>Travaux de réhabilitation de la rue Montalembert (juin 2019).</p> <p>Lancement des travaux de rénovation du centre socio-culturel et de conférences, maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte pour la valorisation de l'Île d'Aix (septembre 2019).</p>	✓

Appréciation du niveau d'avancement de l'opération

✓ Réalisé ✓ En cours ✓ Partiel

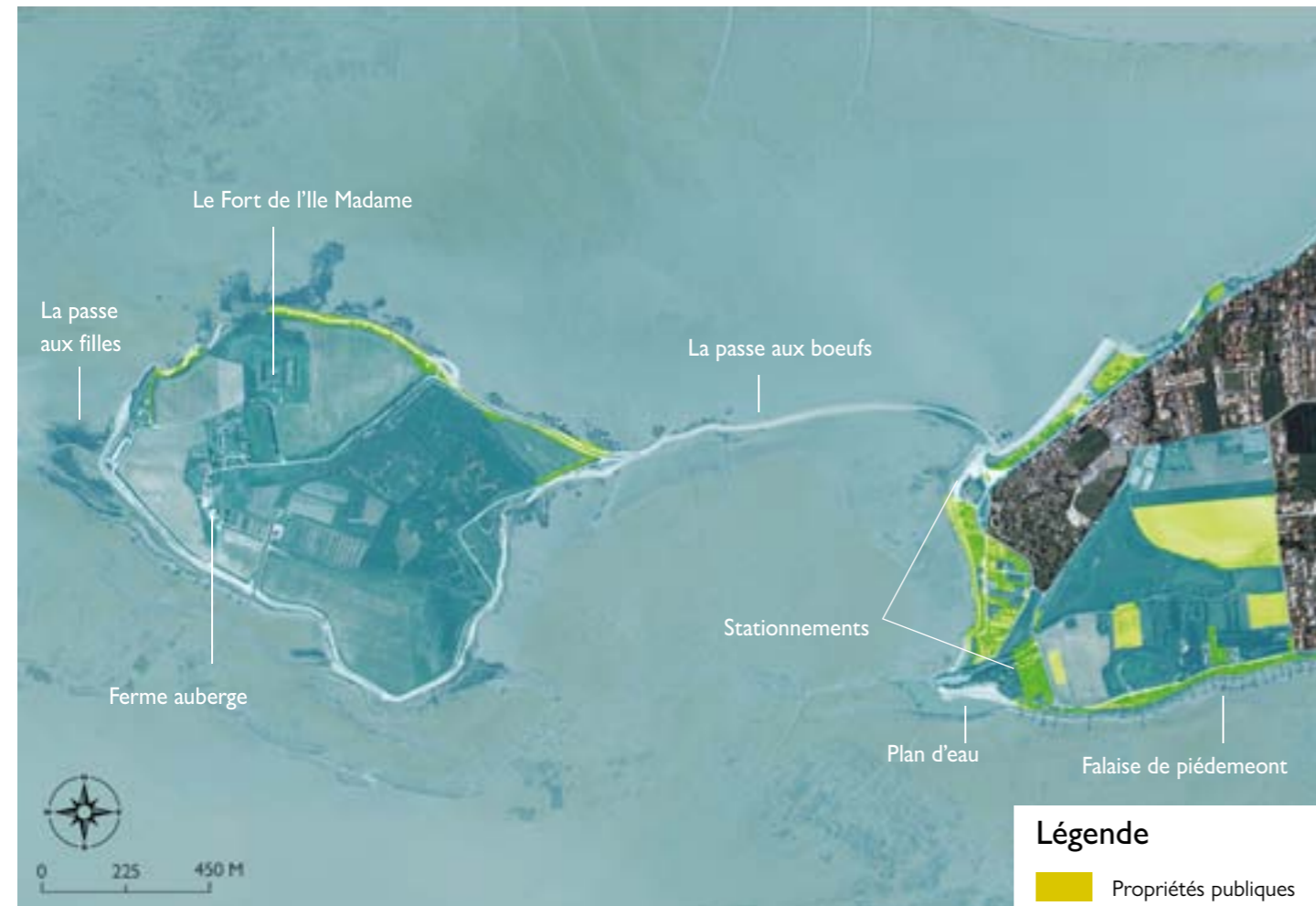
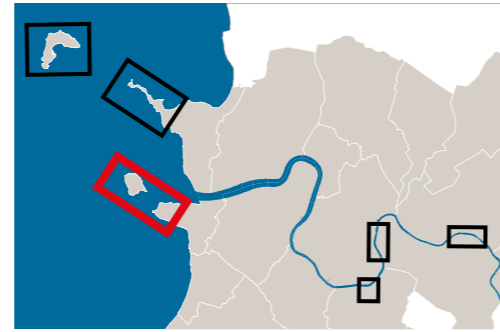
La Pointe de Port-des-Barques et l'île Madame

L'île Madame est aussi une presqu'île, comme une feuille accrochée à une branche du continent, elle prolonge la Pointe de Port-des-Barques et marque la fin de la rive gauche de la Charente. Elle est reliée à la terre par un tombolo, accumulation naturelle de sable et de galets longue de 900 mètres, la « Passe aux bœufs », qui se découvre sur une période de six heures à marée basse.

Le caractère exceptionnel et unique tient également à la petite taille de l'île, 80 ha, perceptible d'un coup d'œil, ainsi qu'à sa position à l'embouchure de l'estuaire de la Charente : cette situation a conduit à l'implantation de fortifications pour protéger l'arsenal avec, en particulier, le fort de l'île Madame. L'île Madame est aussi un lieu de mémoire, celui de l'exil forcé des prêtres réfractaires et de l'internement des communards.

Formée de Port-des-Barques et de l'île Madame, la presqu'île de Port-des-Barques, ou l'île, selon le moment, prend forme dès son entrée très en amont. D'un côté l'estuaire, de l'autre la mer : au Sud, la limite de la presqu'île est franche, les falaises de Piédemont plongent dans l'anse de Saint-Froult. Au nord la limite est plus subtile, ourlée par des vasières à l'embouchure de la Charente. C'est à marée basse sur la « Passe aux filles » que ce caractère de presqu'île est le plus ressenti, lorsque le platier calcaire disparaît peu à peu dans le Pertuis d'Antioche.

L'impression de presqu'île mouvante construit l'expérience des visiteurs, le désir de gagner le « finistère », comme la crainte de ne pas revenir. Ici, les usages s'intensifient en s'avancant vers les confins : la pêche à pied aux Palles, la promenade sur l'île Madame, l'activité ostréicole ou encore la découverte du métier de saunier à la ferme aquacole.



Des conditions réunies pour un projet de valorisation

Le Département de la Charente-Maritime intervient depuis 1977 à Port-des-Barques au titre de la politique des Espaces naturels sensibles. Sur l'île, un sentier littoral et un stationnement léger ont été créés dans les années 1990. Cette action a été accompagnée d'interventions d'un Syndicat mixte composé du Département et de la commune (Syndicat mixte dissous en 2013).

L'action foncière sur la Pointe de Port-des-Barques, couvrant 18 ha, facilitera la mise en œuvre de la maîtrise des flux automobiles et de la restauration écologique envisagée.

Le Conservatoire du littoral a acquis le fort en pleine propriété en 2007. Un partenariat étroit entre la commune et l'écomusée de Port-des-Barques permet aujourd'hui d'assurer l'entretien et la médiation du fort ainsi que la sensibilisation à la fragilité de l'île.

La ferme auberge, avec son activité aquacole, accueille un nombre croissant de visiteurs.

Le nombre de visiteurs de l'île Madame pour la promenade ou le tourisme, évalué sur la période du 14 juillet au 19 août 2018 est de 24 300 visiteurs, avec des pics à 800 personnes / jour. Ce nombre de visiteurs est en adéquation avec la capacité d'accueil du site, mais la part de l'accès en véhicules motorisés est jugée trop importante : 65 % des visiteurs accèdent en voiture. La part des modes de déplacement doux ne représente que 35 % (29 % à pied et 6% en vélo).

La fréquentation automobile liée à la pêche atteint jusqu'à 80 à 100 véhicules / jour pour cet usage. La pêche à pied, activité traditionnelle sur l'île, occasionne lors de fortes marées une fréquentation significative. L'estimation par l'Agence des aires marines protégées réalisée en 2015, indique une fréquentation de 10 000 pêcheurs répartis sur les journées de fortes marées. À titre indicatif, la fréquentation de l'île par jour de forte marée (supérieur au coefficient 95) est de 110 sur 23 jours entre avril et septembre et de 200 sur 10 jours entre octobre et mars.

Parallèlement, la plage située à l'extrémité de la Pointe génère une fréquentation importante ; le stationnement pour cette zone est géré sur un espace enherbé.

Au titre du Grand Site, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, la commune de Port-des-Barques et la Communauté d'agglomération Rochefort Océan engagent un projet de requalification durable de la Pointe de Port-des-Barques et de l'île Madame, intégrant la réorganisation des flux.

Le projet d'aménagement et de gestion

Les axes du projet en cours sont les suivants :

- proposer une nouvelle expérience plus qualitative pour le visiteur, depuis l'arrivée sur la commune jusqu'à l'île en passant par la Pointe de Port-des-Barques ;
- révéler les ambiances paysagères de la presqu'île ;
- proposer un récit des lieux.

La Pointe et l'île Madame sont marquées par des usages très variables dans le temps. Les activités orientées vers l'agriculture, l'ostréiculture, le tourisme avec la présence d'une ferme auberge et d'un camping, la pêche à pied – ou au carrelet – sont à intégrer dans un projet d'aménagement et de gestion, dont une des finalités est de réduire la pression des véhicules sur l'île et de limiter les conflits d'usage.

Les aménagements et la gestion visent à mettre en valeur le paysage, les espaces naturels et le patrimoine bâti, de manière sobre, tout en réorganisant les espaces et en installant une nouvelle gestion des flux.

L'action en cours

L'objectif est de trouver un point d'équilibre entre la conservation de l'identité « d'une presqu'île qui s'étire » et l'exigence d'ouverture au public. L'amélioration du fonctionnement global du site, par la gestion des circulations, le stationnement et l'accueil des publics, sera analysée avec une approche sensible, au regard des modes d'accès et des usages : piéton, cycliste, motorisé, ostréicole ou pour la pêche à pied, individuelle et collective.

Retenue d'eau de la Pointe de Port-des-Barques © Simon David - CARO





La falaise de Piédémont © Ecomusée de Port-des-Barques

Les dispositions prises en ce sens :

- En 2013, la commune a restreint la circulation sur la partie sud-ouest de l'Île : voie interdite aux voitures, limitant ainsi la giration autour de l'île.
- En 2016, la commune a investi pour accueillir une activité de calèche sur la presqu'île.
- En 2017, une analyse sensible des usages et une démarche de concertation des usagers du site (habitants, conchyliculteurs, propriétaires, associations, gestionnaire camping et ferme auberge...) ont été conduites. Ce processus sera poursuivi lors de l'étude de définition du projet.
- En 2018, la commune a normalisé la signalétique sur le site en implantant une Signalétique d'information directionnelle.
- Sur le site du Fort de l'Île Madame, et afin d'améliorer les conditions de découverte (qualité d'accueil, sécurité, accessibilité et interprétation), de premiers travaux ont permis, dès 2019, d'élargir le parcours de visite sur les propriétés du Conservatoire du littoral.
- En septembre 2018, avec la « Journée sans voiture » sur l'Île Madame, plus de 450 personnes, à pied, à vélo ou en calèche ont profité de l'île. Cette journée a été organisée par la Commune, la CARO, l'écomusée, l'Office de Tourisme et l'association Vélo pour tous.

La passe aux boeufs © Simon David - CARO



Articulation avec le site classé

Au même titre que l'Île d'Aix, l'Île Madame a bénéficié d'une protection au titre des sites antérieurement au classement de l'estuaire de la Charente (effectif depuis le 21 novembre 1998). Des démarches de mise en valeur ont déjà donné des résultats probants sur l'île, à l'appui notamment d'un plan d'intentions paysagères élaboré par Alain Freytet et à l'initiative du Conservatoire du littoral en 2010.

Les services de l'État accompagnés du CAUE ont également été fortement mobilisés à la suite de la tempête Xynthia pour permettre la relocalisation de la ferme-auberge présente sur l'île. Un permis de construire a été délivré en 2012 à la faveur d'une décision ministérielle conditionnant le projet à la démolition partielle de l'existant. Le suivi du chantier de reconstruction de la ferme-auberge et des démolitions induites a été assuré par les services de la DREAL et de l'UDAP. Aujourd'hui, la concrétisation de cette opération complexe, au regard des enjeux réglementaires, paysagers et économiques, atteste des bons résultats issus d'une concertation élargie menée en amont.

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'accessibilité du fort ont été validés par l'Architecte des bâtiments de France, ce qui permettra l'ouverture au public d'un belvédère sur le toit. Le point de vue exceptionnel ainsi offert au visiteur sur l'estuaire donnera à voir et à comprendre l'Arsenal et son paysage dans toute sa splendeur.

Depuis le classement de l'Estuaire, dans ce même élan de valorisation du patrimoine naturel de Port-des-Barques, les interventions paysagères sur le site du Lac des Rouches ont fait l'objet d'un projet sur plusieurs années de plantations, d'entretien et de gestion. Il a fait l'objet d'une instruction au titre du site classé.



Entrée du fort de l'Île Madame © Ecomusée de Port-des-Barques



L'approche de l'Île Madame, étude paysagère du fort - Conservatoire du littoral © Alain Freytet

La journée sans voiture sur l'Île Madame

27 septembre 2018 : 1^{ère} journée sans voiture sur l'Île Madame, plus de 450 personnes, à pied, en vélo ou en calèche ont profité de l'Île Madame, journée organisée par la commune, l'Écomusée, la CARO, l'office de tourisme, Vélo pour tous.



La passe aux boeufs © Simon David - CARO



Vue aérienne de l'Île Madame © Nicolas Drobieux

La dynamique de l'opération de la Pointe de Port-des-Barques / Île Madame

	Description des avancées	Avancement
Gouvernance	<p>Aménagement et gestion de la pointe et de l'île</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation du Comité de pilotage (2017). - Convention de groupement de commandes des études entre le Département (chef de file), la CARO et la commune de Port-des-Barques. <p>Valorisation du fort de l'Île Madame :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élargissement à la CARO du partenariat existant. (Conservatoire du littoral - commune - Écomusée), au titre de la convention cadre. 	✓
Programmation	<p>Aménagement et gestion de la pointe et de l'île</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pré-programmation pour l'aménagement et la gestion, réalisée par les services des collectivités et l'Inspection des Sites (2018). <p>Valorisation du Fort de l'Île Madame</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic et étude de faisabilité pour l'amélioration des conditions d'accueil au Fort de l'Île Madame, réalisés par le Conservatoire du littoral avec l'appui de la CARO. 	✓
Études, Maîtrise d'œuvre	<p>Aménagement et gestion de la pointe et de l'île</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse détaillée des usages durant la saison (2017). - Travaux d'accessibilité au fort avec ouverture du belvédère (toit terrasse). - Lancement de l'étude d'aménagement (mars 2019). 	✓
Travaux et valorisations	<p>Aménagement et gestion de la pointe et de l'île</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restriction en matière de circulation sur une partie de l'île (2013). - Accueil d'une activité de calèche (depuis 2016). - Mise en place d'une Signalisation d'information locale (2018). - Réhabilitation du lac des Rouches. - Expérimentation lors de la « Journée sans voiture » (2018). <p>Valorisation du fort de l'Île Madame</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantation de la visite par l'Écomusée de Port-des-Barques avec installation d'une scénographie 2015-2016. <p>Sensibilisation à la fragilité du milieu insulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation du public à la pêche à pied et à la fréquentation automobile. 	✓

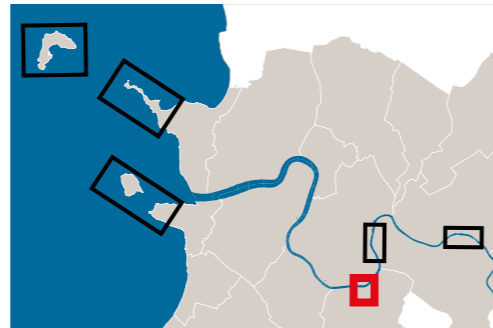
Appréciation du niveau d'avancement de l'opération

✓ Réalisé
 ✓ En cours
 ✓ Partiel

Le Pont transbordeur

Un ouvrage insolite

Le Pont transbordeur domine l'ensemble du Grand Site comme un géant au-dessus du fleuve. L'ouvrage symbolise à la fois l'entrée dans les ports de Rochefort et Tonnay-Charente et l'ouverture vers les ailleurs, ainsi que le point de passage entre deux lieux, entre deux rives, deux provinces : l'Aunis et la Saintonge.



Avant l'édification des ponts, les points de passage sur le fleuve Charente sont rares. Très coûteux à construire et à entretenir, on leur a souvent préféré des bacs dont la traversée, souvent redoutée, est soumise aux vents et aux amplitudes des marées. Dans le méandre de Rochefort, deux bacs sont implantés, l'un, à hauteur de la commune de Soubise et l'autre, au lieu-dit le Martrou, siège du Pont transbordeur.

Au XIX^{ème} siècle, la nécessité de pouvoir traverser la Charente de manière permanente entre Rochefort et Echillais s'impose. La ville est la plus peuplée du Département et la fréquence de passages des bateaux à grandes mâtures se développe. On imagine des tunnels, des chariots immergés, pour finalement faire le choix du concept de pont à transbordeur : un tablier suspendu à 50 m, sur lequel se déplace un chariot auquel est suspendue une nacelle, qui permet donc « de transborder » piétons, charrettes à boeufs et, plus tard, les véhicules à moteur.



Légende

- Propriétés publiques
- Site classé



© Maison du transbordeur - CARO

Des traces

Contrairement aux autres ponts transbordeurs en France (Rouen, Nantes, Brest, Marseille...) qui ont connu des destructions lors de la Seconde Guerre Mondiale, le Pont transbordeur du Martrou reste utilisé pour le trafic routier jusqu'en 1967 ; c'est l'année où Jacques Demy ouvre son film « Les Demoiselles de Rochefort » sur la nacelle du Pont transbordeur.

Avec l'accroissement du trafic routier, un pont à travée levante est construit à quelques mètres de l'ouvrage. En 1991, 25 ans plus tard, le Viaduc de la Charente est construit à proximité. Ainsi, le site du Martrou témoigne, par les traces de passages, de l'explosion du trafic routier et maritime (avec le développement du port de commerce).

Une reconnaissance

Dans les années 1970, le Pont transbordeur, propriété de l'État, est promis au démontage. La mobilisation des associations et de la Ville de Rochefort conduit au classement du dernier Pont transbordeur en France au titre de Monument Historique en 1976. Depuis 2006, la CARO s'est impliquée dans le rapprochement des structures de gestion des ponts transbordeurs au niveau mondial. Les huit ouvrages concernés représentent un patrimoine

industriel unique, témoin du génie humain. L'objectif du réseau créé est de conduire une inscription en série sur la Liste du patrimoine mondial (UNESCO), par l'extension de l'inscription déjà acquise par le Pont de Bilbao en 2006.

L'arche du projet Grand Site

Après une longue période d'inactivité, une première campagne de travaux permet à la ville de Rochefort de remettre en service le pont en 1994, pour les piétons et les cyclistes.

Début des années 2000, l'intercommunalité naissante considère le site comme un trait d'union entre les deux rives de la Charente et son aménagement comme un emblème du projet communautaire. Des travaux sont alors réalisés sur les abords immédiats des piles aménagés et un accueil est installé (Centre d'interprétation, petite restauration et sanitaires).

Le Pont transbordeur constitue à la fois un bien culturel et un site pittoresque à la frange des villes de Rochefort et d'Echillais. Ainsi, depuis 25 ans, l'État (Ministère de la culture), la Ville de Rochefort, la commune d'Echillais et l'intercommunalité développent les trois piliers présentés ci-après.

La connaissance

Les nombreuses recherches documentaires ont donné lieu à des projets d'exposition variés comme « Les franchissements de l'estuaire de la Charente », « Les autres ponts transbordeurs en France », « Les derniers ponts transbordeurs à travers le monde », « Photographies de la construction » ou encore « Le Pont transbordeur à travers l'œuvre de Jacques Demy ». En lien avec les travaux de restauration, un ouvrage de référence est en cours de réalisation par la DRAC.

Depuis 2014, dans la perspective d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial, la valeur universelle de ce bien industriel est étudiée, avec l'appui d'un comité d'experts, par les gestionnaires des huit derniers ponts transbordeurs à travers le monde.

La protection, l'aménagement et la restauration

La protection de l'ouvrage et du site est exigeante et répond aux enjeux et aux pressions liés à la situation de franges urbaines

Au début des années 2010, la dégradation et les besoins de mise en sécurité ont conduit l'État à engager une restauration monumentale conforme à la construction initiale avec un maintien des usages pour les piétons et les cyclistes. La fin des travaux est prévue au terme de l'année 2019 et sa remise en service au printemps 2020. Quatre années de travaux auront été nécessaires pour cette opération d'ampleur, de restauration et de mise en sécurité du Pont transbordeur, qui représente un budget de 22 millions € financé par l'État.

Au moment de sa fermeture pour travaux en 2015, la fréquentation, mesurée par le nombre de passagers embarqués sur la nacelle, atteint 60 000 visiteurs et la fréquentation sur l'ensemble du site est estimée à 150 000 visiteurs / an.

En 2017, une étude de pré-programmation engagée par la CARO, pour répondre à ces évolutions de la fréquentation, conduit à retenir de nouveaux principes d'aménagements :

- mise en perspective du Pont transbordeur depuis les routes d'accès au pont pour valoriser un point de vue latéral.
- élargissement du périmètre du site aux espaces d'approche de l'ouvrage ;
- réhabilitation des délaissés routiers du pont à travée levante (désaffectés en 2011).

La valorisation

Depuis 2003, « La Maison du Transbordeur », centre d'interprétation et point d'information touristique sur la rive d'Echillais est ouvert d'avril à novembre, et propose au public un lieu d'exposition, la diffusion de publications ainsi que la création de supports de médiation, en lien avec le service Ville d'art et d'histoire de la Ville de Rochefort et la DRAC. Cet outil de médiation permet de conjuguer l'accueil du nacelier, l'accueil et l'information touristique et une médiation spécifique (expositions, visites). Sur la rive de Rochefort, une petite restauration en terrasse a contribué à la construction de la notoriété du site.

L'étude de pré-programmation de 2017 renouvelle le projet initial en matière de valorisation en articulant l'interprétation du patrimoine technologique et naturel, la détente et la plaisance urbaine avec les animations et autres événements.



© Simon David - CARO



Travaux de restauration 2017 © Simon David - CARO

Un méandre qui reste à révéler

À quelques encablures en aval du méandre, un ensemble de marais de 400 ha, traversé par une chaussée médiévale, a été retiré des usages civils à partir des années 1930 avec l'implantation de l'aéronavale et de l'aéronautique. Aujourd'hui, Département, Ville de Rochefort et CARO accompagnent le déploiement du Musée national de l'aéronautique navale, dépositaire de collections de la Défense. Les espaces naturels libres de constructions rétrocedées par le Ministère de la Défense au Conservatoire du littoral, en 2015, font l'objet d'un programme impliquant la CARO et la Ville (Convention cadre entre le Conservatoire et la CARO) afin de préserver ce marais péri-urbain unique, de restaurer l'axe historique et ainsi de relier le faubourg à la Charente.

**Les opérations réalisées**

Dès 2015, la CARO a réhabilité la pile du pont à travée levante située du côté de Rochefort et a mis en place un ponton, en face de celui installé en 2013 sur la pile située du côté d'Echillais.

Le belvédère constitue une halte pour l'observation du pont en aval ; d'autres usages comme la pêche à la balance et un espace de repos s'y sont naturellement organisés. Le ponton accolé au belvédère permet enfin l'accostage d'une navette fluviale qui relie la rive d'Echillais ; cette liaison saisonnière a accueilli 9 000 passagers en 2018. L'équipement d'accostage et le service de navette fluviale ont été installés en 2016 afin de maintenir un passage sur le fleuve durant les travaux de restauration du pont.

Avec la fermeture de la nacelle, le parcours de la visite a été sensiblement modifié. Un dispositif d'accueil spécifique pour la fermeture a été mis en place par la CARO durant cette période. Le centre d'interprétation est devenu le pôle principal de l'accueil avec des expositions renouvelées, des animations, des installations, comme « Embarquez sur la nacelle », des créations de supports numériques évoquant le Grand Site et le développement du « Sentier des Guetteurs », un parcours d'interprétation artistique.



© Maison du transbordeur - CARO

Les actions en cours

En 2017, sur la base de la pré-programmation, la CARO a confié une mission de programmation et de conduite d'opérations à un prestataire pour préciser l'action et assister la mise en œuvre.

Les principaux axes du programme approuvé en novembre 2018, et mis en consultation de maîtrise d'œuvre au premier trimestre 2019, combinent à la fois :

- une **requalification paysagère** incluant des accès sur un périmètre éloigné avec traitement des franges urbaines ainsi que des délaissés routiers liés au pont à travée levante requalifiés sur les deux rives, avec création de places de stationnement ;
- un aménagement des espaces publics sur site pour rendre lisibles les accès et **qualifier** les espaces d'embarquement ;
- la construction d'un ensemble bâti, dans la continuité des constructions du côté de Rochefort, pour répondre aux besoins d'accueil des visiteurs (espace dédié au personnel, abri, sanitaires, billetterie automatique, restauration) ;
- un nouveau centre d'interprétation, situé sur la rive d'Echillais, sera réalisé à moyen terme. Une pièce majeure de l'histoire industrielle, la câbleuse de Ferdinand Arnodin, ingénieur constructeur du Pont transbordeur et inventeur du câble à double torsion, y sera installée.

Instruction au titre du site classé

En décembre 2013, la commission supérieure des sites a considéré cet « ouvrage d'art » comme un élément patrimonial à valoriser. Le pouvoir évocateur du pont renforcera son caractère emblématique dans le Grand Site.

Les interventions sur le site ont fait l'objet de plusieurs instructions au titre du site classé avec :

la mise en place du chantier visitable et des aménagements dédiés;

l'aménagement du belvédère, dont la livraison dans des délais contraints a donné entière satisfaction ;

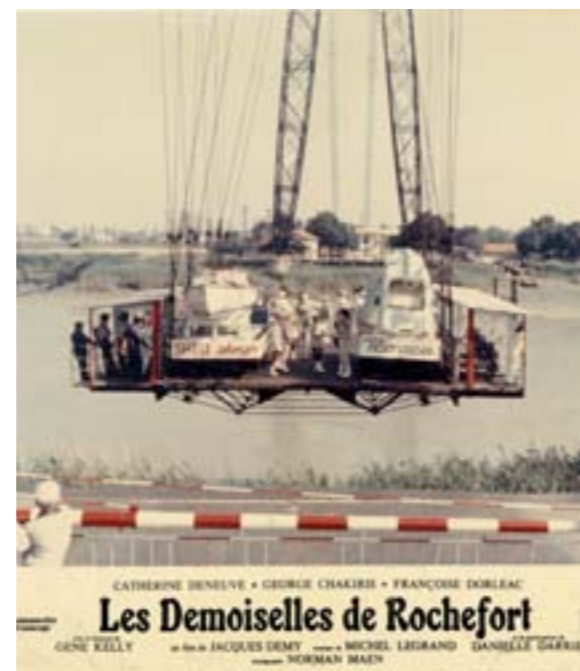
les installations artistiques mises en place pendant la fermeture de l'ouvrage ;

l'étude de programmation des aménagements paysagers et des bâtiments d'accueil sur Rochefort et Echillais, qui a donné lieu à une concertation étroite entre les services de l'État et le maître d'ouvrage, à la recherche de solutions pour répondre aux enjeux patrimoniaux, réglementaires (PPR, loi littoral, natura 2000...) et aux besoins d'accueil du public.

Lors de l'examen du dossier de demande de labellisation en CDNPS en septembre 2019, une esquisse architecturale des bâtiments d'accueil devrait être disponible (lauréat du concours de maîtrise d'œuvre).



© Thierry Degen - DREAL



Affiche des «Demoiselles de Rochefort» 1967, © Archives municipales de Rochefort

La dynamique de l'opération du Pont transbordeur

	Description des avancées	Avancement
Gouvernance	Restauration - Organisation du financement du projet de restauration par l'État (Ministère de la culture) avec 22 millions € financés par l'État et la délégation de maîtrise d'ouvrage (2014). - Organisation du projet et du chantier entre l'État, le maître d'ouvrage délégué et la CARO gestionnaire (2014-2015).	✓
Programmation	Restauration - Études de programmation conduites par le Ministère de la culture (2014-2015). Aménagement du site - Commande par la CARO d'une étude de pré-programmation pour une mise en valeur du paysage et de l'accueil (2013-2017). - Arrêt du programme définitif, suite à une étude de programmation paysage et tourisme culturel (novembre 2018).	✓
Études, Maîtrise d'œuvre	Restauration - Études de maîtrise d'œuvre (2014-2015). - Organisation du chantier entre l'État, le maître d'ouvrage délégué et la CARO gestionnaire (2014-2015). Aménagement et gestion - Étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancienne pile du pont à travée levante (2015). - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des espaces et de constructions liées à l'accueil (février 2019).	✓
Travaux et valorisations	Aménagement et gestion - Mise en place d'un dispositif d'accueil spécifique durant la fermeture du pont avec scénographie des lieux, parcours d'interprétation artistique et nouvelles activités de « découvertes famille » (2016-2019). - Aménagement du belvédère et de l'accostage d'un service de navette fluviale durant les travaux (2016). - Fin des travaux de restauration du pont (fin 2019).	✓

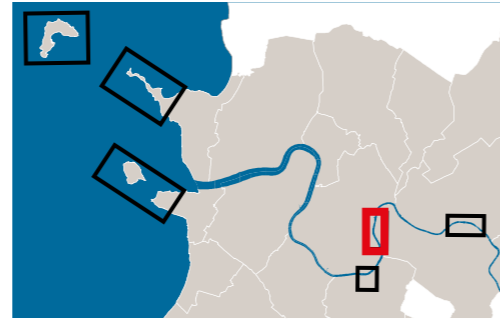
Appréciation du niveau d'avancement de l'opération

✓ Réalisé
 ✓ En cours
 ✓ Partiel

Pour le suivi des études de maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux, la CARO s'est entourée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui garantit la bonne exécution du projet.

L'Arsenal à Rochefort

L'arsenal maritime à Rochefort, arsenal militaire de construction navale, a entraîné la création ex-nihilo de la ville vers la fin du XVII^{ème} siècle, en 1666. Sur 2,5 km, le long de la rive de Charente, l'arsenal est une usine destinée à construire, à réparer et à armer les navires de guerre. Pendant plus de 250 ans, ce site industriel a porté l'économie de la ville et du territoire de l'estuaire de la Charente. L'importance de cette activité qui a employé, à son apogée, des milliers d'ouvriers, est perceptible partout à l'intérieur du méandre de la Charente avec des bâtiments gigantesques et ostentatoires, une morphologie quadrillée de la ville et la taille de son faubourg. De façon concomitante, les autorités de la Marine contrôlent jusqu'en 1927 – date de fermeture de l'Arsenal – l'aménagement des espaces sur les rives du fleuve et déterminent ainsi de nombreux usages ou absences d'usages.



L'arsenal, est une des premières expériences européennes d'organisation industrielle : la bonne pièce, au bon endroit, au bon moment, où se mobilisent ingénieurs et architectes et où les projets urbanistiques et architecturaux se multiplient.



Un arsenal rêvé

Pierre Arnoul, intendant de Rochefort de 1683 à 1687, se plaît à imaginer un projet grandiose visant à faire de Rochefort la ville-arsenal idéale. Son intention était « de démonter tout l'arsenal [...], de faire de l'autre côté de la rivière un grand bassin circulaire autour duquel les vaisseaux auraient été en croissant, dont on aurait vu toutes les poupes d'un seul point du bassin ». Le projet ne verra pas le jour.



Peu endommagé par le conflit de la seconde guerre mondiale, le patrimoine de l'arsenal et de la ville est révélé dans les années 1970 et 1980 à la faveur d'un contrat ville moyenne, avec la restauration de la Corderie royale, puis dans sa continuité, l'ouverture du Jardin des retours. Cette dynamique de patrimonialisation de l'arsenal de Rochefort s'est progressivement élargie aux formes de radoub avec le chantier de la frégate Hermione (1997-2015) et la redécouverte d'une histoire jusqu'alors oubliée : celle de l'estuaire et de la mer. Ainsi, l'intercommunalité a proposé, en 2006, l'inscription de l'arsenal maritime de Rochefort sur la Liste du patrimoine mondial. Ce projet d'inscription a été suivi, en 2013, par l'Opération Grand Site. Le voyage inaugural de la frégate Hermione, en 2015, a consacré ce geste de patrimonialisation.

Les autres parties de l'arsenal maritime sont occupées par des activités industrielles et tertiaires. La fonction « travailler » reste aujourd'hui encore intimement liée à la ville : dans la partie centrale, des activités de construction aéronautique, au nord, des activités liées à la plaisance, au sud, des activités tertiaires comme la cité administrative des Fourriers. Pour répondre aux enjeux productifs, patrimoniaux et urbains et face au risque de submersion de ces espaces, la CARO s'est inscrite au concours européen EUROPAN 2019, un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme ouvert aux jeunes professionnels. Le thème général du concours 2019, « ville productive », a été décliné localement sous l'appellation « Rochefort : rive active ».

La Corderie royale © David Compain - CARO



L'ensemble de l'arsenal et de la ville a fait l'objet d'un renforcement des protections dans les 20 dernières années. Trois natures de protections s'appliquent aujourd'hui :

- Le site classé de l'estuaire de la Charente, qui reconnaît notamment la valeur du Jardin des retours, conçu par le paysagiste Bernard Lassus.
- Un site patrimonial remarquable qui comprend au sein de l'arsenal une protection des bâtiments d'intérêt patrimonial de l'arsenal situés au sud de la Porte du soleil,
- une protection des éléments d'architecture d'intérêt patrimonial visibles en façade ou à l'intérieur, encadrée par le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) valant document d'urbanisme. Le PSMV, qui sera soumis à approbation en 2020, concerne l'ensemble de l'arsenal compris entre la Porte du soleil et la partie nord du site.
- Les Monuments Historiques relatifs à la Corderie royale ainsi que les formes de radoub Louis XIV et Napoléon III.

Un projet de valorisation économique, patrimoniale et d'usages

Depuis 40 ans, les bords de la Charente ont été progressivement rendus aux Rochefortais avec la restauration de la Corderie royale et l'aménagement du Jardin des retours, qui ont renouvelé le dialogue entre la ville et son fleuve. Ainsi, habitants et touristes peuvent se rencontrer dans un vaste espace public, à la faveur d'une visite de la frégate Hermione, du Centre international de la mer, du musée de la Marine ou de l'Accro-mâts.

À la Porte du soleil, un des points de passage majeurs pour accéder à l'arsenal et au Jardin des retours, la fréquentation atteint 3 600 visites / jour en pleine saison (période du 14/7/2019 au 19/8/2019), avec des pics à plus de 4 600 visites / jour. Les piétons représentent 93 % des accès à cet espace interdit aux véhicules.

Après avoir diminué d'environ un tiers depuis la fin du chantier de la frégate Hermione, la fréquentation des sites de visite, mesurée par les billets d'entrée (association Hermione, Centre international de la mer, Musée de la Marine), atteint aujourd'hui 300 000 entrées / an. Le flux de visiteurs mesuré à la Porte du soleil reste stable, quant à lui, entre 2013 et 2018. La motivation

des visiteurs est multiple, orientée vers les sites de visite, l'agrément des jardins et la qualité de l'espace public en général.

Dans ce contexte d'érosion de la fréquentation, et compte tenu des enjeux patrimoniaux et urbains du site, les collectivités locales - la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, la Ville de Rochefort et la Communauté d'agglomération Rochefort Océan – toutes impliquées dans l'aventure de l'Hermione, ont lancé une réflexion visant à donner un nouveau souffle au site de l'Arsenal à Rochefort en développant un projet de tourisme culturel.

Il s'agit de passer d'une offre de sites de visite dispersés à une proposition d'expérience de visite unifiée et complète, avec un renforcement de l'offre comme l'évocation des « légendes de l'arsenal des mers ». Le projet vise à conforter économiquement les sites de visite en place, en renouant avec un niveau de fréquentation atteint à la fin du chantier de l'Hermione, soit 360 000 visiteurs / an.

Le projet touristique de l'Arsenal des mers

Une intégration et une valorisation des savoir-faire des opérateurs, au sein d'une structure d'exploitation composée des collectivités et des opérateurs, qui permettra d'unifier le projet, d'établir un modèle économique mutualisé, un billet unique et un Centre du visiteur, point d'orientation sur le site et de renvoi sur le Grand Site.

Un ancrage de l'offre de visite existante avec un élargissement à d'autres propositions. Le thème évocateur, des « légendes de l'arsenal » renforce la dimension culturelle du tourisme sur la ville. Ainsi, l'ouverture du chantier et d'un parc de « Machines de l'arsenal » développera les principes scientifiques employés par la Marine et sera associé à la création d'un récit et d'un équipement dédié à l'aventure Hermione. Le parcours « Lumières », en soirée, allongera le temps de la visite et l'ensemble sera donc générateur de retombées économiques plus importantes (développement des nuitées touristiques).

Une insertion des dispositifs touristiques dans la vie de la ville, qui requiert une implication forte de la collectivité afin de préserver l'équilibre entre :

- les aspects économiques et commerciaux ; la CARO aura un rôle majeur dans la structure d'exploitation réunissant les opérateurs touristiques du site (association Hermione, Centre international de la mer, Musée de la Marine, Accro-mâts...);
- les valeurs patrimoniales et paysagères, garanties par les protections (site classé, Secteur sauvegardé, Monument historique), avec la requalification des abords des formes de radoub très attendue par les visiteurs ;
- l'accès au site pour les différents publics (visiteurs, habitants).

Une mobilisation continue du dialogue entre projet touristique et esprit des lieux

La valeur patrimoniale de l'arsenal est fondée sur la qualité des édifices monumentaux (la Corderie royale, le Magasin aux vivres, les formes de radoub...), l'évocation des collections botaniques exceptionnelles avec le Jardin des retours, le panorama à 180° offert depuis le Jardin des retours vers le fleuve et le marais, et l'aventure de la construction et des voyages de l'Hermione. L'enjeu est d'assurer la valorisation de ce patrimoine au travers de différents outils :

- Un « diagnostic en marchant » pour améliorer en continu les espaces publics et accompagner l'établissement des programmes, associant les services de l'État, de la CARO, de la Ville, du CAUE ainsi que les opérateurs du site.
- Une orientation d'aménagement et de programmation du PSMV de la Ville de Rochefort (en cours d'élaboration) : le document établira les espaces libres et à bâtir ainsi que les usages possibles. Le diagnostic invite au réemploi des bâtiments existants et à la limitation de la constructibilité. Il préconise des liaisons physiques et visuelles entre la ville et l'arsenal, notamment par l'ouverture de voies de part et d'autre du bâtiment de la Tour des signaux.–



L'accro-mâts © Simon David - CARO

Une oeuvre : Le Jardin des retours

Bernard Lassus, Paysagiste, a traité la Corderie royale en 1985 comme un bâtiment industriel posé sur les rives de Charente, pour retrouver ainsi le passé de la construction maritime et de l'aventure navale. Le Jardin des retours évoque le retour des plantes qui, venant du nouveau monde, ont débarqué sur le vieux continent pour la première fois à Rochefort, sur une trame de composition qui met en valeur les perspectives vers la Charente avec notamment des fenêtres cadrées dans les boisements des rives. Cette oeuvre, intégrée au site classé, mérite d'être valorisée dans le cadre du Grand Site, par une gestion adaptée.



Le labyrinthe du Jardin des retours © Guillaume Périnsson - CARO

Le plan d'aménagement et de mise en valeur

Deux ateliers paysages conduits par Alain Freytet, Paysagiste conseil du Réseau des Grands Sites, se sont tenus en septembre 2018 et en janvier 2019. Ces ateliers ont réuni les acteurs du « Diagnostic en marchant ».

Ces travaux ont permis de projeter un plan d'aménagement à moyen terme intégrant les enjeux de l'œuvre du Jardin des retours, de la valeur patrimoniale et du pré-programme touristique.

Dans cet espace public, le maintien des continuités des circulations piétonnes détermine l'équilibre entre la dimension touristique et urbaine. Ainsi, les continuités piétonnes et cyclables en bordure du fleuve, à la hauteur des bateaux-portes, le seuil entre le Jardin des retours et les formes de radoub au niveau du labyrinthe, sont maintenues.

Les « espaces sous douane », c'est-à-dire les espaces avec accès payant, sont limités en surface, afin d'accéder aux expériences de l'Arsenal des mers et de conserver un caractère public au site. Ainsi, le contrôle d'accès existant, aux abords des formes de radoub (accès du visiteur à la frégate et au chantier visitable) est maintenu. Un autre espace sous douane (8 000 m²) est créé dans la partie haute du Jardin de la Marine (parc des machines de l'arsenal). En soirée, un espace sous douane temporaire

est ménagé pour la mise en œuvre d'un « parcours nocturne », sur les rives de la Charente, du nord de la Corderie royale jusqu'à la forme de radoub Napoléon III.

Concernant les besoins de construction du programme touristique, les propositions architecturales devront s'inscrire dans le cadre des prescriptions du PSMV tout en évoquant, subtilement, la construction navale.

Six espaces de projets sont aujourd'hui identifiés :

- 1- L'accueil des visiteurs, la billetterie et la boutique
- 2- L'Aventure Hermione et le magasin particulier de l'Hermione
- 3- L'espace de restauration
- 4- Les bureaux et espaces de stockage
- 5- Les ateliers du môle

Les actions de gestion en cours

Parallèlement à la projection du plan d'aménagement à moyen terme, des principes de gestion (cahiers) et des actions pour traiter les dégradations sont engagés.

À l'issue du chantier de reconstruction de la frégate en 2014, des installations provisoires aux abords des formes de radoub ont été maintenues (tivolis, barrières). Collectivités et opérateurs touristiques et culturels étaient suspendus à la définition d'une perspective. Avec la définition du projet Arsenal des mers, différentes actions ont été engagées :

- Sur l'espace entre les deux formes, sans attendre la livraison des différentes constructions, les collectivités et les opérateurs touristiques ont désencombré et nettoyé les abords des tivolis.

- La requalification des clôtures et garde-corps pour organiser les espaces et mettre en scène le site patrimonial aux abords des formes de radoub notamment, est en cours. Un maître d'œuvre spécialisé est recruté pour conduire les travaux sur la base des propositions faites par le paysagiste.

- La réduction de la présence des véhicules dans le site. Le site combine des usages multiples avec des activités tertiaires, récréatives, touristiques et culturelles. Pour réserver le site de manière stricte aux piétons et aux cycles, la Ville de Rochefort et la CARO ont modifié le règlement du Jardin pour réduire le nombre d'ayants-droit avec une gestion des accès.

Les améliorations des installations



Articulation avec le site classé

Les interventions ponctuelles visant à libérer les espaces et à harmoniser les installations étaient situées en dehors du site classé. Elles ont fait l'objet de déclarations préalables de travaux soumises à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France, avec une consultation systématique de l'Inspectrice des sites.

Les services de l'État s'attachent à la valeur patrimoniale déterminante pour le projet touristique et culturel. Dans ce cadre, sont distinguées, les interventions pérennes qui valorisent le site et les manifestations saisonnières.



Les abords des formes de radoub © Emilie Gayet

La dynamique de l'opération de l'Arsenal à Rochefort

	Description des avancées au titre du plan d'aménagement et de gestion	Avancement
Gouvernance	<p>Renouvellement du projet touristique La Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, la Ville de Rochefort et la CARO engagent les études de définition du projet (2015).</p> <p>Accord pour une participation financière de La Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente-Maritime : 5 millions € chacun pour une dépense totale de 25 millions € (2018).</p> <p>Désignation du site en qualité de « zone d'intérêt communautaire touristique » au titre de la compétence communautaire touristique de la CARO (2018).</p>	✓
Programmation	<p>Programmation du projet d'ensemble Étude de pré-programmation touristique. Réorientation du projet avec réaffirmation des attendus touristiques (2015-2016). Étude de positionnement et de programmation touristique (2017-2018).</p> <p>Programmation des constructions de la partie sud : Centre du visiteur, bâtiment dédié à l'Hermione, ateliers de fabrication, restauration.</p>	✓
Études, Maîtrise d'œuvre	<p>Installation d'une démarche de « Diagnostic en marchant » par un groupe composé des services de l'État (Inspection des sites et UTAP), des services techniques de la Ville de Rochefort et de la direction Développement/Projets de la CARO (mars 2018). Tenue de deux ateliers participatifs, animés par A. Freytet, Paysagiste Dplg, définition du plan, (septembre 2018, janvier 2019).</p> <p>Sélection d'une équipe de concepteurs et fabricants des machines (juin 2019). Première machine mise en fabrication au printemps 2020.</p>	✓
Travaux et valorisations	<p>Réduction des véhicules des « ayant droits » dans le site, avec une gestion des accès (2018).</p> <p>Requalification aux abords des formes de radoub incluant le désencombrement et le nettoyage des abords des tivolis dès mars 2019, ainsi que des études pour la requalification des clôtures et garde-corps avec une première implantation prévue en 2020.</p>	✓

Appréciation du niveau d'avancement de l'opération

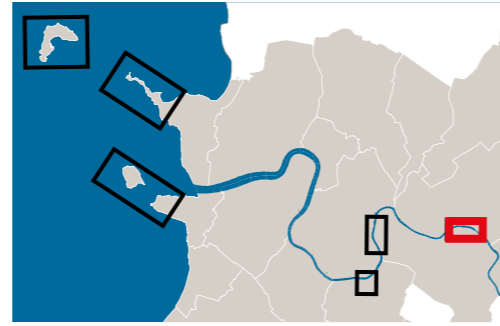
✓ Réalisé
 ✓ En cours
 ✓ Partiel

La Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime et la CARO apportent leur concours pour le financement des constructions notamment. La construction progressive de ces différents équipements sera l'occasion de requalifier les sols.

Parallèlement à la formulation culturelle et touristique du projet, la CARO souhaite engager la mise en place d'un cadre prenant la forme d'un Programme scientifique et culturel, afin de préciser les éléments de connaissance et la médiation à développer.

Les quais de Tonny-Charente

Situés à 25 km du littoral, les quais de Tonny-Charente occupent une position stratégique de verrou sur la vallée de la Charente : l'embouchure de la Charente dans l'ancien golfe marin. Cette situation privilégiée à la rupture des charges entre la marine hauturière et fluviale a constitué un atout économique permettant à la ville de Tonny-Charente de développer une vocation portuaire et commerçante dès le Moyen Âge, puis une vocation liée au commerce maritime, entre le XV^{ème} et le XIX^{ème} siècle.



La situation géographique singulière fait l'originalité du site avec la fortification du promontoire, l'urbanisation dense, accrochée au coteau, le lieu de vie intense au centre-ville, les quais, points de contact privilégiés et uniques par leur monumentalité avec le fleuve ou encore les vues sur le vaste paysage du marais.

Situé en amont des quais, le pont suspendu témoigne de l'apogée des routes au XIX^{ème} siècle. Depuis son déclassement routier, cet ouvrage monumental est réservé à la promenade et aux liaisons douces entre les hauteurs de la ville de Tonny-Charente et Saint-Hippolyte, sur l'autre rive. Il s'élève au-dessus de la Charente et offre à la fois des vues sur le front bâti de la ville, situé d'un côté du fleuve, et sur les marais, adjacents à l'autre rive.

Cet ensemble est protégé au titre du site classé de l'estuaire de la Charente et se trouve inclus dans le périmètre de protection modifié Monument historique relatif au Pont suspendu.



La façade bâtie de Tonny-Charente © Yannick Chosse



De la réhabilitation à la revitalisation des quais

La ville de Tonny-Charente s'est développée initialement au bord du fleuve Charente; depuis les années 1970, l'expansion urbaine de la ville s'opère en direction du plateau en tournant le dos au fleuve. Les inondations des quais, lors des crues du fleuve ou simplement lors de certaines grandes marées, conduisent les occupants à quitter le site. Parallèlement, le bourg ancien, attenant aux quais, souffre de dévitalisation avec des habitats vacants et un déclin commercial.

À l'échelle du quai, une réhabilitation a été réalisée en 2009 pour créer une véritable promenade, convergence des parcours qui descendent des coteaux.

En 2014, lors du Parlement du Grand Site à Tonny-Charente, un atelier intitulé « le Grand Site dans sa partie fluviale » s'est penché sur les potentialités patrimoniales et paysagères des quais afin de les rendre attractifs et ainsi de revitaliser le centre-bourg. Des temps de concertation, avec les habitants et les élus locaux et communautaires ont par la suite été mis en place. Ils ont notamment permis de mieux identifier les attentes locales (diagnostics en marchant, questionnaires d'enquêtes, réunions avec les habitants, pique-nique sur les quais...).



Un programme concerté © Samuel Courtois



Les quais © Simon David - CARO

Un plan guide pour la revitalisation des quais

Une étude de définition, réalisée par un bureau d'études composé d'urbanistes, a permis d'établir et d'arrêter un plan guide en 2017, qui comporte trois leviers :

- la gestion des flux,
- en interaction avec le bourg attenante d'une part,
- en lien avec l'itinérance cyclable ou fluviale d'autre part ;
- la valorisation du patrimoine bâti et du paysage, en affirmant un rôle d'étape dans la découverte du Grand Site (développement de services);
- l'appropriation des usages des quais par les habitants.

Les quais ont ainsi vocation à devenir un véritable espace public, propice à la rencontre et à la convivialité. Cela suppose une réduction de la place de la voiture, l'accès par des modes de déplacement doux ainsi qu'un confort urbain avec notamment des zones ombragées et des activités qui s'inscrivent dans le site classé en relation avec le bourg.

L'itinérance douce est au cœur du projet : à pied, à vélo ou sur le fleuve. À ce titre, une escale normalisée pour l'accueil de bateau à passagers a été mise en place par la CARO. Le projet prévoit notamment l'installation de haltes d'information touristique, de sanitaires et de douches.

La Charente offre à la fois des vues sur le front bâti de la ville, situé d'un côté du fleuve, et sur les marais, adjacents sur l'autre rive.

Cet ensemble est protégé au titre du site classé de l'estuaire de la Charente et se trouve inclus dans le périmètre de protection modifié Monument historique relatif au Pont suspendu.



Signalétique patrimoniale © Simon David - CARO

Le pont suspendu © Thierry Degen - DREAL



Articulation avec le site classé

La première phase du plan guide a été autorisée suite au dépôt d'un Permis d'aménager. Il a reçu un avis favorable de la CDNPS et s'inscrit dans un projet global. Par ailleurs, le projet de requalification des quais a intégré des murets de protection, prévus dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

La dynamique de l'opération des quais de Tonny-Charente

	Description des avancées	Avancement
Gouvernance	Organisation d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la CARO et la commune de Tonny-Charente pour la réalisation de l'étude de définition du projet (2016).	✓
Définition du projet Programmation	Concertation avec les habitants, les élus (2016). Arrêt du Plan guide pour la revitalisation des quais (2018). Étude de programmation médiathèque / services de haltes sur les quais, dans un bâtiment communal (2018).	✓
Travaux de réhabilitation et d'aménagement	Installation de panneaux d'interprétation valorisant le patrimoine (2014). Dernière tranche de réhabilitation des quais (2014-2015). Réhabilitation d'une des estacades portuaires (2014/2015). Installation d'un ponton normé pour l'accueil de bateaux à passagers (2015). Requalification du camping situé en bordure du site, en aire d'accueil des camping-cars dans le cadre d'un schéma intercommunal (2017). Installation d'une aire de jeux sur la partie centrale du quai (2019).	✓

Appréciation du niveau d'avancement de l'opération

✓ Réalisé
 ✓ En cours
 ✓ Partiel

En résumé

La dynamique des opérations des sites emblématiques

- Un suivi fin de l'avancement de la préservation de la gestion et de l'aménagement de chacun des six sites majeurs.
- Une démarche qualitative associant services de l'État et services du Grand Site avec des réunions régulières, relatives à la « Revue des projets » sous l'égide du Sous-Préfet de Rochefort.
- D'importantes enveloppes financières mobilisées pour des projets de long terme associant Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Charente-Maritime, CARO, Conservatoire du littoral et communes.
- Des stades d'avancement différenciés selon l'ampleur des projets mais ayant tous atteint un degré qualitatif avéré.

2.3 Zoom sur les processus mis en place

La gestion de la fréquentation

Un accueil du public de qualité, la gestion des flux des visiteurs, l'adaptation des aménagements dans le respect du patrimoine et de l'esprit des lieux constituent le cœur de la politique des Grands Sites. Aussi, une connaissance de l'évolution des pratiques et des pressions sur les sites les plus fréquentés était nécessaire. C'est la raison pour laquelle, depuis le lancement de l'Opération Grand Site, la CARO a développé une base de connaissance à partir d'enquêtes spécifiques, d'études d'aménagements et de gestion sur les sites majeurs et d'études en matière de déplacement. Cette base de connaissance a permis de constituer un véritable observatoire.

Les connaissances acquises ont également permis d'établir des principes de gestion en vue d'engager des stratégies d'accueil à long terme qui garantissent l'intégrité des sites, le bien-être des habitants, la qualité de la visite tout en assurant une rétribution économique équitable.

Une offre touristique variée et une saisonnalité modérément marquée

Les nuitées touristiques sur le périmètre de la CARO représentent 7% des nuitées du département (saison d'avril à septembre).

- La fréquentation touristique sur la période juillet-août ne représente que la moitié de la fréquentation totale de la saison couvrant avril à octobre.
- On relève une clientèle provenant pour un tiers de l'Île de France.
- Un tourisme urbain et l'activité thermale contribuent aussi au dynamisme du Grand Site sur les ailes de saison.
- Comparativement aux sites voisins, Oléron, Royan et la Rochelle, une offre davantage variée permet d'étaler l'activité sur la saison avec une diversité des sites entre front de mer et fond d'estuaire, entre activités balnéaires et culturelles, et une variété des paysages offerts par le Grand Site.
- On constate une évolution de +28% entre la population journalière moyenne présente au printemps et celle présente en été ; à titre de comparaison, le taux est de +109 % sur un territoire très balnéaire comme l'Île d'Oléron.

Caractéristiques et évolutions de la fréquentation entre 2014 et 2018

Dès l'été 2013, une première étude a été conduite sur les cinq sites les plus fréquentés : la Pointe de la fumée à Fouras, l'Île d'Aix, la Pointe de Port-des-Barques et l'Île Madame, l'Arsenal à Rochefort ainsi que le Pont transbordeur. Cette étude a permis de disposer de repères quantitatifs et qualitatifs, d'évaluer les évolutions ultérieures et de prendre des mesures de gestion et d'aménagement dans le cadre d'une stratégie reconnue sur le plan communautaire.



Caractéristiques des sites les plus fréquentés

Données études 2018 (à l'exception du Pont transbordeur : étude 2013)

Sites	Principales caractéristiques	Repères quantitatifs	Part modale
Pointe de la fumée	<ul style="list-style-type: none"> - Différents usages (activité ostréicole, activité commerciale, parkings, liaison régulière de l'Île d'Aix, croisiéristes...). - Pressions liées à une forte fréquentation, aux conflits d'usages et à la configuration en péninsule. - Un projet de requalification paysagère incluant la gestion de la fréquentation est en cours. 	231 000 visiteurs dont 212 000 véhiculés 10 800 piétons 8 300 à vélo	véhicules : 92 % piétons : 5 % vélos : 3 %
Île d'Aix	<ul style="list-style-type: none"> - Accès par bateau. - Circulation automobile interdite. - Pressions liées à une forte fréquentation l'été (excursionnistes notamment). 	véhicules interdits fréquentation entre 1 100 et 3 400 visiteurs / jour avec, respectivement, 80 à 200 vélos.	piétons : 90 % vélos* : 10 %
Pointe de Port-des-Barques / Île Madame	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à marée basse par un gois. - Différents usages (promenade, pêche à pied, ferme-auberge) avec une forte saisonnalité. - Enjeux de réduction du flux automobile sur l'île. - Un projet de requalification paysagère est engagé. 	24 300 visiteurs dont 15 700 véhiculés 7 150 piétons 1 450 à vélo Un parc de 4000 vélos sur l'île dont 1000 à la location	véhicules : 65 % piétons : 29 % vélos : 6 %
Arsenal à Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> - Un site qui réunit des sites de visite significatifs : frégate Hermione (160 000 visiteurs en 2016), Corderie royale (100 000 visiteurs en 2016), Musée national de la Marine (24 000 visiteurs en 2016). - Un projet de valorisation touristique et culturel engagé sur l'ensemble patrimonialisé au cœur de la ville. 	véhicules interdits 127 000 visiteurs dont 118 000 piétons 8 600 à vélo	piétons : 93 % vélos : 7 %
Pont transbordeur	<ul style="list-style-type: none"> - Activités multiples : traversée par la nacelle, café côté Rochefort, centre d'interprétation, embarcadère. - 150 000 visiteurs / an dont 55 000 qui empruntent la nacelle. - Équipement fermé pour travaux de restauration entre 2015 et 2019. 	site fréquenté d'avril à octobre par 150 000 visiteurs (estimation) 55 000 passages par la nacelle (donnée 2016)	véhicules : 65 % vélos : 22 % piétons : 13 % (donnée 2013)

L'étude a été conduite durant l'été 2018, avec des méthodologies comparables, afin de mesurer les évolutions des pressions sur les sites, le fonctionnement des aménagements et des services, le degré de satisfaction des visiteurs et l'évolution de la notoriété du Grand Site.

Les données ont été recueillies par comptage des flux de visiteurs selon les différents modes de déplacement, par entretiens et questionnaires sur les sites et par mesure de la satisfaction via des données de l'Office de tourisme et du site Web Tripadvisor.

Les caractéristiques des sites et quelques données repères de l'étude 2018 sont présentées dans le tableau ci-joint. Le point suivant présente la situation de la fréquentation pour le Grand Site dans son ensemble et pour chacun de ces sites.

Situation de la fréquentation

Les visites des sites sont principalement le fait d'un public régional, en visite à la journée.

On note une fréquentation maximale en milieu de semaine (due au rythme hebdomadaire des locations), un pic de fréquentation autour du 10 août et des visites pour chacun des sites péri-urbains (l'Arsenal et le Pont transbordeur) à la demi-journée, avec des flux entrants-sortants sur une période de 2 heures.

Les sites accueillent des catégories socio-professionnelles variées, avec toutefois une proportion de personnes retraitées supérieure à la moyenne nationale. Cette répartition n'a pas évolué de façon significative depuis 2013. Les principaux bassins émetteurs sont la Nouvelle-Aquitaine et l'Île de France et seulement 4 % des personnes interrogées viennent d'un pays étranger. Les visiteurs, en séjour dans la région et pour des durées moyennes qui dépassent la semaine, découvrent le plus souvent les sites pour la première fois et cette tendance a augmenté en 5 ans (par exemple sur l'Île d'Aix). Sans surprise, le mode d'hébergement de plein-air domine dans cette région balnéaire à l'exception de l'Arsenal à Rochefort situé en milieu urbain.



La Passe aux Boeufs © Ecomusée de Port-des-Barques

Des sites emblématiques, répartis sur le Grand Site

Une caractéristique forte du *Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort* réside dans la bonne répartition géographique des sites attractifs sur le territoire. Ils sont décrits par les visiteurs comme des lieux de détente et de ressourcement. Les flux de visiteurs entre les sites (mesurés par l'intention de visites) restent limités, sauf pour l'Île d'Aix.

Pour les visiteurs de la Pointe de la fumée ne débarquant pas sur l'Île d'Aix, le panorama sur le Fort Boyard est un incontournable (+ de 80%). L'Hermione est visitée par la moitié des visiteurs de l'Arsenal et, sur l'Île Madame, la ferme auberge attire 44 % des visiteurs du site.

La configuration particulière des lieux, les usages installés et les dispositions prises expliquent la situation très contrastée des modes d'accès aux différents sites.

Évolutions entre 2013 et 2018**La Pointe de la fumée**

Les comparaisons sont délicates en raison des différences importantes de la météorologie (plus médiocre en 2013 que les autres années). Toutefois, il faut mentionner l'augmentation légère du nombre de véhicules entre 10h et 18h.

L'Île d'Aix

Le nombre d'embarquements en fin de journée est en très nette augmentation entre 2013 et 2018 (+100%). Parallèlement, les sites de visite sur l'île (musée, Fort Liédot) enregistrent également des fréquentations en hausse. Ces évolutions ont amené la commune de l'Île d'Aix à prendre des mesures visant à faciliter l'embarquement.

La Pointe de Port-des-Barques et l'Île Madame

L'Île Madame est le site sur lequel l'évolution des offres, en lien avec le mode de fréquentation, est la plus significative : développement des visites du fort par l'écomusée, de la ferme-auberge et offre de services de la calèche (1 850 passages en 2016, 2 720 en 2018).

Le nombre de visiteurs est en adéquation avec la capacité d'accueil du site, mais la part de l'accès en véhicules est jugée trop importante : 65 % des visiteurs accèdent au site en voiture. La part des modes doux ne représente que 35 % (29 % à pied et 6 % en vélo).



Pointe de la fumée © Altimax

L'enjeu majeur sur l'Île Madame est la coexistence des pratiques sur un espace contraint. Ainsi, par exemple, la pêche à pied, activité traditionnelle à l'extrémité nord-ouest, occasionne une fréquentation significative. L'estimation réalisée par l'Agence des aires marines protégées indique 10 000 personnes réparties sur les journées de fortes marées. À titre indicatif, la fréquentation est de 115 personnes / jour durant 23 jours entre avril et septembre et de 200 personnes / jour durant les 10 jours entre octobre et mars. La fréquentation automobile liée à la pêche atteint jusqu'à 80 ou 100 véhicules / jour pour cet usage.

L'Arsenal à Rochefort

Si les visites de sites mesurées par les billets d'entrée (association Hermione, Centre international de la mer, Musée de la Marine) montrent une diminution sensible depuis la fin du chantier de la frégate Hermione en 2014 (environ 30 %), l'accès piéton par la Porte du Soleil est stable, ce qui démontre le fort attrait paysager et monumental de ce site urbain.

Le Pont transbordeur étant fermé pour travaux depuis 2016, la comparaison n'est pas possible entre 2013 et 2018.

Pressions et enjeux pour la gestion de la fréquentation sur le Grand Site

La situation au regard des pressions et enjeux pour la gestion de la fréquentation sur le Grand Site est contrastée selon les sites. De manière générale, le nombre de jours où les pressions et les conflits d'usage sont importants se limite à une quinzaine par an.

Alors que la Pointe de la fumée constitue un but pour la visite de la pointe en elle-même et aussi en tant que point de passage vers l'Île d'Aix, la fréquentation sur l'Arsenal à Rochefort s'inscrit dans un tissu urbain où la capacité d'absorption est plus grande.

Sur l'Île d'Aix, la visite (sans voiture) se fait essentiellement à la journée ou à la demi-journée. Ce sont principalement les embarquements en fin de journée qui génèrent des pressions sur les quais. En revanche, de nombreuses actions ont été conduites pour répartir et maîtriser les flux de visiteurs sur les itinéraires en veillant à la compatibilité des déplacements entre piétons et cyclistes.

Baby plage, Île d'Aix © Simon David CARO



Le cas de l'Île Madame et la Pointe de Port-des-Barques est révélateur de la diversité des pratiques. Entre le 14 juillet et le 20 août 2018, l'île a été fréquentée par 5 550 véhicules, 7 000 piétons et 1 450 cyclistes. Depuis 5 ans, afin de dissuader le passage des véhicules motorisés, la circulation sur l'île a été limitée en interdisant la possibilité de faire le tour de l'île.

Les centres d'intérêt sont multiples : l'attrait des confins avec le panorama sur le Fort Boyard, la visite de la ferme aquacole ou du fort ou encore la pratique de la pêche à pied à l'extrémité ouest de l'île. Les conflits d'usage sont fréquents, en particulier sur la Passe aux Bœufs – accès unique à l'île ou au continent – entre les véhicules, les cyclistes et les piétons.

Une étude approfondie des pratiques et des pressions a été conduite durant l'été 2017 et a permis, en 2018, la définition d'un pré-projet d'aménagement et de gestion visant notamment la maîtrise des flux. La convention de partenariat pour la conduite de l'étude de maîtrise d'œuvre, entre le Département, chef de file, la CARO et la commune est en cours d'engagement.

Des améliorations structurelles sont d'ores et déjà amorcées avec des projets d'aménagement et de gestion sur les sites cf. 2^{ème} partie Chapitre 2.2 Zoom sur la dynamique des opérations des sites emblématiques p44.

La stratégie d'accueil et de gestion de la fréquentation

À l'échelle du Grand Site, les entretiens réalisés et les conclusions issues du groupe de travail du Grand Site permettent de formuler un certain nombre de préconisations générales : assurer la qualité de l'expérience de visite au sein de chaque site mais aussi sur une approche plus globale de la fréquentation au sein du Grand Site en prenant en compte les difficultés le plus en amont possible. Enfin, ces préconisations doivent bénéficier aussi bien aux visiteurs qu'aux habitants.

Diminuer la pression des voitures sur les sites majeurs et favoriser les modes de déplacements doux.

Ce principe se décline différemment selon les sites. Sur la Pointe de la fumée, un vaste programme de restructuration et d'aménagement est en cours. Il vise à libérer l'extrémité de la pointe ainsi que l'aménagement d'une promenade invitant à un report sur les modes de déplacement doux. Sur la Pointe de Port-des-Barques et sur l'Île Madame, la pression de la voiture devrait continuer à baisser grâce à des mesures (signalétique, stationnement conseillé avant la passe aux bœufs...) qui seront renforcées par l'organisation de modalités particulières pour la pêche à pied et la ferme auberge. Sur l'Arsenal à Rochefort, le stationnement sera réparti plus largement sur l'ensemble de la ville. Sur le site du Pont transbordeur, le projet d'aménagement et de mise en valeur prévoit le recul du stationnement sur des délaissés routiers.

Maîtriser les flux, le cas de l'Île d'Aix

L'Île d'Aix est une île sans voiture. C'est probablement sur l'Île d'Aix, accessible uniquement par bateau, que la gestion de la fréquentation est suivie avec le plus d'attention. Avec le développement du jeu télévisé «Fort Boyard», le nombre de passagers transportés par les croisiéristes s'est accru sensiblement (de 75 000 en 1998 à 130 000 en 2018, + 73 %) alors que la liaison publique se stabilisait.

La commune et le Département, gestionnaires du port, qui attribuent les autorisations d'accostage des croisiéristes,

se réunissent régulièrement : les pics de fréquentation nécessitent l'amélioration de l'accueil et de la fluidité des flux d'embarquement pour le retour sur le continent.

Enfin, l'accueil, l'information, la signalétique et l'accès aux services déterminent la pérennité d'une visite décrite comme étant de qualité par la grande majorité des visiteurs.

Renaturer, restaurer les parties de site dégradées

Ce principe général s'applique notamment à la Pointe de la fumée avec la requalification des accès et stationnements. Il s'applique aussi au Pont transbordeur avec la valorisation des délaissés routiers ou à l'Arsenal à Rochefort où les flux de circulation des ayants droits sont restreints.

Des aménagements peu impactants

Le patrimoine naturel et culturel est ici d'une extraordinaire richesse. Il n'est pas besoin dans un Grand Site où les vastes panoramas sont nombreux, d'implanter des infrastructures nouvelles partout. En revanche, tout ce qui peut permettre à chacun de contempler, de s'épanouir, de profiter plus longtemps, de se promener et plus généralement, d'apprécier les lieux, doit être favorisé. L'intérêt et le plaisir des enfants, en particulier, doivent être stimulés.

Le plaisir de déambuler et de s'immerger dans les sites

À la pression réelle que subissent les visiteurs et les habitants sur les zones de haute fréquentation (attente, encombrement, absence d'information, coûts), s'ajoutent le sentiment d'une visite inorganisée et d'un plaisir de la découverte et de la détente qui ne sont pas au rendez-vous. Il faut donc agir concrètement pour réduire le sentiment de densité touristique, accompagner les périodes de surfréquentation (moyens humains à mobiliser pour les pics ponctuels comme à l'Île d'Aix) et savoir estimer de façon partagée la capacité d'accueil de chaque site ou encore les seuils critiques à ne pas dépasser.

Le services de transport en commun pour accéder aux sites littoraux

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) en cours d'élaboration, souligne l'intérêt d'adapter le réseau de transport à la saisonnalité des besoins. Cette orientation nouvelle constitue un atout dans la résolution des problématiques de gestion de la fréquentation, en particulier au niveau des sites littoraux.

Une information pour promouvoir la visite sur les ailes de saison

Par des offres en réseau et par la mobilisation des prestataires touristiques, il s'agit de proposer des moments privilégiés pour profiter de « l'esprit des lieux ».

Des espaces de quiétude à préserver

À chacun de découvrir « son Grand Site ». Le charme de l'estuaire de la Charente et l'arsenal de Rochefort réside aussi dans l'histoire que chacun construit avec lui. Il faut donc veiller, dans la durée, à la préservation des vastes zones de quiétude qui nourrissent l'esprit des lieux sur les 35 000 ha du Grand Site.

Les indicateurs de suivi adaptés aux objectifs et mesurant les effets du grand Site

Il convient d'arriver à mesurer les effets des actions conduites. Le tableau ci-contre précise :

- les indicateurs adaptés aux objectifs poursuivis sur chaque site
- les outils de suivi et de mesure permettant d'alimenter les indicateurs définis
- les mesures qualitatives et l'approche sensible nécessaire à l'analyse des fréquentations.

Le groupe de travail chargé de la qualité de l'accueil et de la fréquentation

D'une manière générale, les sites les plus fréquentés nécessitent avant tout une bonne organisation, une mise en connexion, de l'information, de l'interprétation et la qualité d'accueil attendue. Plus marginalement, sur quelques points, une régulation pourra être précisée.

Il s'agit de faire vivre ces éléments de stratégie, de les enrichir et de les décliner site par site. C'est la raison pour laquelle la CARO a mis en place, début 2018, un groupe de travail réunissant élus, techniciens et acteurs du tourisme et des sites. Ce groupe de travail est invité à se réunir périodiquement pour examiner l'évolution de ces questions d'accueil et de fréquentation.

En résumé

L'accueil et la gestion de la fréquentation

- Une approche des pressions site par site, en différenciant les sites de front de mer de type balnéaire et insulaire et les sites de fond d'estuaire aux logiques plus urbaines.
- Des données issues d'enquêtes quantitatives et qualitatives tous les 5 ans avec un croisement des données touristiques et des compagnies de transports.
- Un groupe de travail piloté par le Grand Site examinant chaque année la stratégie adoptée et les mesures appropriées.

Critères de suivi de l'accueil et la fréquentation

Sites	Indicateurs	Objectifs	Leviers	Outils
Île Madame	- Part des piétons / voitures.	- Diminuer les entrées de véhicules sur l'île sans perte de fréquentation. - Répartir dans le temps et l'espace. - Faire cohabiter les usages.	Mise en place des navettes, calèche. - Amélioration de l'information à l'entrée de la Passe aux Bœufs sur les temps de parcours, les services sur l'île.	- Comptages et enquêtes à la Passe aux Bœufs.
Île d'Aix	- Flux de visiteurs en haute saison.	- Ne pas dépasser un seuil à définir.	- Contrôle des accostages.	- Concertation / bilan avec les croisiéristes.
Arsenal à Rochefort	- Rapport entre les entrées sur les sites de visite et les accès à la Porte du Soleil.	Assurer le maintien de l'accès aux jardins et aux espaces publics par et pour les habitants. - Faire bien cohabiter les flux de visiteurs / promeneurs / usagers.	- Qualité des aménagements et de la communication liés aux espaces « mis sous douane ».	Comptages à la Porte du Soleil à rapporter au nombre de billets uniques vendus (sites de visite). - Observation du fonctionnement au niveau de la passerelle « double-flux » (bateau porte).
Pont transbordeur	- Nombre et motif des traversées. - Types et diversité de l'offre de services.	- Développer l'usage du franchissement. - Développement des usages pour les cyclistes.	- Proposition d'un parcours de visite sur les deux rives de la Charente.	- Enquêtes à l'embarquement de la nacelle.
Pointe de la fumée	- Part des visiteurs qui n'embarquent pas pour l'Île d'Aix. - Taux d'occupation des parkings. - Trafic des modes d'accès alternatifs.	- Faire de la Pointe de la fumée une destination de visite. - Réduire la prégnance de la voiture.	- Garantir une qualité de la promenade par la mise en valeur du patrimoine des paysages. - Tarification dégressive et adaptée au temps de stationnement.	- Comptages aux différents seuils : Bureau d'information touristique, le fort... - Comptages routiers. - Comptages aux bacs.

La gestion du site classé

Le site classé constitue le cœur du territoire du Grand Site dont il couvre 28 % de la partie terrestre. La CSSPP qui a examiné le programme de l'OGS en 2013 avait relevé en conclusion la vigilance à avoir « sur le partage des rôles entre l'État et les collectivités pour tout ce qui concerne le site classé ».

Après plus de 5 années de mise en œuvre des actions du Grand Site, c'est l'occasion d'analyser si la coordination avec la gestion effective du site classé a bien répondu aux attentes initiales. A travers quelques exemples, il s'agit de vérifier la complémentarité des démarches et d'en retirer les enseignements pour optimiser l'approche paysagère au sein du territoire.

Le regard de l'État

Les éléments qui suivent, ont été rassemblés et rédigés par l'Inspectrice des sites :

Depuis le classement du site en août 2013, de nombreux projets ont été engagés, instruits et accompagnés jusqu'à leur autorisation ministérielle. **Plus de 60 autorisations ministérielles** ont été délivrées concernant des projets d'une grande variété :

- des permis d'aménager concernant des aménagements notamment touristiques (clubs de plages, golf,...),
- des travaux de protection contre les submersions (Ile d'Aix, Fouras, Port-des-Barques, Échillais),
- des interventions liées au fleuve Charente (confortement de berges, appontements,...),
- des aménagements paysagers (chemin de Charente, Lac des Rouches,...)
- de nombreux permis de construire concernant des maisons d'habitation ou des services, principalement dans le bourg de l'Ile d'Aix,
- des permis de construire liés aux activités primaires sur le territoire : bâtiments agricoles ou ostréicoles.

L'exemple de l'accompagnement auprès des agriculteurs et ostréiculteurs

Ces projets peuvent illustrer de manière éclairante l'articulation entre gestion du site classé et OGS.

En effet, dès la procédure de classement du site, les professionnels (agriculteurs et conchyliculteurs) ont exprimé leurs inquiétudes sur les conséquences d'une nouvelle réglementation qui pourrait freiner leur développement et notamment la construction de bâtiments. Il a donc été nécessaire de proposer des mesures d'accompagnement spécifiques. L'objectif des services de l'État était de démontrer en quoi cette nouvelle protection pouvait être le support d'une aide méthodologique dans la conception des projets, le montage des dossiers et le suivi de leur instruction. Pour atteindre cet objectif, le poste de paysagiste au sein de la CARO dans le cadre de l'OGS a été essentiel, afin :

- de coordonner les interventions des différents acteurs concernés (pétitionnaires, chambre d'agriculture et comité régional conchylicole, communes, DDTM, DREAL, UDAP, CAUE),
- d'animer la démarche d'accompagnement aussi bien sur le volet technique que financier,
- d'assurer la bonne prise en compte des enjeux paysagers dans l'ensemble des projets.

La démarche mise en place a abouti aux résultats concrets suivants :

- la CDNPS a rendu des avis favorables unanimes sur les projets accompagnés lors de leur instruction au titre du site classé et de la loi littoral, attestant de la plus-value apportée par la méthode dans la qualité des projets (intégration paysagère et architecturale, vision à long terme sur les perspectives d'évolutions des sites, conseils de gestion des espaces,...),
- les représentants professionnels des collectivités ont modifié leurs représentations du site classé : les « contraintes » d'exigence ou de délais sont compensées par l'accompagnement dans la conception des projets qui intègrent l'ensemble des réglementations,
- d'autres collectivités concernées par des sites classés s'en inspirent (exemple : le Pays Marennes Oléron dans le cadre de son Plan de Paysage).

Le positionnement de l'Inspection des sites

Pour autant, cette démarche n'a pas pour objectif de permettre la réalisation de tous les projets et vise également à **renforcer le rôle de garant de préservation du site classé assuré par la DREAL et l'UDAP**. Le taux de projets validés par la CDNPS ne doit pas masquer le fait que l'accompagnement en amont en site classé s'attache dans un premier temps à identifier les projets compatibles avec l'esprit des lieux.

La méthodologie offre une porte d'entrée pour l'analyse de tous les projets mais ne se substitue pas à l'analyse préalable de leur opportunité au regard du classement. Ainsi, le niveau d'exigence attendu en site classé remet en question certains projets qui, soit doivent être abandonnés faute de compatibilité avec le site, soit doivent être repensés, redimensionnés ou relocalisés pour permettre de lever les réserves. Dans ce cas, la phase de concertation a une visée plutôt pédagogique afin d'expliquer en quoi le projet ne peut être accepté.

Les enseignements

Le site classé constitue non seulement un garde-fou mais également une opportunité d'instaurer une médiation même dans les cas où l'accompagnement ne permet pas de trouver de solutions de réalisation.

La gestion du site classé en lien avec l'OGS doit donc se poursuivre pour permettre la confrontation et l'enrichissement des points de vue, le décloisonnement des enjeux et des visions.

Il s'agit de maintenir la qualité des projets notamment ceux examinés en CDNPS en répondant au mieux aux besoins des pétitionnaires, tout en ayant le souci de la préservation du patrimoine architectural et paysager et des cadres réglementaires.

Des propositions pour poursuivre

La pérennisation de l'accompagnement des projets est un impératif pour la poursuite de la dynamique Grand Site. Il pourrait être étudié des **modalités d'élargissement de la démarche à d'autres thèmes et d'autres périmètres**.

C'est le cas de l'intégration des énergies renouvelables avec le même type d'accompagnement méthodologique.

La question de la signalisation des productions liées aux activités primaires (notamment concernant la vente directe) et plus globalement la signalétique, doit conduire à rechercher une signalétique communautaire. Un outil opérationnel permettrait une bonne gestion du site classé en l'harmonisant avec les dispositifs publicitaires et de signalétique à l'échelle du Grand Site.

Le Site Classé, générateur d'une dynamique partenariale autour des projets Grand Site

La gestion réglementaire du site classé a servi de cadre pour travailler en mode projet et définir le partage des rôles entre l'État et la CARO. Pour cela, il a été instauré des dynamiques partenariales de co-construction des interventions en site. Les exemples ci-dessous visent à constater comment la gestion du site a pu assurer la plus-value paysagère dans les opérations d'aménagement du territoire et l'équilibre entre protection et dynamiques locales parfois même au-delà des périmètres réglementaires.

L'exemple du Programme d'Aménagement et Protection des Inondations sur l'Ile d'Aix

Le suivi des travaux de protection contre les submersions démontre clairement en quoi les exigences réglementaires liées au site classé ont permis d'inscrire les projets dans une vision plus ambitieuse ne se limitant pas à la question de gestion du risque. En effet, dans le cadre de l'élaboration du PAPI de l'Ile d'Aix, les services de la DREAL et de l'UDAP ont continuellement demandé au maître d'ouvrage une amélioration du projet avec l'appui des collectivités concernées. Le projet initial a été sensiblement amélioré face aux attentes exprimées par les services de l'État. **Ce processus de stimulation continue a permis de finaliser un projet dont la qualité a été saluée par la CDNPS**. La protection n'est pas seulement intégrée au paysage mais contribue à créer des séquences paysagères offrant de nouveaux usages pour la découverte d'un paysage emblématique qui doit pouvoir évoluer pour s'adapter au risque. Les travaux en cours de réalisation confortent cette analyse du projet notamment en comparaison avec les travaux de protection réalisés à Port-des-Barques et autorisés avant le classement du site.

L'instauration d'un diagnostic en marchant sur le site de l'Arsenal

La dynamique partenariale mise en place dans les phases de conception doit pouvoir être maintenue tout au long de la mise en œuvre concrète des aménagements mais la gestion et l'entretien des sites sensibles ne doivent pas être oubliés. Afin de garantir une concertation au fil de l'eau, des séquences de « diagnostics en marchant » régulières ont été mises en place sur le site de l'Arsenal à Rochefort sur la proposition des Services de l'État. L'objectif est d'assurer la cohérence des démarches en cours, d'être réactif et d'établir des réponses en lien avec l'esprit des lieux. L'implication de terrain des intervenants, services de l'État, services techniques, chefs de projet, rend ainsi possible une approche paysagère intégrée des projets. **Les services de la CARO et de la ville de Rochefort se sont appropriés les attentes du site classé et sont force de propositions en matière de qualité et de sobriété des aménagements**.

Ils assurent aussi un rôle de « courroie de transmission » entre les sollicitations des acteurs privés et les services de l'État. Leur compréhension des enjeux patrimoniaux et des contraintes techniques permet une anticipation des points de blocage.

Les enseignements

Un des enjeux des démarches de concertation est de trouver le bon équilibre entre la préservation de l'identité des sites et leur fonctionnement touristique qui implique un certain renouvellement. Les différentes protections patrimoniales n'ont pas vocation à figer les sites mais peuvent parfois entrer en conflit avec des propositions de valorisation touristique portées au travers des actions du Grand Site. L'organisation de « veille » régulière de l'évolution des sites visant à **maintenir une vigilance par rapport au risque de banalisation des espaces et à une mise en tourisme inadaptée**. Elle est à poursuivre et à étendre sur d'autres sites notamment dans les phases de suivi des chantiers de travaux qui vont se lancer dans les années à venir.

Des propositions

Il pourrait ainsi être envisagé un renforcement des protections d'espaces patrimoniaux attractifs afin d'assurer l'équilibre avec la valorisation touristique et l'évolution de la fréquentation. Un certain nombre d'édifices de l'arsenal mériteraient ainsi une inscription au titre des Monuments Historiques. Un recensement est à prévoir au regard de la stratégie de développement touristique et de la capacité des espaces à accueillir des activités.

Zoom sur la police de la publicité

Le classement du site a permis de renforcer les exigences en matière de respect de la réglementation liée à la publicité. Une première campagne ciblant des pré-enseignes a été menée par l'Inspectrice des Sites en 2017 et a été poursuivie par la DDTM dans le cadre d'un programme de contrôles départemental.

Ces rappels à la réglementation ont eu pour conséquence la dépose d'un certain nombre de dispositifs illégaux, apportant une amélioration évidente du paysage aux abords des axes de circulation ciblés.

Le constat de la plus-value apportée au territoire par la suppression de dispositifs publicitaires étant flagrante, ces premiers exemples sont utiles pour convaincre de la nécessité de poursuivre les efforts en la matière.

Néanmoins, ces interventions et leurs contestations par les particuliers concernés ont fortement interpellé les élus sur ce sujet qui n'avait pas fait l'objet d'explication préalable. Il s'agit donc maintenant de proposer une démarche concertée visant à l'harmonisation du traitement des dispositifs publicitaires et de signalétique à l'échelle du Grand Site.

La problématique de la signalisation des productions liées aux activités primaires (notamment concernant la vente directe) présente un caractère prioritaire. Elle pourrait ainsi permettre une approche plus pédagogique et concertée et ouvrir la réflexion sur l'opportunité d'une signalétique communautaire.



Suppression des enseignes © Simon David CARO

La gestion paysagère du territoire

L'analyse proposée ici porte sur l'ensemble du territoire des 25 communes de la CARO, incluant le périmètre Grand Site de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort. L'aménagement du territoire, la planification urbaine et l'aménagement opérationnel sont tout autant le contexte des actions de préservation et de valorisation des paysages et des patrimoines, que leur levier.

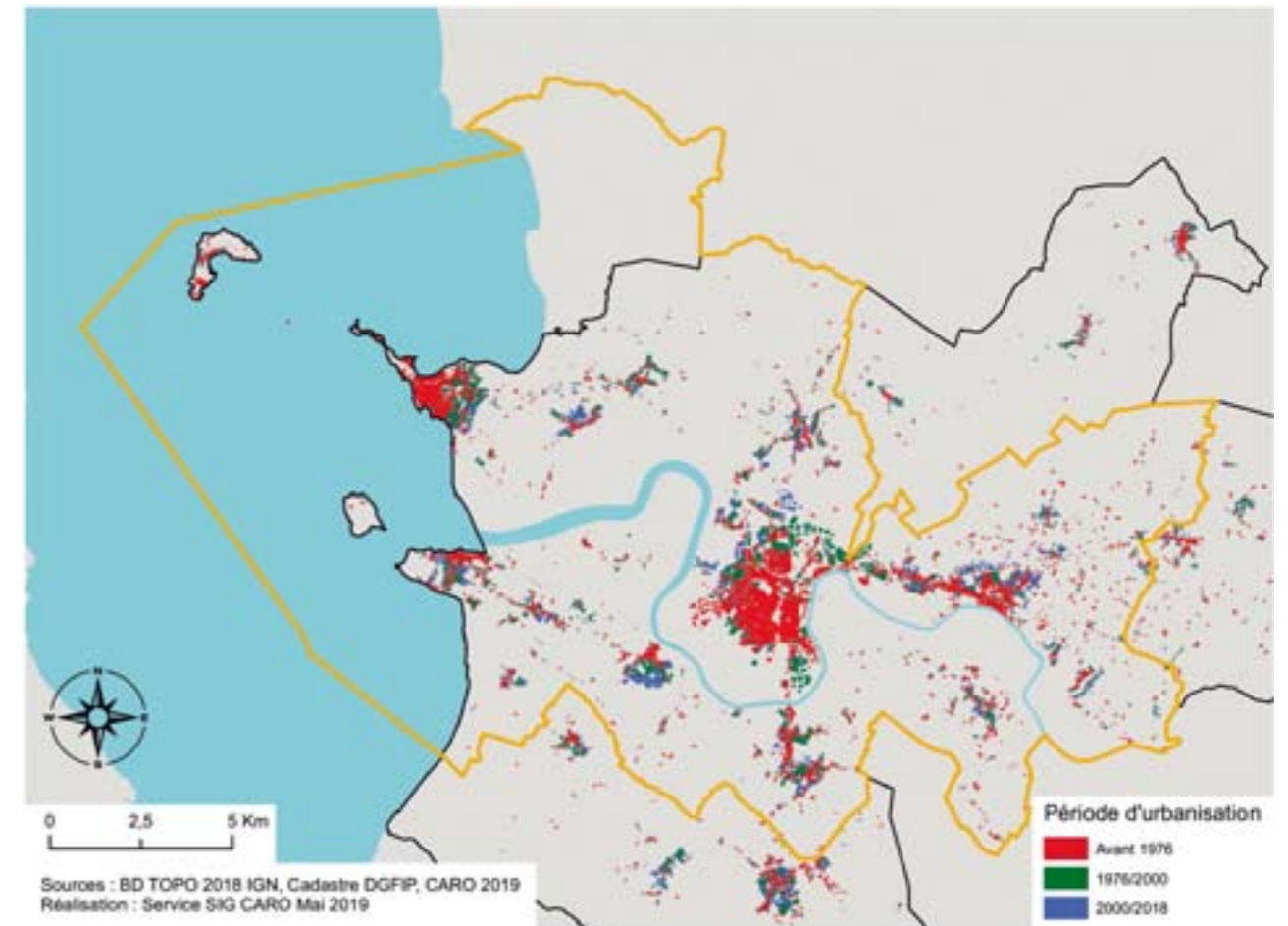
Paysage et urbanisme

Démographie et extension de l'urbanisation : une rupture à la fin des années 1990

La croissance démographique de la CARO a été très significative lors de la décennie 1999-2009, puis s'est fortement ralentie entre 2009 et 2014. En moyenne, la CARO comptait 483 habitants supplémentaires / an entre 1999 et 2014, contre 123 habitants supplémentaires entre 2009 et 2014. Aujourd'hui, le taux de croissance annuel moyen du territoire est bien en deçà des territoires voisins (0.2 % / an entre 2009 et 2014 contre 0.72 % / an pour la CDA de La Rochelle ou 0.9 % / an pour la CDA Royan Atlantique). Cette croissance ralentie s'explique notamment par une perte de population de la ville centre, Rochefort.

Une étude de la consommation d'espace entre 2006 et 2016 a montré l'artificialisation d'environ 26 ha d'espaces en extension des enveloppes urbaines. Environ 70 % de cette surface a été dédiée au développement de l'habitat et 30 % à l'implantation de zones d'activités et d'infrastructures.

Evolution de la tâche urbaine



Des transformations en matière de planification urbaine

Entre les années 2000 et 2008, période de forte croissance démographique, de nombreux Plans locaux d'urbanisme ont été approuvés en prévoyant des espaces à urbaniser très significatifs, consommateurs d'espaces agricoles et naturels. En 2007, le SCoT invitait à la modération en matière de consommation de l'espace. La crise de la construction de la période 2009-2014 et les évolutions législatives qui imposent une réduction du rythme de la consommation de l'espace (lois Grenelle I et II, ALUR, ELAN) a transformé la vision des acteurs en matière de planification. Ainsi, aujourd'hui, dans le cadre des révisions de PLU, de nombreuses zones urbanisables, non bâties, sont reclassées en zones A ou N.

La principale disposition du SCoT à l'échelle intercommunale, approuvée en 2007, était de concentrer le développement de l'urbanisation autour des villes et des bourgs du territoire, limitant ainsi le mitage et l'extension des écarts et des hameaux. Cette mesure élargissait à l'ensemble des communes une des dispositions de la Loi Littoral qui vise à limiter l'extension de l'urbanisation « en continuité des villages et des agglomérations ». Cette disposition est aujourd'hui évaluée favorablement par la plupart des représentants des communes concernées.

Enfin, les protections réglementaires et plus largement l'expérience acquise lors de l'Opération Grand Site, permet une prise en compte de l'importance de la préservation des espaces agricoles et naturels, et d'une manière plus générale des richesses patrimoniales et paysagères.

Le SCOT en révision, au stade du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Une révision du SCoT a été engagée par la CARO, fin 2016, pour répondre aux évolutions des enjeux territoriaux et aux obligations liées à la Loi Grenelle. Les études du SCoT ont été enrichies par les éléments du projet Grand Site élaborés par le Comité de suivi Grand Site. Le PADD, incluant une prospective à 2040, sera soumis à l'approbation de la CARO dans le troisième trimestre 2019 et la révision finalisée à la fin de l'année 2019.

L'enjeu du schéma est d'allier l'accueil de nouvelles populations et le développement de nouveaux sites productifs pour l'économie avec la préservation des richesses écologiques, paysagères et culturelles du territoire. Ainsi, le PADD reprend le projet de territoire de l'Opération Grand Site sur les points suivants :

Le positionnement, qui vise la différenciation territoriale par rapport aux autres agglomérations littorales de la Charente-Maritime, souligne la valorisation des ressources naturelles et culturelles comme point déterminant du développement et du rayonnement, en particulier sur le plan touristique et des aménités. Ce positionnement affirmé est lié à l'expérience acquise par la collectivité dans la conduite de l'Opération Grand Site.

La croissance modérée de la population limite la consommation d'espace, la dispersion de l'extension urbaine et les facteurs de mitage. La reconnaissance des continuités écologiques et paysagères est déterminante dans la structure des paysages.

L'ambition de reconstruire « La ville sur la ville » et la recherche de mixité entre les fonctions urbaines permet d'atteindre une consommation moindre d'espaces naturels et d'énergie liées aux déplacements. Concernant la mixité entre les fonctions urbaines, le concours européen « EUROSPAN 2019 », concours d'idées de jeunes professionnels d'architecture et d'urbanisme, sous le titre : « Rochefort : rive active », s'intéresse à la singularité de la ville arsenal où l'espace « habité » et l'espace « travaillé » se côtoient depuis 350 ans.

Le recueil des différentes sources d'énergies renouvelables, énergie éolienne, solaire ou marée-motrice liées à la situation dans le pertuis et l'estuaire, est poursuivi avec une approche « coût pour le paysage » et « efficacité énergétique ». Ces sources sont à évaluer selon les sensibilités des espaces et la taille des unités. L'appréciation de la sensibilité des espaces est à envisager dans les sites patrimoniaux au cas par cas ou bien sur des ensembles.

Evolution des compétences en matière de planification

La CARO accompagne les communes dans le cadre de l'évolution de leurs documents de planification en intégrant les considérations évoquées précédemment. En 2020, la plupart des communes de la CARO seront dotées de documents d'urbanisme récents, intégrant les dernières dispositions réglementaires.

L'approbation d'un nouveau SCoT permettra à la CARO de s'interroger sur le transfert des compétences PLU et l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Paysage et opérations d'aménagements

La démarche d'accompagnement des communes par la CARO en matière d'urbanisme, de paysage et d'architecture est un processus continu, depuis l'élaboration des documents de planification jusqu'à la déclinaison opérationnelle des projets d'aménagement communaux. Depuis 2014, cet accompagnement s'inscrit dans une approche plus globale incluant une approche paysagère et architecturale. Les actions d'accompagnement des projets communaux développés depuis 2014 illustrent la diversité des interventions :

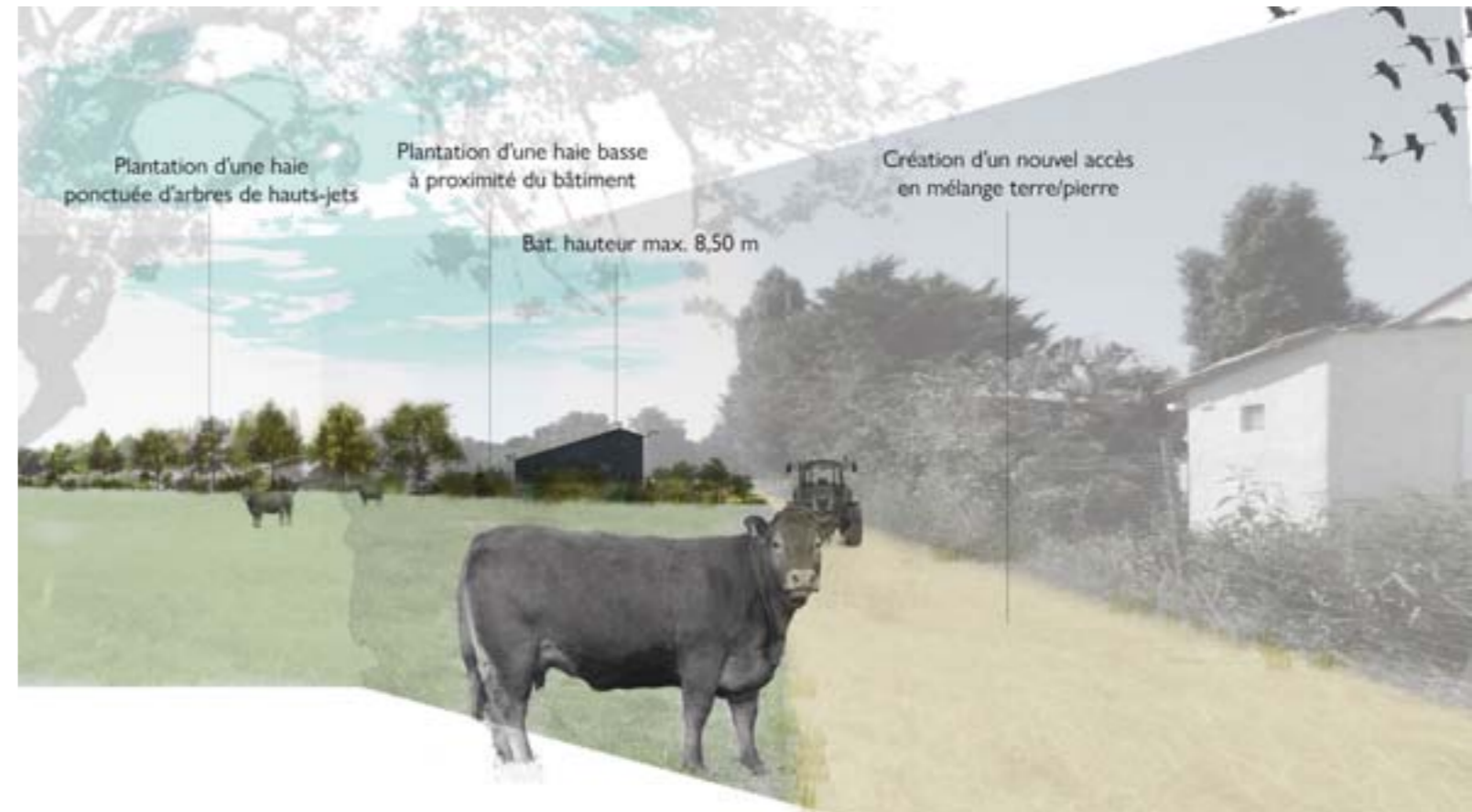
- Aménagement de lotissements communaux à Cabariot et Moragne.
- Aménagement paysager des ouvrages de ressuyage en cas de submersion marine à Port-des-Barques.
- Intégration paysagère des protections côtières de l'Anse du Saillant à l'Île d'Aix, en lien avec la Paysagiste conseil de l'État Cf l'observatoire photographique p 99.
- Requalification du Lac des Rouches à Port-des-Barques, en lien avec les services techniques communaux, et réflexions

relatives à l'Orientation d'aménagement prioritaire (dans le cadre du PLU). Ces travaux ont conduit au lancement du projet de requalification et de gestion de la Pointe de Port-des-Barques et de l'Île Madame.

- Réflexions concernant les équipements sportifs et culturels dans le bourg d'Echillais.
- Intégration paysagère des ouvrages techniques (défense incendie) en site sensible (Île d'Aix, Fontaine Royale).

Parallèlement à l'accompagnement des communes, un dispositif spécifique a été établi concernant les exploitations agricoles et conchylicoles sur le territoire de la CARO. En site classé, ce dispositif est doublé d'une incitation financière de certaines dépenses (en cas de surcoûts).

L'ensemble de ces démarches d'accompagnement de la CARO, associée au CAUE, sont conduites dans une relation équilibrée avec l'Inspection des sites.



Réorganisation d'un siège d'exploitation agricole avec l'intégration d'un bâtiment doté de panneaux photovoltaïques © Miléna Gross

La gestion des espaces naturels

Depuis 2014, la CARO a également engagé une action opérationnelle concernant la gestion des espaces naturels. Cette activité est inscrite dans le cadre de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI) :

- en pilotant et en gérant les deux sites Natura 2000 concernés par le périmètre Grand Site à savoir le site « Estuaire et basse vallée de la Charente » et le site « Marais de Rochefort Nord » – à ce titre, la plupart des évaluations des incidences Natura 2000 associées aux autorisations en site classé sont réalisées par la CARO ;
- en s'engageant dans la gestion de l'accueil et de l'ouverture au public des propriétés du Conservatoire du littoral (*annexe 5*).
- au titre des Espaces naturels sensibles du Département de la Charente-Maritime – la CARO assurera prochainement la coordination de la gestion de deux ensembles concernés par le périmètre Grand Site (la Pointe de Port-des-Barques / Île Madame et les Marais Ouest de Rochefort).

Ces nouvelles interventions de la CARO sont réalisées en lien avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour son expertise et le Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Nouvelle-Aquitaine pour son savoir-faire en matière de gestion des propriétés du Conservatoire du littoral.

La LPO est par ailleurs gestionnaire des Réserves naturelles nationales d'Yves et de Moëze-Oléron ; ces réserves ont une fonction majeure dans l'équilibre écologique de l'estuaire.

Enfin, il faut souligner l'engagement de l'État et de la Communauté européenne dans la gestion des marais littoraux de la Charente-Maritime, avec la mise en œuvre des mesures agro-environnementales déployées sur le Grand site et la conduite d'une concertation originale entre les acteurs de l'aménagement et de la gestion des marais dans le cadre d'un protocole établi en 1991, notamment entre France nature environnement 17 et la Chambre départementale d'agriculture.



© Thierry Degen - DREAL

De nouvelles compétences techniques en réseau

La mise en place de ces nouvelles interventions – approches paysagères de l'aménagement et gestion des espaces naturels – a conduit au recrutement de nouvelles compétences techniques insérées dans l'organigramme de l'intercommunalité :

- un poste de paysagiste au sein de la Direction « Aménagement du territoire et environnement », complété depuis 2017 par une mission de conseil en architecture du CAUE (*annexe 9*);
- un poste d'écologue, chargé du pilotage et l'animation de la gestion des sites Natura 2000. L'activité s'inscrit dans le cadre de la compétence GEMAPI.
- outre les missions dédiées au sein des services, l'action en interdisciplinarité a permis d'élaborer de nouvelles approches, en particulier concernant les continuités écologiques et paysagères, sujet qui sera particulièrement développé dans le nouveau SCoT et le projet Grand Site.



© Thierry Degen - DREAL

Le paysage et la prospective territoriale

Les Ateliers pédagogiques régionaux des écoles du paysage

Les élèves de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire (Blois), en 2019 et 2018, et l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille, en 2016 et 2013, ont été accueillis dans le cadre d'ateliers pédagogiques régionaux. Les propositions paysagères, par leur puissance évocatrice, nourrissent la prospective territoriale. Ainsi, les ateliers réalisés par les promotions entières de l'École de Blois (30 étudiants environ) ont porté sur la Trame verte et bleue et sur les rapports entre climat et paysage. Chacun de ces ateliers, articulés autour de trois séquences de propositions et d'échanges, a impliqué plus de 20 représentants de la CARO (élus et services) et des services de l'État.



Approche sensible du paysage de l'estuaire, Atelier pédagogique régional, promotion 2017-2018 © INSA Centre Val de Loire, Département Ecole de la Nature et du Paysage, Maiwenn Priour-Petitbon

La mémoire des changements paysagers

L'Observatoire photographique

L'observatoire photographique installé à l'échelle du Grand Site en 2014 complète l'observatoire créé à l'échelle de la Ville de Rochefort en 1999. Lors de l'installation de l'observatoire à l'échelle du Grand Site, la méthodologie proposée par le Ministère de la transition écologique et solidaire a été appliquée par le photographe Alain Ceccaroli dans la perspective d'évaluer les évolutions paysagères liées à l'extension urbaine et au trait de côte. 45 photographies ont été sélectionnées dans un « carnet de route de 250 images ». Les 45 prises de vue seront reconduites en 2020.

> Déconstructions suite à Xynthia

Pointe de la fumée à Fouras



> Protections littorales

Port-des-Barques



Île d'Aix



Les images de l'observatoire photographique mettent en évidence les effets du site classé dans l'aménagement des défenses contre la mer.

3. L'évaluation de l'Opération Grand Site 2014 au regard des objectifs initiaux

L'évaluation du programme mis en œuvre depuis 2014 a été conduite par la CARO de février à juillet 2018. Sur la base des éléments de bilan présentés précédemment, le comité de suivi des élus puis le parlement du Grand Site se sont réunis pour établir un jugement partagé sur la période écoulée.

L'évaluation vise à mettre en évidence :

- L'impact de l'Opération Grand Site sur le territoire du Site classé, du Grand Site et de la CARO. Question posée aux Président et Vice-présidents de la CARO réunis en Comité de suivi : *La parole de l' élu(e) ;*
- Quelle perception les acteurs du Grand Site ont-ils de l'action conduite depuis 2014 et de l'évolution du territoire ? Question posée aux membres du Parlement réunis en juillet 2018 : La parole de la société civile.

3.1 L'impact de l'Opération Grand Site – La parole de l' élu(e)

Ici est couvert le point de vue des élus, réunis en Comité de suivi, composé des membres de l'exécutif de la CARO. La première spécificité de la politique Grand Site pour l'estuaire de la Charente et l'arsenal de Rochefort est d'avoir, en quelques années, donné une perspective en matière de préservation et de mise en valeur des patrimoines; cette perspective irrigue les différentes politiques menées.

Les **atouts** qui rendent remarquable et efficace la **gouvernance** du Grand Site ont à nouveau été développés au cours de l'évaluation de l'OGS 2014-2019. Le Grand Site présente une unité géographique et politique forte dont le gestionnaire, la CARO, est dépositaire, à travers de nombreuses compétences mises en œuvre dans le cadre du programme de l'OGS : tourisme, urbanisme et aménagement du territoire, transports, culture, Natura 2000, gestion de l'eau et des milieux aquatiques... Les instances de gouvernance sont vivantes et multiples : le Comité de suivi, le Comité de pilotage, co-présidé par le Préfet et le Président de la CARO ; le Parlement du Grand Site qui se réunit chaque année dans une commune différente, le Groupe projet composé des membres des équipes de la CARO, une conférence des financeurs, des partenariats notamment avec le Conservatoire du Littoral ou le CAU sont autant de points qui attestent de la vitalité du projet. Enfin, la relation de confiance entretenue avec l'Inspectrice des sites et avec l'Architecte des bâtiments de France, qui participent très régulièrement aux travaux et projets, est un élément clé de cette réussite.

Pour aller plus loin, le comité de suivi a apporté sa contribution autour de **trois questions évaluatives** qui découlent des ambitions affichées dans le dossier de l'Opération Grand Site approuvé en 2013.

Question 1 : Avons-nous su maintenir un bon équilibre entre préservation des patrimoines et du paysage, d'une part, et aménagement du territoire et développement, d'autre part ?

Plusieurs éléments ont été soulignés par le comité de suivi :

- La politique menée par la CARO tient compte aujourd'hui de l'étroite relation, sur tout le territoire, qu'entretiennent les milieux naturels et les paysages, avec un tissu urbain très riche en patrimoine culturel, et qui forment un archipel dans lequel les espaces sont interdépendants.
- Cette approche intégrée est mise en avant par les élus du Grand Site. Elle invite à réfléchir à l'aménagement du territoire de la CARO à travers de multiples regards, dépendants des acteurs ou bien des échelles auxquelles on se situe. L'aménagement en site classé met en valeur les paysages, respecte les impératifs écologiques et prend également place au sein d'une vision urbaine globale
- Le soin apporté à l'extension de bâtiments agricoles ou conchylicoles en site classé fait l'objet d'une approche des services de la CARO et de l'Inspection des sites qui permet une réflexion approfondie en amont des projets, un gain de temps et une meilleure qualité des réalisations.
- L'accompagnement de terrain avec les porteurs de projet et les élus, avec le soutien du CAUE ainsi que les échanges avec l'Inspectrice des sites et l'Architecte des bâtiments de France, ont le plus souvent permis de dépasser la défiance qui régnait précédemment.
- La concertation et la recherche de qualité prennent du temps, ce qui avait été sous-estimé au lancement de l'Opération Grand Site. En revanche, tout le monde s'accorde sur le bénéfice de ces processus qui préviennent les situations de blocage.
- La superposition de textes de protection sur un même espace rend parfois les choses compliquées pour les porteurs de projet, la CARO et les services de l'État : la loi littoral, Natura 2000, site classé. Face à cette complexité réglementaire, le Grand Site contribue à la recherche de solutions par différentes actions de concertation et de médiation.



© Simon David - CARO



Bateau passeur à la hauteur de Soubise © Samuel Courtois - CARO

- Sur la question de l'équilibre entre protections et développement, le sentiment partagé des élus est que les influences croisées entre site classé, Grand Site et ensemble du territoire de la CARO ont modifié positivement le traitement des questions d'urbanisme, de paysage et d'aménagement par la recherche d'une exigence de qualité accrue.
- Les élus membres du Comité de suivi s'accordent sur l'intérêt de traduire ces orientations paysagères dans le Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) actuellement en cours de révision.

Question 2 : Quelle a été l'influence du Grand Site sur les habitants et acteurs du Grand Site ?

- La suppression des pré-enseignes dans le site classé et plus globalement à l'extérieur des agglomérations, et en l'absence de solutions alternatives, est perçue comme une difficulté pour certaines entreprises en milieu rural. Ainsi, cette absence de signalétique va à l'encontre de la valorisation des produits locaux ou des activités d'accueil alors même qu'ils font partie intégrante du projet (vente directe, accueil à la ferme, chambres d'hôtes...). Par ailleurs, des efforts sont à faire sur l'application des règles de publicité.
- Les actions relatives à l'écomobilité s'inscrivent pleinement dans un contexte favorable au niveau national et régional. Le tourisme promu par le Grand Site est un tourisme à taille humaine, un tourisme de découverte où l'on prend son temps, comme avec le slow-tourisme. De nombreuses réalisations (Vélodyssée, pontons pour faciliter les haltes et les transports nautiques, créations de boucles de découverte, Escapade nature sans voiture...) sont à mettre à l'actif de l'Opération Grand Site.
- Des manifestations festives et culturelles ont été placées sous l'égide du Grand Site (Cigogne en fête, La nuit des Carrelets, La Fête de la Nature).
- Les actions de communication et de promotion de l'Office de tourisme communautaire sont majoritairement inspirées des valeurs et de l'image du Grand Site en tant que patrimoine exceptionnel à découvrir non seulement pour ses sites, monuments et événements les plus connus mais aussi pour les cheminements, les produits du terroir, les rencontres humaines, les espaces plus intimes à visiter et « l'esprit benèze ».
- Le Grand Site reste toutefois encore assez confidentiel ; un bon équilibre est à trouver avec l'attribution à venir du label Grand Site de France entre promotion du territoire, qualité de vie des habitants et accueil des visiteurs.

Question 3 : Quelle évolution avons-nous constatée sur l'aménagement et la qualité d'accueil sur les sites les plus fréquentés et exposés ?

- Un consensus existe entre les acteurs des projets majeurs, sur l'exigence de qualité, même si cela doit prendre du temps. C'est le cas pour la Pointe de la fumée, l'Île d'Aix, la Pointe

de Port-des-Barques Île Madame, le Pont transbordeur et l'Arsenal à Rochefort. Les parties concernées sont convaincues de la nécessité d'agir dans un plan d'ensemble, ce qui n'était pas acquis jusqu'alors. Il existe aujourd'hui un regard partagé des élus autour des valeurs du Grand Site.

- Aujourd'hui, les élus se mobilisent au service du déclenchement des opérations. Les projets des sites de l'Arsenal à Rochefort ou de la Pointe de la fumée sont de bons exemples du temps nécessaire pour engager une réflexion d'ensemble qui ouvre sur un plan d'aménagement global et cohérent.

En conclusion, pour les élus du Comité de suivi, l'Opération Grand Site constitue le fil conducteur de l'ambition et de la gestion du territoire. Il offre la possibilité de montrer que l'ensemble du territoire poursuit un projet commun. La communication sur le projet est une voie d'amélioration. En ce sens, l'attribution du label permettra d'accroître la notoriété du Grand Site et devra être mise en évidence lors des réalisations et aménagements à venir.

3.2 La perception du projet Grand Site par les acteurs – La Parole de la Société Civile

Le Parlement du Grand Site est l'instance d'échange et de concertation qui réunit chaque année élus, services de l'État, collectivités, représentants socio-professionnels et associatifs, soit une cinquantaine de personnes. La journée du 6 juillet 2018 était consacrée à la préparation du dossier de candidature au label GSF, en particulier à son volet « évaluation ».

Sur la base des questions d'évaluation examinées par le Comité de suivi, des préconisations ont été formulées :

La participation des habitants à la dynamique du Grand Site :

- On relève une méconnaissance forte de l'histoire de ce lieu, si singulière, même si l'on doit noter les démarches effectuées en vue d'une approche plus globale des patrimoines ainsi qu'une généralisation des actions conjointes liées à la médiation culturelle et à l'éducation à l'environnement. Beaucoup reste à faire pour insuffler l'esprit des lieux, donner la parole aux acteurs locaux et faire connaître ce qui est déjà approprié par les élus et techniciens du Grand Site. Cet objectif peut être atteint, par exemple, à la faveur des nombreuses manifestations culturelles ou résidences d'artistes présentes sur les lieux.
- La mobilisation des écoles et des enfants est un levier important pour faire partager l'esprit des lieux aux parents. Des médiations appropriées à la configuration du territoire sont à inventer. Il faut rechercher une implication plus forte des acteurs qui incarnent le Grand Site et qui en sont les ambassadeurs (exemple de la ferme aquacole, des ostréiculteurs, éleveurs...).



Sensibilisation à l'estran © Ecomusée de Port-des-Barques

Sur les actions menées sur les sites majeurs et ailleurs :

- Les membres du Parlement estiment avoir encore trop peu d'information sur les projets en cours pour formuler des avis.
- Les projets majeurs de l'Opération Grand Site ne doivent pas masquer les plus petits projets réalisés ces dernières années. Projets que « l'on côtoie au quotidien », à l'image des aménagements pour les mobilités douces (liaison cyclables ou nautiques), la signalétique patrimoniale, etc.

Sur le rôle de la CARO, gestionnaire du Grand Site :

- Flécher les actions communales dans le cadre de l'OGS afin de stimuler l'appropriation du Grand Site par un nombre important d'élus des communes. Choisir les actions qui créent de la qualité et du lien et qui font connaître les patrimoines.
- Prendre garde aux risques de développement des extensions urbaines et de banalisation ; ne pas s'attacher qu'aux sites emblématiques. La mission « urbanisme et paysage » de la CARO, accompagnée du CAUE, est là pour suivre ces transformations.

- Trouver et diffuser les outils pour que les principes établis pour les sites emblématiques trouvent place dans les petits projets d'aménagement.
- S'intéresser plus activement à la qualité architecturale de l'habitat et des espaces publics en « cœur de bourg », qui constituent l'identité du territoire et les entrées dans le Grand Site.
- Poursuivre les efforts de valorisation des producteurs locaux (documentation, restauration scolaire) et établir une signalétique de qualité.
- Le fil conducteur est la Charente. Ce fil est à préserver et à révéler dans l'élaboration des projets. Chaque commune est une fenêtre ouverte sur la Charente.

En guise de conclusion de la réunion du Parlement, une citation d'un des membres : « Sur ce territoire fragile et exceptionnel, on n'a pas le choix, il faut maintenir l'équilibre entre préservation et développement, ce n'est pas négociable ! »

En résumé

Le bilan et l'évaluation

- Un processus complet de bilan - évaluation conduite sur un semestre en 2018, associant les services de la CARO, les élus du Comité de suivi du Grand Site et les acteurs du territoire réunis au sein du Parlement du Grand Site.
- Des études de définition des aménagements plus longues et approfondies que prévues lors du lancement de l'Opération Grand Site.
- L'établissement d'un regard partagé sur l'évolution de la perception du patrimoine, des paysages et des valeurs du Grand Site.
- Des préconisations pour l'avenir telles que le soin à apporter non seulement aux opérations sur les sites majeurs mais aussi aux paysages plus confidentiels, lieux de ressourcement pour les habitants.
- Une attention soutenue à maintenir sur les risques de développement des extensions urbaines et de banalisation du paysage.
- Une confiance partagée dans la politique Grand Site et le souhait d'une plus grande notoriété.

Conclusion

Mise en œuvre de l'opération Grand Site 2014-2019

Au-delà du bilan et de l'évaluation des opérations réalisées au bénéfice de l'opération Grand Site sur la période 2014 à 2019, la réflexion développée dans cette 3^e partie du dossier nous a permis d'approfondir la dynamique en cours sur les six sites patrimoniaux considérés comme majeurs, de présenter la stratégie de gestion des fréquentations et d'accueil des visiteurs et de démontrer la très forte imprégnation des politiques d'aménagement, d'urbanisme et de préservation des milieux naturels par l'approche paysagère portée par le Grand Site. Cette réflexion a également illustré le bénéfice partagé d'une gestion intégrée entre Site Classé, territoire du Grand Site et l'ensemble du territoire de la CARO.

L'achèvement de cette période ne signifie pas la clôture d'un projet entamé depuis 10 ans, mais, au contraire, marque une étape déterminante avec la prise en compte systématique des préoccupations paysagères et patrimoniales dans toutes les politiques publiques développées par le gestionnaire du Grand Site, à savoir la CARO.

C'est pourquoi les protections en place, l'avancement dans la réalisation du programme, la stabilité et la richesse de la gouvernance, les évolutions des politiques locales et l'enracinement du Grand Site dans les politiques publiques liées à l'espace, à l'urbanisme et au paysage, conduisent aujourd'hui la CARO à présenter la candidature de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort au label Grand Site de France.

LE PROJET A SIX ANS 2020-2026



L'esprit des lieux au cœur du projet Grand Site

L'évaluation de l'OGS a permis de mettre en avant les principes directeurs suivants :

- une offre touristique apaisée respectueuse des continuités paysagères, de la tranquillité des lieux et de la diversité culturelle ;
- un équilibre à trouver, dans une perspective de préservation dynamique des paysages, entre l'activité économique, l'accueil des publics et une transition énergétique et écologique pleinement engagée ;
- la réalisation d'aménagements et d'équipements culturels et touristiques qui s'inspirent explicitement de l'esprit des lieux.

Si l'esprit des lieux souffle ses mots aux habitants, aux élus, aux ingénieurs et aux voyageurs de passage, de l'embouchure de l'estuaire jusqu'au fond des marais, du phare de l'Île d'Aix jusqu'à la boue des vasières, il est avant tout une construction humaine composée d'éléments scientifiques, esthétiques et poétiques partagés, au gré de l'histoire, par les occupants du Grand Site.

En tant que source d'inspiration pour le territoire, l'esprit des lieux révèle les caractères tangibles et intangibles du Grand Site. Il en propose aussi une expérience singulière et en fait vivre les projets. Il s'avère ainsi un formidable levier, à même de « donner corps » à la politique du Grand Site.

Comme voie d'accès privilégiée au territoire et par les multiples références communes qu'il propose, l'esprit des lieux permet aux acteurs du Grand Site de faire converger plusieurs pistes d'action .

Piste d'action n° 1

De la rencontre du féminin et du masculin à la préservation dynamique des lieux: vers une approche différenciée du tourisme et de l'aménagement paysager

À l'échelle du Grand Site, on observe aisément sur le plan paysager un contraste entre les lignes douces, courbes, parfois sinueuses, de la Charente, représentées par autant de figures féminines que les lieux peuvent en conter, avec la rectitude souvent militaire des bâtiments, avec l'orthogonalité du plan de la ville ou encore avec le quadrillage des marais. Ce contraste incite à un traitement paysagé de nature différenciée. Les forts militaires ou quartiers plus urbains appellent volontiers des aménagements marqués, bien visibles, comme le projet « Arsenal des mers », ces projets donnent un cadre de référence clairement identifiable aux visiteurs, tandis que les bords de Charente invitent les aménageurs à « ménager », précisément, les paysages, par des propositions suggérées, légères et réversibles (chemins de nature, installations éphémères...).

Les marqueurs de fréquentation sont aussi de bons indicateurs pour réaliser aménagements ou accompagnements sur-mesure, que ce soit par des adaptations ponctuelles (type accueil mobile des publics, itinéraires de délestage, journées sans voiture...), transitionnelles, voire plus stables dans le temps. On retrouve, derrière cette piste de l'aménagement différencié, différents types de rapport homme-nature, propres à l'esprit des lieux.

Piste d'action n° 2

L'expérience intime du sublime : à la découverte du Grand Site caché

En complément du Grand Site emblématique, c'est-à-dire des points d'attraction majeurs comme l' Arsenal à Rochefort, l'Île d'Aix et la Pointe de la fumée, il existe un monde caché, secret, intime, qui invite les visiteurs à sortir des sentiers battus, à s'aventurer dans l'immensité de la Baie d'Yves, à contempler l'estran, à ressentir la chaleur de la biomasse, à prendre la mesure de l'étendue des marais depuis Saint-Laurent-de-la-Prée ou encore, à se tapir près des roselières dans le pli d'un petit méandre, dans un resserrement plus intérieur, pour entamer un croquis, observer quelques oiseaux ou un surprenant bateau.

Le Grand Site caché, c'est un relief à part entière, composé de points hauts, de phares, de mâts, de tours de guet ou bien de zones en creux, de lits, de canaux et de fossés. Le Grand Site caché, c'est aussi les rythmes de l'estuaire, qui invitent à la rêverie, avec une offre touristique proposant de nouvelles expériences de mobilité, plus lentes, plus douces (Vélodyssée, Flow vélo, itinéraires pédestres à inventer, voies navigables à développer...), de nouveaux modes d'accès aux paysages (installations artistiques, animations inspirées de l'esprit des lieux...), un rapport singulier au temps, aux habitants (nouveaux types de séjours, de nuitées, vacances participatives...). Découvrir le Grand Site caché, c'est lire et relire sa poésie, se plonger dans son bain culturel inédit, c'est accéder à l'ensemble de ses trois dimensions paysagères : celle de l'océan, de la Charente et de l'archipel.

Piste d'action n° 3

Mieux habiter, renaturer et s'apaiser : faire coexister dans un projet commun la pluralité des valeurs attribuées à la nature

En complément de la complexité du milieu propre à l'estuaire et à sa gestion différenciée, multi-acteurs, les nombreux conflits d'usage rencontrés sur le territoire, qui ne datent pas d'hier, comme les relations tumultueuses entre le militaire et le civil peuvent en témoigner, sont révélateurs des multiples valeurs (patrimoniales, culturelles, scientifiques, esthétiques, de transformation...) attribuées à la nature. Les grandes phases d'aménagement extensives, urbaines ou agricoles, sont entrées en concurrence avec un rapport plus dense, plus qualitatif et plus économe du territoire, où l'on vise à consommer moins d'espace, où l'on cherche à travailler mieux, à produire mieux, à habiter mieux. En d'autres termes, à vivre mieux.

L'esprit des lieux incarne cette nouvelle alliance des habitants de l'estuaire avec un lieu de vie qu'ils souhaitent préserver et voir prospérer. Aussi, les actions de renaturation, y compris en milieu urbain, comme la création d'espaces végétalisés ou la gestion raisonnée des espaces verts, vont de pair avec une meilleure reconnaissance des liens entre humains et non-humains (animaux, plantes, milieux naturels...) faisant partie d'une même communauté de vie. Le Grand Site, à travers ses projets incitatifs, son orientation commune et les différents espaces qu'il propose (politique, culturel, paysager...) peut aider à apaiser ces conflits, non pas en faisant disparaître leurs motifs, mais à travers une meilleure prise en considération de la pluralité des valeurs sous-jacentes et de la nécessité de les faire cohabiter sur un même territoire.

Piste d'action n° 4

Agir et coopérer avec la nature : un grand défi pour le Grand Site

Avec le changement climatique, maîtriser la nature n'est plus de mise, en particulier concernant la gestion du trait de côte. Un des enseignements tirés de l'esprit des lieux nous montre qu'il s'agit davantage pour les habitants du Grand Site de composer avec la nature que de lutter contre elle, que d'ériger de nouveaux remparts, qu'elle finirait par balayer plus ou moins rapidement. Les aménagements de berges, qui tiennent compte des spécificités de submersion et qui respectent le spectacle paysager, les aides techniques qui peuvent être apportées aux producteurs en voie de transition énergétique, sont des exemples concrets des efforts qui sont conduits pour la transition écologique à l'échelle du Grand Site. Une gestion plus résiliente de l'habitat et de la construction, l'usage de modes de transport plus doux dans les filières de production, comme le transport fluvial à l'étude par la filière aéronautique, ou encore une recherche agronomique plus à l'écoute des processus naturels, telle que développée par l'antenne locale de l'INRA, sont autant d'actions pratiques à mener pour les années à venir.

Piste d'action n° 5

Du jardin intérieur au jardin Planétaire, cultiver son jardin dans un monde commun, une valeur universelle du Grand Site à transmettre à toutes et à tous

L'archipel du Grand Site révélé par l'esprit des lieux définit un espace commun où les points de vie sont reliés, îles anciennes ou îles actuelles, comme autant de jardins qu'il s'agit de vivre et d'habiter, d'entretenir ou de laisser aller, de travailler, de visiter et de relocaliser. Réinventer le récit collectif, celui du fleuve archipel et de ses cités, s'ouvrir au monde et cultiver son jardin, telle pourrait être une valeur universelle véhiculée par le Grand Site. Passer du jardin intérieur, et du ressenti des paysages, au jardin partagé entre amis, près d'un bourg ou d'un bord de plage, du jardin pédagogique, comme le Potager du Roy, au jardin technologique des serres de la zone horticole, du Conservatoire du Bégonia au Jardin des retours : une culture des ailleurs, du partage et du vécu paysager qui présente de nouveaux horizons aussi bien extérieurs qu'intérieurs. À l'instar du *Jardin planétaire*, et de son horizon fini, multiple et humain, proposé par le paysagiste Gilles Clément en résidence sur l'Île D'Aix, le Grand Site et son archipel s'accompagnent de cette myriade de jardins où l'on flâne, où l'on glane, où l'on joue, échange, invente, apprend, surprend. Développer les points de liaison de ces différentes formes de jardin et transmettre les valeurs du Grand Site (par le biais de manifestations culturelles, d'expositions, de rencontres...) sera une action clé des prochaines années en relation directe avec l'esprit des lieux.

Dès lors, ces pistes d'action pratique permettent l'enracinement de trois grandes ambitions pour le territoire.

La première ambition, qui s'appuie sur les pistes d'action n°1 et 2, œuvre pour *un territoire au tourisme apaisé et pour un accueil de qualité*. La seconde ambition est celle de *la préservation dynamique, écologique des paysages*, elle se nourrit des pistes d'action n°3 et 4. La troisième ambition porte la voix de *l'Archipel du Grand Site, comme lieu de vie, d'ouverture et de partage*, elle donne suite à la piste d'action n°5.

On trouvera dans cette partie du projet le descriptif des objectifs et mesures liées à chacune des trois ambitions retenues pour le projet 2020 - 2026. L'identification des chefs de file et des partenaires et les prévisions financières figurent dans le tableau récapitulatif du détail des mesures pour les trois ambitions figurant en annexe.

Ambition 1 : Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs

La découverte et le séjour dans le Grand Site de l'Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort sont intimement liés à la configuration du territoire, à son histoire et à son activité présente.

Dès le premier coup d'œil porté au diagramme maquette-paysage du Grand Site, on perçoit la singularité de sa géographie, avec la Charente comme fil conducteur depuis Cabariot jusqu'à l'embouchure et les îles bordées de marais et de terres hautes – les anciens rivages du golfe et les anciennes îles ponctuées d'implantations urbaines pittoresques.

Sur un plan historique, les foyers d'occupation humaine, d'abord disséminés sur plusieurs sites, ont été reliés à partir du 17^e siècle et pour longtemps par le royal dessein de l'Arsenal militaire. C'est le long de cet axe central de la Charente que sont distribués les édifices et installations majeurs de l'Arsenal Maritime de Rochefort.

Appropriation et patrimonialisation du Grand Site

La reconnaissance de cet ensemble par l'État (site classé, en 2013, ZPPAUP et Secteur sauvegardé de la ville de Rochefort en 2003 et 2008) s'amorce très symboliquement dans les années 1970 avec la restauration et le classement de la Corderie Royale au titre des monuments historiques. Cette «patrimonialisation» fait suite à une appropriation par les habitants et les visiteurs initiée dès le début du XX^e siècle sur les parties balnéaires et depuis les années 1980 pour l'arsenal maritime à Rochefort.

Le projet de reconquête de l'arsenal, basée sur le réemploi des édifices et des lieux pour des usages culturels, économiques et sociaux, limitant ainsi la muséification, s'est progressivement élargi de la Corderie Royale au Jardin des retours (1982-1988), puis aux formes de radoub avec l'établissement du chantier de la frégate Hermione, en 1997, et son voyage inaugural, en 2015. En 2003-2006, l'intercommunalité naissante a porté à l'échelle de l'estuaire une candidature de l'arsenal de Rochefort au titre du Patrimoine mondial, puis s'est engagée dans l'Opération Grand Site au début des années 2010.

« Avec la restauration de la Corderie Royale il y a quarante ans, puis l'ouverture du Jardin des Retours, on poussait les gens à aller à la Charente mais au début, personne n'osait y descendre »* (Emmanuel Lopez).

Front de mer et fond d'estuaire

Le site s'organise autour de deux ensembles : le front de mer à l'embouchure de la Charente et le fond d'estuaire en amont du méandre de Rochefort. Chacun de ces ensembles se distingue par des caractéristiques paysagères et patrimoniales propres et des dynamiques de fréquentation spécifiques.

Sur le front de mer, le caractère balnéaire, l'attrait des confins, l'intérêt pour la ceinture de feu avec les forts Boyard, Vauban, Liédot, pour ne citer qu'eux, fondent la notoriété. La pression de la fréquentation restant ponctuelle, l'authenticité des lieux est préservée. En fond d'estuaire, l'histoire, la qualité architecturale et monumentale des villes de Rochefort et Tonnay-Charente marquent le fonctionnement urbain.

L'étendue et la diversité du Grand Site nécessite, pour sa découverte et sa compréhension, des approches différenciées. Les sites emblématiques, dotés d'aménagements et d'infrastructures d'accueil, en constituent l'armature principale :

- en front de mer, sur les sites de la Pointe de la fumée, de l'Île d'Aix et de la Pointe de Port-des-Barques / Île Madame, les pressions liées à la fréquentation du public sont fortes ;
- en fond d'estuaire, les sites du Pont transbordeur, de l'Arsenal à Rochefort et des Quais de Tonnay-Charente, s'inscrivent dans des ensembles urbains, qui supportent mieux les pressions liées aux fréquentations mais sont plus sensibles aux mutations urbaines.

Enfin, le ruban du fleuve Charente constitue un espace de « respiration » et de « récréation », jalonné de sites plus discrets, comme les fortifications, les fosses aux mâts, la Fontaine Lupin, les marais du méandre de Rochefort. Ils renforcent l'armature générale de l'arsenal et permettent de proposer des itinéraires de découverte enrichis.

Aujourd'hui, cette multiplicité de sites implique aussi le déploiement d'une gamme de réponses économiques et financières pour la restauration et la valorisation du patrimoine : interventions publiques sur des sites et édifices ouverts aux visiteurs, mais aussi appel au secteur économique privé pour élargir la gamme d'offre de manifestations culturelles et récréatives ou le réemploi de

bâtiments anciens pour le logement. Le symbolique « Arsenal des Mers » au cœur de la Ville de Rochefort fait l'objet d'un projet très ambitieux.

C'est en s'appuyant sur cette organisation spatiale du patrimoine, en jouant sur les complémentarités entre les sites, en favorisant la diffusion des flux, que le Grand Site crée les conditions d'un accueil de qualité pour les visiteurs et un tourisme apaisé.

Stratégie

Cette ambition, évoque l'estuaire et l'arsenal comme un continuum patrimonialisé de Cabariot aux îles d'Aix et Madame, en passant par tous les méandres du fleuve : le paysage du site de l'estuaire et de l'arsenal de Rochefort.

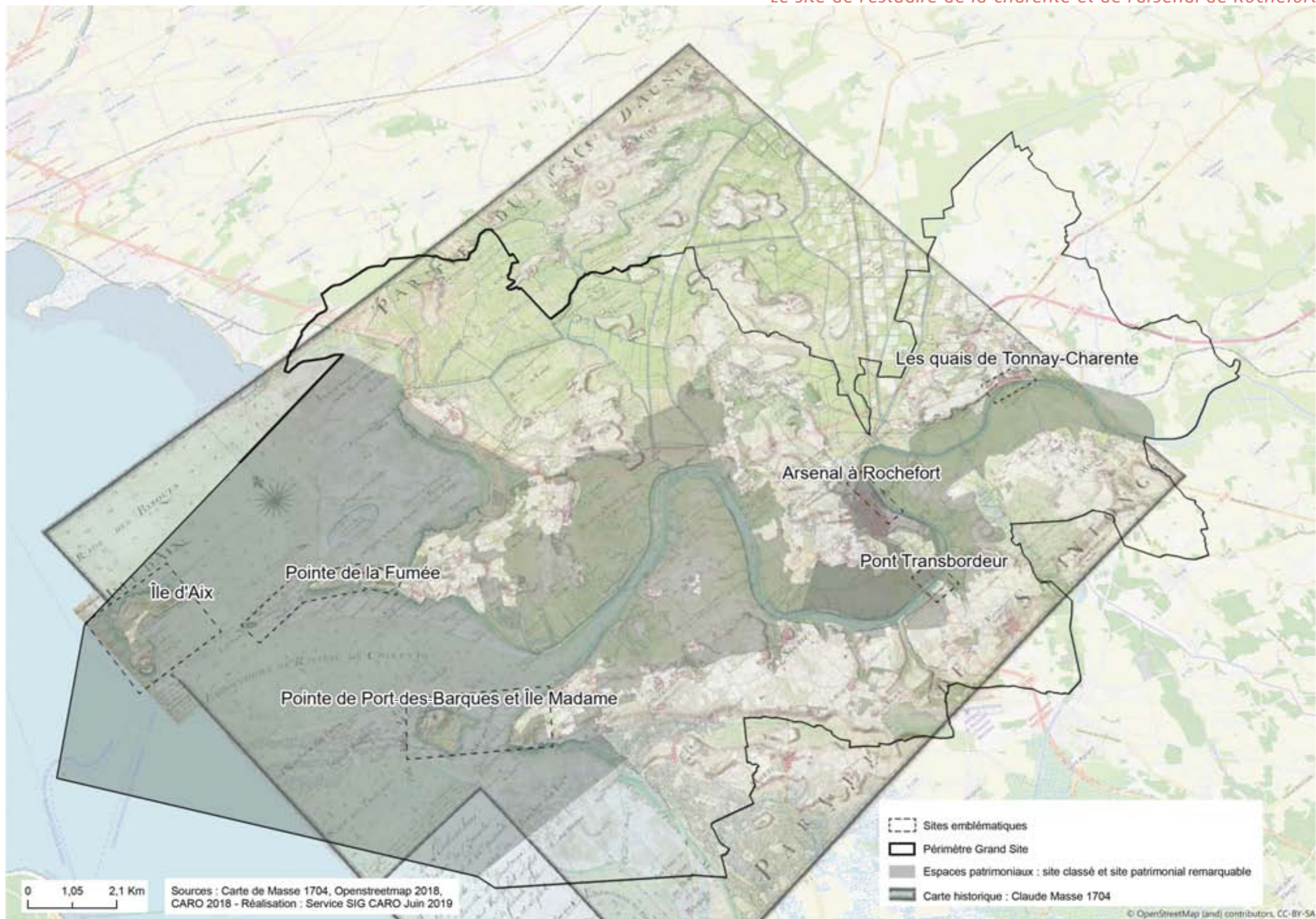
Agir sur le paysage suppose de s'intéresser avec soin aux sites, à leurs valeurs, à l'esprit des lieux. Les dispositifs de gestion opérationnelle des paysages ou des patrimoines bâtis (le site classé de l'estuaire, le site patrimonial remarquable de Rochefort, les monuments historiques des villes et bourgs bordant le fleuve) constituent un cadre efficace pour des projets qualitatifs. En tant que gestionnaire du Grand Site, la CARO veillera à la co-construction entre l'État et les porteurs des projets d'aménagement. Les réalisations et les projets en cours sur les six sites emblématiques qui jalonnent le fleuve construisent une armature pour l'accueil en lien avec des sites plus discrets. L'action à conduire sur chacun des sites, définie et décidée entre partenaires (communes, CARO, Département, Région, Conservatoire du littoral...) varie selon les cas : conservation d'édifices, valorisation paysagère, renaturation, interprétation, gestion des flux, liaisons douces, ou encore gestion du trait de côte.



Fort Liédot © Simon David - CARO

LES ESPACES PATRIMONIALISÉS DU GRAND SITE

Le site de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort



Objectifs et mesures de l'ambition 1

Objectif 1. Valoriser les paysages et gérer les flux sur les sites emblématiques du front de mer

Les sites en front de mer requièrent une organisation et une gestion spécifiques des flux de visiteurs, une renaturation des espaces, une amélioration de l'accueil à la Pointe de la fumée et une bonne gestion des différents usages sur l'Île Madame.

1.1 La Pointe de la fumée

Mesure 1111 : Études de maîtrise d'oeuvre et travaux de requalification des espaces

Le programme établi entre les trois co-maîtres d'ouvrage est basé sur la qualification de cheminements doux (piéton et cyclable) entre la station balnéaire et l'extrémité de la Pointe, sur la redistribution du stationnement et sur une renaturation des espaces déconstruits suite à Xynthia. Ce programme donne lieu à un concours de maîtrise d'oeuvre paysagiste. La sélection par le jury, prévu en juillet 2019, permettra l'engagement des études de maîtrise d'oeuvre de requalification des espaces avant la fin de l'année 2019.

La programmation pluriannuelle des travaux, selon les préconisations des maîtres d'oeuvres, sera établie sur environ 8 années : 3 ou 4 tranches de travaux seront alors réalisées avant 2026.

Mesure 1112 : Ouverture du Bureau d'information touristique

Un Bureau d'information touristique est en cours d'aménagement à l'entrée de la Pointe de la fumée, il a vocation à devenir un point d'information et de services liés à la Pointe : cycles partagés, billetteries... Le Bureau d'information touristique sera ouvert en avril 2020.

Mesure 1113 : Programme défini pour la construction d'une gare maritime

L'objectif de construction d'une gare maritime est double : dégager des perspectives à proximité de la jetée, avec la déconstruction de l'actuelle billetterie et la suppression des guichets saisonniers, et restructurer les services aux usagers en rassemblant les différentes fonctions (billetteries, boutique, cycles partagés, hall à passagers, installation frigorifique pour l'Île d'Aix...). Le programme d'aménagement et de construction sera établi dans l'ancienne casemate et les bâtiments attenants. La parcelle a été acquise par la commune à cet effet. Le programme sera établi entre les acteurs compétents (Région, Département, Commune).

Mesure 1114 : Chantier international de jeunes pour le nettoyage des remparts du fort de l'Aiguille

Le fort de l'Aiguille, acheté en 2001 par la commune de Fouras et inscrit à l'inventaire des Monuments historiques, constitue un seuil paysager dans le cheminement vers l'extrémité de la Pointe de la fumée. En partenariat avec l'association Solidarité jeunesse, la commune poursuit l'accueil de jeunes volontaires qui assurent l'entretien léger des remparts.

1.2 L'Île d'Aix

La gestion patrimoniale et des flux de visiteurs est installée depuis près de trois décennies; elle mobilise un grand nombre d'acteurs. Il s'agit de poursuivre la dynamique (mesure 121 à mesure 125). Pour enrayer le déclin de la population, tout est fait pour maintenir les résidents actifs permanents et susciter l'attractivité par l'innovation (mesures 126 et 127).

Mesure 1121 : Scénographie et modalités de l'accueil saisonnier au fort Liédot

Pour la gestion de l'accueil mis en place depuis 2016, la commune de l'Île d'Aix, la CARO et le Conservatoire du littoral, propriétaire, doivent identifier un nouvel opérateur pour assurer l'accueil et mettre en place une nouvelle scénographie.

Mesure 1122 : Étude historique, programmation et réhabilitation du fort Liédot : premières tranches de conservation

De nombreuses infiltrations sont observées. Outre les interventions mises en place dans le cadre des chantiers de jeunes, des travaux d'étanchéité semblent notamment nécessaires.

Mesure 1123 : Gestion des pics de fréquentation estivaux lors du retour sur le continent

La commune, en association avec le Département, gestionnaire du port, la liaison publique et les croisiéristes, maintiendra la gestion des files d'attente avec des agents d'accueil durant les fins d'après-midi les plus fréquentés (environ 15 durant les mois de juillet et août).

Mesure 1124 : Information des visiteurs sur la richesse et la fragilité de l'île et du pertuis

Le parc naturel marin de la Gironde et des pertuis charentais développera un projet de sensibilisation sur la fragilité des milieux à trois niveaux :

- sur le site des batteries Saint Eulard au nord de l'Île d'Aix (propriété du Conservatoire du littoral) avec un accueil ;
- sur l'Île d'Aix à la rencontre des publics ;
- sur les bateaux qui permettent l'accès à l'île avec des outils adaptés.

Mesure 1125 : Ouverture du centre socio-culturel et de conférence

Cet équipement vise des usages mixtes : socio-culturels pour les habitants, et commerciaux pour les centres de vacances désireux de développer un tourisme d'affaires.

Mesure 1126 : Ouverture progressive du centre Armand Fallières

Dans cette ancienne colonie de vacances, plusieurs fonctions vont être installées pour répondre au maintien d'activités sur l'île : des hébergements pour le logement des travailleurs saisonniers ou de stagiaires en lien avec le Parc naturel marin, des ateliers pour de petites entreprises et une activité de permaculture.

1.3 Pointe de Port-des-Barques / Île Madame

Le site, en raison de sa petitesse et de sa fragilité écologique, requiert davantage de fines actions de gestion que d'aménagements de grande ampleur. De son côté, le fort de l'Île Madame, constitue un point d'ores et déjà identifié par les visiteurs.

Mesure 1131 : Dispositif de sensibilisation et de régulation de la fréquentation

L'implication communale en matière de gestion de proximité et la permanence de l'association Écomusée dans le fort durant la saison seront préservées pour assurer la médiation des paysages de l'embouchure et sensibiliser à la fragilité de l'île. L'action médiatique à l'occasion de la "Journée sans voiture" sera reconduite et étendue.

Mesure 1132 : Aménagements et gestion visant la réduction de la pression automobile et la valorisation de l'ensemble de la Pointe de Port-des-Barques

Le programme établi entre la commune de Port-des-Barques, la CARO et le Département, au titre des Espaces naturels sensibles, fera l'objet d'une étude de maîtrise d'oeuvre dès l'automne 2020.

Les premières dispositions d'aménagement ou de gestion prendront effet avant 2022.

Mesure 1133 : Aménagement du parcours de visite à l'intérieur du fort de l'Île Madame

Le Conservatoire du littoral, propriétaire, poursuivra les aménagements du parcours de visite, avec, en particulier, la création d'un belvédère sur le toit terrasse ; ces aménagements interviendront dans le cadre d'une convention de gestion élargie à la CARO (dans le cadre de la convention-cadre).

Objectif 2. Préserver le caractère patrimonial en milieu urbain des sites emblématiques de fond d'estuaire

Les sites appartenant au fond d'estuaire, situés en milieu urbain - le Pont transbordeur, l'Arsenal à Rochefort et les Quais de Tonny-Charente, impliquent un soin particulier pour les patrimoines bâtis majeurs et la prise en compte de l'intérêt porté par les habitants. L'action porte sur un vaste programme de requalification paysagère, d'amélioration de l'accueil et de valorisation touristique équilibrée.

2.1 Le Pont transbordeur

Le Pont transbordeur a gagné sensiblement en notoriété depuis une quinzaine d'années. Sa reconnaissance patrimoniale a conduit l'État à engager des travaux de restauration sans précédent. Le doublement de sa fréquentation dans les 15 dernières années a incité à l'établissement d'un programme visant la requalification paysagère et l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

Dans sa proximité immédiate, deux sites feront l'objet d'actions de conservation et de valorisation dans les années à venir : l'ensemble du site de l'ancien Centre de l'aéronavale et les fosses aux mâts (mesures 216 et 217). Mesure 1211 : Remise en service du Pont transbordeur

Mesure 1211 : Remise en service du Pont transbordeur

Le Pont transbordeur, propriété de l'État (Ministère de la Culture) est exploité par la CARO. Suite aux travaux de restauration, la nouvelle convention d'exploitation sera établie au début de l'année 2020.

Mesure 1212 : Ouverture des équipements d'accueil des visiteurs

Après plusieurs années d'acquisition foncière, la CARO gestionnaire du site, engage des études de maîtrise d'oeuvre pour la construction des espaces réservés à l'accueil, aux besoins de services et à une petite restauration.

Mesure 1213 : Requalification paysagère des approches et des entrées sur chacune des rives

La requalification paysagère, dont la maîtrise d'oeuvre sera conduite dès la fin de l'année 2019, portera sur les transitions entre les espaces urbains (Rochefort d'un côté et Échillais de l'autre) et sur le délaissé routier de l'ancien pont à travée levante.

Mesure 1214 : Programme du centre d'interprétation établi

La création d'un centre d'interprétation d'envergure impliquera l'établissement d'un programme scientifique et culturel et d'un programme architectural. Un conseil scientifique sera installé ; l'instance sera commune avec celle du site de l'arsenal de Rochefort.

Mesure 1215 : Création de l'association mondiale des ponts transbordeurs en vue de la candidature au Patrimoine mondial

La création d'une association entre les gestionnaires des différents ponts transbordeurs sera la prochaine étape suite aux premiers rapprochements engagés en 2006.

Mesure 1216 : Chaussée réhabilitée entre le faubourg et le bac de Soubise

Sur la partie ouest du méandre de Rochefort, à 1,5 km du Pont transbordeur, l'affectation en 2015 de l'emprise de la Défense (200 ha) au Conservatoire du littoral, va permettre la réouverture d'un cheminement reliant le faubourg à la Charente, permettant ainsi d'interpréter l'ancienne base aéronavale.

Mesure 1217 : Travaux de conservation des constructions liées aux fosses aux mâts de la Gardette

Plusieurs édifices feront l'objet d'actions de restauration pour préserver l'authenticité de ces fosses aux mâts du XIX^{ème} siècle.

2.2 L'Arsenal à Rochefort

La valorisation touristique et culturelle de ce site majeur nécessite des dispositions fortes pour maintenir l'équilibre entre la dimension économique, le caractère patrimonial et l'accès des habitants au site (mesure 221), requalifier les abords de formes de radoub (mesures 222) et pour renouveler l'offre culturelle en lien étroit avec l'esprit des lieux (mesures 223). Ce site donnera la possibilité de renvoyer à l'offre culturelle du Grand Site.

Mesure 1221 : Une gouvernance pour arbitrer les interactions entre les valeurs économiques, les valeurs patrimoniales et l'usage

La structure d'exploitation, qui associe les collectivités et les acteurs touristiques du site, permettra une gouvernance d'ensemble équilibrée. Par ailleurs, l'État, par le site classé ou l'orientation d'aménagement du PSMV, sera invité à participer à des instances spécifiques (diagnostics en marchant) et à l'élaboration d'outils de gestion (plans guides et cahiers de gestion).

Mesure 1222 : Installation d'un conseil scientifique

L'instance sera commune avec celle du site du Pont transbordeur. Elle permettra de qualifier et orienter la médiation sur le site.

Mesure 1223 : Étude historique des jardins

Les jardins, anciens ou contemporains, sont inscrits dans l'orientation d'aménagement prioritaire du PSMV. La connaissance historique permettra d'en préciser la gestion.

Mesure 1224 : Requalification des abords des formes de radoub

Cet ensemble, fortement désorganisé à l'issue du chantier visitable de l'Hermione, sera requalifié à la fois durant sa période transitoire (désencombrement et traitement des installations provisoires) et durant sa période de constructions intégrées pour l'accueil des activités de chantiers.

Mesure 1225 : Renforcement de l'offre touristique et culturelle fondée sur l'esprit des lieux

Dans la continuité de l'offre maritime qui s'est construite depuis 30 ans, d'autres offres culturelles seront proposées avec en particulier la découverte des principes scientifiques utilisés par la Marine.

Mesure 1226 : Le centre du visiteur

Cet espace d'accueil aura vocation, outre l'orientation sur le site même, à renvoyer sur les autres sites culturels du Grand Site.

2.3 Les Quais de Tonnay-Charente

L'action vise notamment à générer des flux en préservant le caractère architectural de la façade et à engager la restauration du Pont suspendu.

Mesure 1231 : Valorisation du paysage des quais par des aménagements sommaires et des animations

Le traitement des espaces ne sera modifié qu'à la marge : un mobilier urbain adapté permettra d'inciter la déambulation.

Mesure 1232 : Ouverture d'une médiathèque associant des services pour une halte vélo et nautique

Le choix d'implantation de la médiathèque sur les quais vise le renforcement des flux. Il permettra également l'implantation de services pour une halte.

Mesure 1233 : Études et premières tranches de conservation du Pont suspendu**Objectif 3. Permettre la découverte d'un vaste espace par les modes doux de déplacement****3.1 La mobilité nautique**

L'installation d'équipements de pontons pour les bateaux à passagers depuis 2013 a contribué à inciter des croisiéristes à proposer des visites de l'estuaire. Dans les six années à venir, il s'agit d'installer des escales sur l'estuaire à la jonction de la partie fluviale (Tonnay-Charente et Cabariot) et à la jonction de la partie maritime (Lupin). Il s'agit également de tester l'opportunité et la faisabilité de services de navette sur le fleuve.

Mesure 1311 : Création d'une halte fluviale principale à Tonnay-Charente : cf. mesure 232**Mesure 1312 : Création d'une halte fluviale secondaire à Cabariot (Pont de la Cèpe)**

Des pontons d'accostage légers seront installés sur les quais existants.

Mesure 1313 : Étude d'opportunité et de faisabilité pour des services de navettes sur le fleuve

Des tests de services seront réalisés entre le Pont transbordeur, l'Arsenal à Rochefort et les Quais de Tonnay-Charente pour aider à la décision de mise en service.

Mesure 1314 : Étude historique de la Fontaine Lupin, programme défini des aménagements portuaires et nautiques et premiers travaux d'aménagement

Situé à l'embouchure du fleuve, cet ensemble, composé de deux ports aux usages professionnels (conchyliculteurs, pêcheurs, croisiéristes) et de plaisance, et intégrant un édifice remarquable, fera l'objet d'une réorganisation et d'une requalification paysagère.

L'escale de la fontaine royale à Lupin © Samuel Courtois - CARO

**3.2 La mobilité cyclable**

L'organisation mise en place entre les différents acteurs a d'ores et déjà permis de lancer des premières tranches d'aménagement et d'entretien des pistes cyclables. Ces travaux seront poursuivis selon la programmation prévue (environ 200 000 € / an). Parallèlement l'action d'accueil se poursuivra notamment avec le développement du nombre de prestataires touristiques adhérents à la charte "accueil vélo".

Mesure 1321 : Déploiement des aménagements et entretien des pistes cyclables et des connexions entre les rives (bac, itinéraire bis)**Mesure 1322 : Ouverture d'une piste reliant la Pointe de Port-des-Barques à la citadelle de Brouage****Mesure 1323 : Déploiement de la charte "Accueil vélo" auprès des prestataires touristiques****Objectif 4. Étudier et maîtriser la fréquentation en fonction de la sensibilité des sites**

Selon les infrastructures d'accueil, notamment dans les sites les plus exposés et selon la fragilité des milieux, des stratégies de gestion de la fréquentation sont à mettre en place sur la base d'une meilleure connaissance des phénomènes.

Mesure 141 : Réunions périodiques du groupe de travail "Accueil et fréquentation" visant à actualiser les stratégies de gestion de la fréquentation

Sur la base des orientations stratégiques concernant les sites plus exposés et à l'appui des connaissances acquises sur d'autres sites, le groupe de travail précisera les actions à conduire.

Mesure 142 : Schéma des sensibilités à la fréquentation incluant les sites les plus exposés, les cheminements littoraux, les bordures du fleuve et les principaux canaux (Charras et Charente-Seudre) en relation avec les aspects écologiques, paysagers et d'usages

Ce document d'orientation à l'échelle du site classé sera élaboré de manière partagée entre l'Inspection des sites et la CARO.

Mesure 143 : Re conduite des études de fréquentation des sites les plus fréquentés

Des études d'évaluation de la fréquentation sur les sites les plus exposés seront reconduites tous les 4 ans (prochaine évaluation prévue en 2022).

L'identification des chefs de file et des partenaires et les prévisions financières figurent dans le tableau récapitulatif du détail des mesures pour les trois ambitions figurant en annexe.

Ambition 2 : Un archipel aux paysages préservés : échapper à la banalisation et participer à la transition écologique et énergétique

Depuis 2014, première année de mise en œuvre de l'OGS, de nouvelles compétences en matière d'aménagement du territoire sont dévolues à la CARO, gestionnaire du Grand Site : urbanisme, GEMAPI, zones d'activités, politique du logement.

C'est depuis devenu une constante, le dialogue entre les élus de la CARO et les élus des communes du Grand Site s'imprègne de préoccupations paysagères. Depuis plusieurs années, les écoles du paysage de Versailles ou Blois sont venues questionner les élus sur les évolutions et orientations paysagères du territoire. La mise en place des méthodes et des procédures ainsi que l'élaboration de schémas et projets intègrent systématiquement la dimension paysagère. Ces méthodes et outils s'inspirent de la relation féconde entre le Grand Site et son site classé. L'expérience montre qu'en matière de prospective, l'approche paysagère, par son caractère évocateur, permet d'élargir les perspectives, de mobiliser les décideurs, les acteurs et les citoyens.

Sur le plan spatial, comme l'illustre le diagramme-maquette, le paysage du Grand Site, qui inclut le site de l'estuaire et de l'arsenal, met en relief une configuration urbaine structurée par l'ancien golfe marin parsemé des anciennes îles. Dans une perspective d'aménagement du territoire, la géographie du Grand Site invite à épouser cette alternance de pleins et de déliés, en réservant les espaces de faible élévation à la nature, aux activités agricoles et conchylicoles, en favorisant une urbanisation plus ramassée sur les terres hautes autour des centre-bourgs historiques principaux. Ainsi se dessine ce paysage en archipel.

Infléchir les dynamiques urbaines

Depuis cinquante ans, les dynamiques urbaines ont marqué fortement l'évolution du paysage. Les interactions économiques et sociales entre les agglomérations de la Rochelle et de Rochefort et l'attractivité des communes littorales ont bouleversé l'occupation de l'espace (accroissement de la tache urbaine, axe routier, zones d'activités...).

Une action résolue pour la préservation des paysages de l'archipel implique une gestion opérationnelle attentive en site classé, mais aussi l'adaptation des outils de la planification urbaine aux impératifs paysagers. Il s'agit, en l'espèce, de prendre en compte l'avis de 2014 de la Commission Supérieure des sites, perspectives et paysages : « Deux points de vigilance (...) : la veille sur les documents d'urbanisme et le rôle de l'État sur les porter à connaissance ; le partage des rôles entre l'État et la collectivité pour tout ce qui concerne le Site classé ».

Si la configuration du territoire en archipel d'îles au milieu de l'ancien golfe marin met en évidence les continuités écologiques et paysagères et délimite les coupures d'urbanisation, pour autant, les tendances à la fragmentation des espaces ou à l'artificialisation des sols sur les « terres hautes » et la recherche de modèles urbains moins consommateurs en énergie conduisent à des inflexions en matière de planification dans le SCOT - polariser les nouveaux flux de résidents sur des espaces adaptés à l'échelle de la CARO (ville-centre, bourgs-centre) et à l'échelle des communes (villages uniquement) - et à un renouvellement des approches entre urbanistes, écologues, gestionnaires de l'énergie et paysagistes.

Adapter le territoire aux changements climatiques

Le Grand Site, situé en façade maritime et à très faible altitude, présente une sensibilité élevée face au changement climatique – élévation du niveau de la mer, évolution de la biodiversité – mais recèle également des potentialités en matière d'énergies renouvelables, y compris en mer. Sur le territoire de l'archipel, le défi du changement climatique et de la transition écologique aura des impacts environnementaux, sociaux et économiques.

La gestion du trait de côte, la production d'énergie renouvelable et l'économie d'énergie s'invitent dans les différentes politiques d'aménagements. Dès lors, l'approche paysagère permet de s'appuyer sur la singularité des paysages, de proposer des aménagements et/ou des activités qui s'inscrivent dans une gestion durable de l'énergie, de préconiser des protections contre la submersion qui s'insèrent dans le site, intègrent les usages, et/ou de projeter des stratégies de retrait. Le Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort, par sa sensibilité paysagère aux risques climatiques, introduit une démarche de dialogue entre défi écologique et énergétique, d'une part, et préservation de l'esprit des lieux, d'autre part. La CARO entend poser dans ses documents d'urbanisme des principes clairs pour la maîtrise de son avenir énergétique et paysager.

Stratégie

La territoire du Grand Site est constitué d'un ancien golfe marin parsemé d'îles et traversé par la Charente. Cet espace en archipel est occupé par différentes fonctions "habiter", "travailler", "circuler", "se récréer". Ces fonctions dépassent les limites de l'archipel pour s'étendre jusqu'à l'agglomération de La Rochelle.

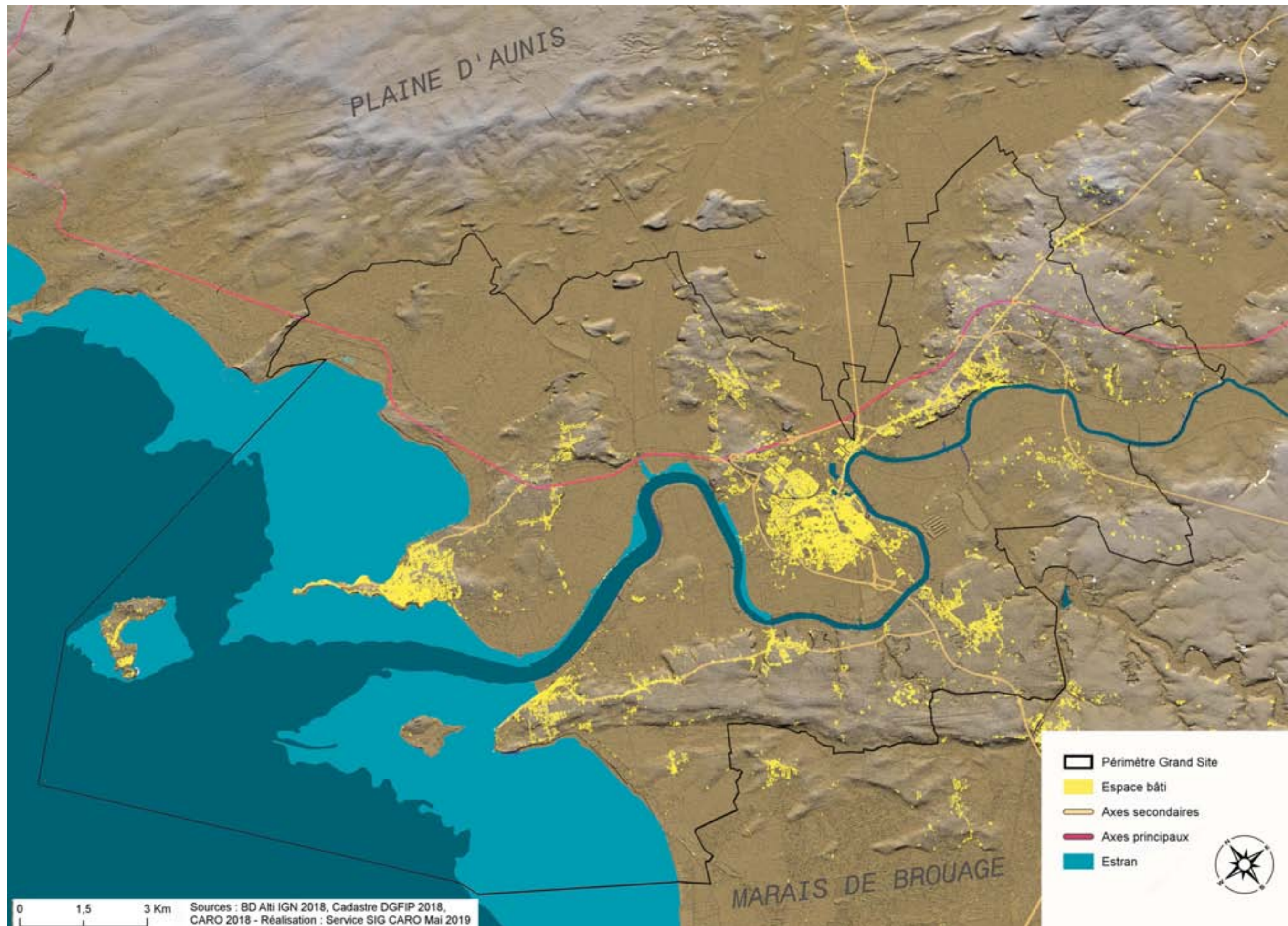
Cette configuration du territoire en archipel induit des logiques de décisions des habitants, des acteurs de l'aménagement (publics et privés) que la collectivité doit intégrer sur différents plans :

- La péri-urbanisation autour de Rochefort ne prend pas la forme habituelle d'un cercle concentrique. Agir sur à la consommation de l'espace ou sa spécialisation suppose de combiner la polarisation des nouvelles constructions et la densification des centres anciens patrimoniaux (Rochefort, Tonnay-Charente, Fouras...);
- La traversée croissante par des flux quotidiens auxquels s'ajoutent les flux touristiques conduisent à des décisions lourdes en matière d'infrastructures : ponts, échangeurs...
- Le changement climatique et le risque de submersion considérés comme "menaces", impliquent un "retrait stratégique du trait de côte";
- la production d'énergies renouvelables, enjeu majeur, croise les enjeux des espaces patrimoniaux (site classé, site patrimonial remarquable)

L'approche du paysage de l'archipel nécessite un décloisonnement des logiques d'aménagement avec la mise en place :

- d'un Comité stratégique, composé des élus et des services en charge de ces différentes politiques, afin d'examiner les interactions et les contradictions.
- d'articulations entre les dispositifs de l'aménagement du territoire (planification urbaine, portés à connaissance, sensibilisation des aménageurs, accompagnement des particuliers...)





Objectifs et mesures de l'ambition 2

Objectif 1. Dessiner et gérer la trame paysagère de l'archipel

Avec l'émergence des espaces à risques de submersion depuis une vingtaine d'années, l'armature de la trame paysagère et écologique devient évidente : l'ensemble des marais de l'ancien golfe qui enserrme les anciennes îles. La constitution progressive d'une trame paysagère sur les terres hautes et ville constitue le nouvel enjeu pour une gestion intégrée du territoire.

Mesure 211 : Gestion des marais en lien avec les enjeux des usages et de biodiversité

La gestion des zones humides se poursuit avec des outils structurels : les mesures agri-environnementales en matière d'élevage (environ 4000 ha sous contrat), l'évaluation des aménagements et la sensibilisation dans le cadre de Natura 2000, ou le Parc naturel marin sur l'estran.

Mesure 212 : Identification d'une trame des milieux boisés, humides et bocagers par une approche pluridisciplinaire : paysagère, hydrologique et écologique

Le rapprochement des connaissances paysagères, hydrologiques, écologiques au sein de la CARO permettra d'établir une cartographie de la trame verte et bleue. Un inventaire est en cours sur l'ensemble des communes de la CARO en concertation avec les acteurs locaux.

Mesure 213 : Labellisation "Territoire trame bleue, trame verte" de la Région Nouvelle-Aquitaine

La CARO est retenue par la Région Nouvelle-Aquitaine pour établir un programme d'actions, qui fera l'objet d'une évaluation au titre du label. Sur la base de l'identification de la trame verte et bleue, il s'agit de qualifier les priorités et les orientations en associant notamment la compétence "urbanisme".

Mesure 214 : Porter à connaissance et sensibilisation auprès des différents acteurs de l'aménagement

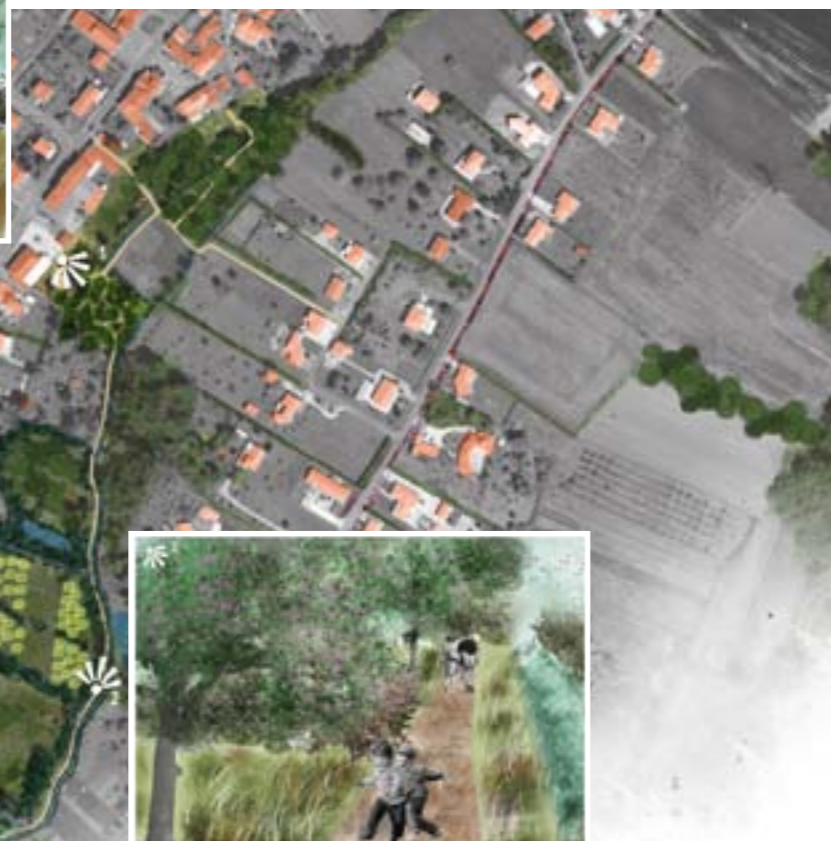
Le porté à connaissance en matière de préservation de la trame verte et bleue sera à adapter, selon les échelles et la nature des projets. Concernant certains enjeux, "la nature en ville" par exemple, l'échange d'expérience entre les services techniques des communes sera promu.

Mesure 215 : Ateliers Pédagogiques Régionaux des Écoles du paysage

Quels que soient les thèmes d'étude, les Ateliers Pédagogiques Régionaux, proposés par les Écoles du Paysage, permettent l'acquisition de références paysagères pour le territoire. Elles alimenteront la prospective.



Aménagement projeté de la reconquête du vallon de Cabariot



Objectif 2. Limiter les effets de la dispersion de l'habitat sur l'archipel

Il s'agit d'accompagner par une approche paysagère les orientations en matière d'aménagement du territoire du SCOT notamment.

Mesure 221 : Guichet unique afin de faciliter le renouvellement de la "ville sur la ville", la transition énergétique et l'intégration patrimoniale et paysagère

Les enjeux de la transition énergétique et de l'habitat sont indissociables des enjeux paysagers et patrimoniaux. Des liens étroits seront à établir entre les différents dispositifs afin de limiter des contradictions et de coordonner les dispositifs d'accompagnement à l'attention des propriétaires ou promoteurs.

Mesure 222 : Boîte à outils architecturales et paysagères

La constitution de références, sur la base de mutualisation, et la communication de fiches pratiques et de recommandations seront engagées auprès des différents acteurs (grand public, communes, lotisseurs...). A titre d'exemple, différents thèmes sont envisagés : franges urbaines, plantations, gestion des eaux.

Mesures 223 : Observation des évolutions de la forme urbaine

Une reconduction des prises de vue de l'observatoire photographique du paysage sera réalisée en 2020 et 2025. En lien avec l'observatoire photographique existant sur la Ville de Rochefort depuis 1999, une valorisation avec un outil internet sera réalisée.

Objectif 3. Intégrer le paysage dans la conception des aménagements productifs

Dans la période 2014-2019, plusieurs bâtiments agricoles et conchylicoles en site classé ont été conçus en intégrant la dimension paysagère et la dimension fonctionnelle. L'objectif est d'adapter cette démarche aux activités artisanales et industrielles en dehors du site classé.

Mesure 231 : Mise en place d'un cadre, d'une méthodologie et d'une stratégie d'aménagement et de gestion paysagère au sein des zones d'activités communautaires

Les zones d'activités communautaires existantes, essentiellement occupées par des activités industrielles et artisanales, sont significatives. Par ailleurs, des extensions sont prévues. Une intégration, par la mise en place de continuités paysagères est à expérimenter sur certaines zones.

Mesure 232 : Renouvellement des zones d'activités des rives de la Charente à Rochefort

Les zones d'activité en bord de Charente dans la Ville de Rochefort présentent outre les enjeux productifs, des enjeux patrimoniaux (installations industrielles de l'arsenal), de proximité entre lieu de travail et habitat, et de risque de submersion. Le concours d'idées EUROPAN, en cours, permettra de poursuivre une réflexion intégrée sur ces espaces.

Mesures 233 : Poursuite du dispositif d'accompagnement des porteurs de projets d'aménagements / constructions agricoles et conchylicoles

Suite aux limitations des pré-enseignes en bordures de voies (dispositions du site classé et de la Loi Grenelle II), concernant les activités hors agglomération, d'accueil (tourisme rural) ou de vente directe, un cadre doit être établi avec les différents propriétaires du domaine public afin de déterminer une signalétique appropriée.

Objectif 4. Mobiliser l'approche paysagère dans les politiques publiques liées au changement climatique

Mesure 241 : Intégration paysagère des ouvrages de protection contre la mer

Un programme significatif d'ouvrages de défense (protections rapprochées et digues de premiers rangs) est engagé sur la façade littorale et en bordure de l'estuaire de la Charente. L'ensemble de ces programmes est situé en site classé. La CARO, acteur majeur de cette politique dans le cadre de la GEMAPI, s'engage à impliquer dès les premières études, l'Inspection des sites et les compétences dans le domaine du paysage.

Mesure 242 : Analyse comparée au regard des enjeux paysagers et des productions d'énergies renouvelables

Les réponses aux enjeux de la production d'énergies renouvelables au regard des paysages de l'estuaire et des patrimoines sont multiples : installations domestiques, unités de petites tailles, localisation des installations, utilisation des nouvelles sources énergétiques. Elles nécessitent une réflexion stratégique : un Comité associant élus et techniciens sera installé. Son rôle premier sera de préciser les enjeux et les premières directions dans le cadre du Document d'Orientation du SCOT.

Mesure 243 : Établissement de cadres opérationnels pour répondre aux enjeux de la transition écologique et de la préservation du patrimoine et du paysage

Les enjeux de la transition énergétique sont indissociables des enjeux paysagers et patrimoniaux. Des liens étroits seront établis avec l'action d'accompagnement de la CARO en matière énergétique et dans le cadre de la "Mesure 221 : Guichet unique afin de faciliter le renouvellement de la "ville sur la ville", la transition énergétique et l'intégration patrimoniale et paysagère".

« Une variété de signes et de rythmes »

Le territoire est caractérisé par des signes forts : la planéité de son socle, les motifs dessinés par les canaux, les éléments patrimoniaux authentiques comme les ports et les carrelets. Le rythme régule également le paysage, les fluctuations des marais, la saisonnalité du tourisme et les alternances d'ouvertures et de fermetures des horizons induites par un enchaînement de haies plus ou moins hautes et denses. Ces éléments participent à la création de l'identité de ce paysage littoral, ainsi il est nécessaire de respecter leur échelle et leur multiplicité.

Caractéristiques



- Signes identitaires : carrelets, pailis, îles
- Saisonnalité, flux et tourisme
- Rythme des marais changeant

Risques



- Multiplication des structures monumentales
- Homogénéisation du motif agricole et du marais
- Saisonnalité et tourisme en désaccord avec le territoire

Potentiels



- Valoriser les signes et motifs agricoles du territoire en intégrant la production d'énergie
- S'appuyer sur le rythme des marées pour produire de l'énergie
- Équilibrer la fréquentation touristique et leur mobilité

Atelier pédagogique régional «Paysage et Climat», promotion 2018-2019 © INSA Centre Val de Loire, Département Ecole de la Nature et du Paysage

Objectif 5. Intégrer le Grand Site au sein de nouveaux espaces de gestion

Mesure 251 Intégration du Grand Site dans le projet de Parc naturel régional en cours d'étude

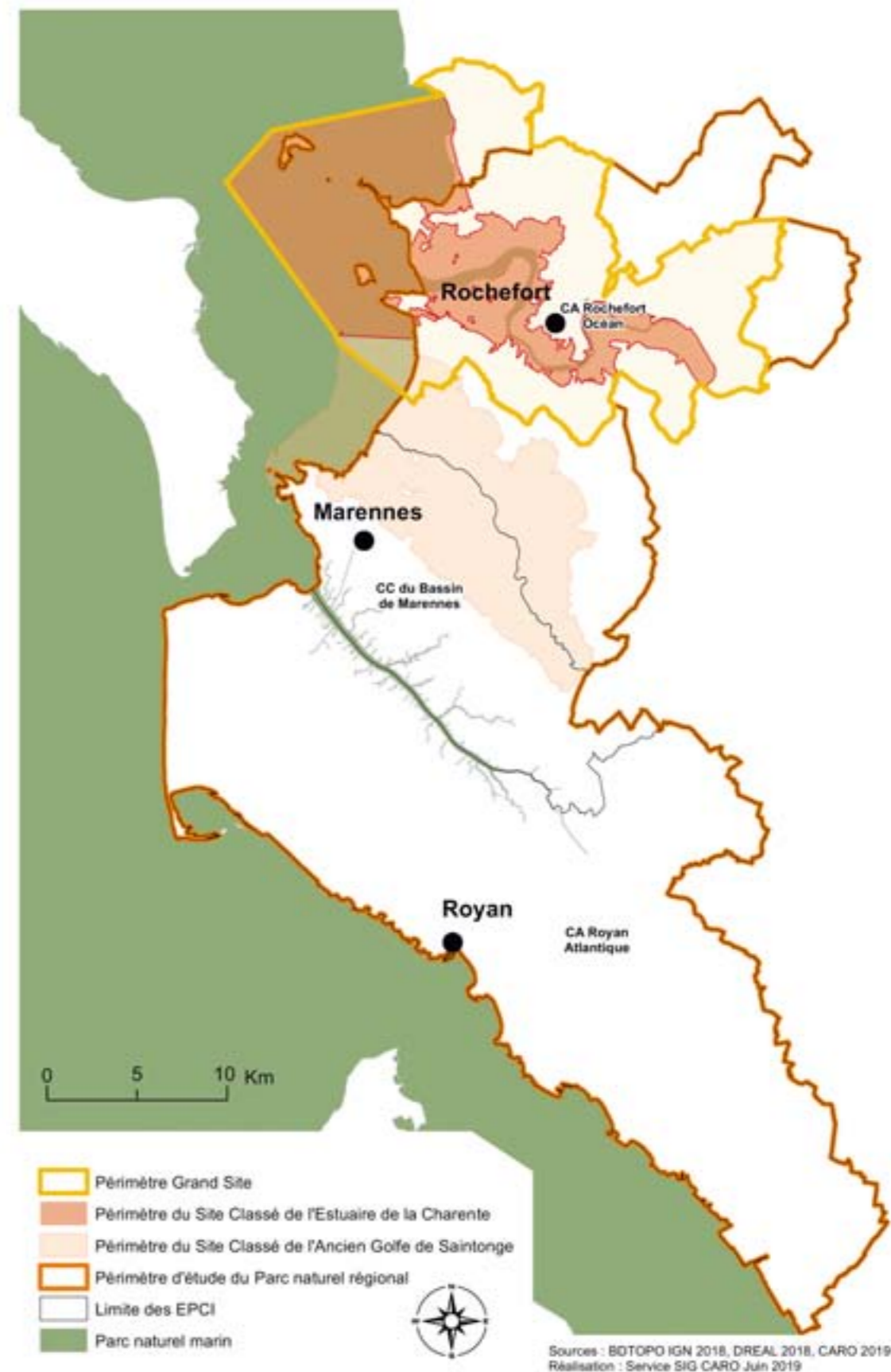
Rassemblés par leurs configurations littorales et de marais littoraux, la CARO, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique et les Communautés de communes du Bassin de Marennes ont engagé une étude d'opportunité pour la création d'un Parc naturel régional. Le grand site de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort qui bénéficie déjà de l'expérience de gestion d'un espace patrimonial, tient une place toute particulière dans le projet.

Mesure 252 Développement des synergies entre le Grand Site et le Parc naturel marin de la Gironde et des pertuis charentais

Les partenariats seront poursuivis, notamment en matière de gestion de la fréquentation sur le littoral (Cf Mesure 1124 Information des visiteurs sur les richesses et la fragilité de l'Île d'Aix et du pertuis).

Mesure 253 Soutien à la relance de l'Opération Grand Site de Brouage

Le projet de réactivation de l'Opération Grand Site des marais de Brouage permettra d'établir des complémentarités entre Grands Sites comme la "Mesure 1322 : Ouverture d'une piste reliant la Pointe de Port-des-Barques à la citadelle de Brouage". Les échanges, d'ores et déjà engagés, seront poursuivis.



L'identification des chefs de file et des partenaires et les prévisions financières figurent dans le tableau récapitulatif du détail des mesures pour les trois ambitions figurant *en annexe*.

Ambition 3 : L'archipel du Grand Site, un lieu de vie, pour ses habitants

Le partage du label Grand Site de France avec les habitants est peut-être le défi le plus difficile à relever pour la politique des Grands Sites, comme d'ailleurs pour toutes les politiques territoriales.

Quels atouts possède le Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort pour aller dans le sens d'un tel partage ?

La configuration du territoire

Les Grands Sites sont très souvent concentrés sur un point d'attrait patrimonial qui rassemble les sites et paysages remarquables, avec de fortes fréquentations. Ici, avec l'estuaire de la Charente et l'arsenal de Rochefort, les sites remarquables sont disséminés le long du fleuve et sur la façade maritime du Grand Site.

Grâce à cette répartition, il y a là un premier facteur favorable à la sensibilisation et à la mobilisation de l'ensemble des habitants au projet du Grand Site.

Un paysage culturel évolutif

Le Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort se rapproche des paysages culturels évolutifs tel qu'il est défini par le Patrimoine mondial. Le Grand Site présente de nombreuses manifestations qui soulignent des interactions entre l'homme et son environnement naturel, et ce, depuis l'antiquité. L'exploitation du sel, la création de l'arsenal maritime royal, la configuration de la ville de Rochefort, l'aménagement des canaux pour la navigation et l'assainissement, la gestion des zones humides, le pâturage extensif et l'ostréiculture, tout cela témoigne encore aujourd'hui d'une longue co-évolution entre l'homme et son environnement naturel et culturel. L'activité économique et sociale du territoire est aujourd'hui encore l'expression d'une permanence de l'utilisation des ressources naturelles agricoles et conchylicoles ou des traces des infrastructures de l'arsenal, incarnée par le magistral chantier de la frégate Hermione.

Le patrimoine, source de vitalité pour les habitants du Grand Site

La valorisation des patrimoines est intimement liée à son intégration dans les processus de développements économiques et sociaux.

La représentation du Grand Site sous forme d'un archipel de l'ancien golfe de l'estuaire va bien au-delà de l'aménagement du territoire, du paysage, de l'urbanisme et de la transition énergétique. Elle permet aussi de rendre compte de la configuration du lieu de vie des habitants.

Pour cela, il faut favoriser son expression au travers d'actions aussi diverses que la mise en relation des communes par les mobilités douces, l'accès et la valorisation des productions agricoles locales, la transmission de la connaissance, le soutien aux manifestations festives, artistiques et culturelles, en s'inspirant de l'esprit des lieux.

Stratégie

La relocalisation du travail et des activités commerciales dans le cœur des villes, des filières courtes d'approvisionnement des produits agricoles et conchylicoles ou encore les activités culturelles ou sportives sont des actions qui requièrent des changements de comportements individuels et collectifs.

L'esprit des lieux et les valeurs du projet constituent des points d'appui pour agir sur les comportements. Partagés avec les habitants et les visiteurs, ils nourrissent le projet d'ensemble. Lors des réunions du Parlement du Grand Site, la formulation et l'expression de l'esprit des lieux sont enrichies. Cela nécessite la mise en place d'actions :

- l'inventaire des patrimoines pas ou peu valorisés jusqu'ici (les jardins, le petit patrimoine, les pratiques, la toponymie) et le repérage des ressources culturelles et associatives;
- des démarches scientifiques exigeantes pour illustrer l'esprit des lieux et nourrir les valeurs du projet ;
- le développement d'une reconnaissance réciproque entre producteurs locaux et consommateurs ;
- l'identification du Grand Site comme espace de projet de haute qualité.

Enfin, la mise en valeur des jardins, qu'ils soient historiques ou contemporains comme le "Jardin des retours", partagés ou individuels, en passant par les jardins pédagogiques, offre de nouvelles perspectives en matière de paysage : Il s'agit de fédérer, d'échanger sur la représentation de la nature si déterminante dans l'évolution des paysages du Grand site (Cf les caractéristiques du Grand Site, valeur patrimoniale et esprit des lieux), et d'ajouter à la notoriété du Grand Site.



Manifestation «la route des carrelets» © Samuel Courtois - CARO

Objectifs et mesures de l'ambition 3

Objectif 1. Renforcer la médiation des paysages et des patrimoines et l'éducation à l'environnement

Cet objectif se fonde sur les complémentarités avec la politique de médiation du Ministère de la culture : le Pays d'Art et d'Histoire. Compte tenu de l'imbrication étroite entre les patrimoines culturels et naturels et les paysages, des approches transversales seront promues. Le tourisme culturel sur des sites comme l'Arsenal à Rochefort ou le Pont transbordeur, est un levier puissant de la médiation du Grand Site qui nécessitent des approches exigeantes.

Mesure 311 Extension du label Ville d'Art et d'Histoire au label Pays Art et d'Histoire

La CARO sollicitera l'extension du label "Ville d'Art et d'Histoire" (1987) vers un label "Pays d'Art et d'Histoire", politique patrimoniale portée par le Ministère de la Culture. Ce label est basé sur l'identification des patrimoines culturels et naturels d'une part et d'une médiation appropriée auprès des différents publics, d'autre part.

Mesure 312 Recensement toponymique en mobilisant les ressources et les connaissances locales

La toponymie témoigne des traces multiples des lieux et constitue une clé d'entrée pour recenser des connaissances locales, complémentaires des inventaires patrimoniaux.

Mesure 313 Installation d'un conseil scientifique et culturel des sites touristiques dans la perspective de l'élaboration de programmes scientifiques et culturels concernant l'Arsenal à Rochefort et le Pont transbordeur

Mesure 314 Résidences d'artistes visant la médiation des patrimoines et des paysages



Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine © Simon David - CARO

Objectif 2 Promouvoir l'esprit des lieux et les valeurs du projet Grand Site auprès des visiteurs

Le message sur la singularité du site, son caractère fragile, le projet qui lui est associé sera construit en partenariat avec l'Office communautaire du tourisme. L'information sur les voies requiert une approche d'ensemble du "périmètre affiché" en lien avec le Département notamment.

Mesure 321 Sensibilisation et formation des agents d'accueil de l'Office de tourisme et des prestataires touristiques à l'esprit des lieux et aux valeurs du projet

Ces acteurs, ambassadeurs auprès des visiteurs, constituent une cible privilégiée pour la transmission des messages relatifs au Grand Site. Cette action, développée dans la précédente Opération Grand Site, sera reconduite.

Mesure 322 Documentation de promotion liée à l'esprit des lieux et aux valeurs du projet

Suite à la labellisation, les contenus de la promotion seront analysés et étudiés entre l'Office de tourisme, le service Tourisme de la CARO et le Chef de projet de l'Opération Grand Site.

Mesure 323 Implantation de la signalétique Grand site de France

La localisation et l'implantation de la signalétique Grand Site de France seront réalisées sur la base du "périmètre affiché".

Mesure 324 Installation d'une porte d'entrée du Grand Site à la Réserve naturelle d'Yves

La maison de la Réserve naturelle d'Yves, en cours d'étude, au nord du Grand Site, sera un lieu d'accueil où le Grand Site sera présenté.

Objectif 3 Partager avec les habitants les pratiques liées aux espaces du Grand Site

La relation entre les habitants avec le site, le territoire et le lieu est très liée à la vitalité de la relation ville-campagne et aux complémentarités entre ville centre et les autres communes. Trois angles sont proposés pour sensibiliser aux enjeux du Grand Site : les loisirs et le sport de plein air, le tourisme, les circuits courts.

Mesure 331 Valorisation des pratiques des loisirs et de sports liées au site : chasse, pêche au carrelet, pêche à pied, sport

Les pratiques dans les milieux naturels par les loisirs (pêche, chasse...), par le sport (nautisme, sport de plein air) sont multiples et tissent des liens avec le site. Leur promotion sera réalisée dans le cadre de manifestations, visites, recueils.

Mesure 332 Connaissance des évolutions du tourisme et de ses enjeux (éditions, expositions)

Le tourisme a connu des évolutions différenciées au sein du Grand Site et il reste multiforme aujourd'hui. La présentation des trajectoires du tourisme dans les différentes parties du Grand Site (stations balnéaires, Rochefort) est déterminante pour mettre en perspective le Grand Site. Une exposition et une édition seront réalisées sur ce thème.

Mesure 333 Soutien aux circuits courts des productions agricoles et conchylicoles : restauration scolaire, filières, vente directe

L'organisation de la commande et de la fourniture de la restauration scolaire dans différents établissements (4 700 repas / jours) et les filières en circuits courts est significative. L'accompagnement sera poursuivi en ce sens.

Pratiques sur l'estuaire, Fort Boyard Challenge © Simon David - CARO



Objectif 4 Redécouvrir les jardins de l'estuaire et de l'arsenal

Le jardin est évoqué à différents niveaux dans le projet Grand Site. Il est une composante du projet de valorisation de l'Arsenal à Rochefort, il contribue grandement à restaurer la "Nature en ville" et sur le plan sociétal, il souligne la qualité de vie, quiétude et proximité.

Mesure 341 Fédérer les initiatives concernant les jardins de l'estuaire et de l'Arsenal, les "mottes", les jardins partagés ou non, municipaux, «Jardin des retours».

La connaissance paysagère et historique des jardins d'agrément ou des initiatives des jardins et jardins partagés est une première étape pour fédérer les acteurs (associations, particuliers, communes). Cette action pourra s'accompagner d'expositions ou éditions.

Mesure 342 Construire la notoriété du Grand Site de France de l'estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort comme un jardin de la métropole entre Nantes et Bordeaux

En guise de clin d'oeil final : "Le tourisme de proximité s'épanouit au jardin pour un Grand Site qui affiche un visage où les allées ne sont pas trop piétinées ..."



Le jardin pédagogique à Saint-Hippolyte © Mairie de Saint-Hippolyte

LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION DU PROJET 2020-2026



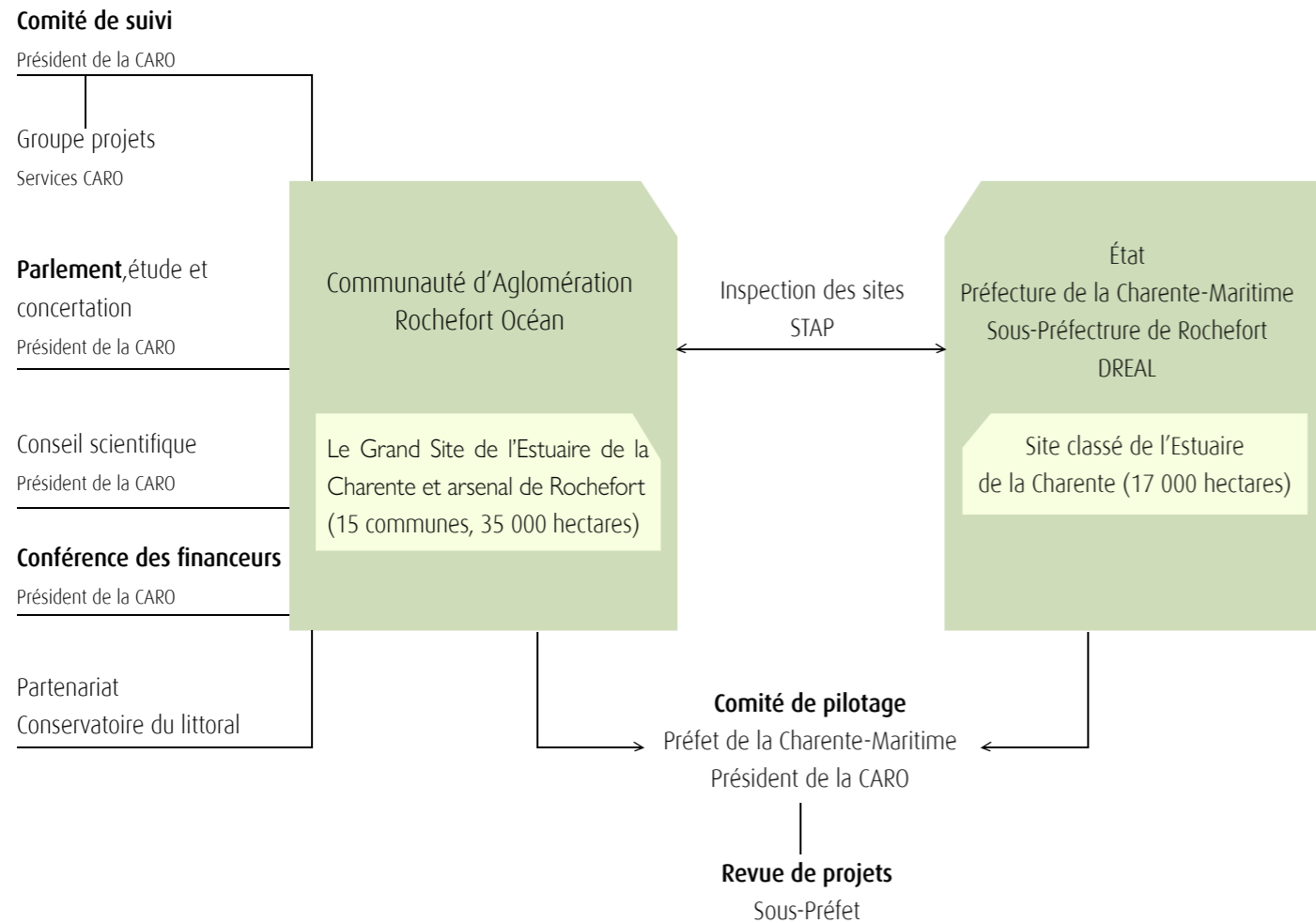
Carrelets sur l'île Madame © Nicolas Drobieux

Gouvernance

La gouvernance du Grand Site de l'Estuaire de la Charente Arsenal de Rochefort est particulièrement développée. Sa solidité éprouvée de 2014 à 2020 tient largement au pilotage, assorti de nombreuses compétences exercées par la CARO. Elle doit aussi beaucoup à l'engagement des élus et des acteurs du territoire pour la préservation et la valorisation de leurs patrimoines, leur histoire et leurs paysages.

L'installation d'une fonction scientifique et culturelle, évoquée dans l'ambition 1 constitue la principale évolution à venir de la gouvernance. Il s'agit là de créer les conditions d'un développement touristique et culturel de qualité à la hauteur de la valeur patrimoniale des sites.

Une nouvelle évaluation de la stabilité de la gouvernance et de l'engagement des acteurs sera réalisée à l'issue de la prochaine période de la vie du Grand Site.



Évaluation

L'évaluation vise à formuler un jugement partagé sur l'évolution d'une politique publique durant une période donnée. Elle s'appuie sur l'analyse du bilan des réalisations et sur la vision que portent les acteurs sur la période écoulée. Pour le Grand Site, sont invités à s'exprimer, le Comité de Suivi des élus, le Parlement du Grand Site, le groupe projet réunissant les services de la CARO et le Comité de Pilotage.

Le Comité de suivi a précisé les questions évaluatives pour chacune des ambitions pour la période 2020-2026. Ces questions précisent les orientations du programme et permettent de porter un jugement partagé au cours et à l'issue du programme.

Questions évaluatives à l'ambition I : Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs :

En quoi la mise en œuvre des programmes sur les sites majeurs a-t-elle été conforme aux prévisions faites lors du dépôt de dossier de labellisation? La démarche de qualité dans les projets a-t-elle été maintenue ?

La stratégie pour la gestion de l'accueil et la fréquentation a-t-elle été poursuivie, actualisée ?

Questions évaluatives pour l'ambition II : Un archipel aux paysages préservés : échapper à la banalisation et participer à la transition écologique et énergétique

Comment les acteurs de l'aménagement, particuliers, promoteurs, collectivités, ..., infléchissent ils leurs choix d'aménagement en intégrant des approches paysagères ? Comment la transition énergétique a-t-elle pris en compte les qualités paysagères et patrimoniales du Grand Site : quels équilibres ont été recherchés, et obtenus ?

Quels processus de concertation pour la qualité des projets ont été mis en place tant au sein de la CARO qu'avec les acteurs du territoire ?

Quelle a été l'évolution de l'urbanisation et de la préservation des paysages durant la période 2020-2026 ?

Questions évaluatives pour l'ambition III : L'archipel du Grand Site, un lieu de vie pour ses habitants

En quoi le Grand Site a-t-il élargi, renforcé et approfondi la participation des habitants, des associations, des groupements professionnels aux projets du Grand Site pour renouveler la connaissance et l'appropriation des lieux ?

En quoi la notoriété du Grand Site de France, l'esprit des lieux et la valeur du projet, se sont-ils accrus ?

Annexe 1	136 à 143
Détail des mesures de l'ambition 1	
Annexe 2	144 à 147
Détail des mesures de l'ambition 2	
Annexe 3	148 à 149
Détail des mesures de l'ambition 3	
Annexe 4	150 à 159
Convention d'objectifs et de partenariat - Opération Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort	
Annexe 5	160 à 166
Convention de partenariat en faveur de la gestion des propriétés du Conservatoire du littoral	
Annexe 6	167 à 173
Compte rendu de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 19 décembre 2013 : Examen du programme de l'Opération Grand Site	
Annexe 7	174 à 177
Compte rendu de la visite du 9 et 10 novembre 2017, relative à l'opération Grand Site de l'estuaire de la Charente et arsenal de Rochefort	
Annexe 8	178 à 179
Courrier de la DREAL à la CARO, du 23 février 2018, relatif aux orientations de la candidature Grand Site de France	
Annexe 9	180 à 184
Convention pour une mission de conseil en urbanisme entre la CARO et le CAUE	
Annexe 10	185 à 187
Délibération de la CARO du 27 juin 2019, approuvant la candidature au titre du label Grand Site de France	

Détail des mesures de l'ambition 1

Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs

Objectifs et mesures	Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs			
				2020/2023	2023/2026	Coût global	
1 Valoriser les paysages et gérer les flux sur les sites emblématiques du front de mer -		Pointe de la fumée					
1111	Etudes de maîtrise d'œuvre et travaux de requalification des espaces	Commune de Fouras, Chef de file	Co-maître d'ouvrage Politiques publiques concernées : Tourisme, Déplacements Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère,	Département : co-maître d'ouvrage Etat : financement CPER, financement MNTS des études Région : financement Inspection des sites et STAP, DDTM : suivi CAUE et GIP littoral Aquitain : appui, conseil	3 400 000 €	3 200 000 €	6 600 000 €
1112	Ouverture du Bureau d'information touristique (avril 2020)	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère	Région : financement Inspection des sites et STAP, DDTM : suivi CAUE : appui, conseil	640 000 €	/	640 000 €
1113	Programme défini pour la construction de la gare maritime	A définir	Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère	Région : Autorité compétente en matière de transport maritime Commune de Fouras : propriétaire de la parcelle Inspection des sites et STAP, DDTM : suivi CAUE : appui, conseil	/	40 000 €	40 000 €
1114	Chantiers international de jeunes pour le nettoyage des remparts du fort de l'Aiguille	Association Solidarité Jeunes	Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale	Commune de Fouras : accueil, logistique du chantier et financement	50 000 €	50 000 €	100 000 €
1 Valoriser les paysages et gérer les flux sur les sites emblématiques du front de mer -		Île d'Aix					
1121	Une scénographie et des modalités de l'accueil saisonnier au fort Liédot	Commune de l'Île d'Aix	Co-maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme, Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	Conservatoire du littoral : propriétaire Inspection des sites et STAP : suivi	75 000 €		75 000 €
1122	Etude historique, programmation, et réhabilitation du fort Liédot : premières tranches de conservation	Conservatoire du littoral	Financement Politique publique concernée : Patrimoine Accompagnement du Grand Site : Conservation	État, Département : financement Inspection des sites et STAP : suivi	50 000 €	300 000 €	350 000 €
1123	Gestion des pics de fréquentation estivaux lors du retour sur le continent	Commune de l'île d'Aix	Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux	Département : gestionnaire du port	25 000 €	25 000 €	50 000 €
1124	Information des visiteurs sur les richesses et la fragilité de l'île et du pertuis	Parc Naturel Marin	Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux, Interprétation	Les acteurs : Commune de l'Île d'Aix, la liaison maritime publique, les croisiéristes Conservatoire du littoral : propriétaire des casemates de Saint-Eulard pressenti pour l'information Ville d'Art et d'Histoire : appui conseil	150 000 €	50 000 €	200 000 €
1125	Ouverture du centre socio-culturel et de conférence - le Sémaphore	Syndicat Mixte pour la valorisation, l'animation de l'Île d'Aix	Financement Politique publique concernée : Tourisme	Département : financement, appui technique Etat et Europe : financement	2 260 000 €	/	2 260 000 €
1126	Ouverture progressive du centre Armand Fallières avec la pépinière d'entreprises et l'activité de permaculture et les logements pour les travailleurs saisonniers	Commune de l'Île d'Aix, CARO	Financement Politiques publiques concernées : Tourisme, économie,	État : financement Conservatoire du littoral : propriétés attenantes Inspection des sites et STAP, Chambres consulaires : suivi CAUE : appui conseil	1 000 000 €	1 100 000 €	2 100 000 €

Détail des mesures de l'ambition 1

Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs

Objectifs et mesures		Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs		
					2020/2023	2023/2026	Coût global
1 Valoriser les paysages et gérer les flux sur les sites emblématiques du front de mer -				Port-des-Barques / Île Madame			
1131	Dispositif de sensibilisation et régulation de la fréquentation	Commune de Port-des-Barques et l'écomusée	Financement Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux, Interprétation	Parc naturel marin : expertise, sensibilisation Conservatoire du littoral : propriétaire du fort CAUE : appui conseil	120 000 €	120 000 €	240 000 €
132	Aménagements et gestion visant la réduction de la pression automobile et valorisation de l'ensemble de la Pointe de Port-des-Barques	Département / CARO / Commune de Port-des-Barques	Co-maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux, Déplacements doux, Valorisation paysagère	Département : Chef de file des études au titre des Espaces Naturels Sensibles Inspection des sites et STAP : suivi GIP littoral Aquitain et CAUE : appui conseil	400 000 €	800 000 €	1 200 000 €
1133	Aménagement du parcours de visite à l'intérieur du fort de l'île	Conservatoire du littoral	Financement Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Interprétation	Commune de Port-des-Barques Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	200 000 €	100 000 €	300 000 €
2 Préserver le caractère patrimonial en milieu urbain des sites emblématiques de fond				d'estuaire - Le Pont transbordeur			
1211	Remise en service du Pont transbordeur dans le cadre d'une convention d'exploitation État / CARO (2020)	État / CARO	Partenariat Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : valorisation paysagère et patrimoniale	Conservation Régionale des Monument Historiques Communes de Rochefort et Échillais : accompagnement de la gestion	évaluation en cours	évaluation en cours	évaluation en cours
1212	Ouverture d'équipements d'accueil du visiteur	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	Région : financement DDTM, Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	1 100 000 €	/	1 100 000 €
1214	Requalification des approches et des entrées du pont sur chacune des rives	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	Région : financement DDTM, Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	2 800 000 €	/	2 800 000 €
1215	Programme du centre d'interprétation établi	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	Région : financement Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : Ville d'Art et d'Histoire : appui conseil	100 000 €	/	100 000 €
1216	Création de l'association mondiale des Ponts transbordeur en vue de la candidature au Patrimoine mondial	CARO	Membre actif du réseau des gestionnaires Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Interprétation	Les structures gestionnaires des huit ponts transbordeurs Ministère de la culture	20 000 €	50 000 €	70 000 €
1217	Chaussée réhabilitée entre le faubourg et le bac de Soubise	Conservatoire du littoral	Financement Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Interprétation, Valorisation paysagère et patrimoniale	Région : financement Ville de Rochefort : continuité des cheminements urbains Associations impliquées : LPO, musée de l'aéronavale, aéromodélisme DDTM, Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	700 000 €	300 000 €	1 000 000 €
1218	Travaux de conservation des constructions liées au site des fosses de la Gardette	Conservatoire du littoral	Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale (Convention cadre CARO / Conservatoire du littoral)	Commune d'Échillais	100 000 €	/	100 000 €

Détail des mesures de l'ambition 1

Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs

Objectifs et mesures		Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs		
					2020/2023	2023/2026	Coût global
2 Préserver le caractère patrimonial en milieu urbain des sites emblématiques de fond				d'estuaire - l'Arsenal à Rochefort			
1221	Une gouvernance pour arbitrer les interactions entre les valeurs économiques, les valeurs patrimoniales et l'usage	CARO	Pilotage Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	STAP et Inspection des sites : suivi Ville de Rochefort : gestion urbaine et technique CAUE : appui conseil Structure d'exploitation de l'Arsenal des mers Acteurs touristiques du site	40 000 €	40 000 €	80 000 €
1222	Installation d'un Conseil scientifique	CARO	Pilotage Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	STAP et Inspection des sites : suivi Ville de Rochefort : gestion urbaine et technique Centre international de la mer : appui conseil	20 000 €	20 000 €	40 000 €
1223	Etude historique des jardins	CARO / STAP / Inspection des sites -DREAL	Pilotage Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, Interprétation	STAP et Inspection des sites : suivi Ville de Rochefort : gestion technique du jardin, interprétation	30 000 €	/	30 000 €
1224	Requalification des abords des formes de radoub	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement Grand Site : Valorisation patrimoniale et paysagère, Interprétation	Région et Département : financement au titre de l'Arsenal des mers Structure d'exploitation de l'Arsenal des mers Acteurs touristiques du site Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	400 000 €	1 200 000 €	1 600 000 €
225	Renforcement de l'offre touristique et culturelle fondée sur l'esprit des lieux	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement Grand Site : Interprétation	Région et Département : financement au titre de l'Arsenal des mers Structure d'exploitation de l'Arsenal des mers Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	3 900 000 €	800 000 €	4 700 000 €
1226	Centre du visiteur qui annonce le parcours de "l'arsenal des mers" et renvoi sur le Grand Site	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement Grand Site : Interprétation	Région et Département : financement au titre de l'Arsenal des mers Structure d'exploitation de l'Arsenal des mers Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	2 100 000 €	/	2 100 000 €
2 Préserver le caractère patrimonial en milieu urbain des sites emblématiques de fond				d'estuaire - Les quais de Tonnay-Charente			
1231	Valorisation du paysage des quais par des aménagements sommaires et des animations	Commune de Tonnay-Charente	Financement Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Interprétation, Valorisation paysagère et patrimoniale	Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	200 000 €	150 000 €	350 000 €
1232	Ouverture d'une médiathèque associant des services pour la halte vélo et nautique	CARO	Maître d'ouvrage : Politique publique concernée : Tourisme, Culture Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, déplacements doux	Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : appui conseil	évaluation en cours	évaluation en cours	évaluation en cours
1233	Etudes et premières tranches de travaux de conservation du pont suspendu	Commune de Tonnay-Charente	Financement Politique publique concernée : Patrimoine Accompagnement du Grand Site : Interprétation, Conservation	État et Département : financement Conservation des Monuments Historiques et STAP : suivi	40 000 €	non évalué	40 000 €

Détail des mesures de l'ambition 1

Un territoire de tourisme apaisé et d'accueil de qualité pour les visiteurs

Objectifs et mesures	Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs			
				2020/2023	2023/2026	Coût global	
3 Permettre la découverte d'un espace vaste par les modes doux de déplacement –		la mobilité nautique					
1311	Création d'une halte fluviale principale à Tonnay-Charente (Cf mesure 232)	CARO	Maître d'ouvrage : Politiques publiques concernées : Tourisme, Nautisme Accompagnement du Grand Site : Déplacements doux	Commune de Tonnay-Charente suivi : Inspection des sites et STAP	évaluation en cours	évaluation en cours	évaluation en cours
1312	Création d'une halte fluviale secondaire à Cabariot (Pont de la Cèpe)	CARO	Maître d'ouvrage : Politiques publiques concernées : Tourisme, Nautisme Accompagnement du Grand Site : Déplacements doux	Commune de Cabariot suivi : Inspection des sites et STAP	évaluation en cours	évaluation en cours	évaluation en cours
1313	Étude d'opportunité et de faisabilité pour des services de navettes sur le fleuve	CARO	Maître d'ouvrage : Politique publique concernée : Nautisme Accompagnement du Grand Site : Déplacements doux	Région : financement	30 000 €	/	30 000 €
1314	Etude historique et programme défini des aménagements portuaires et nautiques aux abords de la fontaine Lupin et premières tranches de travaux d'aménagements.	CARO, Chef de file	Maître d'ouvrage : Politique publique concernée : Nautisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère et patrimoniale, déplacements doux	Communes de Saint Nazaire sur Charente et de Port-des-Barques, Département (zone portuaire) Inspection des sites et STAP : suivi CAUE : Appui conseil	40 000 €	350 000 €	390 000 €
3 Permettre la découverte d'un espace vaste par les modes doux de déplacement –		la mobilité cyclable					
1321	Déploiement des aménagements et entretien des pistes cyclables et des connexions (bac, itinéraires bis) entre les deux rives	CARO	Maître d'ouvrage : Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Valorisation paysagère, Déplacements doux	Département : Pilotage des comités d'itinéraires Région : financement Inspection des sites : suivi	600 000 €	600 000 €	1 200 000 €
1322	Ouverture du cheminement cyclable reliant la Pointe de Port-des-Barques et la citadelle de Brouage	CARO	Maître d'ouvrage : Politique publique concernée : Tourisme, Culture Accompagnement du Grand Site : Déplacements doux	Communauté de communes du Bassin de Marennes : Concernant la partie Sud des marais de Brouage Inspection des sites : suivi	non évalué	non évalué	non évalué
1323	Déploiement de la charte « Accueil vélo » auprès des prestataires touristiques	CARO	Pilotage, animation Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Déplacements doux	Gestionnaire du label accueil vélo, Département	20 000 €	20 000 €	40 000 €
4 Etudier et maîtriser la fréquentation en fonction de la sensibilité des sites							
141	Réunions périodiques du groupe de travail "accueil et fréquentation" : actualisation des stratégies de gestion de la fréquentation	CARO	Pilotage, animation Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux	Les communes de Fouras, Île d'Aix, Port-des-Barques, Rochefort, Échillais Les gestionnaires de transport Réunion périodique du groupe de travail "accueil et fréquentation" suivi : Inspection des sites GIP littoral Aquitain : appui conseil	sans objet	sans objet	sans objet
142	Schéma des sensibilités à la fréquentation incluant les sites les plus exposés, les cheminements littoraux, les bordures du fleuve et les principaux canaux (Charras et Charente-Seudre)	CARO / Inspection des sites -DREAL	Pilotage, animation Politique publique concernée : GEMAPI Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux	Les communes concernées, Conservatoire du littoral, gestionnaire des voies d'eau suivi : Inspection des sites	15 000 €	15 000 €	30 000 €
143	Reconduite d'études de fréquentation sur les sites les plus exposés	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Gestion des flux	Région : financement suivi : Inspection des sites	30 000 €	30 000 €	60 000 €

Détail des mesures de l'ambition 2

Un archipel aux paysages préservés

Objectifs et mesures	Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs			
				2020/2023	2023/2026	Coût global	
1. Dessiner et gérer la trame paysagère de l'archipel							
211	Gestion des marais en lien avec les enjeux des usages et de biodiversité : - Actions relatives à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques de la CARO ; - Application des Mesures Agri-environnementales / gestion des sites Natura 2000	DDTM / DREAL / CARO	Pilotage et animation Natura 2000 Politique publique concernée : GEMAPI Rôle du Grand Site : Gestion des espaces naturels	DREAL / DDTM : pilote MTES : financement Natura 2000 Chambre d'agriculture : opérateur des mesures agri-environnementales	140 000 €	140 000 €	280 000 €
212	Identification d'une trame des milieux boisés, humides et bocagers par une approche pluridisciplinaire	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : GEMAPI, Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	Agence de l'eau Adour Garonne : financement	100 000 €		100 000 €
213	Labellisation "Territoire trame bleue, trame verte" de la Région Nouvelle-Aquitaine	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : GEMAPI, Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	Région : financement / échanges d'expérience	100 000 €	250 000 €	350 000 €
214	Porter à connaissance auprès des différents acteurs de l'aménagement	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : GEMAPI, Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	DREAL / DDTM	sans objet	sans objet	sans objet
215	Ateliers pédagogiques Régionaux des Écoles du paysage	Ecoles du paysage	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	DREAL : financement	30 000 €	30 000 €	60 000 €
2. Limiter les effets de la dispersion de l'habitat dans l'archipel							
221	Guichet unique afin de faciliter le renouvellement de "la ville sur la ville", la transition énergétique et l'intégration patrimoniale et paysagère	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Habitat, Aménagement du territoire, Environnement, Patrimoine Accompagnement du Grand Site : Synergie des politiques en direction des porteurs de projets particuliers	Communes concernées par la politique de la ville, ensembles bâtis concernés par le site classé (Île d'Aix notamment) CAUE : appui / conseil	25 000 €	25 000 €	50 000 €
222	Boîte à outils architecturale et paysagère	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Habitat, Aménagement du territoire, Environnement, Patrimoine, GEMAPI Accompagnement du Grand Site : Synergie des politiques en direction des aménageurs et porteurs de projet	DREAL : financement MTES et suivi CAUE : appui / conseil	30 000 €	30 000 €	60 000 €
223	Observation des évolutions de la forme urbaine : - Reconstitution en 2020 de l'observatoire photographique et valorisation avec celui de la Ville de Rochefort ; - Suivi régulier de la consommation foncière avec un outil spécifique	CARO	Pilotage et recueil de données Politique publique concernée : Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification	DREAL : financement	20 000 €	20 000 €	40 000 €

Objectifs et mesures	Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs			
				2020/2023	2023/2026	Coût global	
3. Intégrer le paysage dans la conception des aménagements productifs							
231	Mise en place d'un cadre, d'une méthodologie et d'une stratégie d'aménagement et de gestion paysagère des zones d'activités économiques communautaires (zones prioritaires, méthodologie)	CARO	Pilotage Politique publique concernée : Economie et Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification, Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	Suivi : DREAL CAUE : appui conseil	100 000 €	300 000 €	400 000 €
232	Renouvellement des zones d'activités des rives de la Charente à Rochefort (suite EUROPAN)	CARO	Pilotage Politique publique concernée : Economie et Aménagement du territoire Accompagnement du Grand Site : planification, Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	STAP et Inspection des sites : suivi au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables et du site classé de la Ville de Rochefort	70 000 €	100 000 €	170 000 €
233	Poursuite du dispositif d'accompagnement des porteurs de projets d'aménagements / constructions agricoles et conchylicoles	CARO	Pilotage Politique publique concernée : Economie Accompagnement du Grand Site : Aménagement opérationnel, Gestion des espaces naturels	Chambre d'agriculture, Comité régional Conchylicole, DREAL et STAP, CAUE : suivi	10 000 €	10 000 €	20 000 €
234	Signalétique des activités : Schéma et mise en œuvre pour les activités primaires et d'accueil situées hors agglomération	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme, Economie	DREAL / DDTM Domanialité : communes et Département	70 000 €	70 000 €	140 000 €
4. Mobiliser l'approche paysagère dans les politiques publiques liées au changement climatique							
241	Intégration paysagère des ouvrages de protection contre la mer	CARO	Pilotage Politique publique concernée : GEMAPI Accompagnement du Grand Site : Aménagement opérationnel, Planification, Gestion des espaces naturels	Département : Maître d'ouvrage des études et travaux DREAL : suivi CAUE : appui conseil	20 000 €	50 000 €	70 000 €
242	Analyse comparée au regard des enjeux paysagers et de la production d'énergies renouvelables	CARO	Pilotage Politique publique concernée : Environnement Accompagnement du Grand Site : Aménagement opérationnel, Planification, Gestion des espaces naturels	ADEME : appui conseil DREAL : suivi	15 000 €	15 000 €	30 000 €
243	Etablissement de cadres opérationnels pour analyser des projets concernant la transition énergétique, le patrimoine et le paysage	CARO (Cf guichet unique à l'adresse des particuliers)	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Habitat, Aménagement du territoire, Environnement, Patrimoine Accompagnement du Grand Site : Synergie des politiques en direction des porteurs de projets particuliers	Espace protégé Inspection des sites STAP CAUE : appui / conseil	30 000 €	30 000 €	60 000 €
5. Intégrer le Grand Site de France au sein des nouveaux espaces de gestion							
251	Intégration du Grand Site dans le projet de Parc Naturel Régional	Entente « Parc Naturel Régional » entre la CARO, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique et la Communauté de communes du Bassin de Marennes	Un des trois EPCI associés Politique publique concernée : Aménagement du territoire, GEMAPI, Tourisme Accompagnement du Grand Site : Planification, Gestion des espaces naturels, Gestion des flux	Région : financement, validation des étapes État : suivi	80 000 €	non évalué à ce stade	80 000 €
252	Développement des synergies entre le Grand Site au sein du Parc Marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais	Parc naturel marin / CARO	Pilotage Politique publique concernée : Tourisme, GEMAPI Accompagnement Grand Site : Gestion des flux, Gestion des milieux naturels		10 000 €	à préciser	à préciser
253	Soutien à la relance de l'Opération Grand Site des marais de Brouage	CARO	EPCI associé à la Communauté de communes du Bassin de Marennes dans le cadre de l'entente du marais de Brouage	Région et Département : financement Syndicat mixte pour la valorisation de la citadelle de Brouage	10 000 €	non évalué	non évalué

Objectifs et mesures		Maîtrise d'ouvrage ou Chef de file	Rôle de la CARO	Partenariat et rôle (technique, financier...)	Montants indicatifs		
					2020/2023	2023/2026	Coût global
1. Renforcer la médiation des paysages et des patrimoines et l'éducation à l'environnement							
311	Extension du label Ville d'Art et d'Histoire au label Pays Art et d'Histoire	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Culture, Tourisme, Environnement Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	DRAC - Ministère de la Culture : dépositaire du label Ville de Rochefort - Ville d'Art et d'Histoire Associations du patrimoine, association de protection de la nature, communes : Ressources Inspection des sites et STAP : suivi	coût global de la candidature : 60 000 €	à déterminer	60 000 €
312	Recensement toponymique en mobilisant les ressources et les connaissances locales	CARO	Maître d'ouvrage en lien avec la politique « Art et Histoire » Politique publique concernée : Culture, Tourisme, Environnement Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Associations du patrimoine, associations de protection de la nature, communes : Ressources	20 000 €	20 000 €	40 000 €
313	Installation du conseil scientifique et culturel des sites touristiques dans la perspective de l'élaboration de programmes scientifiques et culturels concernant l'Arsenal à Rochefort et le Pont transbordeur	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Culture, Tourisme, Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Région et Département Inspection des sites et STAP : suivi	30 000 €	45 000 €	75 000 €
314	Résidences d'artistes visant la médiation des patrimoines et des paysages	CARO	Maître d'ouvrage ou financeur Politique publique concernée : Culture Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	DRAC et Région : financement Communes d'accueil	40 000 €	40 000 €	80 000 €
2. Promouvoir l'esprit des lieux et les valeurs du projet Grand Site auprès des visiteurs							
321	Sensibilisation et formation des agents d'accueil de l'Office du tourisme et des prestataires touristiques à l'esprit des lieux et aux valeurs du projet	CARO / Office du tourisme Communautaire	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme, Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Inspection des sites Ville de Rochefort-Ville d'Art et d'Histoire	15 000 €	15 000 €	30 000 €
322	Documentation de promotion liée à l'esprit des lieux et aux valeurs du projet	Office du tourisme Communautaire	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme, Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation, Communication	CARO, Charentes Tourisme : appui conseil	40 000 €	40 000 €	80 000 €
323	Implantation de la signalétique Grand site de France	CARO	Maître d'ouvrage, Chef de file Politique publique concernée : Tourisme, Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation, Communication	Communes, Département, Concessionnaire autoroutier : établissement du schéma	60 000 €	20 000 €	80 000 €
324	Installation d'une porte d'entrée du Grand Site à la Réserve naturelle de Yves	Département	Participation au financement Politique publique concernée : Tourisme Accompagnement du Grand Site : Communication	Commune d'Yves Syndicat Intercommunal du Littoral Yves Châtelailon Aix Fouras : porteur du projet des protections contre la mer Conservatoire du littoral : propriétaire / Inspection des sites : suivi	400 000 €	/	400 000 €
3. Partager avec les habitants les pratiques liées aux espaces du Grand Site de France							
331	Valorisation des pratiques des loisirs et de sports liés au site : chasse, pêche aux carrelots, pêche à pied, sports de plein air	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Culture Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Associations, communes : Ressources Fédérations Station Nautisme Rochefort Océan	/	30 000 €	0 €
332	Connaissance des évolutions du tourisme et de ses enjeux (éditions, expositions)	CARO	Maître d'ouvrage en lien avec la politique « Art et Histoire » Politique publique concernée : Culture Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Associations, communes : Ressources Conception : le Musée de Fouras, l'écomusée de Port-des-Barques et le Service du patrimoine de la Ville de Rochefort.	25 000 €	/	0 €
333	Soutien aux circuits courts des productions agricoles et conchylicoles : restauration scolaire, filières, vente directe.	CARO	Maître d'ouvrage / Financement Politique publique concernée : Economie, Patrimoine, Accompagnement du Grand Site : Interprétation, relocalisation des filières	Syndicat Mixte Cuisine centrale Communes, Département (collèges), Région (lycées) Chambre d'agriculture : appui conseil	150 000 €	100 000 €	250 000 €
4. Redécouvrir les jardins de l'estuaire et de l'arsenal							
341	Fédérer les initiatives concernant les jardins de l'estuaire et de l'arsenal "mottes", partagées ou non, municipaux, d'acclimatation, "jardin des Retours"	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Culture Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Interprétation	Associations, communes : Ressources	30 000 €	30 000 €	60 000 €
342	Construire la notoriété du Grand Site de France de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort comme un jardin de la métropole entre Nantes et Bordeaux	CARO	Maître d'ouvrage Politique publique concernée : Tourisme, Accompagnement du Grand Site : Valeur patrimoniale, Communication	Charentes Tourisme	25 000 €	25 000 €	50 000 €



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT OPERATION GRAND SITE ESTUAIRE DE LA CHARENTE ET ARSENAL DE ROCHEFORT

Entre :

- L'Etat, représenté par la Préfète de la Charente-Maritime, Madame Béatrice ABOLLIVIER,
- La Région Poitou-Charentes, représentée par son Président Monsieur Jean-François MACAIRE,
- Le Département de la Charente-Maritime, représenté par son Président, Monsieur Dominique BUSSEREAU,
- Le Conservatoire du littoral, représenté par sa Directrice, Madame Odile GAUTHIER,
- La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, représentée par son Président, Monsieur Hervé BLANCHE,

Vu :

- L'avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysage du 19 décembre 2013
- La délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays rochefortais, du 28 novembre 2013
- L'avis du Comité de pilotage du 4 octobre 2013, validant le périmètre et les actions prioritaires relevant de l'Opération Grand Site « Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort »

PREAMBULE

Un site d'exception

Le Grand Site de l'estuaire de la Charente suscite un grand intérêt pittoresque par l'immensité et la monumentalité des paysages de son embouchure qui contrastent avec la sérénité du fleuve dans sa partie amont. Il témoigne également d'un intérêt historique hors du commun avec la présence notamment des édifices et aménagements de l'Arsenal de Rochefort créé par la volonté du Roi Soleil, Louis XIV.

Le caractère emblématique du Grand Site de l'Estuaire de la Charente tient largement à l'idée de « maîtrise de la nature » : la mise en valeur d'une partie des marais et l'utilisation de l'estuaire par la Marine ont modifié les milieux naturels. Pour autant, cette empreinte humaine reste tributaire de la puissance de la nature et le patrimoine naturel reste d'une qualité exceptionnelle qui s'est traduite par un classement au titre de Natura 2000 pour les marais et pour l'estuaire lui-même.

Le très riche patrimoine historique et monumental de l'Estuaire de la Charente témoigne de la combinaison entre la nature et la culture. L'Arsenal de Rochefort, créé *ex nihilo* au XVII^e siècle, a transformé en profondeur le territoire de l'Estuaire de la Charente.

L'accès à l'estuaire de la Charente est resté longtemps limité compte tenu des usages militaires. De la restauration de la Corderie Royale il y a quarante ans, à l'ouverture du Jardin des retours, jusqu'à la présente Opération Grand Site, en passant par la reconstitution de la frégate Hermione, les acteurs publics n'ont eu de cesse de donner une valeur patrimoniale à cette entité naturelle et historique que constitue l'Estuaire de la Charente.

Les patrimoines et les paysages de l'Estuaire de la Charente sont aussi marqués par les activités conchylicoles et agricoles qui contribuent à la vitalité économique, à l'intérêt touristique et à la gestion des paysages. Dans l'usine-arsenal d'hier, la prestigieuse reconstruction de la frégate Hermione et les activités industrielles aéronautiques perpétuent l'esprit des grands chantiers.

Durant des siècles, des marins, des militaires, des médecins, des chercheurs sont partis vers tous les continents pour y acquérir de nouvelles connaissances et porter la culture française. Aujourd'hui, cette idée perdure dans les relations développées entre la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et d'autres sites remarquables à travers le monde, dans la volonté d'inscrire les huit derniers ponts transbordeurs au patrimoine mondial et de la coopération décentralisée avec le site patrimonial de Kilwa (Tanzanie).

Les politiques publiques concernées par le Site :

L'opération Grand Site est mise en œuvre en fonction de différentes politiques publiques.

Les infrastructures de communication, et notamment les franchissements, perceptibles en de nombreux points du territoire ont largement évolué depuis plus de deux siècles.

La construction récente du Viaduc de la Charente et le contournement routier de Rochefort à venir témoignent de la poursuite de ces évolutions.

Certains de ces ouvrages d'art constituent aujourd'hui un patrimoine, comme le Pont suspendu à Tonnay-Charente et le Pont Transbordeur, pour lesquels des programmes de restauration et de conservation ambitieux sont engagés.

Depuis 25 ans, les marais charentais font l'objet d'une prise en compte de la biodiversité par les acteurs publics.

Un protocole de gestion concertée entre l'Etat, la Région Poitou-Charentes, le Conseil général de la Charente-Maritime, la Chambre d'Agriculture et la Société pour la Protection de la Nature Aunis Saintonge est mis en œuvre. Des mesures agri-environnementales au bénéfice des éleveurs sont déployées.

Le Conservatoire du Littoral, en lien avec la politique des espaces naturels sensibles du Conseil général, a engagé depuis 35 ans une politique d'acquisition des espaces naturels les plus fragiles.

Le périmètre du projet de Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais comprend l'estuaire de la Charente et son débouché à la mer, dont les 10 000 ha du Domaine public maritime inscrits au titre du site classé.

Ce projet renforcera la gestion du Grand Site.

La politique nationale « Grands Sites de France »

Parmi les 2 500 sites classés au titre de la Loi de 1930, quarante-deux sont actuellement concernés par la politique nationale des Grands Sites de France sous la responsabilité du Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Cette politique concerne les sites classés les plus emblématiques, des paysages exceptionnels qui s'inscrivent dans l'imaginaire collectif et soumis à des pressions qui nécessitent des actions particulières de gestion, de mise en valeur, de maîtrise de la fréquentation. Ces actions sont définies dans le cadre des Opérations Grands Sites.

Ce label, inscrit au code de l'Environnement, est subordonné à la mise en œuvre de ce projet de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un site, répondant aux principes du développement durable. Ce label renforce considérablement la notoriété touristique et garantit un développement socio-économique respectueux des lieux.

Le label est décerné à une collectivité ou un EPCI qui assure la gestion du site dont la réhabilitation est réalisée et qui offre au public un accueil à la hauteur de la qualité des lieux.

Quatorze sites sont labellisés Grand Site de France :

- Aven d'Ornac (Ardèche),
- Pont du Gard (Gard),
- Pointe du Raz (Finistère),
- Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône),
- Bibracte Mont-Beuvray (Nièvre),
- Puy de Dôme (Puy-de-Dôme),
- Marais poitevin (Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée),
- Saint-Guilhem-le-désert - Gorges de l'Hérault (Hérault),
- Les Deux caps Gris - Nez, Blanc-Nez (Pas-de-Calais),
- Baie de Somme (Picardie),
- Massif du Canigou (Pyrénées Orientales),
- Puy Mary (Cantal),
- Solutré Pouilly Vergisson (Saône et Loire),
- Camargue Gardoise (Gard).

Le Réseau des Grands Sites de France fédère 42 membres engagés dans la politique nationale des Grands Sites de France; il regroupe des sites labellisés et des sites engagés dans une démarche d'Opération Grand Site.

L'émergence d'un Grand Site de France de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort

Depuis le classement au titre des Monuments Historiques et la restauration de la Corderie royale avec la création du jardin des retours en passant par l'installation des sièges du Conservatoire du littoral et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le patrimoine est devenu, dans le territoire Rochefort Océan, un vecteur du développement économique et social.

En 2006, la candidature de l'Arsenal de Rochefort – de Rochefort à l'île d'Aix – proposé au Comité National des Biens Français du Patrimoine Mondial, a suscité une mobilisation forte des communes de l'estuaire. Dans la continuité, en 2009, la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais demandait au Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie une inscription de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort dans le cadre de la démarche « Grand Site de France ».

En 2010, la démarche de classement de site sur l'ensemble de l'estuaire, 7 000 ha terrestres et 10 000 ha sur le Domaine Maritime – de Cabariot à l'île d'Aix - a été engagée et, après concertation des acteurs, le Décret de classement du site a été signé le 22 août 2013.

Par courrier du 15 avril 2013, le Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a lancé officiellement l'Opération Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort.

Les travaux préparatoires, engagés dès 2012, ont été validés au sein du Comité de pilotage du 4 octobre 2013. Le programme d'actions de l'Opération Grand Site a été établi sous l'égide d'un Comité de pilotage, co-présidé par Madame la Préfète de la Charente-Maritime et Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération. Il réunit les Présidents de la Région Poitou-Charentes et du Conseil Général de la Charente-Maritime, les maires des communes riveraines de la Charente et les représentants du Conservatoire du littoral et des chambres consulaires.

Le Parlement, instance de concertation composée des représentants de l'Etat, de collectivités locales, des acteurs socio-professionnels locaux et associatifs, a été installé à Fouras le 5 juillet 2013.

La Commission supérieure des sites, paysages et perspectives a approuvé le projet et le programme d'Opération Grand Site le 19 décembre 2013.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Les partenaires signataires de la présente convention approuvent les objectifs de l'Opération Grand Site mentionnés ci-après, s'engagent à mener à bien le programme d'actions nécessaire à leur mise en œuvre et à y prendre part d'un point de vue financier dans la perspective de l'obtention du label Grand Site de France.

ARTICLE 2 – LE PERIMETRE DU GRAND SITE DE L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE ET DE L'ARSENAL DE ROCHEFORT (annexe 1)

Au delà des sites classés et protégés au titre de la Loi de 1930, qui sont au cœur de l'Opération Grand Site, le périmètre concerne celui des quinze communes marquantes pour l'identité du site et intéressées par son développement économique et social équilibré.

Le périmètre regroupe 15 communes :

- Breuil-Magné,
- Cabariot,
- Echillais,
- Fouras,
- l'île d'Aix,
- Port-des-Barques,
- Rochefort,
- Saint Froult,
- Saint-Hippolyte,
- Saint-Laurent-de-la-Prée,
- Saint-Nazaire-sur-Charente,
- Soubise,
- Tonnay-Charente,
- Vergeroux,
- Yves.

Seule la commune d'Yves n'est pas intégrée à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Les actions relevant de ce territoire devront faire l'objet d'une convention entre la commune d'Yves et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS DE L'OPERATION GRAND SITE

Le programme de l'Opération Grand Site est articulé autour de 6 objectifs :

1. Connaître les flux de visiteurs des sites les plus fréquentés

Même si les sites de l'estuaire ne font pas l'objet d'une fréquentation forte aujourd'hui, le projet vise à conduire une veille des évolutions de leur fréquentation aidant ainsi la définition des aménagements à réaliser sur les sites majeurs comme la Pointe de la Fumée à Fouras, l'île d'Aix, l'île Madame, le Pont transbordeur et l'Arsenal à Rochefort.

2. Développer l'accès vers les sites par différents modes

A l'échelle de la Communauté d'agglomération, dans le cadre de sa compétence « transport et déplacement », le projet prévoit le développement des liaisons fluviales, maritimes et cyclables dans le cadre de la « Charente à vélo » et des inter modalités.

3. Structurer l'interprétation et adapter la destination touristique

La compréhension du site dans son ensemble requiert une structuration de l'offre d'interprétation. Elle suppose une coordination de l'action des acteurs de la médiation dans la perspective d'une labellisation « Pays d'Art et d'Histoire ». Une harmonisation de la signalétique est également promue.

Le projet vise également à inscrire le Grand Site dans la destination touristique « Rochefort Océan ».

4. Conforter les activités économiques liées au Grand Site

Les entreprises agricoles et conchylicoles concernées pourront faire l'objet d'un accompagnement des aménagements projetés. Par ailleurs, la valorisation des métiers et des produits est soutenue.

L'accompagnement des entreprises touristiques en matière de certification des produits est renforcé.

5. Préserver et valoriser les éléments emblématiques

Les sites de la Pointe de la Fumée, l'île d'Aix, la pointe de Port-des-Barques et de l'île Madame, la fontaine Lupin, l'ancien bourg de Soubise, le Pont Transbordeur, l'Arsenal à Rochefort et les quais de Tonnay-Charente constituent les points d'entrée de l'Estuaire de la Charente. Il s'agit le plus souvent d'actions de requalification des espaces publics.

Des actions de conservation, valorisation, interprétation sont envisagées sur les édifices de l'Arsenal – fort La Pointe, fort Liédot, la redoute de l'Aiguille, les fosses aux mâts de la Gardette, la plage de Saint Froult -, ainsi que sur les Pôles Nature et les abords de la réserve naturelle d'Yves.

6. Aménager le territoire dans une perspective Grand Site

Dans le territoire du Grand Site, il convient de valoriser le paysage de manière pragmatique. Au sein des espaces protégés – Loi littoral, site classé, Natura 2000 ... – des réponses qualitatives devront être recherchées avec l'appui des collectivités en évitant de sanctuariser le site et d'entraver le développement économique.

Sur les autres espaces, soumis aux pressions littorales et urbaines, la dimension paysagère et naturelle sera prise en compte.

Une mission technique « Paysage et nature » est mise en place au sein de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour une prise en compte de la composante paysage dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements.

Ces objectifs stratégiques sont déclinés sous forme opérationnelle dans les documents annexés.

Ce programme comporte des opérations :

- de requalification des principaux sites emblématiques :

- o Pointe de la Fumée à Fouras,
- o Arsenal à Rochefort,
- o Pont Transbordeur à Rochefort et Echillais,
- o Ile Madame et pointe de Port-des-Barques,
- o site de Lupin à Saint-Nazaire-sur-Charente,
- o bourg et port de Soubise,
- o quais de Charente à Tonnay-Charente,
- o Ile d'Aix,

- de conservation et de valorisation de sites patrimoniaux,
- d'aménagement pour les circulations douces,
- de promotion des atouts touristiques et économiques,
- d'accompagnement technique.

Ces opérations auront des maîtrises d'ouvrage diverses, notamment collectivités locales et Communauté d'agglomération.

Les signataires pourront, d'un commun accord, réviser le programme en cours d'exécution, notamment pour les opérations d'investissement, à l'issue des études techniques.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

4.1. Engagement de l'Etat

L'Etat a accompagné financièrement les études préalables à l'Opération Grand Site conduites en 2012 et 2013.

Il a conduit la mise en œuvre du classement de l'Estuaire de la Charente et s'attachera à faciliter la mise en œuvre de l'Opération Grand Site et l'articulation avec les différentes réglementations.

Dans la mesure de ses moyens, il mobilisera les crédits nécessaires à la réalisation des actions de l'Opération Grand Site notamment par :

- la mobilisation de crédits du Ministère de l'Ecologie dédiés aux Opérations Grands Sites,
- l'inscription de l'Opération Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort dans le Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020.

4.2. Engagement de la Région Poitou-Charentes

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement, CRDD 2007-2013, la Région Poitou-Charentes a apporté un soutien financier aux projets de valorisation du patrimoine architectural et paysager de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pendant la phase de construction de l'Opération Grand Site.

La Région Poitou-Charentes, pour l'accompagnement des projets de l'Opération Grand Site, mobilisera, sous réserve du vote des budgets correspondants et des décisions de son assemblée :

- le Contrat Régional de Développement Durable 2014-2016,
- dans le cadre de son rôle d'autorité de gestion, les programmes européens 2014-2020,
- les mesures inscrites au Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020, susceptibles de croiser les programmes engagés au titre de l'opération.

4.3. Engagement du Département de la Charente-Maritime

Le Département mène de longue date une politique de conservation et de valorisation de monuments naturels ou bâtis, Fort Boyard en étant le plus emblématique.

Dans le cadre de sa politique, le Département a soutenu des actions s'inscrivant dans l'Opération Grand Site. Par ailleurs, au titre des Syndicats Mixtes des Iles d'Aix et de Madame et de la Taxe d'Aménagement, il a inscrit son action dans la valorisation du territoire littoral.

Le Département de la Charente-Maritime veillera à la cohérence des actions qu'il conduit en qualité de maître d'ouvrage, avec les objectifs fixés dans le cadre de l'Opération Grand Site. Il consacrera, dans la limite de ses capacités budgétaires, les crédits nécessaires à la réalisation des actions de l'Opération Grand Site notamment au travers :

- de la valorisation des sites emblématiques d'intérêt départemental :
 - o la requalification de la Pointe de la fumée,
 - o l'Arsenal à Rochefort,
 - o la valorisation des abords du Pont transbordeur,
 - o la dynamisation et la valorisation de l'île d'Aix,
 - o la Pointe de Port-des-Barques et l'île Madame,
- de sa politique de soutien aux déplacements doux, cyclable et fluvial,
- de Contrats d'Objectifs pour la gestion et la valorisation des espaces naturels.

4.4. Engagement du Conservatoire du littoral

Depuis 25 ans, le Conseil d'Administration du Conservatoire du littoral, en accord avec les collectivités locales a engagé un important programme d'acquisition et de valorisation du site de l'estuaire de la Charente, de l'île d'Aix jusqu'à Saint Hippolyte (8 communes). Ce programme concerne un important patrimoine naturel de prairies et de marais (un périmètre d'intervention de 2516 hectares dont 950 hectares acquis) et un patrimoine bâti très important : Fort Liédot, batteries de l'île d'Aix, Fort de l'île Madame, Fosses aux mats d'Echillais et de Saint Hippolyte.

Ce programme d'acquisition sera poursuivi dans les limites des moyens financiers de l'établissement afin de contribuer à la protection du grand site.

D'importantes acquisitions sont en cours, marais périurbains de Rochefort, Fort la Pointe à Fourras, Réserve Naturelle Nationale d'Yves etc.....

La valorisation et la gestion de ce patrimoine devra faire l'objet d'un partenariat actif avec la collectivité locale conformément aux dispositions prévues dans la loi du 10 juillet 1975 portant création du Conservatoire du littoral.

4.5. Engagement de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, qui a assuré l'élaboration du projet depuis 2011, s'engage à assurer l'animation de l'Opération Grand Site ainsi que la coordination de sa mise en œuvre.

Sur cette base, elle est principalement chargée :

- d'animer et de gérer le programme d'actions de l'Opération Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort et de mettre en œuvre les actions dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- de garantir la cohérence et la qualité des projets portés par l'ensemble des maîtres d'ouvrages,
- de favoriser la gestion durable du site en partenariat avec les acteurs locaux,
- de définir les moyens d'évaluation et de suivi du programme et d'établir annuellement un rapport d'évaluation.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan associera les différents acteurs territoriaux à la mise en œuvre du programme d'actions de l'Opération Grand Site. Pour cela, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan dispose d'une équipe technique et administrative dédiée à la mise en œuvre de l'Opération Grand Site.

En qualité de membre du réseau des Grands Sites de France, elle participera aux échanges d'expériences et de savoir-faire proposés par celui-ci. La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan accueillera les rencontres annuelles des Grands Sites en octobre 2015.

Dans la limite de ses capacités budgétaires, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan financera les opérations pour lesquelles elle est maître d'ouvrage et pourra accompagner d'autres actions du programme.

ARTICLE 5 : EVALUATION FINANCIERE GLOBALE (annexe 2)

A titre indicatif, une première estimation de l'Opération Grand Site, sur une période de 6 à 8 ans a été évaluée à 36 000 000 €.

En fonction des priorités et des dotations financières de chacun pouvant être affectées à ce programme, les partenaires s'engagent à signer des conventions cadres triennales fixant pour chacun, année par année, les engagements financiers pour les différentes opérations.

Une première tranche d'opérations et de travaux pour la période 2015-2017 est estimée à 15 400 000 €.

ARTICLE 6 : MODALITE DE SUIVI ET DE GOUVERNANCE DE L'OPERATION GRAND SITE

6.1. Le Parlement du Grand Site

Le Parlement, instance de concertation, rassemble les acteurs publics et privés concernés par le Projet Grand Site.

Il se réunit une fois par an.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan informe le Parlement de l'état d'avancement du programme et les problématiques du projet sont débattues.

6.2. Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage, co-présidé par la Préfète de la Charente-Maritime et le Président de la Communauté d'Agglomération, réunit les Présidents de la Région Poitou-Charentes et du Conseil Général de la Charente-Maritime, les maires des communes du Grand Site, les représentants du Conservatoire du littoral et des chambres consulaires.

Ce comité se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par an. Il assure le suivi et l'évaluation des actions de l'Opération Grand Site.

A cette occasion, il examinera le rapport annuel établi par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'Opération (réalisations, principaux résultats, consommation des crédits affectés à l'opération).
Il définit le programme d'actions pour l'année à venir en fonction des priorités partagées par tous.

6.3. La Conférence des financeurs

La Conférence des financeurs rassemble les signataires de la présente convention. Elle définit la convention cadre triennale. Réunie annuellement, elle ajuste la programmation financière au vu des réalisations et du programme d'actions pour l'année à venir.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les partenaires définissent la communication commune qu'ils souhaitent conduire sur l'Opération Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort.

Sous l'égide du service Communication de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, les services Communication de chaque entité proposent les contenus et les modalités de cette communication commune.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention d'objectifs et de partenariat prend effet à compter de sa signature pour une durée de 3 ans et sera prolongée par tacite reconduction après évaluation.

Les termes de la présente convention pourront être révisés par les partenaires autant que de besoin pour tenir compte de l'évolution du projet et des compétences des partenaires.

ARTICLE 9 : FIN ANTICIPEE DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée avant son terme fixé à l'article 8 à l'initiative de la majorité des signataires.

Une des parties pourra toutefois demander à se retirer de la convention sans que celle-ci ne soit résiliée.

Cette demande devra être adressée à chacune des autres parties et sera accompagnée d'un exposé des motifs.

Dés lors, la présente convention prendra fin à l'égard du demandeur dès que les engagements qu'il aura pu prendre dans le cadre des conventions cadres triennales auront été exécutés.

REÇU

04 AOUT 2015

S/P ROCHEFORT

Fait à Rochefort, le 18 AOUT 2015

La Préfète de la Charente-Maritime,



Béatrice ABOLLIVIER

Le Président de la Région
Poitou-Charentes,


Jean-François MACAIRE

Le Président du Conseil Général de la
Charente-Maritime,


Dominique BUSSEBEAU

Le Conservatoire du littoral,



Pour la Directrice et par délégation
Michel PELTIER
Directeur Adjoint
Odile GAUTHIER

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Rochefort Océan,


Hervé BLANCHÉ

République française



**Conservatoire
du littoral**



12491



OPERATION GRAND SITE

**CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA GESTION DES PROPRIETES
DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

**ENTRE
LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL
ET
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT-OCEAN**

Vu :

- La convention d'objectifs et de partenariat de l'Opération Grand Site de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort en date du 18 août 2015
- L'article L. 322-9 et les articles R. 322-10 et suivant du code de l'environnement
- La consultation du conseil de rivages Centre Atlantique en date du 14 février 2017 conformément à l'article R. 322-36 du code de l'environnement.

ENTRE

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, situé à la Corderie Royale, rue Jean-Baptiste Audebert, CS 10137, 17306 Rochefort Cedex, représenté par sa directrice, Madame Odile Gauthier, agissant en application de l'article R. 322-37 du code de l'environnement, et dénommé ci-après « **le Conservatoire du littoral** »

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la CARO, représentée par son Président, Monsieur Hervé BLANCHÉ,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

Page 1

PREAMBULE

PREAMBULE GENERAL.

L'acquisition de terrains littoraux pour les protéger et les ouvrir au public, est la mission première du Conservatoire du Littoral. Cette mission qui comporte également la capacité de recevoir en affectation des terrains appartenant à l'Etat, s'est étendue, depuis la loi du 27 janvier 2002, au domaine public maritime.

Cette action n'a de sens que si l'intervention foncière est complétée par une gestion efficace des sites afin non seulement de les sauvegarder, mais aussi de les valoriser en les intégrant au développement durable du territoire dont ils constituent un atout essentiel.

Un site d'exception

Le caractère emblématique du Grand Site de l'Estuaire de la Charente tient largement à l'idée de « maîtrise de la nature » : la mise en valeur d'une partie des marais et l'utilisation de l'estuaire par la Marine ont modifié les milieux naturels. Le très riche patrimoine historique et monumental de l'Estuaire de la Charente témoigne de la combinaison entre la nature et la culture.

Compte tenu de l'importance de l'intérêt du site et de ces patrimoines naturels et culturels, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a souhaité inscrire le territoire de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort dans la perspective de l'obtention du label « Grand Site de France ».

L'Opération Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort, qui a été approuvée le 19 décembre 2013 par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysage sous l'égide du Ministre de l'écologie et du Développement Durable, prévoit la mise en valeur des sites sensibles et l'amélioration de l'accueil des visiteurs. Le Conservatoire du littoral et la CARO sont signataires de la Convention d'objectifs et de partenariat de l'Opération Grand Site de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort conjointement avec l'Etat, la Région et le Département (Cf annexe 1).

Parallèlement, depuis 25 ans, le Conservatoire du littoral, en accord avec les collectivités locales, a engagé un important programme d'acquisition et de valorisation d'espaces naturels et agricoles sur le périmètre de la CARO. Il intervient ainsi sur dix communes de l'agglomération, sur les deux rives de l'estuaire de la Charente, sur l'île d'Aix et sur l'île Madame. Il est, à la date de signature de la présente, propriétaire de plus de 1 000 ha sur le territoire de la CARO, comprenant notamment un patrimoine bâti important : Fort Liédot et batteries sur l'île d'Aix, Fort de l'île Madame, Fosses aux mats d'Echillais et de Saint-Hippolyte, Maison de site de Plaisance. Son action se poursuit au sein de périmètres d'intervention foncière représentant plus de 2 300 ha à l'échelle de la CARO (Cf annexe 1). L'action du Conservatoire du littoral est facilitée par la création de zone de préemption du Département de la Charente-Maritime dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles.

Pour la gestion de certains sites, des partenariats anciens, et reconnus, sont développés avec les communes concernées. La présente convention de partenariat doit permettre de renforcer les programmes de valorisation et de gestion déjà portés avec ces communes.

La présente convention traduit la volonté commune de la CARO et du Conservatoire du littoral d'unir leurs efforts en faveur de la préservation, de la valorisation et de la gestion pérenne des espaces naturels et culturels du Grand Site. Elle qualifie ainsi le cadre des interventions de la CARO, aux côtés des communes, en matière de gestion comme le prévoit la Convention d'objectifs et de partenariat de l'Opération Grand Site, ainsi que les dispositions prévues par la Loi du 10 juillet 1975 portant création du Conservatoire du littoral.

Page 2

Cette convention s'applique de plein droit aux terrains déjà acquis et affectés par l'Etat au Conservatoire, et à ceux qui le seront postérieurement à la signature de la convention dans la limite du programme d'acquisition accepté par le Conseil d'administration du Conservatoire du littoral conformément au plan annexé.

Le Conservatoire du littoral considère la CARO comme partenaire central pour coordonner, aux côtés des communes impliquées, la gestion des propriétés du Conservatoire du littoral, et permettre un programme volontariste d'ouverture au public et de mise en réseau des sites à l'échelle du Grand Site. Des conventions opérationnelles propres à chaque site seront établies entre la CARO, le Conservatoire du littoral et chaque commune, pour traduire de façon opérationnelle les modalités de gestion et de financement des actions menées.

OBJECTIFS

Le Conservatoire du littoral et la CARO s'engagent, de manière concertée, aux côtés des communes concernées, à développer, mettre en valeur, et gérer, le patrimoine naturel et culturel identitaire du territoire au sein des périmètres d'intervention du Conservatoire du littoral.

Ainsi, à l'échelle du Grand site, le Conservatoire du littoral considère la CARO comme partenaire central pour coordonner et animer, en appui des collectivités déjà impliquées le cas échéant, la gestion de ses propriétés par le biais de conventions opérationnelles, animer le réseau de gestionnaires de ses terrains, et permettre la mise en œuvre d'un programme volontariste d'ouverture au public et de mise en réseau des sites à l'échelle de l'OGS.

Cette action se traduira notamment par la mise en œuvre d'une politique volontariste, d'ouverture au public des sites en articulation étroite avec les objectifs de préservation et d'équilibre des patrimoines écologiques, de conservation des patrimoines bâtis et de requalification paysagère.

En fonction de la vocation et de la fragilité de chaque espace, des documents de gestion permettant une convergence entre les objectifs d'accueil du public et de ceux liés à la protection et à la valorisation de la biodiversité et des paysages seront élaborés.

L'élaboration de ces documents, sera conduite par les signataires, et les communes concernées qui, pour certaines d'entre elles, sont d'ores et déjà engagées dans le cadre de conventions de gestion opérationnelles. Pour chaque site, les principaux partenaires et représentants des usagers des sites concernés seront associés à l'élaboration de ces documents.

Six unités foncières du Conservatoire du littoral, pouvant faire l'objet d'un document de gestion contribuant à planifier des actions d'aménagement et d'animation en faveur de leur ouverture au public, sont identifiées :

- le Nord de l'île d'Aix, le fort Liédot et ses abords (commune de l'île d'Aix)
- le fort de l'île Madame (commune de Port des Barques) ;
- le lieu-dit Plaisance, (communes de Moëze et Saint Froult) ;
- la rive droite de la Charente (communes de Fouras et Saint-Laurent de la Prée)
- les marais Ouest du méandre de Rochefort (communes de Rochefort et du Vergeroux) ;
- les fosses de la Gardette (commune d'Echillais et de Saint-Hippolyte).

Sur certains de ces sites, des projets de valorisation, et des actions de gestion, sont d'ores et déjà mises en œuvre en partenariat avec les communes. Cette convention cadre doit permettre de conforter les partenariats et les actions d'ores et déjà engagées, et permettre de développer de nouveaux projets de valorisation en faveur de l'accueil du public à l'échelle de l'OGS. Dans les projets mis en place, la gestion de la fréquentation sera calibrée et organisée de manière à préserver les caractéristiques naturelles et paysagères des sites. La valorisation de l'ensemble de ces espaces sera conçue dans l'objectif de leur mise en réseau, leur accessibilité et leur complémentarité à l'échelle du Grand Site.

ENGAGEMENTS

A) MAITRISE FONCIERE AU SEIN DES PERIMETRES D'INTERVENTION

Le Conservatoire du littoral poursuivra son intervention foncière au sein des périmètres d'intervention approuvés par son Conseil d'administration.

Il prendra en charge financièrement la mise en œuvre de cette politique correspondant au cœur de ses missions.

L'acquisition de nouveaux terrains, au sein des périmètres existants, permettront de conforter les unités foncières déjà maîtrisées afin de permettre une valorisation et une gestion adaptées des sites.

De nouveaux périmètres d'intervention pourront être définis en concertation avec la CARO, et avec l'accord des communes concernées.

B) VALORISATION ET AMENAGEMENT DES SITES

Etudes, documents de gestion

En concertation avec la CARO, et les communes concernées, le Conservatoire du littoral engage les études et démarches nécessaires sur chaque site pour parvenir à l'établissement d'un document de gestion permettant de définir les objectifs du projet de mise en valeur du site, ainsi que les actions à mettre en œuvre (restauration, aménagements, accueil du public, gestion...). La maîtrise d'ouvrage des études incombe au propriétaire.

En tant que coordinatrice du réseau des sites propriété du Conservatoire, la CARO, aux côtés des communes concernées, est étroitement associée à l'élaboration des documents de gestion ainsi qu'à l'élaboration des cahiers des charges nécessaires et des documents de gestion nouveaux qui seront établis.

Dans cette perspective, et pour chaque site concerné, la CARO, avec les communes concernées, anime aux côtés du Conservatoire les Comités de gestion, associant l'ensemble des partenaires. Ces comités élaborent le programme pluriannuel des actions à mener et évaluent aussi conjointement les résultats obtenus en matière de gestion des sites.

La CARO associera systématiquement les communes concernées et accompagnera ces réflexions en mobilisant son ingénierie.

Les documents de gestion préciseront les modalités de l'ouverture au public et les interventions qui en résultent. Ils préciseront les moyens nécessaires à mobiliser pour la valorisation des sites et l'entretien des équipements associés.

Travaux d'investissement et de mise en état de gestion

Pour chaque site, en fonction du document de gestion, le Conservatoire du littoral et la CARO avec les communes concernées, déterminent un programme pluriannuel de mise en valeur, d'accueil du public, et les travaux d'aménagement nécessaires dans la limite de leurs crédits annuels disponibles.

Les travaux d'investissement (restauration, aménagements hydrauliques, etc), préalables à la mise en gestion des terrains, ainsi que la réalisation des aménagements d'accueil du public sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral.

Une aide à l'investissement de la CARO pourra être accordée au Conservatoire du littoral, sous réserve du vote par l'assemblée communautaire des crédits nécessaires dans le cadre des exercices budgétaires couvrant la durée de la convention.

Les travaux relatifs aux pistes cyclables, qui n'empruntent que partiellement des terrains du Conservatoire du littoral, seront le cas échéant réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CARO ou du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

L'aménagement et la réalisation des travaux sur les immeubles du Conservatoire du littoral peuvent être confiés à la CARO signataire de la présente convention ou à l'une des personnes publiques ou privées désignées à l'article L. 322-9, en vue d'assurer la conservation, la protection et la mise en valeur des biens dans le cadre d'une convention particulière telle que la convention d'occupation n'excédant pas trente ans désignée à l'article L. 322-10 du code de l'environnement.

C) GESTION DES SITES ET DES ELEMENTS LIES A L'ACCUEIL DU PUBLIC

Principes

La CARO assurera l'animation des projets sur les sites, ou viendra conforter l'action d'une commune déjà impliquée dans cette animation, en lien avec les actions de développement qu'elle assure sur le territoire intercommunal d'une part, et la coordination entre les sites du Conservatoire du littoral à l'échelle du Grand Site d'autre part.

La CARO s'engage à assurer financièrement, en association avec les communes concernées, et avec l'appui financier de différents partenaires, la surveillance et la gestion courante des équipements, édifices, bâtiments ou terrains qui auraient été identifiés dans le cadre d'un document de gestion comme nécessaires à la mise en œuvre des projets d'ouverture au public. Les charges des différentes collectivités assurées dans le cadre des conventions de gestion opérationnelles existantes, seront reconduites dans les conventions nouvelles ;

Les charges nouvelles, relevant de la CARO, et identifiées dans le cadre des nouveaux documents de gestion, pourront être déléguées auprès de structures dont la compétence technique est reconnue, notamment pour la réalisation du petit entretien et la fonction de surveillance.

Concernant les fonctions d'animation et l'accueil permanent ou temporaire, et en tenant compte de chaque situation existante, la CARO, les communes et le Conservatoire pourront identifier des opérateurs (collectivités, associations, établissements publics...) susceptibles de développer des modèles économiques équilibrés. La CARO jouera par ailleurs un rôle d'animation du réseau de partenaires impliqués dans ces actions.

Conventions de gestion opérationnelles

Chaque territoire faisant l'objet d'une histoire et de partenariats spécifiques, une convention de gestion opérationnelle est établie pour chaque site. Elle est signée par le Conservatoire du littoral, la CARO et les communes concernées et intègre les éventuels autres partenaires impliqués directement dans la gestion du site, telle que définie dans le document de gestion.

Elle est établie en application de l'article L. 322-9 du code de l'environnement qui prévoit que « les immeubles du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres peuvent être gérés par les collectivités locales ou leurs groupements, ou les établissements publics ou les fondations et associations spécialisées agréées qui en assurent les charges et perçoivent les produits

correspondants. Priorité est donnée, si elles le demandent, aux collectivités locales sur le territoire desquelles les immeubles sont situés. Les conventions signées à ce titre entre le Conservatoire et les gestionnaires prévoient expressément l'usage à donner aux terrains, cet usage devant obligatoirement contribuer à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 322-1 ».

Elle est établie en application de la convention-type approuvée par le conseil d'administration du 11-mars-2004. 4 octobre 2016.

Cette convention définit les obligations et responsabilités de chacun des partenaires. En cas de carence de structures susceptibles de conduire la gestion, la CARO et le Conservatoire du littoral rechercheront toutes formes d'organisation permettant d'assurer la gestion des terrains et d'assurer la fonction d'ouverture au public prévue dans le document de gestion.

Plusieurs sites font d'ores et déjà l'objet de conventions de gestion opérationnelles :

- La commune de Port des Barques et l'écomusée de Port des Barques concernant le fort de l'Île Madame,
- Les communes de Saint-Froult, Moëze et la CARO concernant l'ensemble dit de Plaisance,
- La commune de l'Île d'Aix, concernant le Nord de l'Île et le Fort Liédot.

Ces conventions seront actualisées pour intégrer le rôle de la CARO et son appui à la valorisation et la gestion coordonnées des sites. Les engagements de la CARO, en faveur notamment de la gestion des éléments liés à l'accueil du public seront précisés dans la convention opérationnelle de chaque site.

La CARO et le Conservatoire du littoral finaliseront l'organisation du dispositif opérationnel pour l'ensemble des sites dont la gestion n'est pas déléguée à ce jour.

Conventions d'application de gestion

Si les collectivités signataires d'une convention de gestion opérationnelle étaient amenées à déléguer, tout en gardant la responsabilité, certaines de leurs prérogatives à des structures tierces (associations, etc), le Conservatoire du littoral serait co-signataire des conventions d'application de gestion mises en place à cet effet.

ORGANISATION DU PARTENARIAT**A) EXECUTION**

Un comité annuel de suivi de la présente convention, à l'échelle du réseau des terrains du Conservatoire sur le territoire de la CARO, est mis en place et animé conjointement par les deux signataires de la présente. Il associe autant que besoin les communes concernées. Il permet d'effectuer le bilan des actions passées, et de définir les objectifs pour l'année à venir. Il donne lieu à la rédaction d'une synthèse présentée aux instances respectives des signataires.

B) COMMUNICATION

Le Conservatoire du littoral autorise la CARO à mener toutes opérations de communication sur les sites dont la CARO aura reçu la gestion par la présente convention.

Le Conservatoire du littoral et la CARO s'engagent à respectivement à mentionner l'autre partenaire dans le cadre de toutes opérations de communication (éditions de documents, publications, presse écrite et orale, site internet...).

C) DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de 9 ans à compter de sa signature. Elle est renouvelable 1 fois par tacite reconduction pour la même durée sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties sous forme d'une lettre recommandée en respectant un préavis de six mois avant l'échéance.

D) AVENANTS ET RESILIATION

La présente convention pourra être adaptée à la demande de l'une ou l'autre des parties. Les nouvelles modifications ou dispositions seront présentées à l'Assemblée communautaire pour approbation (ou par délégation) et au Conseil de rivages pour avis puis au Conseil d'administration du Conservatoire du littoral conformément aux textes en vigueur.

En cas de non-respect des dispositions prévues dans le cadre de la présente convention, la CARO et le Conservatoire du littoral, se réservent la possibilité de mettre fin à l'exécution de celle-ci sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception et ce avec un préavis de six mois. Toutefois, les actions engagées sur l'exercice comptable seront poursuivies jusqu'à leur terme.

Il est expressément convenu entre les parties que la résiliation ou le non-renouvellement de la convention, quelles qu'en soient les raisons, ne peut donner lieu à aucune indemnisation, notamment des travaux ou aménagements réalisés et attachés au fond qui restent alors propriété du Conservatoire.

S'agissant d'un contrat administratif, si le désaccord persiste, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Poitiers.

Fait le 25 AVR. 2017

La Communauté d'Agglomération
Rocheport Océan


Hervé BLANCHE
ROCHEFORT OCEAN
Communauté d'agglomération

Le Conservatoire du littoral


Odile GAUTHIER


COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES
Séance du 19 décembre 2013

Examen du programme de l'Opération Grand Site
Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort

Communes de Breuil-Magné, Cabariot, Echillais, Fouras, l'île d'Aix, Port-des-Barques, Rochefort, Saint-Froult, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonny-Charente, Vergeroux et Yves (Charente-Maritime)

Services de l'État :

- Madame SELLES, Sous-préfète de Rochefort
- Madame SINGER, Bureau des affaires environnementales de la préfecture de la Charente-Maritime
- Monsieur MARION, Chef du service nature, eau, sites et paysages de la DREAL Poitou-Charentes
- Madame BERGER, Inspectrice des sites, DREAL Poitou-Charentes
- Monsieur BOISROBERT, Chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) de la Charente-Maritime
- Monsieur ZANONI, Directeur-adjoint de la DDTM de Charente-Maritime
- Madame CLEMENCEAU, Responsable de secteur au service d'aménagement territorial ouest-littoral.

Collectivités locales :

- Monsieur GRASSET, Maire de Rochefort, Président de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais
- Monsieur CHEVILLON, Maire de Saint-Hippolyte, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais
- Monsieur SANNA, Maire d'Echillais, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais
- Monsieur BURNET, Maire de l'île d'Aix, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais
- Monsieur MINIER, Maire de Saint-Laurent-de-la-Prée, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais
- Monsieur ERHENSPEGER, Directeur général des services du Conseil général de Charente-Maritime

- Monsieur DECOSTER, Directeur Général Adjoint, Communauté d'agglomération du Pays rochefortais
- Monsieur DUMAS, Chef de projet Grand Site, Communauté d'agglomération du Pays rochefortais
- Monsieur PETIT, Assistant au projet, Communauté d'agglomération du Pays rochefortais.

Rapporteur auprès de la commission :

Monsieur Denis CLEMENT, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Madame DUPUY-LYON introduit la séance et invite le président de l'agglomération du Pays rochefortais à présenter le projet.

Monsieur GRASSET présente la délégation des élus et techniciens qui l'accompagnent pour représenter le projet de l'Opération Grand Site (OGS) de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort, issu d'un travail préparatoire débuté dès 2010.

Ce territoire est un haut-lieu du patrimoine national, que les élus et les acteurs du territoire s'attachent à préserver ensemble, à ouvrir sur l'extérieur et à mettre en valeur depuis une quarantaine d'années. Un territoire fait d'eau, de rivages, de fleuves, de marais, de prairies d'élevage, entourés d'une ceinture de bâtiments fortifiés. Le projet permet la rencontre entre le territoire, ceux qui l'ont façonné et ceux qui le mettent en valeur aujourd'hui.

C'est à la suite de l'échec du projet d'inscription de l'Arsenal de Rochefort sur la Liste du patrimoine mondial qu'est née l'idée d'un futur « Grand Site de France », projet qui a fédéré les volontés locales. A partir du 1^{er} janvier 2014, toutes les communes concernées par le projet feront partie de la nouvelle communauté d'agglomération « Rochefort Océan » (sauf une, la commune d'Yves), et le projet bénéficiera de moyens cohérents.

Monsieur CHEVILLON, vice-président de la communauté d'agglomération en charge du développement local et de l'habitat, présente les entités paysagères selon un gradient d'Ouest en Est : les espaces insulaires à l'ouest et l'entrée de l'estuaire, les hameaux au bord du marais et les villes bâties sur des îles, l'agglomération principale de Rochefort et Tonnav-Charente. Les communes riveraines de la Charente rassemblent 80 % de la population de l'agglomération. Au cours de la prochaine décennie, on attend une forte croissance de cette population, c'est pourquoi la maîtrise des extensions urbaines sera décisive pour ne pas altérer les paysages. La démarche mise en œuvre dans le cadre de l'OGS vise à faire émerger des enjeux collectifs de telle sorte que les décisions soient prises collégalement.

Le périmètre proposé pour l'OGS est celui des communes (il y en a 15), car c'est ainsi que l'on pourra avoir la meilleure cohérence entre le projet et son territoire d'application, la commune étant l'unité de travail de base. La collaboration entre les communes a beaucoup évolué au cours des dernières années, ce qui a permis de faire aboutir la fusion de deux communautés (Sud Charente et Pays rochefortais) en une seule, Rochefort Océan. Cette nouvelle communauté d'agglomération devrait prendre à sa création, début 2014, la compétence de l'instruction du droit des sols et s'organiser pour appuyer les communes, en vue d'une mise en cohérence des projets communaux avec le projet d'ensemble. Une révision du SCOT est prévue, de même qu'une révision du Schéma paysager.

Monsieur BURNET témoigne en tant que maire d'une très petite commune, l'île d'Aix, poussière de terre au milieu des eaux, qui a dû réagir après la fermeture de l'arsenal en 1927. Riche de nombreux monuments classés, elle a choisi de s'ouvrir au tourisme après la seconde guerre mondiale, après un temps d'isolement avant guerre. L'installation d'une liaison régulière avec le continent par bateau a fortement modifié la vie de l'île et aujourd'hui, ce sont 230 000 visiteurs environ qui viennent sur l'île chaque année. Aux abords du Fort Boyard, rattaché à la commune de l'île d'Aix, le nombre de visiteurs s'élève à 300 000 par an. La commune, classée depuis 1980 sur critère pittoresque, développe un important partenariat avec le Conservatoire du Littoral et est considérée comme un « laboratoire » pour le projet OGS de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort.

Monsieur DECOSTER entre dans le détail du projet à l'aide d'un diaporama. Il présente les différentes couches cartographiques du territoire : les protections naturelles et culturelles (patrimoine bâti), le site classé (par décret du 22 août 2013). Ce dernier a permis de donner une unité à la richesse patrimoniale éparse du territoire. Aujourd'hui, les méfiances initiales vis-à-vis du classement du site sont pour la plupart écartées, et tous s'attachent à dire que ces protections sont devenues une force plutôt qu'une contrainte. C'est pourquoi la communauté d'agglomération s'engage aux côtés de l'État pour aller dans le sens de la protection, et une cellule « site classé » a été constituée pour accompagner les communes dans le respect des exigences du classement et des autres protections. Pour la même raison, la communauté d'agglomération a demandé à être nommée « opérateur Natura 2000 » et développe un accompagnement auprès des acteurs de l'élevage et de l'ostréiculture.

Le périmètre du Grand Site est d'environ 35 000 hectares, dont 17 000 sont en site classé. Il prend les limites des communes pour permettre une bonne gestion territoriale du projet. Il inclut la Corderie, l'Hermione et tous les éléments du patrimoine historique. Dans sa gouvernance, il réunit les syndicats mixtes de l'île d'Aix et de l'île Madame, la Ligue pour la protection des Oiseaux et le Conservatoire du Littoral (qui ont leur siège à la Corderie royale), mais aussi les principaux représentants des acteurs locaux dans un « Parlement du Grand Site » installé au cours de l'été 2013. Un Comité de pilotage et un comité des partenaires financiers assurent le pilotage opérationnel du projet.

Les compétences prévues pour l'intercommunalité qui verra le jour au 1^{er} janvier 2014 et intéressant le projet sont principalement le tourisme, le transport, la gestion patrimoniale et l'aménagement, l'urbanisme. L'équipe technique de la communauté rassemble 70 personnes, qui sont associées à l'OGS au travers d'un « projet transversal du grand site » qui concerne tous les services et constitue ainsi une organisation complètement nouvelle pour la communauté.

L'élaboration du projet a été préparée à partir de 2010, suite à l'accord de principe pour une démarche « grand site » donné par la ministre chargée des sites en décembre 2009, et parallèlement à la mise en place du classement, avec une concertation locale importante et l'appui de Jean-Marie Petit, expert territorial. Elle s'est ensuite accélérée après le lancement officiel de l'Opération Grand Site le 15 avril 2013 pour aboutir au dossier présenté ce jour.

Le programme comprend sept objectifs stratégiques, qui structure les 43 fiches-actions opérationnelles. Il est ambitieux, mais en termes d'aménagement prévoit des actions mesurées. La requalification des sites les plus visités est un axe clef qui permettra de traiter le cas particulier de la Pointe de la Fumée, lieu très fréquenté en raison de l'embarcadère de l'île d'Aix, mais également lieu important pour l'ostréiculture (importance du naissain d'huîtres sur ce secteur du littoral) et la promenade (proximité de Fouras), et site ayant souffert de manière intense de la tempête Xynthia. Une étude lancée par la DREAL est en cours pour traiter ces questions. Un exemple de ce que pourrait être la reconfiguration de l'embarcadère est présenté.

En termes d'accueil des visiteurs et d'interprétation, le territoire offre une formidable histoire à raconter. Un projet d'interprétation est à l'étude et la charte signalétique est en cours de finalisation. Le transport des visiteurs sera prioritairement orienté sur le bateau, le vélo ou le transport collectif. Pour la découverte des nombreux éléments du patrimoine, des aménagements simples sont à réaliser et des ouvertures au public à organiser. Les associations et les acteurs professionnels seront des acteurs importants de la découverte du patrimoine secret du site et de la transmission de l'esprit des lieux.

La ville et l'agglomération se sont engagées dans la transformation du label « Ville d'Art et d'Histoire » en label « Pays d'Art et d'Histoire » qui s'appliquera au territoire du Grand Site, cette démarche ayant été impulsée par l'OGS. La valorisation des produits de terroir sera stimulée par le projet du Grand Site et un travail dans ce sens est prévu avec les agriculteurs et les ostréiculteurs.

Pour le respect de l'intégrité du site classé, aux côtés des services de l'État, la communauté d'agglomération s'engage en créant une cellule « site classé » et en recrutant un paysagiste, de telle sorte que soient traitées en cohérence les questions de publicité, de qualité des projets privés, de zones d'activités, de franges urbaines.

Le coût total du projet est estimé à 30 millions d'euros, dont 10 pour la première phase jusqu'en 2016. La période est propice avec l'élaboration en cours des contrats de plan État-Région et des programmes opérationnels pour les fonds structurels européens, période 2014-2020. La réflexion est déjà bien engagée avec les principaux financeurs que sont le Conseil général de Charente-Maritime et le Conseil régional de Poitou-Charentes.

Monsieur DECOSTER termine sa présentation en livrant son sentiment personnel sur l'intérêt de la démarche, qui a permis à la communauté d'agglomération de s'accorder sur une vision collective enthousiasmante pour l'avenir et qui a d'ores et déjà transformé les manières de travailler.

Madame SELLES, sous-préfète de Rochefort, synthétise l'avis des services de l'État, estimant que les conditions d'un Grand Site sont toutes réunies, puisqu'il s'agit d'un paysage remarquable, classé par décret du 22 août 2013, accueillant un large public et doté d'une démarche concertée et partenariale. Elle a découvert récemment le site et a été frappée par le va-et-vient entre l'eau douce et l'eau salée qui a façonné les hommes autant que le territoire. Le pays est plat, d'où l'importance de veiller aux constructions et à leur cohérence avec le paysage. Elle sait que les élus ont vraiment cette volonté et se sont donnés les moyens d'y parvenir. C'est un territoire habité, avec des activités agricoles et ostréicoles qui marquent le territoire et qui sont le cadre de l'accueil des visiteurs.

Le gestion technique du dossier est un point fort, avec l'évolution de la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2014. Le Grand Site sera le cœur de la future intercommunalité (15 communes sur 25) et celle-ci sera la seule à intervenir sur le territoire du Grand Site, ce qui facilitera les choses. La communauté d'agglomération s'est mise en ordre de marche pour y parvenir dans une bonne collaboration avec les services de l'État.

Le site bénéficie de nombreuses protections qui génèrent beaucoup de complexité réglementaire. C'est à l'État d'y répondre de manière cohérente, rigoureuse et opérationnelle, en articulant au mieux son action. Le Conservatoire du littoral et la Ligue pour la protection des oiseaux, acteurs de la gestion environnementale locale, sont à ses côtés. Madame SELLES s'attache à faire émerger une « doctrine » de travail innovante pour une gestion réglementaire facilitée qui puisse assurer tout à la fois une qualité paysagère, une durabilité des processus et une bonne sécurité juridique. Elle conclut par une citation : « un paysage est le fond du tableau de la vie humaine ».

Madame DUPUY-LYON constate qu'un projet de cette nature nécessite une ingénierie territoriale complexe, avec de nombreux rôles à partager. Le territoire s'est donné d'importants moyens pour y parvenir et elle le félicite à cet égard. Elle invite le rapporteur à s'exprimer.

Monsieur CLEMENT donne lecture intégrale de son rapport (annexé au présent compte-rendu) et exprime un avis très favorable et sans réserve.

Les membres de la commission sont invités à poser leurs questions.

Madame GUIHENEUF est frappée par la dimension d'intégration que manifeste ce projet, et par la méthode choisie centrée sur l'appropriation, avec accompagnement d'un consultant mais sans qu'il y ait eu commande d'une étude externe. Ce choix a permis à la communauté d'agglomération de se saisir à bras le corps de l'élaboration du projet, et de mettre ses compétences en cohérence avec lui. Le programme d'actions lui paraît en phase avec les qualités du site aux composantes patrimoniales riches et diverses, ses enjeux et les objectifs de mise en valeur, et elle se réjouit de la discrétion envisagée pour les aménagements. Elle s'interroge cependant sur la manière de passer à la phase opérationnelle, dans cette perspective de travail « dans la dentelle », et voudrait savoir combien il y aura de maîtres d'ouvrages et de maîtres d'oeuvre différents, et comment la communauté d'agglomération veillera à la cohérence de l'ensemble.

Monsieur DECOSTER précise qu'à chaque objectif est attribué un référent et à chaque action un chef d'opération, dont le rôle est justement de bien articuler chaque projet avec son maître d'ouvrage. En outre, des groupes-projets veilleront aux trois dimensions de respect du paysage, de suivi financier et d'évaluation.

Monsieur BOURELY connaît bien le site du fait de ses activités professionnelles antérieures. Il a rarement vu un dossier d'Opération Grand Site dont la légitimité lui paraissait aussi évidente.

Monsieur COULON, qui connaît le site lui aussi depuis longtemps et a travaillé sur la dimension paysagère de la Corderie royale, trouve très intéressant que ce soit une communauté d'agglomération qui se saisisse d'un tel projet. Il s'interroge sur la question de l'articulation des protections, se demandant si une expérimentation ne pourrait pas être tentée sur ce site, et sur la question de la régulation des projets des communes qui risqueraient de diverger, à l'échelle de l'agglomération.

Mme DUPUY-LYON convient que toutes les réponses ne sont pas encore données, mais se dit frappée par la manière dont la « boîte à outils » se structure, notamment à partir du 1^{er} janvier avec la création de la nouvelle communauté d'agglomération.

Monsieur VIOLLET estime que ce territoire se caractérise par des paysages entièrement tenus par les activités agricoles et ostréicoles. C'est pourquoi il craint les évolutions correspondantes à venir qui seraient susceptibles de transformer l'espace, et se demande comment elles seront anticipées, le projet étant peu argumenté sur ce point. De même il s'inquiète du développement futur de l'habitat et de son interaction avec le paysage.

Monsieur GRASSET rappelle qu'il s'agit d'une construction « non colbertienne », qui s'est faite dans un consensus permanent recherché par les élus. Si ceux-ci avaient laissé faire les choses, le maïs serait installé partout et les terrains drainés. Ils ont arrêté ce désastre. Désormais la voie choisie est celle de l'élevage et des productions de qualité, que le Grand Site permettra de valoriser. Il donne l'exemple de Fouras qui est un secteur de naissain d'huîtres. Désormais Rochefort ne s'étendra plus : un tiers de la ville est susceptible d'être

inondé. Par ailleurs, la compétence urbanisme sera prochainement, du moins l'espère-t-il, aux mains de la communauté d'agglomération.

Monsieur CHEVILLON explique qu'une « charte des extensions urbaines » a été mise en place depuis plusieurs années, avec une commission ad hoc à laquelle participent des élus et des techniciens, ce qui a permis déjà de développer un habitat de qualité. Il est prévu de poursuivre l'action dans ce sens.

Sur la dimension agricole, il existe également une « charte agriculture et urbanisme » dont l'objectif est la non consommation des espaces agricoles. Le travail est engagé et l'objectif est de le pousser encore plus loin avec la nouvelle compétence droit des sols de la future agglomération et l'évolution prévue des documents d'urbanisme.

Madame MAZIERE souligne la qualité des lieux et la légitimité de l'Opération Grand Site. Elle craint cependant que l'attractivité du territoire soit accrue et la pression touristique plus forte. Comme il existe par ailleurs de forts risques d'inondation et de submersion marine, le territoire est particulièrement contraint. C'est pourquoi elle s'interroge sur la possibilité réelle de maîtriser l'évolution urbaine potentielle, se référant à la page 66 du dossier (carte des évolutions urbaines) qui montre des surfaces à urbaniser importantes.

Madame MARTINIE-COUSTY tient à féliciter l'ensemble des acteurs de ce projet dont le périmètre est cohérent avec la démarche. L'attention qui sera portée à la qualité et à la maîtrise des aménagements est argumentée et crédible. Elle insiste néanmoins sur la vulnérabilité du secteur à la submersion marine, sujet qu'elle n'a pas vu approfondi dans le dossier, et s'interroge sur le devenir de projets dont elle a eu connaissance tels qu'un port de plaisance ou un « surf-parc » à Fouras. Qu'est-il prévu si ces projets venaient à naître ?

Madame GENSOLLEN est très intéressée par l'ensemble de ce travail et s'interroge sur la saisonnalité : comment est-il prévu de favoriser l'étalement de la fréquentation touristique tout au long de l'année ?

Monsieur GRASSET fournit des réponses aux dernières questions posées relatives au développement, au tourisme, au trait de côte. Il rappelle l'idée fondamentale du projet : un Grand Site où l'on vit sans le déformer ; il y a de l'aéronautique à développer, de l'agriculture à maintenir : le site ne sera pas sous cloche. Il informe que le projet de « surf-parc » est abandonné.

Un office du tourisme communautaire a vu le jour, ce qui n'est pas allé sans difficulté. C'est un outil performant et approprié à la taille du grand site. La fréquentation touristique est déjà étalée à Rochefort, qui est la sixième station thermale française, et il s'agit bien de poursuivre dans cette voie.

Sur la question du trait de côte, il informe la commission que la tempête Xynthia a provoqué de nombreux ravages sur la côte au nord et au sud de l'estuaire. 43 maisons ont déjà été déconstruites à Port-des-Barques, 46 le seront à partir du 1^{er} janvier 2014 à Fouras sur la Pointe de la Fumée et 3 à l'île d'Aix. Ces importants travaux vont être l'occasion de redonner un caractère maritime à la pointe et il est prévu de créer des bassins ostréicoles et mytilicoles. Deux programmes de prévention des inondations ont été adoptés qui avancent bon train. Le trait de côte est désormais intégralement inclus dans le site classé : il sera donc possible de lui appliquer une surveillance précise de la qualité paysagère.

Monsieur CHEVILLON répond à la question posée sur l'extension urbaine potentielle (carte p.66) : ces extensions sont en phase avec la charte des extensions urbaines évoquée. Ainsi, sur la commune de Saint-Hippolyte la zone à urbaniser est de 9 ha à comparer avec la zone de marais qui couvre 2 000 ha.

Monsieur BOURELY aimerait des éclaircissements sur la maïsiculture dans le secteur.

Monsieur MARION explique que pendant les années 1990, le drainage des terres a été important, amenant à un contentieux sur les zones à choisir comme « zones de protection spéciales » (ZPS) pour la mise en œuvre de la directive Oiseaux. Les zones ayant désormais été désignées dans le cadre de Natura 2000, le contentieux est clos et le drainage terminé.

Madame MARTINIE-COUSTY s'interroge sur la manière dont vont être gérés les projets en citant en exemple le golf de 18 trous en partie dans le site classé

Madame DUPUY-LYON précise que dans le site classé, des dispositions spécifiques entraînent une procédure d'autorisation préfectorale ou ministérielle pour toute modification du site. L'OGS permettra de donner de la cohérence, son gestionnaire ne prenant pas la place de l'État qui gère seul l'instruction de ces autorisations.

Madame PRUVOST remarque que c'est la première fois qu'elle examine un programme aussi précis, avec des fiches-actions claires et des tableaux de programmation associés. Ce sont des dossiers de ce type qu'elle recherche en tant que membre de la commission pour pouvoir se prononcer.

Monsieur CLEMENT estime que le dossier présenté évoque l'urbanisme et la construction comme rarement dans les projets OGS, avec des arguments suffisamment solides pour que l'on puisse penser que le suivi sera rigoureux.

Madame DUPUY-LYON rappelle qu'on a à faire à un très grand territoire, soumis à beaucoup de contraintes, encore très naturel. Il est donc essentiel que la planification en matière d'urbanisme soit traitée. Elle aurait aimé trouver dans le dossier une carte des superpositions du projet avec les SCOT et les PLU, et en savoir un peu plus sur le niveau d'avancement de ces démarches.

Madame MAZIERE estime rassurant que le projet soit porté par une communauté d'agglomération dans un espace aussi sollicité et, bien qu'elle ait compris qu'il existe, aimerait également connaître le contenu du projet d'urbanisme.

Monsieur COULON confirme que ce secteur s'interroge depuis longtemps sur la qualité de la construction et qu'il y a un véritable leadership de la ville de Rochefort en la matière. Ce savoir-faire local devrait porter ses fruits et il est important qu'il essaime vers les communes du littoral.

Mme DUPUY-LYON récapitule les échanges. Elle souligne les atouts du site : un site classé et un périmètre adaptés, un projet et une gouvernance exemplaires. Elle note des points de vigilance : il sera important de veiller au partage des rôles entre l'État et les collectivités pour tout ce qui concerne le site classé. Sur les questions d'urbanisme, elle estime que les élus ont donné des garanties pour l'élaboration des documents d'urbanisme à venir, mais elle demande néanmoins aux services de l'État d'être très impliqués dans le porter à connaissance, sous l'autorité de Madame la préfète, et d'assurer une veille attentive des chantiers SCOT et PLU.

Madame MARTINIE-COUSTY évoque le projet de Parc naturel marin (PNM) et s'interroge sur son articulation avec le Grand Site.

Monsieur MARION fournit quelques éléments en réponse : le périmètre actuel du PNM est très vaste, prenant toute la zone maritime depuis la Vendée nord jusqu'à l'estuaire de Gironde. Le projet est formalisé, mais l'État manque de moyens pour sa mise en œuvre est donc mis en attente pour le moment, avec une réduction de périmètre envisagée qui ferait se rapprocher du projet initial.

Le projet et le programme d'actions de l'Opération Grand Site sont mis au vote. Ils reçoivent un avis favorable unanime.

Deux points de vigilance sont rappelés par la présidente : la veille sur les documents d'urbanisme et le rôle de l'État sur les porter à connaissance ; le partage des rôles entre l'État et les collectivités pour tout ce qui concerne le site classé.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Sous-direction de la qualité du cadre de vie
Bureau des sites et espaces protégés

Affaire suivie par : Isabelle POULET
isabelle.poulet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 32 53 - Fax : 01 40 81 34 08

**Compte rendu de la visite du 9 et 10 novembre 2017
relative à l'Opération Grand Site de France Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort**

**DGALN- Bureau des sites et espaces protégés
et DREAL Nouvelle Aquitaine**

Participants :

- **Collectivités territoriales** : H. Blanché, président de la CARO, P. Chevillon, A. Burnet, B. Bessaguet, S. Bourbigot, M. Gaillot,
- **Services de la CARO** : Messieurs. Decoster (Directeur Général Adjoint), Dumas (Chef de projet) et Petit (Assistant du projet), S. Charpentier, E. Gayet, L. Rabin, S. Bertrand, S. Courtois
- **Services de la commune de Fouras** : L. Varrailhon (Directeur Général des Services)
- **Autres acteurs du Grand Site** : P. Belz, Conservatoire du littoral ; M. Gallice, Directeur du CAUE 17.

Etat :

- **MTES (DGALN, DHUP)**, Isabelle Poulet, chargée de mission Grands Sites au bureau des sites et espaces protégés;
- **DREAL Nouvelle Aquitaine**: Aurélie Berger, inspectrice des sites, et Bruno Liénard, chef de division site et paysage ;
- **UDAP** : J. Richer (ABF).

Réseau des Grands Sites de France : Anne Vourc'h, directrice.

Objectifs de la mission :

- **Visite du territoire de l'Opération Grand Site "Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort"** : découverte du site et des acteurs, échanges sur le bilan de l'OGS et sur la candidature au label Grand Site de France ;

Jeu 9 novembre 2017

- 10h15 - Rencontre avec M. le Sous-préfet de Rochefort
- 11h00 - Réunion avec M. le Sous-Préfet et la CARO
- 11h45 - Visite Porte du soleil / Corderie royale et présentation du projet
- 12h30 - Repas
- 14h15- Paysages et milieux naturels
- 16h45 - Ile d'Aix ; échanges sur les enjeux du développement sur l'Ile d'Aix

Vendredi 10 novembre 2017

- 8h15 - Pointe de la fumée ; présentation du site et du projet ;
- 10h30 - Marais Ouest / Centre-école de l'Aéronautique navale (CEAN) : Présentation du site du projet, et du partenariat entre le Conservatoire du littoral et la CARO
- 11h30 - Pont transbordeur : projet en cours et mise en valeur du site
- 12h30 - Repas
- 14h00 - réunion technique
- 15h30 - fin de la visite

1 – Rappel du contexte

La communauté d'agglomération de Rochefort Océan est engagée dans une Opération Grand Site "Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort" depuis 2013, sur 15 communes. Le périmètre de l'OGS inclut en totalité le site « Ensemble formé par l'estuaire de la Charente », classé en 2013 sur une surface de 17 357 ha (dont 7 247 ha terrestre), sur 14 communes, et qui couvre environ la moitié du périmètre de l'OGS. Les paysages du Grand Site présentent une grande variété, entre une trame de marais et espaces agricoles sur les surfaces de basses altitudes, inondables, de laquelle émergent, sur les lieux plus hauts, à l'écart des inondations, les espaces d'implantation des zones d'habitation et bâtis liés aux activités humaines. Rochefort représente un point de forte attractivité, à la fois important bassin de vie au centre du territoire, ainsi que par son patrimoine. Les paysages du Grand Site sont caractérisés par des interactions fortes entre patrimoine bâti (en cohérence avec le critère historique du site classé, lié à l'Arsenal de Rochefort) et patrimoine naturel. Ils présentent de plus des ponctuations de lieux ou de constructions particulièrement emblématiques, organisés autour de l'estuaire de la Charente, qui en constitue l'épine dorsale. De fait, la fréquentation est variable sur le territoire, très importante sur les lieux les plus emblématiques (250 000 personnes sur l'Ile d'Aix, 350 000 sur l'Arsenal) et moindre, voire légère sur d'autres parties du site. La frange littorale du Grand Site présente une forte sensibilité aux tempêtes, et fait l'objet de programmes de gestion des équipements littoraux de protection et de démolitions des habitations, notamment suite aux tempêtes de 2010.

Pour mémoire, plusieurs recommandations ont été exprimées lors des commissions supérieures des sites, perspectives et paysages, pour le classement "Estuaire de la Charente-Arsenal de Rochefort", le 31/01/13, et lors de la présentation du projet et programme d'action de l'Opération Grand Site devant la commission, le 19/12/13.

CSSPP du 31/01/13 : classement

Extraits du rapport d'inspection générale présenté en commission :

« Je recommande vivement une implication particulière des communes sur les aménagements à venir ; les outils de planification urbaine et de permis de construire qu'elles ont à leur disposition leur permettent en effet de s'assurer, au titre du paysage, de la cohérence et de la qualité des aménagements possibles, tant sur le plan urbain qu'architectural. »

« La qualité des espaces d'accueil qui environnent le cœur classé du Grand Site est retenue d'une manière très générale comme un objectif important, car ces espaces d'accueil contribuent fortement, eux aussi, à déterminer l'image et l'attractivité des lieux. »

CSSPP du 19/12/13 : projet et programme d'action OGS

Extrait du rapport d'inspection générale présenté en commission :

« La Charente est aujourd'hui peu visible et peu accessible, et l'ensemble du grand site, très cohérent dans son unité, dispose actuellement, dans les faits, d'une faible lisibilité. Il est toutefois important de noter que, si l'un des objectifs de l'OGS est bien de permettre un élargissement de cet accueil du public, est également clairement exprimée la préoccupation de trouver un juste équilibre qui assure de conserver en de multiples espaces la discrétion et l'intimité qui sont une part essentielle de l'esprit des lieux de l'estuaire. »

Extrait des conclusions du PV de la commission :

« Deux points de vigilance sont rappelés par la présidente : la veille sur les documents d'urbanisme et le rôle de l'État sur les porter à connaissance ; le partage des rôles entre l'État et les collectivités pour tout ce qui concerne le site classé. »

2 - Points clés des visites du territoire, bilan de l'Opération Grand Site de France, et observations sur le projet envisagé pour la demande de du label :

La visite des 9 et 10 novembre 2017 a permis de faire le point sur la mise en œuvre de l'ensemble du programme OGS.

Sur le plan de la gouvernance :

La CARO a mis en place, en interne et au travers de partenariat, des relations à même de garantir l'adéquation des projets aux enjeux et la qualité de l'ensemble. Elle mobilise en son sein, les compétences propres de l'agglomération au fil des besoins. Elle a de plus recruté une paysagiste qui est associée aux différentes réflexions du Grand Site. Le projet Grand Site est finalement au cœur du projet de territoire de la CARO, et transversal aux différents niveaux technique et politique de cette dernière. Par ailleurs la CARO a noué des partenariats avec les différents acteurs du territoire : CAUE 17, conservatoire du littoral,

conseil départemental, association syndicale de gestion des marais, profession agricole et autres professionnels, etc. Plus globalement, la gouvernance établie permet de garantir un niveau de concertation et de compétences à même de tenir les engagements de l'OGS.

Sur l'avancement du programme d'action :

La période 2013-2017 a permis des avancées sur la réalisation d'études stratégiques, qui permettent de fixer un cadre d'action structuré : schéma d'interprétation, projet global de déplacement, charte signalétique et patrimoniale. D'autres doivent être poursuivies, notamment pour l'observatoire de la fréquentation, l'observatoire des évolutions paysagères et spatiales du territoire.

Concernant la gestion des espaces naturels, la CARO, qui est opérateur Natura 2000 et qui a la compétence GEMAPI, assure leur gestion en veillant aux enjeux de biodiversité, et plus globalement, en intégrant les enjeux environnementaux à tous les projets du territoire.

Sur les projets opérationnels, la CARO a réalisé des opérations significatives. A titre d'exemple : amélioration architecturale du projet d'incinérateur, accompagnement des projets sur les bâtiments d'exploitations agricoles et conchylicoles, aménagement de la liaison à proximité du transbordeur, développement des modes de déplacement doux, réalisation d'une passerelle d'accostage au Pont Transbordeur, aménagement du Lac des Rouches à Port des Barques, charte de la signalétique etc.

Des réflexions nouvelles sont venues compléter les actions du programme d'action de 2013 : aménagement des abords de l'incinérateur, aménagement des marais à l'ouest de Rochefort, redynamisation des quais de Tonnay-Charente, nouvelles orientations plus ambitieuses sur le site de l'Arsenal, adaptation aux travaux de restauration du Pont Transbordeur, valorisation de la Ferme du Rocher à Yves, développement des dimensions artistiques et culturelles dans les projets... etc.

3. Actions restant à réaliser et niveau d'engagement pour la candidature au label

Pour mémoire, l'attribution du label GSF est subordonné à la mise en œuvre d'un projet durable de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, et à un gestionnaire en capacité de coordonner la mise en œuvre du projet du Grand site de manière pérenne.

Par ailleurs, pour être éligible au label, comme le précise le règlement, le site doit offrir :

- un état, un entretien et un fonctionnement satisfaisants et à la hauteur du site ;
- des aménagements et des services destinés aux visiteurs fondés sur le respect de l'identité et de la singularité des lieux.

Les élus font part de leur souhait de présenter leur candidature au label dans de brefs délais, afin d'obtenir une marque de soutien et rester mobilisés pour la poursuite du travail.

Les services de l'Etat identifient plusieurs points sur lesquels il est que le travail soit poursuivi dans la perspective d'une candidature au label:

- Sur les lieux les plus emblématiques et les plus fréquentés du Grand Site (notamment pointe de la fumée, île d'Aix, pointe de Port des Barques, île Madame, arsenal de Rochefort, pont transbordeur, quais de Tonnay-Charente), le rapport d'étape fait état d'un avancement variable des projets selon les sites : si les études de programmation sont bien engagées sur les lieux et les projets les plus emblématiques, il reste encore beaucoup à faire pour engager les phases opérationnelles de nombreux projets et ainsi approcher les objectifs du programme d'action de 2013.
- Les deux journées de visite et d'échange ont montré que les réflexions sur la gestion et la maîtrise de la fréquentation devaient être renforcées, au regard des difficultés rencontrées en période de pointe.
- Enfin, une vigilance doit être portée sur les points d'attention et recommandations exprimées en 2013, qui doivent enrichir les réflexions sur le projet de candidature au label

Les services de l'Etat indiquent le niveau d'avancement des actions à atteindre pour candidater au label :

- Fouras/Pointe de la Fumée : sélection du mandataire suite au concours pour l'aménagement de la pointe de la Fumée, et permis de construire délivré sur l'Office de Tourisme ;

- Arsenal : élaboration d'un plan guide pour la gestion du site, l'amélioration de l'accueil et des aménagements actuels ;
- Pont transbordeur : permis d'aménager global autorisé pour le projet du café du Pont, maîtrise d'œuvre sélectionnée et phase projet en cours de réalisation ;
- Port-des-Barques : étude de définition du projet réalisée ;
- Île d'Aix : validation du devenir du centre Armand Fallières suite à l'étude de définition ;
- Rochefort CEAN : élaboration d'un schéma directeur d'aménagement.

Par ailleurs, les actions que les services de l'Etat proposent d'intégrer dans le projet à 6 ans du label sont les suivantes :

- Consolider la prise en compte de la qualité architecturale et paysagère dans la politique d'aménagement du territoire de la CARO, au moyen d'une charte de référence pour accompagner les communes, les pétitionnaires et structurer l'action de la CARO ;
- Intégrer les orientations du projet du Grand Site dans le SCOT et dans les PLU en cours d'élaboration ;
- Etendre les modalités de la gestion du site classé sur le territoire environnant, de façon à garantir un niveau d'exigence et de suivi identique sur le périmètre du Grand Site et celui de la CARO, notamment dans la perspective de l'élaboration du PAPI et la charte signalétique ;
- Mettre en place une stratégie de gestion des flux ;
- Renforcer la concertation entre les différents acteurs et les différents niveaux de concertation du Grand Site afin de garantir une vision intégrée de la gestion du Grand Site dans l'action de la CARO et des partenaires du Grand Site.

4. Perspectives et recommandations pour le dossier de candidature au label Grand Site de France :

Au-delà des points précédents, la candidature au label est l'occasion de réaliser un bilan critique de l'avancement de l'OGS, en particulier sur le volet restauration et maintien des qualités paysagères du site, ainsi que les aspects fonctionnement du site et gestion de la fréquentation. Ce bilan fera l'objet d'une présentation dans le dossier de candidature.

Par ailleurs, la candidature au label est une étape clé, et donne une visibilité accrue au territoire. Il sera essentiel que le dossier présente la valeur patrimoniale du Grand Site, son périmètre, ses protections réglementaires ou contractuelles, les modalités de sa gestion et de sa gouvernance, et l'organisation mise en place pour sa découverte par le public.

Les services de l'Etat indiquent les recommandations suivantes pour guider l'action de la CARO dans la perspective de la candidature au label. Ces recommandations constitueront la feuille de route du comité technique organisé par le sous-préfet pour accompagner la communauté d'agglomération dans l'élaboration de sa candidature :

- réaliser un **bilan critique des actions** au regard des engagements pris en matière de maintien et d'amélioration des qualités paysagères des sites,
- **engager des actions concrètes** attestant de la mise en œuvre des principes de la politique des Grands Sites à tous les stades de réalisation et non seulement en phase amont,
- approfondir les **réflexions sur la capacité d'accueil** des sites et la stratégie d'intervention à mener en conséquence dans une approche quantitative et qualitative,
- apporter la **garantie de la capacité du gestionnaire à assurer la conduite d'opération**, en termes d'organisation du suivi des projets et de mobilisation des moyens humains,
- améliorer la **visibilité, l'identité du Grand Site** au sein du territoire plus large de la CARO, en se fondant sur **l'esprit des lieux**. Il conviendra notamment de **préserver l'équilibre entre maintien d'espaces d'intimité, et aménagements pour l'accueil du public**.



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement
Nouvelle Aquitaine

Service aménagement, habitat, construction
Division Sites et Paysage
Site de Poitiers

Nos réf. : D-2017-06

Vos réf. :
Affaire suivie par : Aurélie BERGER
aurelie.berger@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 49 55 65 06 - Fax : 05 49 55 63 01

Poitiers, le 23/02/2017

Le chef de service,

à

Monsieur le président de la communauté
d'Agglomération Rochefort Océan

3, Avenue Maurice Chupin
C.S 50224
17304 ROCHEFORT Cedex

Objet : Accompagnement de la démarche de labellisation Grand Site de France

Depuis le lancement de l'Opération Grand Site « Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort » et notamment sa validation en commission supérieure des sites, des perspectives et des paysages (CSSPP) en décembre 2013, les services de l'État dont notamment la DREAL accompagnent cette démarche portée par votre collectivité.

La concertation efficace entre les différents acteurs concernés a permis une mise en œuvre des actions du programme visant bien la valorisation du territoire aussi bien du point de vue du paysage et de la mise en valeur du patrimoine naturel et historique qu'en matière d'accueil, d'attractivité économique et d'intégration territoriale.
De plus, la mise en place de ces actions s'est vue coordonnée de manière cohérente avec la gestion effective du site classé.

Après plus de 3 années d'expérience, l'enjeu est aujourd'hui de poursuivre la dynamique en cours dans la perspective d'obtenir la labellisation Grand Site de France dans les années à venir.

Dans cette perspective, je tenais à vous rappeler certains préalables qui devront guider la phase d'élaboration du dossier de candidature au label. Il est en effet attendu :

* un état des lieux des résultats obtenus démontrant l'adéquation entre les projets de développement du territoire et le maintien des qualités et de l'esprit des lieux.

En effet, au moment de la candidature au label Grand Site de France, il devra être attesté un état, un entretien et un fonctionnement satisfaisants du territoire et à la hauteur de la qualité du site. Ce bilan des actions devra être mené au regard des principes fondamentaux qui ont justifié la démarche et de l'articulation avec la gestion du site classé. Une attention particulière sera à porter sur l'analyse des opérations d'ampleur en cours sur les sites emblématiques dont notamment la Pointe de la Fumée à Fouras et le Pont Transbordeur (Rochefort / Echillais).

* la valorisation des éléments qui ont fait la particularité et le caractère novateur du programme et qui ont été soulignés par la CSSPP.

Il s'agit notamment de l'enjeu lié à l'aménagement du territoire qui a été développé dans le programme de l'OGS au travers :

- de l'implication de votre collectivité dans les outils de planification afin de s'assurer de la qualité des aménagements sur les plans paysager et architectural,
- d'une attention particulière apportée au paysage pour assurer une approche cohérente et qualitative de l'ensemble des projets du territoire (infrastructures, zones d'activité, franges urbaines, lotissements,...). Pour cela, le recrutement d'une paysagiste au sein de vos services a joué un rôle essentiel afin de mettre l'approche paysagère au cœur des actions des collectivités, ce qui nécessite d'être valorisé et pérennisé.

Les compétences ainsi mobilisées offrent l'opportunité de garantir le maintien des caractéristiques paysagères et architecturales au-delà de l'Estuaire de la Charente, attestant ainsi que l'Opération Grand Site apporte une réelle plus-value au territoire.

* le maintien d'une dynamique partenariale à l'appui d'une gouvernance investie dans la poursuite du projet actuel et dans le futur projet Grand Site de France. Son contenu sera à formaliser dans le cadre de la candidature au label. Ce travail impliquera de pérenniser les instances de gouvernance mises en place dont le « Parlement » et le Groupe Projet réunissant l'ensemble des services de la CARO dans un souci de transversalité.

Enfin, je vous confirme que mes services continueront à vous accompagner dans les prochaines étapes de construction de votre projet de labellisation. Ils seront notamment présents pour garantir l'inscription de votre opération Grand Site dans les principes nationaux du label et s'assurer de l'adéquation des actions avec les fondamentaux de la démarche.

Pour le chef de service et par délégation,
Le chef de la division Sites et Paysages

Bruno LIENARD



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONVENTION POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN URBANISME

PASSÉE ENTRE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROCHEFORT-OCEAN

ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT DE CHARENTE-MARITIME

Entre la **Communauté d'Agglomération de Rochefort-Océan**, représentée par son **Président Monsieur Hervé BLANCHE**, autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire, en date du.....

ci-après dénommée la « Communauté d'Agglomération »,

et le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime**, association créée le 1er Mars 1980, dont le siège social est situé à La Rochelle, 85 boulevard de la République, représentée par **Monsieur Léon GENDRE, Président**, conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 21 novembre 2018,

ci-après dénommé « le CAUE »,

il est convenu ce qui suit :

Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais et la Communauté de Communes du Sud-Charente ont fusionné pour créer une nouvelle Communauté d'Agglomération portant le nom de Rochefort Océan (CARO).

Parallèlement, depuis 2013, avec l'adoption d'un site classé pour protéger le paysage de l'estuaire de la Charente, la Communauté d'agglomération, en relation avec l'Etat, la Région, le Département de la Charente-Maritime et le Conservatoire du littoral s'engage dans le programme de l'Opération Grand Site pour conduire des actions qui visent à valoriser le paysage quelque soit la nature des finalités des aménagements ou constructions.

Ces actions s'inscrivent dans la perspective de l'obtention du label Grand Site de France.

Ces évolutions se sont traduites dans les sollicitations formulées auprès du CAUE qui a dû répondre à ce changement d'échelle et de questionnement, notamment en apportant son regard expert extérieur, dépassant le cadre de ses missions de base.

Ces actions ont été intégrées dans la mission générale d'aide aux collectivités, mais il convient de les distinguer compte tenu des évolutions précitées.

C'est donc une attente d'accompagnement et de partenariat en amont du processus opérationnel d'aménagement et de construction qui est exprimée auprès du CAUE. Les missions proposées dans la présente convention en sont l'expression.

Il est rappelé que cette convention porte sur le périmètre du site classé et de ses abords. Les communes situées en dehors de ce périmètre bénéficient toujours des missions de base du CAUE.



Article 1. Objet de la convention

Dans ce cadre, le CAUE 17 s'engage à développer sur le territoire de la CARO une mission renforcée de conseils aux collectivités et aux porteurs de projets situés en site classé et ses abords afin :

De délivrer aux collectivités, aux porteurs de projets et à leurs prestataires techniques ou professionnels, tous les conseils utiles pour que la qualité architecturale, urbaine et paysagère de leur territoire soit promue et respectée.

D'accompagner les collectivités dans leur démarche de programmation urbaine et architecturale en amont du projet et en appui de l'Opération « Grand Site » engagée par la Communauté d'Agglomération.

De contribuer à la formation des collectivités à la connaissance des espaces bâtis et naturels, des territoires et de leur évolution, gage de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Cette mission renforcée dans le site classé et ses abords s'inscrit dans le cadre des missions de conseil du CAUE 17 définies par le décret 78-172 du 09 Février 1978.

Article 2. Bénéficiaires de l'opération

La mission ainsi définie à l'article 1er bénéficie aux collectivités, aux porteurs de projets et à leurs prestataires techniques et professionnels qui interviennent pour leur compte dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme.

Plus largement, elle participe à une politique conduite en Charente-Maritime pour la préservation et la valorisation des espaces sensibles et des secteurs patrimoniaux.

Article 3. Déroulement et contenu de la mission

Nonobstant les missions de conseils exercées gratuitement par le CAUE dans le cadre de sa fonction générale, la mission renforcée visée aux présentes comportera les actions suivantes :

3-1 Conseils aux porteurs de projets

Sur sollicitation de la CARO, participation à l'accompagnement du projet avant demande d'autorisation ou de déclaration préalable.

Le CAUE 17 assurera la liaison des conseils délivrés avec les services associés de la CARO, l'Inspecteur des Sites et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) en secteurs protégés.

3-2 Conseils aux collectivités

Sur demande écrite de la CARO, le CAUE 17 accompagnera les maîtres d'ouvrages concernés ainsi que leurs prestataires en leur apportant en amont du projet ses conseils en termes d'enjeux, de contenu et de démarche pour assurer une bonne qualité sur les projets de programmation, d'aménagement d'espace public et de conception d'équipement public.

Les conseils prodigués dans ce cadre ont vocation à accompagner les choix des maîtres d'ouvrage, ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux missions des maîtres d'œuvre.

3-3 Formation et sensibilisation des collectivités

Sur définition de thématiques conjointes entre les signataires de la convention annuelle, le CAUE 17 et la Communauté d'Agglomération élaboreront un programme d'actions.

Les actions développées dans ce cadre viseront à éveiller et sensibiliser les acteurs du territoire aux pratiques et modes de faire permettant de créer les conditions d'une prise en compte de la qualité architecturale, urbaine et environnementale suffisamment tôt dans le processus d'élaboration du projet. Elles pourront s'inscrire dans la valorisation des patrimoines et de l'architecture promue dans le cadre de la politique « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire ».

Le ou les thèmes seront définis pour l'année. Ceux-ci seront choisis conjointement dans l'année précédant l'entrée en vigueur de la convention annuelle. Le montage technique et financier sera défini à cette occasion.

Article 4. Apports des parties

Les signataires des présentes contribuent chacun en ce qui le concerne à la réalisation de la mission selon la répartition des moyens définis comme suit.

4-1 Apports de la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération communiquera au CAUE 17 tous les documents et études dans les domaines où l'intervention du CAUE 17 est sollicitée par la présente.

Elle communiquera les documents techniques et administratifs qu'elle possède et qui sont nécessaires à l'accomplissement de la mission.

Elle apporte sa connaissance du territoire faisant l'objet de la mission.

Elle informera les collectivités et les partenaires institutionnels de la mise en place de cette mission.

4-2 Apports du CAUE

Le CAUE apporte sa compétence en matière d'architecture et d'urbanisme, dans les domaines techniques et culturels concernés par la mission (pédagogie, sensibilisation).

Il assure la disponibilité en temps nécessaire des chargé(e)s d'étude qui conduiront la mission.

Il assure les dépenses de fonctionnement liées à ce(s) poste(s) ainsi que les charges de structure et d'encadrement qui en découlent durant leurs périodes d'affectation à la mission.

Il s'engage à tenir confidentiels les faits, informations, documents et autres matières dont il aura eu connaissance au cours de l'exécution de la convention

Article 5. Modalités financières

5-1 Coût de ces missions

Le coût forfaitaire annuel total de ces missions définies à l'article 3 ci-dessus s'élève à : 9 355,50 euros.

À titre indicatif, il est calculé et se décompose sur la base des coûts suivants (charges de structure et déplacements inclus) valeur année 2007:

<i>Temps annuel passé : 1,5 jours x 11 mois = 16,5 jours</i>	
<i>Coût chargé d'études 16,5 J x 567 €</i>	9 355,50 €

La Communauté d'Agglomération et le CAUE 17 contribuent conjointement et chacun en ce qui les concerne au financement de cette mission, selon les modalités suivantes :

5-2 Participation du CAUE 17

Elle correspond à 80 % du coût global forfaitaire soit, annuellement : 7 484,40 €. Cette charge est imputée sur le budget général du CAUE 17 dans le cadre des missions de conseils délivrées selon ses statuts.

5-3 Participation de la Communauté d'Agglomération

L'exercice des missions, définies à l'article 3 de la présente convention, nécessite de mobiliser des compétences et des moyens supplémentaires qui nécessitent une participation de la Communauté d'Agglomération, selon les modalités suivantes :

Subvention forfaitaire de 1 871,10 € correspondante à 20 % du coût global forfaitaire. La Communauté d'Agglomération s'acquittera de ce paiement auprès du CAUE 17 en un versement annuel à l'issue de la mission au vu du rapport d'exercice.

La contribution de la CARO étant versée sous forme de subvention, le versement annuel de cette contribution sera arrêté par décision du Bureau Communautaire en vertu de ses délégations en matière d'attribution de subventions inférieures à 23 000 €.

Le CAUE adressera chaque début d'année le montant sollicité de la subvention.

5-3 Adhésion

L'adhésion de la CARO au CAUE17 est un préalable à la signature de cette convention. Cette adhésion sera prise par délibération du Conseil Communautaire et sera valable tant qu'une délibération contraire ne viendra pas y mettre fin.

Conformément aux dispositions adoptées par l'assemblée générale de l'association, l'adhésion implique le versement d'une cotisation annuelle calculée de la manière suivante :

« Population de la CARO de l'année précédente à l'année en cours, moins population de Rochefort et Fouras*, multipliée par le forfait par habitant voté par l'assemblée générale du CAUE17** »

* En raison du fait que Rochefort et Fouras dispose d'un conseil architectural en propre.

** A titre d'information, à la signature de la présente convention, la cotisation s'établit comme suit :

33 885 habitants (population 2014 selon calcul ci-dessus) x 0,10 € soit 3 388,50 €.

Chaque année, le CAUE17 adressera à la CARO un appel à cotisation avec les données connues au 1^{er} janvier de l'année en cours concernant la population et le barème voté par l'assemblée générale de l'association CAUE17.

5-4 Règlement

Le mandatement s'effectuera sur le compte du CAUE 17 ouvert au :

CRÉDIT MUTUEL Océan sous le n° 15519 / 39077 / 00020033601 / 17, au moment de l'appel annuel effectué par le CAUE 17, au plus tard à l'issue du second semestre.

5-5 Nature des participations

Cette mission d'assistance aux collectivités et aux organismes publics, conduite par le CAUE 17 en concertation avec eux, ne s'apparente pas aux opérations normalement effectuées dans le cadre de leurs activités par les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme.

La participation financière de la Communauté d'Agglomération sollicitée par le CAUE 17 est une subvention.

Elle n'est pas assujettie à la T.V.A.

Article 6. Durée

La présente convention prend effet 1^{er} janvier 2019 pour s'achever au 31 décembre 2019. Elle sera renouvelable par décision expresse, chaque année à l'échéance, soit le premier Janvier.

Article 7. Contrôle des opérations, modifications, litiges**7.1 Contrôle de la mission**

La mission est placée sous le contrôle de la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan. Le CAUE 17 établira annuellement un bilan de l'activité qu'il aura exercé dans le cadre de la présente convention.

7.2 Modification de la convention

Les dispositions de la convention peuvent être amendées ou complétées exclusivement par la voie d'un avenant dûment signé par les parties.

7.3 Litiges

Tous les litiges qui pourraient résulter de l'exécution de la présente convention seront résolus si possible à l'amiable ou, en cas de désaccord, relèveront du Tribunal compétent de Poitiers.

Fait à _____ en trois exemplaires, le **18 AVR. 2019**

Pour la Communauté d'Agglomération
De Rochefort-Océan,

Pour le CAUE
de Charente-Maritime,

Le Président,

**ROCHEFORT
Océan**
Communauté d'agglomération

Hervé BLANCHÉ

Le Président,

Léon GENDRE

N° DEL2019_086

**ROCHEFORT
Océan**
Communauté d'agglomération

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ROCHEFORT Océan

**Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 27 juin 2019 à 18:00**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le : 21/06/2019
L'affichage de la convocation a été effectué le : 21/06/2019

Le jeudi 27 juin 2019, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé BLANCHÉ.

Nombre de Conseillers communautaires en exercice : - 58 -

Présents :

M. BLANCHÉ (ROCHEFORT) - M. CLOCHARD (CHAMPAGNE) - M. GAILLOT (ECHILLAIS) - Mme MARCILLY (FOURAS) - Mme CHENU (FOURAS) - M. BURNET (ILE D'AIX) - M. ROUYER (LA GRIPPERIE ST SYMPHORIEN) - M. LAGREZE (LOIRE LES MARAIS) - M. GONTIER (LUSSANT) - M. PORTRON (MOEZE) - M. BESSAGUET (MORAGNE) - M. ROBIN (MURON) - Mme DEMENÉ (PORT DES BARQUES) - Mme CAMPODARVE-PUENTE (ROCHEFORT) - M. PETORIN (ROCHEFORT) - Mme LECOSSOIS (ROCHEFORT) - Mme GIREAUD (ROCHEFORT) - M. JAULIN (ROCHEFORT) - M. PACAU (ROCHEFORT) - Mme ANDRIEU (ROCHEFORT) - M. SOULIÉ (ROCHEFORT) - Mme VERNET (ROCHEFORT) - M. GILARDEAU (SAINT-AGNANT) - M. CHEVILLON (SAINT HIPPOLYTE) - M. DURIEUX (SAINT JEAN D'ANGLE) - Mme BARTHELEMY (SAINT NAZAIRE SUR CHARENTE) - M. CHARTOIS (SOUBISE) - Mme BLANCHET (SOUBISE) - M. AUTHIAT (TONNAY-CHARENTE) - M. BOURBIGOT (TONNAY-CHARENTE) - Mme LE CREN (TONNAY-CHARENTE) - Mme RAINJONNEAU (TONNAY-CHARENTE) - M. LETROU (ROCHEFORT)

Pouvoir(s) :

Mme MARTINET-COUSSINE (ECHILLAIS) à M. GAILLOT - M. MORIN (FOURAS) à Mme CHENU - M. PONS (ROCHEFORT) à M. JAULIN - M. DUBOURG (ROCHEFORT) à M. BLANCHÉ - Mme ALLUAUME (ROCHEFORT) à M. PACAU - Mme ROUSSET (ROCHEFORT) à Mme CAMPODARVE-PUENTE - M. LESAUVAGE (ROCHEFORT) à M. SOULIÉ - Mme MORIN (ROCHEFORT) à M. PETORIN - M. ECALE (ROCHEFORT) à M. BOURBIGOT - Mme LONLAS (ROCHEFORT) à Mme VERNET - Mme TABUTEAU (SAINT-COUTANT LE GRAND) à M. BESSAGUET - Mme AZAIS (TONNAY-CHARENTE) à Mme RAINJONNEAU - M. MARAIS (TONNAY-CHARENTE) à M. AUTHIAT

Absent(s) :

M. CHOLLEY (BEAUGEAY) - Mme BENETEAU (BREUIL-MAGNE) - M. CHAMPAGNE (CABARIOT) - M. LOPEZ (ECHILLAIS) - Mme BILLON (ROCHEFORT) - M. BLANC (ROCHEFORT) - M. FEYDEAU (ROCHEFORT) - Mme BAZIN (SAINT-AGNANT) - M. VILLARD (SAINT FROULT) - M. MINIER (SAINT LAURENT DE LA PREE) - M. FORT (VERGEROUX) - M. WALRAEVE (TONNAY-CHARENTE)

Secrétaire de séance : M. LAGREZE

M. LAGREZE est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

RAPPORTEUR : M. BLANCHÉ
SERVICE REFERENT : DIRECTION DEVELOPPEMENT PROJETS
OBJET : CANDIDATURE AU LABEL GRAND SITE DE FRANCE - ANNEXES

Vu le Classement du site de l'estuaire le 22 août 2013,

Vu l'Article L341-15-1 du Code de l'environnement, précisant par la Loi le label « Grand Site de France »,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et notamment sa compétence en matière de conservation, gestion, valorisation des paysages, et des patrimoines, naturels et bâtis

Vu l'Avis favorable de la Commission supérieure des Sites Perspectives et Paysages du 19 décembre 2013,

Vu la délibération du 20 décembre 2012 de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan relative au lancement de l'Opération Grand Site,

Vu la délibération du 28 novembre 2013 de la de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan approuvant le programme d'actions 2014-2016 de l'Opération Grand Site,

Vu la délibération du 18 septembre 2014 de la de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan autorisant le Président à signer la Convention d'objectifs et de partenariat relative à l'Opération Grand Site,

Vu l'approbation de la candidature portée par la CARO, lors du comité de pilotage de l'opération Grand Site le 11 juin 2019,

Considérant la convention d'objectifs et de partenariat entre l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Charente Maritime, le Conservatoire du littoral et la Communauté d'agglomération relative à l'Opération Grand Site, du 18 août 2015,

Considérant les communes concernées : Breuil-Magné, Cabariot, Echillais, Fouras, l'île d'Aix, Port-des-Barques, Rochefort, Saint-Froult, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnay-Charente, Vergeroux et Yves. La commune d'Yves, hors de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, sera rattachée au Comité de pilotage par convention,

Considérant les avancées et les réalisations du programme approuvé par la Commission supérieure des Sites Perspectives et Paysages du 19 décembre 2013,

Considérant le projet de document de candidature ci annexé, qui sera instruit par les services de l'État.

Le Conseil Communautaire décide de :

- **Approuver** la candidature au titre du label « Grand Site de France » concernant l'Estuaire de la Charente et l'arsenal de Rochefort auprès de l'État.

- **Autoriser** le Président à signer tous documents afférents à la candidature.

V = 46 P = 46 C = 0 Abst = 0

Le Président,
Hervé BLANCHÉ




Délais et voies de recours contentieux.

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication (affichage à la CARO ou insertion dans le recueil des actes administratifs) des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.

Direction et rédaction du document Laurent Dumas et Jean Marie Petit
Coordination éditoriale et assistance à la rédaction Guillaume Péniisson

Conception graphique et mise en page Marine Denis et Julie Boucher

Impression IRO Imprimeur, 17185 Périgny

Remerciements

Contributions collectives et individuelles

Sandrine Antichan, Soline Archambault, Sébastien Bertinet, David Bodin, Aurélie Berger, Samantha Bertrand, Fabien Brulay, Stéphanie Charpentier, Samuel Courtois, Simon David, Florence Dubois, Dominique Dupuis, Lydiane Estève, Miléna Gross, Isabelle Guinut, Yves Marie Leguen, Mélanie Lucbernet, Julie Mariton, Alexandra Couturier Renaudon, Rémi Decoster, CAROLE Gauyacq, Emilie Gayet, Pascale Guibert, Laure Martin, Léna Rabin, Jean Richer, Olivier Remaud, Barbara Rousseau-Deschamps, Olivier Trégret, Anne Vourc'h.

Croquis et photographies, un remerciement tout particulier à

Anne Cigoloti, Julie Chobelet, Yannick Chosse, Simon David CARO, Emilie Gayet, Thierry Degen DREAL, Alain Freteyt, INSA Centre Val de Loire, Département Ecole de la Nature et du Paysage, ateliers pédagogiques régionaux 2017.18 et 2018.19, Daniel Noureau, Mallory Mathurin.

Cartographies

Olivier Butel SIG

Julie Boucher Graphisme

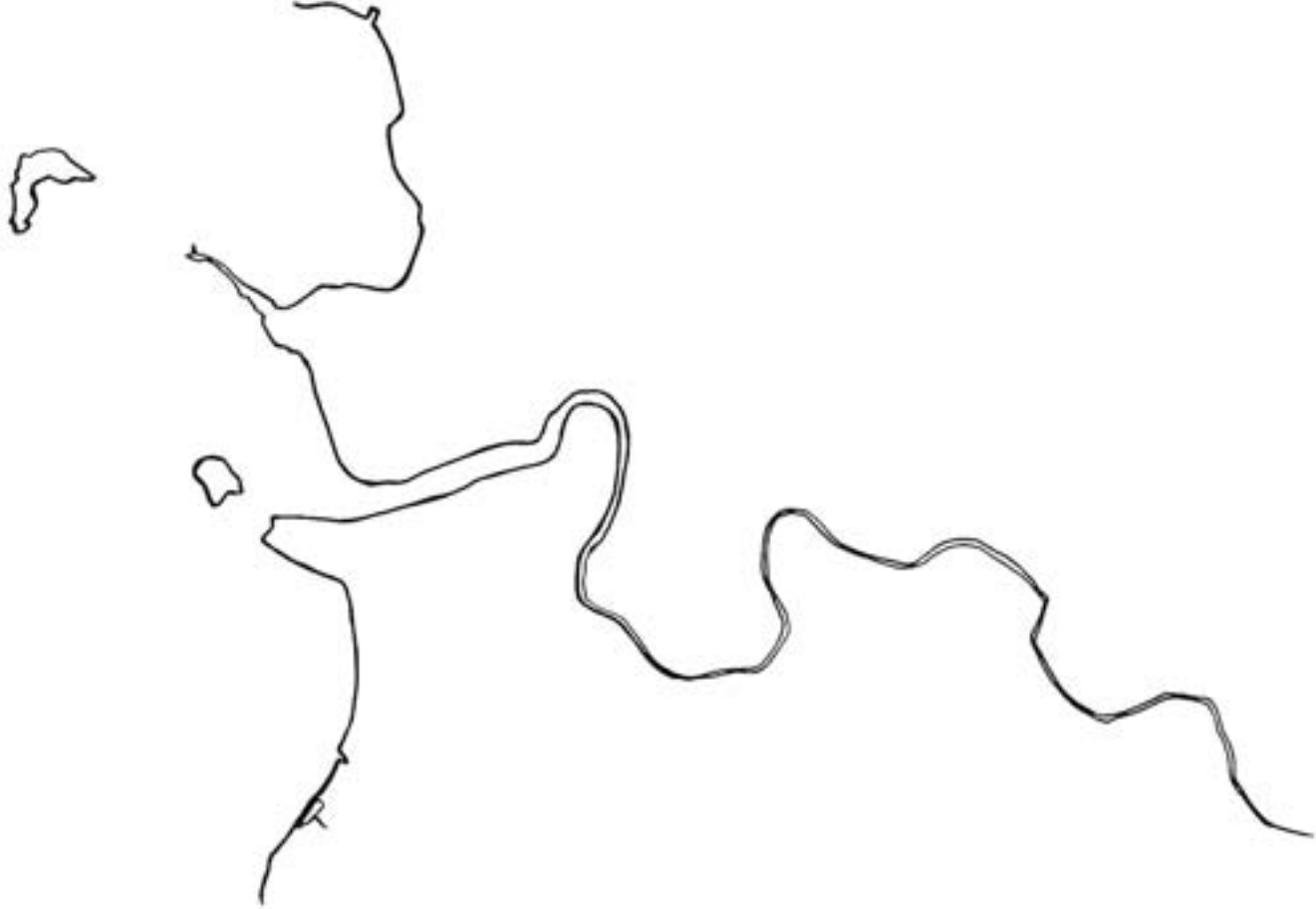
Croquis et photographies des pages de couverture

Croquis, page de couverture © Emilie Gayet

Vue aérienne du Fort La Pointe © Nicolas Drobieux

Vasières © Simon David - CARO

Corderie Royale © Thierry Degen - DREAL



**Communauté
d'agglomération
Rochefort Océan**

3, Avenue Maurice Chupin
C.S.50224 - 17304 ROCHEFORT Cedex

